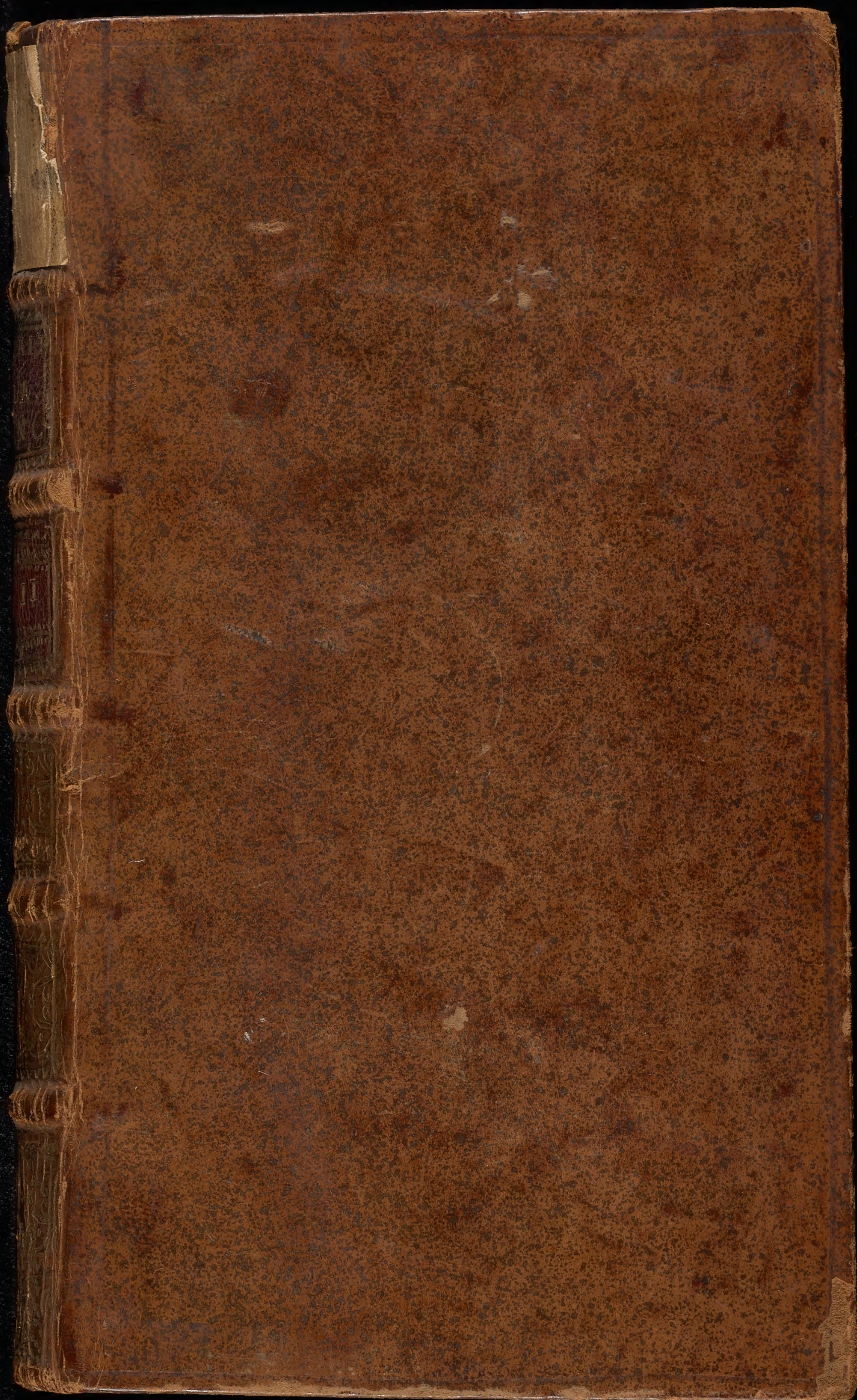








NOUVELLE
DESCRIPTION
DE LA FRANCE:

TOME SECOND,

PREMIERE PARTIE;

CONTENANT

LA DESCRIPTION DE PARIS,
ses Antiquitez, ses Curiositez, son Gouvernement
Ecclésiastique, Civil, & Militaire.

Avec des Figures en taille douce.

Par M. PIGANIOL DE LA FORCE.

SECONDE EDITION
Corrigée & augmentée considerablement.



A PARIS,

Chez THEODORE LEGRAS, Grande
Salle du Palais, à l'L couronnée.

M. DCC XXII.

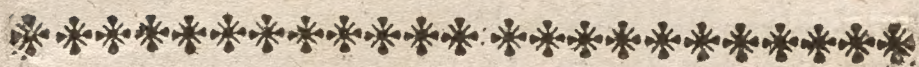
AVEC PRIVILEGE DU ROY.



NOUVELLE

DESCRIPTION

DE LA FRANCE.



PARIS,

ET SES ENVIRONS.

CHAPITRE PREMIER.

Le Gouvernement de Paris.



LA plûpart des diviſions de la France qui ſont en uſage parmi ceux qui ont écrit ſur la Géographie, m'ont paru ſi peu naturelles, & ſi forcées, que je me ſuis déterminé à ſuivre ſans détour l'ordre des Gouvernemens des Pro-

vinces. Chaque Gouvernement aura son Chapitre qui sera divisé en quatre Articles. Dans le premier je traiterai du Gouvernement Ecclésiastique, du Civil dans le second, du Militaire dans le troisiéme; & le quatriéme contiendra la description des Villes, des Maisons & des Monumens les plus remarquables du Gouvernement. Celui de Paris sera le seul à l'égard duquel je n'observerai point cet ordre. La description de la Ville de Paris, & celles des Maisons Royales, & des Princes &c. qui sont aux environs, remplissent deux volumes de ce livre. Je commence cette description par le Gouvernement de Paris, parce que depuis Louis XII. il tient le premier rang parmi les grands Gouvernemens du Royaume.

L'air de Paris & des environs est un peu grossier, & cependant fort sain. La bonté des eaux de la Seine, & des fontaines de Rongis & d'Arcueil ne contribue pas peu à la santé des habitans. Celle de la Seine sur tout est bonne dans les fiévres ardentes, & dans les maladies d'obstruction. C'est aux eaux de Gonesse qu'on attribue l'excellence du pain qu'on fait dans ce Bourg.

Les eaux de la fontaine minérale de Passy sont très salutaires pour les embarras du bas ventre. M. du Clos en fit autrefois l'a-

nalyſe, & trouva qu'elles contenoient peu de ſel vitriolique, peu de particules de fer, & beaucoup de matiéres plâtreuſes. Aujourd'hui elles ne ſont plus plâtreuſes, & paroiſſent composées d'un eſprit vitriolique & d'une matiere terreſtre qui renferme un ſel acide *, & qui eſt jointe à une poudre très-fine de rouillure de fer.

C'eſt aux eaux de la petite riviere de Biévre ou des Gobelins, qu'on eſt redevable de ces belles écarlates qui ſont admirées par tout le monde. Cette petite riviere a ſon cours d'occident en orient, & eſt formée par deux ſources fort proches l'une de l'autre, qui ſont au bord du bois de Sataury près de Verſailles: elles ſe joignent, puis ſe ſéparent, & après avoir formé une petite Iſle, ſe rejoignent un peu au deſſous de ce bois. Elle paſſe à Biévre, Village qui lui donne ſon nom, puis à Igny, au Pont d'Antogny, à Gentilly, &c. & près de Paris, ſe partage en deux bras, dont l'un paſſe aux Gobelins, puis ils ſe rejoignent au Pont aux tripes dans le Fauxbourg S. Marceau, & elle ſe jette dans la Seine auprès de la Salpétriere. L'an 1526 elle inonda le Fauxbourg S. Marceau juſqu'au ſecond étage. En 1579, le 8. Avril, elle fit tant de ravages, qu'on appella cette inondation *le déluge Saint-Marcel*. L'an

* Lemery le Fils.

1626, la nuit de la Pentecoste, elle fit des desordres qui alloient à des sommes incroiables.

Si la riviere de Seine apporte des vivres, & une infinité de choses nécessaires à Paris, elle y a quelquefois fait des ravages infinis par ses débordemens. L'an 1196, elle déborda à un tel point, qu'elle entraîna tous les ponts, & noya plusieurs de ses habitans. Tant de prodiges parurent d'ailleurs au Ciel & sur la terre, que l'on apprehenda un second déluge, & qu'on eut recours aux jeûnes & aux prieres. L'on fit des Processions générales, où le Roi & toute sa Cour assisterent. Les Religieux de Saint-Denis porterent en procession le bras de S. Simeon, un des Cloux qu'on croit avoir servi au crucifiment de Jesus-Christ, & une partie de la Couronne d'Epines. Les eaux furent benites en disant ces paroles ; *Per hæc signa suæ sanctæ Passionis, reducat Dominus aquas istas ad locum suum.* Peu de tems après les eaux se retirerent, & la riviere n'occupa plus que son lit ordinaire.

Le terroir des environs de Paris est plein & uni, entrecoupé de quelques montagnes & colines. Les principales sont Montmartre, le Mont-Valerien, celles de Saint-Cloud, de Meudon, & de Saint-Germain en Laye. Du côté de la France, les ter-

res sont grasses, & produisent quantité de bon froment ; mais de l'autre côté, elles sont sabloneuses, marécageuses & humides ; cependant tout est ici cultivé avec beaucoup de soin & d'industrie. On recueille, année commune, dans l'Election de Paris quatorze mille muids de vin, dont la plus grande partie se consomme sur les lieux.

ARTICLE I.

§. 1. *Du Gouvernement Ecclésiastique.*

TOut le monde convient que S. Denis a été le premier Evêque de Paris, mais de sçavoir si c'est S. Denis l'Areopagite, Evêque d'Athenes, ou si c'est saint Denis qui vivoit dans le troisiéme siecle, c'est ce qui a donné lieu à beaucoup de contestations parmi les Sçavans, & à beaucoup de belles dissertations. Sans rappeller ici un grand nombre de preuves dont la solidité & l'évidence vont jusqu'à la démonstration, je n'en rapporterai que quatre qui m'ont toujours fait croire que saint Denis, premier Evêque de Paris, ne peut pas être S. Denis l'Aréopagite.

1°. Tout le monde convient que ce dernier fut converti par S. Paul & fut établi premier Evêque d'Athenes : or il est constant que dans ce tems-là les Translations

étoient rares, & un Evêque ordinairement ne quittoit point ſon Egliſe.

2°. Sulpice Severe dans le ſecond Livre de ſon Hiſtoire ſacrée, dit qu'il n'y a point eu de Martyrs dans les Gaules avant la cinquiéme perſécution, qui fut excitée ſous l'Empereur Marc-Aurele, fils d'Antonin, *Tunc primum in Gall is Martyria viſa, ſerius trans Alpes Chriſti Religione ſuſceptâ.* Comment ce paſſage peut-il convenir à S. Denis l'Aréopagite, qui mourut dans le premier ſiécle de l'Egliſe?

3°. Gregoire de Tours dans ſon Hiſtoire rapporte que S. Denis a fondé l'Egliſe de Paris avec Ruſtique Prêtre, & Eleuthere Diacre, ſous l'Empire de Dece; c'eſt-à-dire, après l'an 250. de Jeſus-Chriſt, & que ces Saints ont ſoutenu leur prédication par l'effuſion de leur ſang.

4°. Tous les anciens Martyrologes des Egliſes de France diſtinguent deux ſaints Denis, l'un Evêque d'Athenes, & l'autre Evêque de Paris, & mettent le Martyre du premier au troiſiéme jour d Octobre, & celui du dernier au neuviéme du même mois. C'eſt ſur ces raiſons & pluſieurs autres, que preſque tous les Auteurs modernes ont fixé l'établiſſement de l'Egliſe de Paris vers le milieu du troiſiéme ſiécle.

Depuis ſaint Denis, juſqu'à Louis-Antoine de Noailles, Archevêque de Paris &

Cardinal, on compte cent quatorze Prélats, dont il y en a six que l'Eglise revere comme Saints, dix qui ont été honorez du Chapeau de Cardinal, & quelques-uns qui ont été Chanceliers de France.

Philippe Auguste en 1222, chargea la Prévôté de Paris d'une rente de vingt livres *parisis*, payable tous les ans à l'Evêque & au Chapitre de cette Ville, à cause des Halles, du petit Châtelet, & même de la plus grande partie du Louvre, bâties dans leur Seigneurie. Philippe le Bel l'obligea à la même redevance en 1292.

Autrefois sitôt que l'Evêque de Paris étoit mort, nos Rois s'emparoient de tous les meubles *de bois* & *de fer* qui se trouvoient dans ses maisons, & cet Evêque a été sujet à cette redevance jusqu'en 1143, que l'Evêque Thibaut, voyant que Louis VII. avoit besoin d'argent pour faire son voyage d'outre-mer, se prévalut de l'occasion, & acheta cette servitude à force d'argent, & de prieres.

Lorsque la Religion Chrétienne s'introduisit dans les Gaules, ni même longtems après, Paris n'étoit pas une Ville assez considérable pour en faire une Métropole, & l'on soumit son Evêque au Métropolitain de Sens. L'Evêque de Paris étoit Conseiller-né du Parlement, & dans les Assemblées du Clergé, il ne cedoit le pas qu'aux Archevêques.

Enfin cet Evêché fut érigé en ARCHEVECHE' par le Pape Gregoire XV. ſur la réquiſition du Roi Louis XIII. par Bulles du 13. de Novembre 1622. Lorſqu'elles furent vérifiées au Parlement, la Cour mit, *ſans approbation du terme* motu proprio, *contenu dans leſdites Bulles* ; & il fut arrêté qu'en ſemblables occaſions il ſeroit dit *obtenues à la réquiſition du Roi.* On lui donna pour ſuffragans, Chartres, Meaux & Orleans. Depuis ce tems-là on y a ajoûté Blois, qui fut érigé en Evêché en 1698 par le Pape Innocent XII. à la réquiſition du Roi.

Le Roi a illuſtré le ſiége Archiépiſcopal de Paris d'une nouvelle Dignité, l'ayant érigé en Duché-Pairie en 1674 au mois d'Avril, ſous le titre de S. Cloud. François de Harlay de Chanvallon étant pour lors Archevêque, ne fut inſtallé au Parlement, en cette qualité, que du tems de l'érection de ſa Pairie. Avant M. de Péréfixe les Archevêques de Paris n'avoient aucune Juriſdiction ſur le Fauxbourg *S. Germain*, qui étoit entierement ſoumis à l'Abbé de S. Germain des Prez. En 1668, M. de Péréfixe prétendit que ce Fauxbourg devoit être ſujet à la Juriſdiction ordinaire comme le reſte de la Ville de Paris, & ce fut le ſujet d'un procès entre ces deux Prélats, qui fut enfin terminé par tranſa-

ction du 20. de Septembre de l'an 1668. Par ce traité la Juriſdiction ſpirituelle de tout le Fauxbourg S. Germain fut laiſſée à l'Archevêque & à ſes Succeſſeurs, & celle de l'Abbé fut reſtrainte *inter Clauſtra*, à la charge & condition que le Prieur de l'Abbaye de S. Germain ſeroit Vicaire général né de l'Archevêque. Cette tranſaction fut homologuée au Parlement & au Grand-Conſeil, & confirmée par Lettres Patentes du 8. Avril 1669.

LA JURISDICTION de l'Archevêque eſt l'*Officialité*, qui eſt compoſée d'un Official, d'un Promoteur & d'un Greffier. Elle s'étend ſur tout le Dioceſe de Paris.

L'Archevêque de Paris a encore une autre Juſtice qui s'appelle la *Temporalité*. Elle eſt exercée par un Juge qui connoît des appellations des Sentences rendues en matiere civile par les Officiers des Juſtices des Terres de l'Archevêché.

L'Archevêché de Paris eſt diviſé en trois ARCHIDIACONEZ, qui ſont le grand Archidiaconé de Paris, celui de Joſas, & celui de Brie. Ils ſont ſubdiviſez en ſept Doyennez ſans y comprendre la Ville, les Fauxbourgs & Banlieue de Paris. Ces Doyennez ſont celui de Montmorency, de Chelles, de Corbeil, de Lagny, de Champeaux, de Montlhery & de Chateaufort.

Il y a dans ce Diocese vingt-trois CHAPITRES, dont treize sont dans Paris. Trente-une Abbayes, dont quatre d'hommes & six de filles sont dans Paris. Soixante-six Prieurez, desquels il y en a onze dans la Ville, Fauxbourgs & Banlieue de Paris. Cent quatre-vingt-quatre Monasteres ou Communautez séculieres ou régulieres, dont cent vingt-quatre sont dans la Ville, Fauxbourgs ou Banlieues de Paris. Quatre cens soixante-quatorze Cures, dont cinquante-neuf dans la Ville, Fauxbourgs ou Banlieue de Paris. Deux cens cinquante-six Chapelles, dont quatre-vingt-dix sont dans la Ville, Fauxbourgs & Banlieue, sans y comprendre celles de Notre-Dame. Trente-quatre Maladeries, dont cinq sont dans la Ville, Fauxbourgs & Banlieue. L'Archevêché de Paris vaut cent mille livres de revenu.

§. 2. CHAPITRES.

LE CHAPITRE DE L'EGLISE DE NOTRE-DAME DE PARIS est non-seulement le plus considérable de ce Diocese, mais encore du Royaume, tant par le grand nombre de ses Bénéfices & de leur revenu, que par le mérite & la distinction des Ecclésiastiques qui les remplissent. Il est composé de huit Dignitez qui sont, le

Doyenné, la Chantrerie, le Grand Archidiaconé de Paris, l'Archidiaconé de Josas, celui de Brie, la Souchantrerie, la Chancellerie, & la Penitencerie ; & de cinquante-un Canonicats qui valent depuis quinze cens, jusqu'à deux mille cinq cens livres de revenu.

Outre ces Dignitez & Canonicats, il y a six Vicaires perpetuels sous les titres de S. Maur des Fossez, de S. Denis de la Chartre, de S. Victor, de S. Martin des Champs, de S. Marcel & de S. Germain l'Auxerrois, sans compter deux Vicaires de Saint-Aignan, & une Chapelle Soudiaconale de ce nom qui vaut huit cens livres de revenu.

Le Chapitre de *S. Jean le Rond*, composé de huit Canonicats sans Dignité, & le Chapitre de *S. Denis du Pas*, composé de dix, sont des Annexes de l'Eglise de Notre-Dame de Paris, qui ne font qu'un même corps avec son Chapitre.

On a fondé en differens tems dans l'Eglise de Notre-Dame cent cinquante Chapelles, dont le revenu est depuis cent jusqu'à quinze cens livres. Celle qui est sous le titre de la Vierge vaut deux mille livres. Les Chapelains ont droit de dire la Messe dans l'Eglise de Notre-Dame, & en retirent une rétribution. Ils sont partagez en deux Communautez, l'ancienne & la nou-

velle. Les Chapelains de l'ancienne ont droit de *Committimus*.

Le Chapitre de Notre-Dame de Paris a cent quatre-vingt mille livres de revenu, ſans y comprendre les Maiſons Canoniales. Le Roi Louis XII. lui accorda quatre vingt-ſeize minots de ſel. Il eſt appellé Régent de l'Archevêché lorſque le Siége eſt vacant. Il eſt indépendant de la Juriſdiction de l'Archevêque & en a une ſéparée, qui eſt exercée par un Official, un Promoteur & un Greffier. Elle s'étend ſur les Chanoines, Bénéficiers, Chapelains, & Officiers de l'Egliſe Nôtre-Dame, comme auſſi ſur les Filles de cette Egliſe, ſur l'Hôtel-Dieu, & ſur l'Egliſe de S. Chriſtophle, dont les Bénéficiers ſont juſticiables de l'Official du Chapitre, & obligez de comparoître en perſonne au Synode qui ſe tient tous les ans au Chapitre le 19. du mois de Mars.

Ce Chapitre a de même que l'Archevêque, une autre Juriſdiction pour ſa *Temporalité*, qui eſt exercée par un Bailli, un Procureur Fiſcal, & un Greffier. Cette Juriſdiction s'appelle *la Barre du Chapitre*. Le Chapitre en jouit de tems immémorial. Le Roi Louis XI. par ſes Lettres Patentes du mois de Septembre 1445, fit défenſes à tous Juges ordinaires Royaux d'y exercer aucune Juſtice par prévention ou au-

trement. Elles ont été confirmées par Lettres de Louis le Grand, datées du 14. Août 1676, enregiſtrées au Parlement le 2. de Septembre de la même année. Sa Majeſté interprete par ces Lettres l'Edit du mois de Février 1674, qui ordonnoit la réunion des Juſtices de Paris au Châtelet. Le Roi déclare n'avoir entendu y réunir la haute, moyenne, & baſſe Juſtice de l'Egliſe de Paris, appellée *la Barre du Chapitre*, pour l'étendue de l'Egliſe, Parvis & Cloître ſeulement, enſemble du Terrain, dans leſquels Sa Majeſté les a maintenus & gardez, & au droit de Voyerie dans ces mêmes lieux.

Les appellations de ces Juriſdictions de l'Archevêque & du Chapitre ſont immédiatement portées au Parlement.

Il y a quatre Chapitres qu'on appelle les FILLES DE L'ARCHEVESCHE'. Ils ſont tenus d'aller lorſque l'Archevêque les mande. Ces Filles ſont S. Marcel, S. Germain l'Auxerrois, Saint-Honoré, & Sainte Opportune.

Le Chapitre de *Saint Marcel* eſt compoſé d'une Dignité de Doyen, qui vaut douze cens livres de revenu, & de quatorze Canonicats qui valent chacun quatre cens livres, outre le logement. Il y a auſſi dix ſept Chapelles, & tous ces Bénéfices ſont à la collation de l'Archevêque de Paris.

Celui de *S. Germain l'Auxerrois* à une dignité de Doyen qui vaut huit mille livres, une commission de Chantre qui vaut quinze cens livres, treize Canonicats qui ont le même revenu que la Chantrerie, & onze Chapelles dont les unes valent cent livres, & d'autres jusqu'à huit cens livres. Le Doyenné est un Bénéfice électif, & est par conséquent conferé par le Chapitre, comme aussi la commission de Chantre. Les Canonicats sont à la nomination de l'Archevêque de Paris, & les Chapelles sont conferées par le Chapitre aux plus anciens Vicaires Choristes Prêtres, conformément à l'Arrêt du Conseil du 14. de Novembre *1676*. Tous les Chanoines ont leur maison canoniale dans le Cloître.

Celui de *S. Honoré* est composé d'une dignité de Chantre, & d'onze Canonicats qui valent, années communes, trois mille livres de revenu. La Chantrerie ne vaut pas davantage à moins que le Chantre ne soit aussi Chanoine, car pour lors il a le double de revenu. La dignité de Chantre est à la collation du Chapitre : mais quant aux Canonicats, ils sont conferez alternativement par l'Archevêque, & par le Chapitre de S. Germain l'Auxerrois.

Celui de *sainte Opportune* est composé d'une dignité de Chefcier, à laquelle la Cure est jointe, & de huit Canonicats,

Ces Bénéfices sont à la collation du Chapitre de S. Germain l'Auxerrois.

L'Eglise de Notre-Dame a aussi quatre Chapitres, qu'on appelle les quatre FILLES DE NOTRE-DAME. Ces Chapitres sont ceux de S. Mery, du Saint-Sepulcre, de S. Benoît, & de S. Etienne d'Egrès, *ab egressu*.

Celui de *S. Mery* consiste en une dignité de Chefcier, à laquelle la Cure est attachée, en six Canonicats & en six Chapelles en titre. Ces Bénéfices sont conferez par deux Chanoines de Notre-Dame qui ont le droit de collation annexé à leurs Canonicats.

Celui du *S. Sepulcre* a seize Canonicats, sans avoir de dignité; ils sont à la collation de deux Chanoines de Notre-Dame alternativement avec les Administrateurs de l'Hôpital du S. Sepulcre. Ce Chapitre a obtenu des Lettres Patentes pour l'extinction de quatre de ces seize Prébendes, & depuis ces Lettres, deux Prébendes ayant vaqué elles n'ont point été remplies.

Celui de *S. Benoit* est composé de six Canonicats, sans Dignité. Ils valent six cens livres chacun, & sont conferez par six Chanoines de Notre Dame, qui en conferent chacun un. Il y a douze Chapelains qui ont trois cens livres de revenu chacun, & sont à la nomination & collation des

Chanoines, de même que la Cure & Vicairie perpetuelle.

Celui de *S. Estienne d'Egrès* est composé d'une dignité de Chefcier qui vaut six cens livres de revenu, & de douze Chanoines qui ont chacun trois cens livres. Ces Bénéfices sont à la collation de deux Chanoines de Notre-Dame qui ont ce droit attaché à leurs Prébendes. Chacun en nomme six.

Les autres Chapitres de la Ville de Paris sont ceux de la Sainte-Chapelle, de Saint-Jacques de l'Hôpital, de Saint-Thomas du Louvre, & de S. Nicolas du Louvre.

La *Sainte-Chapelle* étoit la Chapelle ordinaire de nos Rois dans le tems qu'ils faisoient leur demeure au Palais. Elle fut bâtie par ordre du Roi S. Louis en 1245, pour y déposer la couronne d'épines dont le Sauveur fut couronné, & plusieurs autres reliques que ce saint Roi avoit obtenues de l'Empereur Baudouin. Il fonda en même-tems un Chapitre composé d'une dignité de Trésorier, & de huit Canonicats, ausquels Philippe le Long en ajoûta cinq autres en l'an 1318, en sorte qu'il y en a treize. La dignité de Trésorier vaut sept mille livres de rente, & celui qui en est pourvû a droit d'officier pontificalement avec la mitre, mais sans crosse, *sine baculo*, s'il n'est pas

Evêque, ainsi qu'il est porté par les Bulles de concession.

Le revenu des Canonicats est inégal depuis deux mille jusqu'à quatre mille livres. Il y a encore six Chapelles dont le revenu est different, mais dont la moindre vaut cinq cens écus.

Le Roi confere de plein droit tous ces Bénéfices, & les Béneficiers sont commensaux de la Maison du Roi, & jouissent de tous les privileges attachez à cette qualité.

Le Chapitre de *S. Jacques de l'Hôpital* est composé d'une dignité de Trésorier qui vaut deux mille livres de revenu, de sept Canonicats qui valent mille livres, & de douze Chapelles qui ont chacune quatre cens livres : ce sont les trois Administrateurs de cet Hôpital qui conferent ces Bénéfices.

Le Chapitre de *S. Thomas du Louvre* est composé d'une dignité de Doyen, & d'onze Canonicats, dont l'un est uni au Doyenné. Les Canonicats valent trois cens livres, & le Doyenné deux mille livres. Cette dignité est à la collation du Chapitre ; & quant aux Canonicats, il y en a quatre qui sont conferez par le Roi, & les sept autres le sont alternativement par le Roi & par l'Archevêque de Paris.

Le Chapitre de *S. Nicolas du Louvre* consiste en une dignité de Prevôt & dix

Canonicats. La Prevôté vaut dix-huit cens livres, & les Canonicats huit cens livres. Ces Bénéfices sont à la collation de l'Archevêque de Paris, hormis un seul Canonicat, qui est en Patronage Laïque.

Les autres Chapitres du Diocese de Paris sont, celui de la Sainte-Chapelle de Vincennes, de Saint Maur des Fossez, de S. Martin de Champeaux, de S. Mery de Linax, de S. Spire de Corbeil, de Saint-Cloud, de Palaiseau, de Saint Martin de Montmorency, de S. Cosme de Luzarche, de S. Paul & de S. Denis, desquels je parlerai plus amplement en faisant la description des lieux où ils sont fondez.

§. 3. *Abbayes du Diocese.*

L'Abbaye de *sainte Geneviève* est occupée depuis l'an 1148 par des Chanoines réguliers de l'Ordre de Saint Augustin. L'Abbé est régulier, électif par les Religieux, & triennal. Le Pape Gregoire IX. donna le privilege à Hebert Abbé de Ste Geneviéve en 1226, & à ses successeurs, de porter la mitre & l'anneau. Clement IV. lui accorda en 1266 le pouvoir de conferer la tonsure & les quatre Mineurs à ses Religieux, & quelques autres droits ausquels l'Abbé de Sainte Geneviéve renonça en 1669. Il conserve encore la pré-

rogative d'assister à la Procession de la Châsse de sainte Geneviéve en crosse & en mitre, & de donner la bénédiction dans les rues, ayant la droite sur l'Archevêque de Paris. Cette Abbaye a soixante-dix mille livres de revenu.

L'Abbaye de *S. Victor* ne fut d'abord qu'un Prieuré de l'Ordre de S. Benoît, dépendant de l'Abbaye de S. Victor de Marseille. Louis le Gros en chassa ces Moines & mit en leur place des Chanoines Réguliers de la Congrégation de Saint-Ruf, l'an 1113. Le Roi fit en même tems ériger ce Prieuré en Abbaye, & Gilduin en fut le premier Abbé. Cette Abbaye est donc de l'Ordre de S. Augustin, & est la mere de celle de Sainte-Geneviéve, puisque Suger Abbé de S. Denis en tira douze Chanoines, & le Prieur Eude, pour les établir à Sainte-Geneviéve le vingt-cinq d'Août de l'an 1148. L'Abbaye de S. Victor vaut trente cinq mille livres de revenu pour l'Abbé.

L'Abbaye de *S. Germain des Prez* de l'Ordre de S. Benoît, fut fondée par le Roi Childebert vers l'an 559. elle est de la Congrégation de Saint-Maur, & a de beaux droits. Le revenu de l'Abbé est d'environ cinquante mille livres, les charges acquittées.

L'Abbaye de *S. Magloire* étoit aussi de

l'Ordre de S. Benoît. Elle fut fondée par Hugues Capet, Maire du Palais, & Duc de France, l'an 975. La Menſe Abbatiale eſt unie à l'Archevêché de Paris, & la Menſe Monacale eſt poſſedée par les Prêtres de l'Oratoire qui y ont établi un Séminaire.

Il y a pluſieurs Prieurez dans Paris, dont le plus conſidérable eſt celui de *S. Martin des Champs*, une des quatre filles de Cluny. Il vaut quarante-quatre mille livres de rente pour le Prieur, qui nomme à cent huit Bénéfices. Ce Monaſtere étoit une Abbaye fort célebre ſous la ſeconde race de nos Rois, mais ayant été ruiné par les guerres, & les déſordres de ce tems-là, Henri I. petit-fils de Hugues Capet, le réédifia, le dota de pluſieurs révenus, & y mit des Chanoines Réguliers, comme il paroît par ſa charte latine datée de la 27[e] année de ſon regne, laquelle revient à l'an de Jeſus-Chriſt 1060. Philippe I. ſon fils confirma, & augmenta cette donation par ſa charte de l'an 1067; mais l'an 1079, il en ôta les Chanoines Reguliers, & mit en leur place des Religieux de Cluny, dont l'Ordre étoit alors très-floriſſant.

Les Abbayes des Filles qui ſont dans Paris ou dans les Fauxbourgs, ſont:

L'Abbaye du *Val-de-Grace* de l'Ordre de S. Benoît & de fondation Royale. Elle

est possedée par une Abbesse triennale & élective, & vaut trente mille liv. de rente.

L'Abbaye de *Port-Royal*, de l'Ordre de Cîteaux, est un démembrement de Port-Royal des Champs fait en 1627, mais cette derniere ayant été supprimée, les biens de Port-Royal des Champs sont aujourd'hui partie de la Mense de l'Abbaye de Port-Royal de Paris.

L'Abbaye des *Cordelieres* du Fauxbourg S. Marcel, de l'Ordre de Sainte-Claire, est élective & triennale, & vaut dix mille livres de rente. Elle a été fondée vers l'an 1289.

Celle de *Panthemont*, Ordre de Cîteaux, fut fondée environ l'an 1218, dans le Diocese de Beauvais, réduite en Prieuré d'hommes en 1483, puis rendue aux filles ; & enfin transferée au Fauxbourg S. Germain à Paris.

L'Abbaye *au Bois* est du même Ordre, & vaut quinze mille livres de revenu.

Celle de *S. Antoine des Champs* lez Paris, fut fondée l'an 1191, ou l'an 1199, par Foulques Prédicateur fameux, & Curé de Neuilly. Elle fut unie à l'Ordre de Cîteaux en 1208, & jouit d'environ trente mille livres de rente.

Les Abbayes qui sont hors de la Ville & des Fauxbourgs de Paris, mais cependant de ce Diocese, sont S. Denis, Her-

vaux, Livry, Ivernaux, la Roche, les Vaux de Cernay & Lagny. Quant aux Abbayes de Filles, ce ſont Montmartre, Chelles, Hiéres, Gif, Malnoue, Gercy, Iſſy, Maubuiſſon, Sainte-Perrine de la Vilette, & Longchamp.

L'Abbaye de *S. Denis* en France eſt de l'Ordre de S. Benoît. Le titre Abbatial a été ſupprimé, & la Menſe unie à la Communauté de S. Louis de S. Cyr par une Bulle du Pape Innocent XII. du 23. de Février 1692. Le Roi Dagobert eſt regardé comme le fondateur de cette Abbaye, laquelle a été depuis augmentée & embellie par les Rois ſes ſucceſſeurs. Son Egliſe ſert de Mauſolée à nos Rois, & la Menſe de l'Abbé valoit cent mille livres de rente.

Celle d'*Herivaux* eſt de l'Ordre de S. Auguſtin, & de la Congrégation de France. Elle fut fondée l'an 1131, & eſt ſituée à ſept lieues de Paris, & à une lieue de Luzarche. Le revenu de l'Abbé eſt d'environ huit mille livres, & celui des Religieux de trois mille ſept cens cinquante.

Notre-Dame de *Livry* en l'Aunoy, *in Alneto*, eſt du même Ordre, dans le Doyenné de Chelles, & fut fondée l'an 1186. Le revenu de l'Abbé eſt de trois mille cinq cens livres.

Celle d'*Ivernaux, de Hibernali*, eſt du même Ordre, & vaut 3000. l. de revenu,

tant pour l'Abbé que pour ses Religieux.
Celle de la Roche, *Rocha*, est du même Ordre, & fut fondée par les Seigneurs de Levy en 1190, & 1232. Elle ne vaut que 4000 l. par an, & il n'y a point de Religieux
Vaux de Cernay, Valles Cernaii, est de l'Ordre de Cîteaux, & fut fondée l'an 1128, par Simon de Neaufle le Chastel, Connêtable de France, & par Eve sa femme. Les Comtes de Montfort, ceux de Dreux; les Seigneurs de Chevreuse, & ceux de Rambouillet augmenterent dans la suite par leurs bienfaits, les biens de cette Abbaye, comme il paroît par les Lettres de confirmation de Louis VII. Roi de France, & Duc d'Aquitaine. Cette Abbaye vaut à l'Abbé huit mille livres de rente, & dix mille cinq cens livres pour les Religieux qui sont treize ou quatorze.
Celle de *S. Pierre de Lagny*, Ordre de S. Benoît, a été fondée dans le septiéme siécle par un Gentilhomme Ecossois appellé Fourcy. Les Normans la ruinerent & la brûlerent dans le neuviéme, & elle fut rétablie dans le dixiéme par Hubert de Vermandois, Comte de Troyes & de Meaux, qui y fut enterré l'an 993. Depuis ce tems-là plusieurs Seigneurs lui ont fait de grands biens. Thibaud le Jeune Comte de Champagne lui donna le Comté de Lagny. Le Roi Louis XI. par Lettres Patentes du 21.

de Juin 1468, registrées au Parlement le 14. de Juillet de la même année, remet à l'Abbé de Lagny, deux cens livres de rente annuelle que les Religieux étoient obligez de payer tous les ans à la recette du Domaine de Meaux, en considération des pertes que cette Abbaye avoit faites durant les guerres, & de la dévotion singuliere de Sa Majesté pour cette Abbaye. Il est dit dans ces Lettres qu'en 1213, Thibaud Comte de Champagne & de Brie avoit octroyé à ces Religieux, Abbé, & Couvent, toutes exemptions *d'osts*, & *exactions*, pour leurs Officiers & Domestiques jusqu'au nombre de vingt-sept, & qu'anciennement on avoit accoûtumé d'y tenir les Foires de Champagne & de Brie pendant trois mois de l'année, desquelles cette Abbaye retiroit annuellement dix ou douze mille liv. de profit. Elle vaut aujourd'hui à l'Abbé 9000 liv. de rente, & 7000 aux Religieux qui sont au nombre de quinze ou seize.

L'Abbaye Royale de *Montmartre*, Ordre de S. Benoît, fut fondée en 1133, par le Roi Louis le Gros, & la Reine Adelaïde sa femme. Il y avoit auparavant un Couvent de Religieux de l'Ordre de Cluny, qui étoient les gardiens du sommet de cette montagne. Cette Abbaye est ordinairement composée d'une Abbesse, de soixante Religieuses, & de douze Sœurs converses.

Elle

Elle a vingt-huit mille livres de rente, & une penſion du Roi de ſix mille livres. Elle doit à chaque mutation d'Abbeſſe, mille livres à la Menſe Abbatiale de S. Denis, à cauſe d'un fief qu'elle poſſede à Clignancourt.

Celle de *Sainte Geneviève de Chaillot*, Ordre de S. Auguſtin, vaut ſix mille livres de rente. La Communauté eſt ordinairement compoſée de quarante à quarante-cinq Religieuſes.

Celle d'*Iſſy*, Ordre de Citeaux, eſt de fondation Royale, & vaut ſept mille livres de rente.

Celle de *Long-Champ*, Ordre de Sainte Claire a été fondée par Iſabelle de France Sœur de S. Louis. Cette Maiſon a vingt mille livres de rente, & l'Abbeſſe eſt élective triennale.

L'Abbaye de *Chelles*, *Cala*, Ordre de S. Benoît raporte ſes commencemens à ſainte Clotilde femme du grand Clovis, laquelle y fit bâtir une Chapelle dédiée à S. George, avec quelques Cellules pour des Religieuſes : mais ſainte Bathilde changea cette Chapelle en une grande Egliſe, & les Cellules en un Monaſtere d'une juſte étendue. Les Religieuſes de cette Abbaye, quoique de l'Ordre de S. Benoît, ont cependant été habillées de blanc juſqu'en 1614. qu'elles prirent l'habit noir. On

prétend que le nom que porte cette Abbaye luy fut donné d'une viſion qu'eut Sainte Bathilde pendant ſon ſommeil : elle crut voir une échelle dreſſée devant l'Autel de Nôtre-Dame , dont la hauteur touchoit juſqu'au Ciel , & qu'elle montoit par cette échelle au milieu d'un cortége d'Anges. Ce qu'il y a de conſtant, c'eſt que les armes de cette Abbaye ſont une échelle acoſtée de deux Fleurs de Lys.

Celle de *Gif*, *Beatæ Mariæ Vallis de Giffo* , eſt du même Ordre, & a été fondée par Maurice de Sulli Evêque de Paris, vers l'an 1140. Elle eſt ſituée auprès de Chateau Fort, à cinq lieux de Paris, & jouit d'environ huit mille livres de rente.

Celle d'*Hiéres* , du même Ordre , a été fondée vers l'an 1122. par Euſtache Comteſſe d'Eſtampes & de Corbeil, ſœur de Louis le Gros. Elle vaut dix mille livres de revenu.

Celle de *Sainte Perrinne* de la Villette, Ordre de S. Auguſtin, fut fondée par Philippe le Bel, vers l'an 1300. près de la foreſt de Compiegne, puis transferée auprès de Compiegne, d'où elle fut transferée en 1646. à la Villette près Paris. Elle a environ huit mille livres de revenu.

Celle de *Gercy*, Ordre de S. Benoît a été fondée par Alfonce de France Frere de ſaint Louis, & par Madame Jeanne ſa

femme. Cette fondation fut confirmée par le Roi Philippe III. Neveu du Fondateur, au mois de Fevrier de l'an 1272. Cette Abbaye jouit d'environ six mille livres de revenu.

Nôtre-Dame de Footel, dite le Bois aux Dames, lez *Malnoe*, *Malanoda*, est de l'Ordre de S. Benoît, & fut fondée l'an 1171. Elle jouit d'environ quinze mille livres de revenu.

La Sauſſaye, près de Ville-Juive, est quelquefois appellée Abbaye, mais mal-à-propos, car ce n'est qu'un Prieuré de Benedictines. Ce fut d'abord une maladerie pour de pauvres femmes malades, laquelle étoit regie & administrée par treize *femmes saines*. Louis le jeune fit beaucoup de bien à cette Maison, & luy accorda plusieurs Privileges. Philippe Auguste, S. Louis, Philippe le Hardi, Philippe le Bel, Louis Hutin, &c. suivirent l'exemple de Louis VII. à l'égard de cette Maison. Je serois trop long si je voulois rapporter en détail tout les biens qu'ils luy ont fait. Je transcrirai seulement ici ce qu'en dit du Tillet au recueil des Rois de France, Chapitre des Obseques desdits Rois, & Reines; pag. 345. *Aux Religieuses de la Sauſſaye près Ville-Juive.... appartiennent les linges, tant de corps que de table, scels d'or & d'argent, tous les mulets, mules,*

palefrois, chevaux d'honneur, des offices, & autres, tant ceux qui ont conduit & mené les chariots desdits Rois, & Reines, que ceux qui ont porté sommage à leurs Exéques, avec les harnois, colliers, accoûtremens d'iceux; adjugés par plusieurs Arrêts, contre les Grands & autres Ecuyers. Cette maison a fort changé depuis, & ne passe pas pour fort riche. La Prieure est à la nomination du Roy, & par consequent à vie.

Les *Hôpitaux* du Diocese de Paris entrent encore naturellement dans cet article. Ceux de Paris sont l'Hôpital general, l'Hôpital de la Trinité, l'Hôpital du S. Esprit, celui des Enfans rouges, celui des Quinze-vingts, celui des petites Maisons, celuy des Incurables, l'Hôtel-Dieu, & la Maison des Convalescens. Il sera parlé de tous ces Hôpitaux plus particulierement dans la description de Paris.

Quoique l'*Ordre de Malte* n'ait rien de commun avec le Clergé de France, & que ce soit un Ordre separé, ainsi qu'il est dit dans les Lettres Patentes du Roi Charles IX. du 26. Avril 1568. neanmoins, comme c'est un Ordre Religieux, je dirai ici en peu de mots que dans le Grand Prieuré de France, il y a trente-six Commanderies pour les Chevaliers, & dix pour les servans, outre la Commanderie Magistrale, que le Grand-Maître de l'Ordre tient par

ſes mains, ou la donne à un Chevalier ſous la redevance d'une penſion.

Le *Grand Prieuré de France* conſiſte en un grand enclos, dans la Ville de Paris, appellé le Temple, dans lequel eſt l'Hôtel Prieural, une Egliſe Conventuelle deſſervie par ſix Religieux de l'Ordre, avec toute Juſtice, haute, moyenne, & baſſe dans cet enclos: En pluſieurs Maiſons dans la Ville de Paris, des cens & rentes, tant dans la Ville qu'aux environs, & en pluſieurs petits domaines. Ce grand Prieuré avec toutes ſes dépendances vaut cinquante-cinq ou ſoixante mille livres de rente, ſur quoi il y a pour vingt mille livres ou environ de charges.

La *Commanderie de S. Jean de Latran* eſt auſſi dans Paris, & conſiſte en l'enclos de la Commanderie, dans lequel eſt l'Egliſe conventuelle deſſervie par trois Religieux de l'Ordre. Elle a haute, moyenne & baſſe Juſtice, & pluſieurs maiſons, rentes, cenſives & domaines à la campagne. Toutes charges payées elle vaut environ neuf mille livres de rente.

CHAPITRE II.

Le Gouvernement Civil.

IL y a dans Paris un grand nombre de Juſtices ou Juriſdictions. Le reſſort de quelques-unes s'étend fort loin dans le

Royaume ; il y en a même qui ſont uniques, & qui n'ont d'autres limites que celles de la France.

§. I. *Le Parlement.*

LE PARLEMENT DE PARIS eſt le premier, & celui du Royaume dont le reſſort eſt le plus étendu. Philippe le Bel ayant rendu le Parlement ſédentaire à Paris, pour y être tenu deux fois l'année, aux octaves de Pâques, & de la Touſſaints, deux mois chaque fois. Il ordonna qu'il y auroit treize Clercs, & treize Laïcs, ſans compter deux Prélats, & deux Seigneurs de ſa Cour qu'il nomma pour y tenir le premier lieu. Ce Parlement fut d'abord composé de la Chambre du *Plaidoyer*, qu'on a appellée depuis Grand-Chambre, & de la Chambre des Enquêtes pour juger les appellations des procès par écrit. On y mit des Conſeillers Clercs, & des Laïcs, dont les uns étoient appellez *Jugeurs*, & les autres *Rapporteurs* : à la difference de ceux de la Grand-Chambre, qui étoient appellez *Maîtres du Parlement*. C'étoit toûjours un Evêque qui préſidoit à cette Chambre des Enquêtes. Cet ordre fut obſervé jusqu'en 1319, que Philippe le Long y apporta quelque changement, mettant en la Grand-Chambre plus de Laïcs que de Clercs, ſçavoir huit Clercs, & douze Laïcs; outre le Chancelier.

De plus il créa une seconde Chambre des Enquêtes. L'une pour connoître des Enqueſtes du tems paſſé juſqu'au jour de ſon Ordonnance, & l'autre pour les Enquêtes *qui aviendroient de ce jour en avant*. Il voulut qu'en ces deux Chambres il y eût vingt Conſeillers Clercs, & trente Lays, dont ſeize ſeroient *Jugeurs*, & les autres *Raporteurs*. Le même Philippe le Long établit une Chambre des Requêtes composée de trois Clercs, & deux Lays, les Clercs qualifiés *Maîtres*, & les Lays *Meſſires*. Il ordonna auſſi qu'il n'y auroit aucuns Prélats au Parlement, ſe faiſant ſcrupule de les derober au Gouvernement de leurs Diocèſes. Les ſeuls Evêque de Paris, & l'Abbé de S. Denis continuerent à y être admis. Il faut qu'il y ait eu du changement là-deſſus, depuis Philippe le Long juſqu'à Charle VI. car Boutillier qui vivoit ſous le Regne de ce dernier, ne fait mention que de deux Chambres du Parlement dans ſon Teſtament du 16. Septembre 1402. raporté dans ſa Somme Rurale. Il dit que la Grand-Chambre étoit composée de quatre Préſidens, dont l'un étoit le premier; & de trente Conſeillers, dont il y avoit quinze qui étoient d'Egliſe, & quinze Lays. La Chambre des Enquêtes en avoit quarante, vingt-quatre Clercs & ſeize Lays.

L'an 1483. il y avoit deux Chambres des Enquêtes, dont la premiere étoit appellée *la Grand-Chambre des Enquêtes*, & l'autre *la Petite*. On trouve dans les Registres du Parlement de cette année-là, que le 25. Juin la Cour tint le Parlement en la Salle S. Louis, la Grande-Chambre des Enquêtes à la Tournelle, & la Petite en la Tour de Beauvais; pour l'entrée du Roi Charles VIII. François premier par Lettres du dernier jour de Janvier 1521. créa vingt Conseillers au Parlement, dont fut faite & composée la troisiéme Chambre des Enquêtes. Henri II. par son Edit du mois de May de l'an 1543. érigea une quatriéme Chambre, qui d'abord fut appellée *la Chambre du Domaine*, pour connoître des Appellations des Procès concernans le Domaine, & les Eaux & Forêts du Royaume, & qui depuis a été appellée *la quatriéme Chambre des Enquêtes*, à cause qu'elle connoît indifferemment comme les autres Chambres, de tous Procès par écrit, dévolus par Appel en la Cour. Charles IX. par Edit du mois de Juillet 1568. érigea une cinquiéme Chambre des Enquêtes à l'*instar* des quatre autres.

La Tournelle Criminelle ne commença à être une Chambre particuliere qu'après l'an 1436. & ne fut même rendue continuelle que sous François I. en l'an 1515.

La Chambre des Requêtes de l'Hôtel, raporte son origine à Philippe le Bel, qui ayant rendu le Parlement sedentaire, fit aussi un Reglement pour les Maîtres des Requêtes de l'Hôtel, par lequel il voulut qu'ils servissent par quartier où seroit le Roi, & le reste du tems au Parlement. Les Chambres des Requêtes du Palais, ont été établies à l'*instar* de celles des Requêtes de l'Hôtel; car comme les Maîtres des Requêtes de l'Hôtel recevoient les Requêtes qu'on présentoit au Roi, ou pour les juger sommairement, ou pour les remettre lorsqu'elles étoient de trop grande importance; de même on attribua aux Maîtres des Requêtes du Palais qui furent nouvellement créez, le pouvoir de prendre & de juger les Requêtes qui seroient présentées au Parlement, à la reserve néanmoins de celles qui seroient d'une trop grande consequence; lesquelles ne pouvoient être jugées par ces nouveaux Juges, sans avoir été communiquées au Parlement.

La premiere Chambre des Requêtes du Palais fut établie par Philippe le Long, & ne fut d'abord composée que de quatre Conseillers, deux Clercs, & deux Lays. Le nombre a été augmenté depuis à plusieurs reprises.

Il n'y eut que cette Chambre jusqu'en 1580. que le Roi Henri III. en créa une

ſeconde par ſon Edit de mois de Juin, & ordonna qu'il y eût deux Préſidens, & huit Conſeillers aux mêmes droits, privileges, & prérogatives que les anciens.

Charles VI. en l'an 1405, & Louis XII. en l'an 1499. ajoûterent à toutes ces Chambres, une Chambre pour ſervir au tems *des Vacations* du Parlement, laquelle fut confirmée par François I. en l'an 1519. Ils établirent cette Chambre principalement pour l'expedition des procès criminels, pour les matieres proviſoires, & autres, qui demandent célerité. Cette Chambre commence le 9. de Septembre, & finit au 27. d'Octobre, veille de S. Simon, S. Jude.

Charles VII. en l'an 1454. accorda aux Conſeillers du Parlement de Paris le privilege d'avoir ſéance dans tous les autres Parlemens du Royaume, ſans que ceux des Parlemens euſſent le même droit dans celui de Paris, à l'exception des Conſeillers du Parlement de Toulouze, auxquels il permit d'avoir ſéance au Parlement de Paris, ſuivant la date de leur reception.

Ce Parlement fut transferé à Poitiers ſous Charles VI. & il fut 18. ans dans cette Ville. Sous Charles VII. il fut d'abord transferé à Montargis, puis à Vendoſme, où il donna un Arrêt celebre contre Jean Duc d'Alençon, le 10. d'Octobre

de l'an 1458. Du tems de la Ligue en 1589. il fut transferé à Tours, & une Chambre à Chalons. Le Parlement des Anglois dura pendant vingt ans à Paris.

Les Ducs & Pairs, ſoit qu'ils fuſſent Princes, ou même Fils de France, les Rois & Reines de Navarre, &c. étoient obligez de donner des roſes au Parlement en Avril, May, & Juin. Nous ne ſçavons pas la cauſe d'une telle ſujettion, ni le tems qu'elle commença. Nous ne ſommes pas non plus fort inſtruits de la maniere dont elle s'obſervoit. Nous ſçavons ſeulement qu'un jour qu'il y avoit audience à la Grand-Chambre, le Pair qui préſentoit ſes roſes, faiſoit joncher de roſes, de fleurs, & d'herbes odoriferantes, toutes les Chambres du Parlement, & avant l'audience donnoit ſplendidement à déjeuner aux Préſidens, & aux Conſeillers, même aux Greffiers & Huiſſiers de la Cour. Il venoit enſuite dans chaque Chambre faiſant porter devant luy un grand Baſſin d'argent, non ſeulement plein d'autant de Bouquets d'œuillets de roſes, & autres fleurs de ſoye ou naturelles, qu'il y avoit d'Officiers; mais auſſi d'autant de Couronnes de même rehauſſées de ſes armes. On luy donnoit enſuite audience dans la Grand-Chambre, puis on entendoit la Meſſe. Les Hautbois jouoient pendant tout

ce tems-là, hormis durant l'audience, & même alloient jouer chez les Présidens avant leur dîner. A cela je puis ajoûter trois choses qui se pratiquoient au Parlement de Paris. 1. Que celui qui écrivoit sous le Greffier avoit son droit de Roses. 2. Que ce Parlement avoit *son Faiseur de Roses*, appellé *le Rosier de la Cour*. 3. Que les Pairs achetoient de lui celles dont ils faisoient leurs présens. Le Parlement de Paris ordonna le 17. de Juin 1541. que Louis de Bourbon, Prince du Sang, Duc de Montpensier, créé Duc & Pair au mois de Fevrier 1538. luy présenteroit des Roses avant François de Cleves, créé Duc de Nevers, Pair de France, au mois de Janvier de la même année 1538.

Il seroit assez inutile de raporter les noms des Pairs qui rendoient ce devoir au Parlement : il suffit d'avoir dit que tous ceux qui avoient des Pairies dans son ressort le rendoient. Parmi les Princes du Sang, on trouve avec les Ducs de Vendosme, de Beaumont, & de Montpensier, ceux de Chateau-Thierry, de S. Fargeau, d'Angoulesme, & plusieurs autres. On trouve même qu'Antoine de Bourbon Roi de Navarre, & Jeanne d'Albret sa femme, s'y assujettirent en qualité de Ducs de Vendosme. L'an 1586. Henri leur Fils qui n'étoit alors que Roi de Navarre justifia au

Procureur-General, que ni lui, ni ses Prédecesseurs n'avoient jamais manqué de satisfaire à cette redevance. Les Fils de France en 1577. & depuis encore François Duc d'Alençon, Fils de Henri II., s'y soûmirent ainsi que tous les autres. Personne en un mot ne s'en est exempté, que nos Rois, & nos Reines. Quoique cette redevance ait cessé de nos jours, c'est-à dire, dans le siécle dernier, nous en ignorons précisement le tems.

Henri II. en 1554. voulut que le Parlement de Paris fut Semestre, & divisé en deux Séances : dont l'une étoit destinée depuis le premier de Janvier jusqu'au premier de Juillet, & l'autre depuis le premier de Juillet jusqu'à la fin de l'année. Chaque Séance avoit ses Présidens & ses Conseillers. On ne fut pas longtems à s'apercevoir des inconveniens de ce changement, & ce même Roi remit les choses en leur premier état trois ans après, c'est-à-dire l'an 1557.

Le Parlement de Paris fut d'abord le seul qu'il y eut en France, & pour lors son ressort s'étendoit par tout le Royaume; mais depuis l'établissement des autres on leur a donné à chacun une étendue raisonnable, & celui de Paris ne s'étend que sur l'Isle de France, la Beausse, la Sologne, le Berry, l'Auvergne, le Lyonnois, Forêts, Beaujolois, Nivernois, Bourbonnois, Maconnois, Poitou, Païs

d'Aunix, Anjou, Angoumois, Picardie, Champagne, Mayne, Perche, Brie, & Touraine.

Ce Parlement eſt composé aujourd'hui d'un premier Préſident, de neuf Préſidens à mortier, de vingt-un Préſidens, de deux cent quatorze Conſeillers, & de pluſieurs autres Officiers. Ils ſont tous diſtribuez en neuf Chambres.

La Grand-Chambre eſt composée du premier Préſident, de neuf Préſidens à Mortier, de vingt Conſeillers Laïques, de douze Conſeillers Clercs les plus anciens, qui y montent des Chambres des Enquêtes, ſuivant l'ordre & la date de leur reception; de trois Avocats generaux & d'un Procureur general. Dans tout le Regiſtre de l'an 1491. il n'eſt point parlé des Avocats du Roi, & il ſemble qu'il ne fuſſent pas encore érigés. Je dis *Avocats du Roi*, car ils ont été ainſi appellez juſques bien avant dans le ſeiziéme ſiécle, & M. Lizet eſt ainſi qualifié dans les Regiſtres du Parlement de l'an 1525. Le Procureur general du Parlement de Paris, a une diſtinction que ceux des autres Cours ſuperieures n'ont point. Il eſt Garde né de la Prevôté de Paris, lorſque ce ſiége eſt vacant.

J'ay lû dans un manuſcript, qu'un Procureur general à qui on reprochoit d'avoir dit une choſe mal à propos, répondit: *Je ne l'ai pas dite, mais ſi je l'avois dite,*

j'userois de mon privilege, qui est de me dédire quand j'ai failli.

Le premier Président, & les quatre plus anciens Présidens à mortier servent toûjours à la Grand-Chambre, & les cinq autres à la Tournelle. Les Conseillers Lays de la Grand-Chambre servent par Semestre à la Grand-Chambre, & à la Tournelle. Les Conseillers-Clercs sont toûjours à la Grand-Chambre, & ne vont à la Tournelle que lorsqu'il y a assemblée de Grand-Chambre, & que les procès qui s'y doivent juger, sont du nombre de ceux dont les Ecclésiastiques peuvent connoître.

Les Conseillers d'Honneur du Parlement, & les Maîtres des Requêtes au nombre de quatre, ont séance avant le Doyen du Parlement, & voix déliberative à la Grand-Chambre.

Le Gouverneur de Paris, & l'Abbé Chef de l'Ordre de Cluny, ont entrée, séance, & voix déliberative en cette Chambre, en qualité de Conseillers d'honneur-nez.

Les Princes du Sang, les Pairs de France tant Laïques qu'Ecclésiastiques y ont aussi entrée, séance, & voix déliberative, mais avec cette difference que les Princes du Sang y sont reçus à l'âge de quinze ans, & les Pairs de France à celui de vingt-

cinq : que les Princes du Sang y entrent de plein droit ſans avoir de Pairie, & ſans prêter le ſerment : qu'ils traverſent le Parquet de la Grand-Chambre pour prendre leur place : qu'en prenant leur avis, le premier Préſident ne les nomme point, & a ſon bonnet à la main, au lieu que quand il prend celui des Pairs, il les nomme par les titres de leur Pairie, & n'ôte point ſon bonnet.

Le ſerment que les Pairs prêtent lorſqu'ils ſont reçus au Parlement, conſiſte à promettre, *de bien & fidellement ſervir, aſſiſter, & conſeiller le Roi en ſes très-hautes, très-grandes, & importantes affaires ; & prenant ſéance en la Cour y rendre la Juſtice aux pauvres comme aux riches, garder les Ordonnances, tenir les Délibérations de la Cour cloſes & ſecretes &c.*

L'Habit des Princes du Sang, des Pairs laïques, & du Gouverneur de Paris lorſqu'ils vont au Parlement, eſt un habit de drap d'or, ou de velours, ou de drap noir, avec un manteau court, & l'épée au côté.

Les Pairs Ecclésiaſtiques ſont vêtus d'un rochet, & d'une robe de ſatin violet fourrée d'hermines.

Cette Chambre connoît des appellations verbales interjettées des ſentences des Juges du reſſort du Parlement de Paris ; des cauſes auſquelles le Procureur General eſt partie

pour les droits du Roi & de la Couronne ; des causes des Pairs, pour ce qui regarde leurs Pairies, dont elle seule connoît en premiere instance ; des droits de Régale, privativement à tous les autres Parlemens de France, par attribution de l'Ordonnance de Louis XI. de l'an 1464. des causes de l'Université de Paris en Corps, & de plusieurs autres Communautez qui y ont leurs causes commises en premiere instance, comme l'Hôpital géneral de la Ville de Paris. Elle reçoit encore le Serment des Ducs & Pairs, lesquels sont les premiers Conseillers du Parlement, & y ont leur Séance après les Présidens ; des Baillifs & Sénechaux, & de tous les Juges & Magistrats, dont les appellations se relevent immediatement en ce Parlement.

La *Tournelle Criminelle* a pris son nom de ce que les Conseillers de la Grand-Chambre, & des Chambres des Enquêtes y entrent tour à tour. Elle connoît par appel en dernier ressort de toutes les affaires criminelles, où il s'y agit de bannissement, des galeres, de mort, ou de quelque peine corporelle, ce qu'on appelle le *grand Criminel*, à la difference du *petit Criminel* où il n'échet qu'une peine pecuniaire, dont la connoissance appartient aux Chambres des Enquêtes.

Les procès criminels des Ducs & Pairs, des Officiers de la Couronne, des Préſidens & Conſeillers du Parlement, doivent être jugez, toutes les Chambres aſſemblées: Les Eccleſiaſtiques, les Gentilhommes, & les Secretaires du Roi, peuvent demander à être jugez, la Grand-Chambre & la Tournelle aſſemblées.

La Tournelle criminelle eſt compoſée de cinq Préſidens à Mortier, de ſix Conſeillers Laïques de la Grand-Chambre, & de deux de chacune des Enquêtes. Ceux de la Grand-Chambre y ſervent pendant ſix mois, & ceux des Enquêtes pendant trois.

Il y avoit une Tournelle civile qui jugeoit certaines affaires à l'audience. Elle avoit été érigée en 1667. & 1669. Il falloit tous les ans une nouvelle Commiſſion pour cette Chambre; mais comme depuis l'an 1697. ou 1698. on ne l'a point demandée; cette Chambre eſt comme ſupprimée, & les affaires dont elle connoiſſoit, ſont portées à la Grand-Chambre, ou aux Chambres des Enquêtes.

Les cinq *Chambres des Enquêtes* ſont compoſées chacune de trois Préſidens, & de trente, trente-un ou trente-deux Conſeillers. Celles des Requêtes du Palais ont auſſi un pareil nombre de Préſidens. Ces titres de Préſidens n'étoient que des com-

missions possedées par des Conseillers; mais par Edit du mois de May 1704. elles ont été créées en titre d'office formé. Par ce même Edit, les Présidens des Enquêtes, & des Requêtes, ont rang & séance dans toutes les Assemblées, & Céremonies publiques après les Maîtres des Requêtes, & avant le Doyen des Conseillers du Parlement. Les Chambres des Enquêtes connoissent des appellations de procès par écrit, pour juger s'il a été bien ou mal appellé à la Cour.

Les deux *Chambres des Requêtes* du Palais connoissent de toutes les causes personnelles, possessoires & mixtes, entre les Officiers commensaux de la Maison du Roi, & autres qui ont droit de *Committimus*. Chacune de ces Chambres a trois Présidens & treize Conseillers. Il y a appel de leurs jugemens au Parlement.

La Chambre des *Requêtes de l'Hôtel*, est composée de Maîtres des Requêtes. Elle connoît aussi des causes des Officiers privilegiez, en sorte que ces Officiers ont le choix de plaider aux Requêtes du Palais, ou aux Requêtes de l'Hôtel. Il faut cependant observer que les Maîtres des Requêtes, les Officiers des Requêtes de l'Hôtel, & leurs Veuves ne peuvent plaider qu'aux Requêtes du Palais: & les Présidens, Conseillers, & autres Officiers des

Requêtes du Palais, & leurs Veuves ne peuvent plaider qu'aux Requêtes de l'Hôtel. Les Maîtres des Requêtes servent chacun trois mois aux Requêtes de l'Hôtel, & chaque quartier a son Doyen qui préside à cette Chambre. Lorsqu'ils jugent à l'ordinaire, il y a appel au Parlement de leurs sentences; mais ils jugent en dernier ressort les differends qui surviennent pour le titre des Offices, sur les taxes des dépens qui se font au Conseil, sur les priviléges des Imprimeurs, &c. Et pour lors ils prononcent: *Les Maîtres des Requêtes Juges souverains en cette partie, &c.*

Anciennement il n'y avoit au Parlement de Paris qu'un Greffier en chef civil, mais par Edit du mois de Mars de l'an 1709. le Roi créa quatre offices de Greffiers en chef civil, gardes & dépositaires des Archives du Parlement de Paris. Ces quatre offices ont subsisté jusqu'en 1716. que par Edit du mois d'Août, & du mois de Septembre, ils ont été supprimez, & éteints. Par un autre Edit du mois de Septembre de la même année, le Roi rétablit l'office *de Protonotaire, & Greffier en chef Civil* au Parlement de Paris sur le pied, & ainsi que ladite Charge a été exercée par les anciens Greffiers en chef, & notamment par les sieurs du Tillet, avant les differens changemens survenus depuis, &c. La finance

de cet office, qui fut rétabli en faveur de Nicolas Dongois, l'un des Greffiers en chef supprimez, fut reglée à la somme de deux cent trente-quatre mille livres; & les appointemens à la somme de dix-huit mille livres par chacun an. Comme le sieur Dongois étoit pour lors dans un âge fort avancé, Sa Majesté souhaita qu'il élevât & instruisit un Sujet capable de le soulager, & de le remplacer, & agréa par le même Edit, Roger François Gilbert de Voisins son petit-Fils, pour être reçu en ladite Charge, en survivance dudit Dongois son Grand-Pere. Cette Charge, ainsi qu'il est porté par l'Edit, est rétablie aux mêmes fonctions, honneurs, rang, séances, & prérogatives, dont les anciens Greffiers en chef ont joui, & nommément aux privileges de Noblesse, droit d'Indult, & de *Committimus*.

Outre ce Greffier en chef civil, il y a un Greffier en chef au Criminel, un Greffier des présentations, un des affirmations des voyages, quatre Secretaires du Roi, & de la Cour de Parlement, trois Greffiers Plumitifs de la Grand-Chambre, un Greffier Garde-sacs de la Grand-Chambre, deux Greffiers Garde-sacs des Enquêtes, deux Greffiers Plumitifs au Criminel, un Greffier Garde-sacs au petit Criminel, un Greffier des présentations au petit Criminel

trois Receveurs des conſignations, quatre Commiſſaires aux ſaiſies réelles, des Greffiers pour les Chambres des Enquêtes, & des Requêtes, dix-neuf Subſtituts de Procureur géneral, un premier Huiſſier, & vingt-huit Huiſſiers au Parlement, & des Chambres de la Tournelle, & des Enquêtes, un premier Huiſſier, & huit Huiſſiers aux Requêtes du Palais, quatre cent Procureurs, & un grand nombre d'Avocats, dont les noms ſont inſcrits dans le tableau qui ſe fait tous les ans par le Bâtonier, qui en eſt le chef. Le premier Huiſſier ne ſert qu'à la Grand-Chambre, & à la Tournelle Criminelle. Il jouit du droit d'Indult, & de *Committimus*, aquert la Nobleſſe, & la tranſmet à ſa poſterité.

Les habits de céremonie de Meſſieurs du Parlement ſont pour les Préſidens à Mortier, le manteau d'écarlate fourré d'hermines, & le mortier de velours noir. Le premier Préſident porte deux galons d'or à ſon mortier à la difference des autres Préſidens à Mortier, qui n'en portent qu'un.

Les Conſeillers, Avocats & Procureur Generaux ont la robe d'écarlate, & le chaperon rouge fourré d'hermines. Les Greffiers en chef portent la robe rouge avec l'épitoge. Le Greffier criminel, & les quatre Sécretaires de la Cour portent la robe

rouge, aussi bien que le premier Huissier, qui a un bonnet de drap d'or fourré d'hermines, & enrichi de perles. Le premier Président, & les Présidens à Mortier sont conduits dans le Palais par les Huissiers, la baguette à la main; & lorsqu'ils sortent, les Huissiers marchent devant jusqu'à la Sainte-Chapelle.

Je ne dois pas oublier ici un privilege unique & un des plus beaux du Parlement de Paris, c'est L'INDULT, ou le droit qu'ont Messieurs du Parlement de se nommer eux-mêmes ou tel autr equ'il leur plaît, aux Collateurs ordinaires des Bénefices du Royaume, lesquels sont obligez de leur conferer le premier Bénefice vacant. *Si le* Président ou Conseiller du Parlement de Paris qui requert un Bénefice, est Clerc, il peut le requerir pour lui-même; & s'il est laïque, il peut presenter un autre pour remplir le Bénefice en sa place *. Le Chancelier étant le Chef de la Justice, & par consequent du Parlement, jouit du droit d'Indult; & les Maîtres des Requêtes l'ont fait étendre jusqu'à eux, quoiqu'à la rigueur ils ne soient pas du Corps du Parlement. Ils y prennent séance, à la verité; & c'est là-dessus qu'ils ont fondé leur droit, mais ils ne peuvent pas s'y trouver plus de quatre ensemble. C'est le Pape Jean XXIII.

* Traité de l'Indult imp. à Paris en 1703.

par sa Bulle du 13. de Decembre 1412. le Pape Eugene par celles des années 1431. 1434. 1437. Le Pape Paul III. par celle de l'an 1538. & le Pape Clement IX. qui ont accordé, fixé, & étendu l'Indult du Parlement de Paris. Autrefois Messieurs du Parlement s'addressoient à tels Collateurs qu'ils trouvoient à propos : mais depuis l'an 1617. le Chancelier s'est attiré le pouvoir de nommer le Collateur de la part du Roi.

L'ouverture du Parlement se fait le lendemain de la S. Martin, par une Messe solennelle célebrée ordinairement par un Evêque Il continue ses Séances jusqu'au 8. de Septembre.

§. 2. *Le Grand Conseil.*

On peut voir dans le Gouvernement de la France en géneral, l'origine du GRAND CONSEIL. Je dirai seulement ici que sa Jurisdiction est aussi étendue que le Royaume. Il connoît des évocations & reglemens de Juges, des nullitez & contrarietez d'Arrêts, de la conservation des Jurisdictions des Présidiaux, & Prévôtez des Maréchaux, des Bénefices consistoriaux, Archevêchez, Evêchez, Abbayes, &c. & de tous autres Bénefices qui sont à la nomination, présentation, & collation du Roi, à la reserve de la Régale, dont la connoissance appar-

appartient à la Grand-Chambre du Parlement. Il connoît aussi des droits de joyeux avenement à la Couronne, du serment de fidelité des Archevêques & Evêqués, des Indults des Cardinaux, de celuy du Parlement de Paris, de la contrevention aux privileges des Secretaires du Roi, des appellations de la Prévôté de l'Hôtel, &c.

Le Grand Conseil est aujourd'hui composé d'un premier President, de huit Présidens, de cinquante-quatre Conseillers, de deux Avocats generaux, d'un Procureur general, de douze Substituts, qui furent créez premierement par Edit du mois de May de l'an 1586. pour être du Corps du Grand Conseil; d'un Greffier en chef, de quatre Sécretaires de la Cour, qui ont été créez en 1635. de deux Greffiers principaux, l'un pour les audiences, & l'autre pour la Chambre du Conseil; d'un Greffier Garde-sacs, d'un des présentations, d'un premier Huissier, de vingt autres Huissiers, & de vingt-trois Procureurs.

Le Roi par Edit du mois d'Août 1717. ordonna que le premier Président, les Présidens, les Conseillers, les Avocats, & Procureurs generaux, le Greffier en chef, & le premier Huissier alors pourvus, & qui le seroient ci-après, lesquels ne se-

roient pas iſſus de race noble, enſemble leurs Veuves qui demeureroient en viduité, & leurs Enfans, & Deſcendans, tant mâles que femeles, nez, & à naître en legitime mariage, ſeroient reputez Nobles, pourvû que leſdits Officiers ayent ſervi vingt ans, ou qu'ils décedent revêtus de leurſdits offices.

Comme il n'eſt point fait mention des Subſtituts dans cet Edit, le Roi par ſa déclaration du 22. May 1719. accorde la Nobleſſe au Doyen des Subſtituts du Procureur géneral du Grand Conſeil, & aux Doyens ſes Succeſſeurs audit office, aux mêmes conditions qu'aux autres Officiers du Grand Conſeil ci-deſſus nommez.

Avant l'an 1690. les Offices de Préſidens n'étoient que des commiſſions attribuées à des Charges des Maîtres des Requêtes, & le plus ancien étoit premier Préſident; mais cette année-là, ils furent érigez en titre d'Offices; & le Roi créa une Charge de premier Préſident, & huit de Préſidens, par Edit du mois de Février. Les Préſidens, les Conſeillers, & les Avocats géneraux ſervent par ſemeſtre: mais le premier Préſident & le Procureur géneral ſervent toute l'année. Les ſemeſtres des Préſidens & des Avocats géneraux commencent en Janvier & en Juillet; & ceux des Conſeillers, en Octobre & en Avril.

Les habits de céremonies du Grand Conſeil ſont, la robe noire de velours pour les Préſidens, & celle de ſatin noir pour les Conſeillers, les Avocats & Procureur géneraux, le Greffier & les Sécretaires de la Cour.

§. 3. *La Chambre des Comptes.*

La CHAMBRE DES COMPTES de Paris eſt ſi ancienne, qu'il eſt difficile d'en fixer l'origine. L'on peut voir ce que j'en ai dit dans l'Article du Gouvernement Civil de la France en géneral. Philippe le Long par ſon Edit, donné au Vivier en 1319. veut qu'il y ait quatre *Maîtres Clercs*, c'eſt à ſçavoir, *les trois qui y ſont, & Maître Jean Mignon, y commis de nouvel.* Outre ces *Maîtres Clercs*, il y en avoit *trois Lais*; comme il paroît par la fin de cet Edit donné au Vivier. *Voulons & ordonnons qu'en nôtre dite Chambre n'ait que trois Maîtres Lais, c'eſt-à-ſçavoir, Guillaume Courteheuſe notre Chevalier, Martin des Eſſars, & Guillaume Guette nos Familiers.* On voit auſſi dans la même ordonnance, qu'il y avoit alors deux Préſidens en la Chambre des Comptes, l'un Clerc, qui étoit l'Evêque de Noyon, & l'autre Lay, qui étoit Pierre de Sully. On remarque au grand honneur de cette Chambre, qu'en 1397. Jaques de Bourbon y fut reçu en qualité de

Préſident Lay. Après differens changemens que nos Rois firent dans le nombre des Officiers de la Chambre des Comptes, Charles VI. en 1410. créa deux Correcteurs des comptes aux gages de deux cent livres, & à pareils droits que les Maîtres des Comptes. Eſtienne de Bray, & Nicolas Deſprez furent pourvûs de ces deux Emplois, & prêterent le ſerment entre les mains du Chancelier. *Ordonnons*, dit Charles VI. dans ſon Edit du 14. Juillet 1410. *que doreſnavant aura en notredite Chambre ordinairement deux notables perſonnages experts, & bien cognus au fait des Corrections.* Louis XI. le 26. Janvier 1453. ajoûta un troiſiéme Correcteur, qui fut Maître Pierre Amer. Les Rois ſes Succeſſeurs en augmenterent tellement le nombre, qu'en 1612 il y en avoit vingt-un. Les Correcteurs prennent la qualité de *Conſeillers*, en vertu des Lettres du 13. Décembre 1532. obtenues du Roi par Clerembaut le Clerc Correcteur des comptes, ſur ce que la Chambre des comptes ne le vouloit pas recevoir en cette qnalité de *Conſeiller*, que ſes Prédeceſſeurs Correcteurs avoient toujours priſe.

Quoique les Auditeurs des comptes ſoient beaucoup plus anciens que les Correcteurs, ils n'ont cependant aujourd'hui rang qu'après eux. Dans les anciens Regiſtres, & les anciennes ordonnances, les Auditeurs

sont appellez *petits Clercs*, pout les distinguer des *grands Clercs* qui étoient *Maîtres des comptes.* On les nommoit aussi *Clercs, & Compagnons d'Aval*, parce qu'ils travailloient à l'examen des comptes, dans des Chambres qui étoient au dessous du grand Bureau. Leur Office étoit de rapporter seulement, & d'écrire les Arrêts; car ils n'avoient ni suffrages, ni voix déliberatives. Quoiqu'ils ne fussent pas alors au rang des Juges, ils ne laissoient pas d'être fort considerez, parce que c'étoit de leur Ordre qu'étoient tirez la plûpart des *Maîtres Clercs*, à cause de leurs services, & de leur suffisance. Dans le Registre de cette Chambre qui est cotté sous la lettre F, on voit une opposition formée par les *petits Clercs* au Bureau, le Samedi 15. de Septembre 1403. à l'enregistrement des Lettres de provision, & reception de tous Conseillers Maîtres extraordinaires tant *Clercs* que *Lais*, comme étant des graces expectatives obtenues au préjudice de leurs services, & des récompenses qu'ils méritoient. Jean de S. Just * Maître des comptes, aux recherches duquel on est redevable des plus beaux monumens de la Chambre des comptes, raporte dans le Registre qui porte son

* Ce Jean de S. Just, fut Chanoine de S. Quentin, puis de Beauvais, Maître des Comptes, & enfin Evêque de Châlons sur Saonne en 1361.

nom, au feuillet 126. un état des gages, & fait un denombrement de tous les droits des Officiers de la Chambre, sous ce titre : *Vadia, & Jura gentium computorum.* Là il fait voir que les gages des *petits Clercs* étoient de six sols *parisis* par jour, & de trente livres par année. Que les droits de robes, de manteaux, de gands, de manchons, de chapeaux, de bonets, de harnois & housses de chevaux, d'étuits, de couteaux, de canifs, d'écritoires, de chauffage, d'indult, & beaucoup d'autres, étoient communs entre *les grands, & les petits Clercs*, avec disproportion cependant suivant leurs differentes qualitez. Il est à remarquer que Jean de S. Just, a tiré ce morceau du Registre *Pater*, qui est sans contredit le plus ancien de la Chambre, & remonte au tems de Philippe Auguste, d'où l'on doit conclure que les *petits Clercs* jouissoient dès ce tems-là des gages & droits que je viens de raporter. En l'an 1520. ils furent appellez *Clercs, & Auditeurs*, puis *Clercs Auditeurs*, & enfin *Auditeurs*. Par Edit donné à Fontainebleau au mois de Février de l'an 1551, le Roi Henri II. fit une création de douze Auditeurs, & leur donna la qualité de *Conseillers*, & au mois de Juin de l'an 1552. le même Roi leur accorda par ses Lettres en forme d'Edit, *opinion & voix déliberative*

aux jugemens & décisions des comptes par eux raportez au Bureau.

Quant à l'Avocat & Procureur generaux de la Chambre des Comptes, on croit communément que le Procureur general fut creé, & établi par Charles VII. l'an 1454. & l'Avocat general vingt ans après par Louis XI. Cependant Miraulmont dit que dans les comptes des Changeurs du Trésor de l'an 1405. il y est fait mention de Jean Doulé *Avocat du Roi de la Chambre des comptes, & du trésor.* Le même Auteur dit, qu'en 1393. Maître Robert Caroli se trouve avoir été institué Procureur du Roi en la Chambre des comptes, du trésor, & des monoyes, en la place de Pierre du Bourget.

La Chambre des Comptes de Paris a été longtems unique dans le Royaume, & pour lors elle envoyoit des Commissaires dans les Provinces, pour recevoir les comptes des Comptables. Nos Rois lui avoient donné tant d'autorité, qu'elle examinoit, & retranchoit les dépenses que faisoit le Roi, lorsqu'elles lui paroissoient faites mal à propos; & lorsque les Financiers lui rendoient leurs comptes, elle mettoit ces mots sur les parties excessives: *C'est trop donné, cette partie soit repetée.* François premier par son Edit du 26. Janvier 1520. distribua les Officiers de la Chambre des comptes en

deux Bureaux, au premier desquels devoient assister les premier & second Présidens, avec la moitié des Maîtres des comptes, & au second les deux autres Présidens, & Maîtres, &c. Henri II. augmenta le nombre des Officiers de la Chambre, & ordonna en 1552. que le service s'y fit par semestre. Au reste la Chambre des Comptes fut sédentaire à Bourges, pendant tout le tems que les Anglois furent maîtres de Paris, mais dès qu'ils en eurent été chassez, elle fut rétablie dans cette Capitale le premier Décembre de l'an 1436.

La Chambre des Comptes est aujourd'hui composée d'un premier Président, de douze Présidens, de soixante-dix-huit Conseillers Maîtres, de trente-huit Conseillers Correcteurs, de quatre-vingt deux Conseillers Auditeurs, d'un Avocat, & d'un Procureur géneraux de quatre Substituts de nouvelle création, & dont il n'y en a qu'un de pourvû, de deux Greffiers en chef, &c.

Tous ces Officiers servent par semestre. Les uns commencent leur service le premier de Janvier, & les autres le premier de Juillet. Le premier Président, & les Avocat & Procureur géneraux servent toute l'année. Le premier Président, & les trois anciens Présidens de semestre tiennent toûjours le grand Bureau ; & les trois der-

niers Présidens de semestre, le second Bureau. Les Maîtres servent alternativement par mois dans les deux Bureaux.

Il y a dix-huit Maîtres des Comptes ausquels le Roi donne la pension de Conseiller d'Etat de quinze cent livres.

La Chambre des Comptes enregistre les sermens de fidélité des Archevêques, Evêques, Abbez, & autres pourvûs de Bénefices de fondation Royale, & des Chefs d'Ordres qui sont sujets aux droits de Régale, laquelle n'est fermée, ainsi que je l'ay déja dit, que du jour de l'enregistrement. Elle reçoit la foy & hommage des Vassaux de sa Majesté, pour les Terres titrées, comme Principautez, Duchez-Pairies, Marquisats, Comtez & Baronies qu'ils possedent. Elle a la garde des aveus & dénombremens de son ressort, même des foy & hommage des Fiefs, Terres & Seigneuries, qui sont reçus par les Trésoriers de France. Elle enregistre les Déclarations du Roi, soit pour le fait de la guerre, Traitez de paix, Contrats de mariage des Rois, & des enfans de France, pour leurs appanages, & autres qui concernent les réunions ou alienations du domaine. Les Lettres de Naturalité, d'Amortissement, Legitimations, Dons, Pensions, Gratifications; Lettres d'érections de Duchez Pairies, Marquisats, Comtez, Baronies,

Chatellenies, hautes Juſtices, d'Annobliſſement, Confirmations, & Réhabilitations de Nobleſſe. Elle verifie les privileges des Provinces & des Villes, les Lettres qui portent permiſſion d'établiſſement de Foires, Marchez, Affranchiſſemens, & autres. Enfin elle connoît, examine & arrête les comptes du Tréſor Royal, ceux de la Maiſon du Roi, des Maiſons Royales, & de tous les Officiers Comptables de ſon reſſort.

Selon l'Ordonnance de Moulins de l'an 1569. on ne peut ſe pourvoir en matiere civile contre les Jugemens & Arrêts de la Chambre des Comptes, que par réviſion en la même Chambre. Quant au Criminel, la même Ordonnance porte que les Gens des Comptes ſont compétans pour l'inſtruction des procès criminels juſqu'à la torture excluſivement ; & que dans ce dernier cas, les Avocats & Procureurs géneraux tant du Parlement que de la Chambre des Comptes, s'aſſembleront pour prendre des concluſions d'un commun accord & avis, & que les procès étant portez en la Chambre du Conſeil où ſe jugent les réviſions, ils y ſeront jugez par un Préſident du Parlement, cinq Conſeillers ou ſix au plus, & par un Préſident de la Chambre des Comptes, avec cinq Maîtres ou ſix au plus.

Le Reſſort de la Chambre des Comptes

de Paris s'étend ſur les Géneralitez de Paris, de Soiſſons, d'Amiens, de Chalons, d'Orleans, de Bourges, de Moulins, de Poitiers, de Limoges, de Riom, de Lyon, de Bourdeaux, de Montauban, de la Rochelle, & de Tours.

Les habits de céremonie des Officiers de la Chambre des Comptes ſont, la robe de velours noir pour les Préſidens; celle de ſatin noir, pour les Maîtres; celle de damas noir, pour les Correcteurs; celle de taffetas noir, pour les Auditeurs; celle de ſatin noir, pour l'Avocat & le Procureur géneraux; celle de damas noir, pour les Greffiers; & celle de taffetas noir, pour le premier Huiſſier.

§. 3. *La Cour des Aydes.*

J'ai rapporté dans le premier volume, l'origine des Cours des Aydes, & ce qui donna lieu à leur établiſſement. Je dirai ſeulement ici que ſous Charles VI. en l'an 1390. les Officiers des Aydes commnncerent d'être fixez & reduits au nombre de huit, ſçavoir, un Préſidént, quatre Generaux, & trois Conſeillers. L'an 1425. cette Compagnie fut transferée à Poitiers, & elle ne revint à Paris qu'en 1436. lorſque les Anglois eurent été chaſſez du Royaume. Louis XI. étant parvenu à la Couronne,

ſupprima cette Chambre, & attribua la connoiſſance des Aydes aux Maîtres des Requêtes de l'Hôtel : mais l'an 1464. le 3. de Juin, ce même Prince rétablit la Chambre des Aydes, & quelques mois après elle ſe trouva composée de huit Officiers comme elle l'étoit auparavant. Dès l'an 1394. outre les Officiers dont je viens de parler, il y avoit un Procureur du Roi en ladite Chambre des Aydes, ainſi qu'il ſe prouve par les Regiſtres du Greffe de cette Cour. Quant à l'Avocat du Roi, il y en avoit eu un longtems avant l'an 1411. François premier par ſes Edits du mois de Juillet, & du mois de Fevrier 1543. augmenta le nombre des Officiers de la Cour des Aydes, ſur tout d'un ſecond Préſident, & d'un ſecond Avocat du Roi.

La Cour des Aydes de Paris n'étoit pour lors composée que d'une ſeule Chambre. Henri II. par Edit du mois de Mars de l'an 1551. en créa une ſeconde, & ordonna qu'elle auroit la correction, & la punition des Officiers de ſon Corps qui auroient malverſé dans les fonctions de leurs Charges ; & qu'elle feroit les decrets des biens des comptables & redevables au Roi.

Louis XIII. créa en 1635. la troiſiéme Chambre de cette Cour des Aydes, & Louis XIV. a créée dans cette Cour deux

Présidens, six Conseillers; & un troisiéme Avocat géneral.

Le Ressort de la Cour des Aydes de Paris est le même que celuy du Parlement, à la reserve de l'Auvergne qui en fut démembrée en 1551. par le Roi Henri II. qui créa une Cour des Aydes pour cette Province à Clermont-Ferrand. Mais la Saintonge, & les Elections de Cognac, de S. Jean d'Angely, & des Sables d'Olonne qui sont du ressort de la Cour des Aydes de Paris, quoique du ressort du Parlement de Bourdeaux, la dédommagent avantageusement du démembrement de l'Auvergne.

La Cour des Aydes de Paris est aujourd'huy composée d'un premier Président, de huit autres Présidens, de quarante huit Conseillers, de trois Avocats & un Procureur géneraux, de quatre Substituts, de quatre Greffiers en chef, servans par quartier, & de quatre Sécretaires de la Cour; tous ces Officiers distribuez en trois Chambres.

Le rang de la Cour des Aydes de Paris, est aprés le Parlement, & la Chambre des Comptes; & l'habit de céremonie de ces Officiers, est la robe de velours noir pour les Présidens; la robe d'écarlate, pour les Conseillers, gens du Roi, & Greffiers en chef.

Elle eſt ſeule dépoſitaire des Etats des Officiers des Maiſons Royales, & Juge de leurs privileges. Le Chancelier de France n'accorde à ces Officiers leurs *Committimus* que ſur les Extraits qui leur ſont délivrez par le Greffier de la Cour des Aydes de Paris.

§ 5. *La Cour des Monnoyes.*

LA COUR DES MONOYES a été unique dans le Royaume juſqu'en 1704. que le Roi en créa une à Lyon qui partagea la France avec celle de Paris. J'ay parlé de l'inſtitution de celle de Paris dans le Gouvernement de la France en géneral.

Il ne me reſte qu'à remarquer ici que ce fut le Roi Henri II. qui érigea la Chambre des Monoyes en Cour ſuperieure par ſon Edit de l'an 1551. Elle connoît des differends qui ſurviennent entre les Officiers & les Artiſans qui y ſont employez, de même que du titre, cours, prix & police des monoyes. Elle reçoit auſſi les appellations des jugemens des Chambres des Monoyes qui ſont de ſon reſſort. Le ſervice de cette Cour eſt ſemeſtre. Elle eſt compoſée d'un premier Préſident, de ſept autres Préſidens, de trente-deux Conſeillers, de deux Subſtituts, d'un Greffier en chef, d'un premier Huiſſier, &c. & d'un Prevôt géneral des Monoyes ès

Maréchauſſées de France qui a ſes Officiers & ſes Archers.

Le Roi pour marquer à la Chambre des Monoyes de Paris la ſatisfaction qu'il a de ſes ſervices, & pour l'indemniſer de la diminution de reſſort qu'elle a ſoufferte par la création d'une Cour des Monoyes à Lyon, a accordé la Nobleſſe au premier Chef, au premier Préſident, aux Préſidens, aux Conſeillers, aux Avocats & Procureurs géneraux de la Cour des Monoyes de Paris qui ſont actuellement pourvus, & qui le ſeront ci-après; & cela par Edit donné à Paris au mois de Mars de l'an 1719.

On garde dans cette Cour tous les poids originaux de France, ſur leſquels ceux de toutes les Villes du Royaume doivent être étalonnez. Cette Cour commet tous les ans un Conſeiller pour faire marquer en ſa préſence, du poinçon du Roi, tous les poids publics.

Dans les céremonies, la Cour des Monoyes a ſon rang après la Cour des Aydes. Les Préſidens portent la robe de velours noir: les Conſeillers, les Gens du Roi & les Greffiers en chef, celle de taffetas noir.

§. 6. *Les Tréſoriers de France.*

La Compagnie des TRESORIERS DE FRANCE, Generaux des Finances, &

grands Voyers en la Géneralité de Paris, eſt preſentement composée de deux Chambres qui ſont le Bureau des Finances, & la Chambre du Domaine.

Charles VIII. avoit érigé à Paris, par ſon Edit du mois d'Août de l'an 1496. la Chambre du Tréſor pour connoître de toutes les affaires du Domaine, dans l'étendue de la Prévôté de Paris, & des huit Bailliages des environs. Le Roi, par Edit du mois de Mars de l'an 1693. a ſupprimé les Officiers de cette Chambre, a incorporé cette Juriſdiction à la Compagnie des Tréſoriers de France de Paris, & a étendu ſon reſſort dans toute la Géneralité.

Cette Compagnie eſt aujourd'hui composée d'un premier Préſident, créé par Edit du mois de Mars de l'an 1691. d'un ſecond Préſident, de trente-trois Tréſoriers, dont les quatre plus anciens ſont Préſidens; mais n'ont rang qu'après les deux de nouvelle création, de deux Avocats, & deux Procureurs du Roi.

Les Préſidens, & les Tréſoriers ſervent par ſemeſtre dans chacune des deux Chambres. Ils commencent par ſervir ſix mois dans le Bureau des Finances, & le ſemeſtre ſuivant dans celle du Domaine. Les ſemeſtres des deux premiers Préſidens commencent en Janvier & en Juillet, & des Tréſoriers, en Avril & en Octobre. Les

Gens du Roi ſont fixes dans les Chambres; il y a un Avocat & un Procureur du Roi dans chacune. Le Bureau des Finances eſt dans la Cour du Palais, & la Chambre du Domaine ou du Tréſor, dans la Grand-ſale du Palais.

§. 7. *Les Eaux & Foreſts.*

J'ay parlé de l'inſtitution de la Juriſdiction des EAUX & FORESTS, dans le Gouvernement general de la France. J'ajoûterai ici que cette Chambre eſt dans la Grand-ſale du Palais, proche le parquet des Gens du Roi du Parlement. Les Officiers des Eaux & Forêts ſont, un Lieutenant general, un Lieutenant particulier, ſix Conſeillers; un Avocat general, un Procureur general, deux Greffiers, un premier Huiſſier-Audiencier, & deux autres Huiſſiers.

Il y a encore dans la Cour du Palais, la Maîtriſe particuliere des Eaux & Forêts de Paris, pour connoître des differends concernant la chaſſe & la peſche, &c. dans l'étendue de la Prévôté & Vicomté de Paris, & dont les jugemens ſont portez par appel à la Chambre des Eaux & Forêts de France, dont je viens de parler. La Maîtriſe particuliere des Eaux & Forêts de Paris eſt composée d'un Maître, d'un Lieutenant, d'un Procureur du Roi, d'un Gar-

de-Marteau, d'un Greffier, d'un premier Huissier, d'un Huissier-Audiencier, &c.

§. 8. *La Conneſtablie & Maréchauſſée de France.*

La CONNESTABLIE & Maréchauſſée de France eſt la Juſtice ordinaire de la guerre, & unique dans tout le Royaume. Cette Chambre a ſon ſiege à la Table de marbre qui eſt dans la galerie des priſonniers, près la Chambre de la Tournelle. Les Maréchaux de France y vont rarement, mais leur Juriſdiction y eſt exercée par un Lieutenant géneral, un Lieutenant particulier, un Procureur du Roi, & pluſieurs autres Officiers. Elle connoît en premiere inſtance, & privativement à tous autres Juges, pour raiſon du fait de la guerre, ſeulement, des actions perſonnelles entre les gens de guerre, des contrats & cédules faites entre eux, & à cette occaſion du payement des gages & ſoldes des gens de guerre; des malverſations commiſes par les Treſoriers & Payeurs des Compagnies ou leurs Commis; des fautes & abus que commettent les Officiers des Mareſchauſſées dans l'exercice de leurs charges & commiſſions; des differends entre tous les Officiers; des Lettres de remiſſion, de pardon, d'innocence, qui s'obtiennent par les gens

d'ordonnance, gens de guerre, &c. pour crimes & délits commis au camp, ou en garnifon ; & de plufieurs autres matieres qui font fpecifiées en douze articles d'une Ordonnance de l'an 1356. confirmée par un Edit du mois d'Août de 1573. verifié au Parlement de Paris le premier de Mars 1712. & les appellations de fes jugemens font portées au Parlement.

Outre ce Tribunal, il y en a un autre qui fe tient chez le plus ancien des Maréchaux de France, qui a tous les droits & honneurs du Conneftable. Dans ce dernier Tribunal, ils connoiffent fans appel des differends entres les Gentilshommes ou perfonnes faifant profeffion des armes, pour raifon de leurs engagemens de parole ou écrit d'honneur, de la chaffe, de la pêche, & des droits honorifiques dans les Eglifes. Les Requêtes font mifes entre les mains du Rapporteur, qui eft un des Maîtres des Requêtes, ou en celle du Sécretaire des affaires.

§. 9. *L'Amirauté & le Bailliage.*

L'AMIRAUTE' de France fe tient dans la grand-fale du Palais au Bailliage. Elle connoît des affaires de l'Amirauté, comme échouëmens, naufrages, droits de bris des Vaiffeaux, &c. tant en premiere inftance que par appel des jugemens des Sieges par-

ticuliers d'Amirauté qui ſont établis dans les Ports du Royaume. Cette Juriſdiction eſt composée d'un Lieutenant géneral, d'un Lieutenant particulier, de quatre Conſeillers, d'un Procureur du Roi, d'un Greffier, d'un premier Huiſſier &c. Tous ces Officiers ſont pourvûs par le Roi ſur la nomination de l'Amiral.

La Juriſdiction du BAILLIAGE du Palais ſe tient dans la grand-ſale du Palais. Elle connoît de tout ce qui regarde le civil, le criminel & la Police dans les ſales & cours du Palais. Elle eſt exercée par un Bailly, un Lieutenant géneral, un Procureur du Roi, un Greffier, un premier Huiſſier, &c.

§. 10. *Le Châtelet.*

Le CHASTELET eſt la Juſtice ordinaire de la Ville, Prévôté & Vicomté de Paris. La Juſtice s'y rend au nom du Prevôt de Paris, qui eſt d'épée; toutes les ſentences de cette Juriſdiction, & tous les actes p[illegible]es Notaires ſont intitulez en ſon nom. Lorſque le Siege eſt vacant, ces actes s'intitulent pour lors au nom du Procureur géneral du Parlement, qui eſt Garde né de cette Prévôté.

Le Roi par Edit du mois de Février de l'an 1674. ſupprima pluſieurs Juſtices des Seigneurs qui s'exerçoient dans Paris, &

créa un nouveau Châtelet qui fut réuni à l'ancien par Edit du 7. de Septembre de l'an 1684. & les Charges des Lieutenans civil & criminel du nouveau Châtelet, & celle du Procureur du Roi de l'ancien, furent ſupprimées. La Juſtice eſt rendue au Châtelet par un LIEUTENANT GENERAL CIVIL, un Lieutenant géneral de Police, un Lieutenant criminel, deux Lieutenans particuliers, cinquante-ſept Conſeillers, dont un d'épée créé en l'année 1691. quatre Avocats du Roi, un Procureur du Roi, huit Subſtituts, un Greffier en chef, un premier Huiſſier Audiencier, pluſieurs autres Huiſſiers Audienciers, un Juge Auditeur pour juger les affaires de cinquante livres & audeſſous, un Greffier en chef des Auditeurs, &c. quarante-huit Commiſſaires, cent treize Notaires, cent trente-cinq Procureurs, trois cens quatre-vingt Huiſſiers à cheval, deux cens quarante Huiſſiers à verge, & cent vingt Huiſſiers priſeurs.

La Charge de LIEUTENANT GENERAL DE POLICE eſt ſi importante, & aujourd'hui ſi dignement remplie, qu'elle merite que nous parlions de ſon origine & de ſes fonctions.

Il n'y avoit point de ſûreté dans Paris, & la licence étoit montée au point qu'on n'oſoit aller la nuit ſans eſcorte. M. Colbert fit établir un Conſeil de Police qui ſe tenoit

une fois la ſemaine chez M. le Chancelier Seguier. Il étoit composé de M. le Chancelier, de M. Colbert, de pluſieurs Conſeillers d'Etat, des Lieutenans civil & criminel du Châtelet & du Procureur du Roi. Ce Conſeil pourvut à la dépenſe des fontaines publiques, des chandelles & des lanternes, & à celles des Brigades à cheval, & à pied. Les Commiſſaires de quartier venoient une fois la ſemaine rendre compte à ce Conſeil de police de tout ce qui ſe paſſoit dans chaque quartier de la Ville. Enfin on réſolut de donner un Chef à la Police; & comme les fonctions du Lieutenant civil n'étoient déja que trop étendues, le Roi démembra la Police de la Charge de Lieutenant civil, & en créa une de Lieutenant géneral de Police, dont il pourvût M. de la Reynie; & depuis, la diſcuſſion des affaires de Police a été portée à la Chambre de la Police, où le Lieutenant géneral préſide.

Le Roi a créé en 1708. quarante Charges d'Inſpecteurs de Police, qui ſont chargez de certains ſoins dont ils rendent compte au Lieutenant géneral de Police.

L'habit de céremonie des Lieutenans civil, de police, criminel, & particulier, & pour les Avocats & Procureur du Roi, eſt la robe d'écarlatte, & pour les Conſeillers la robe noire.

Le LIEUTENANT CRIMINEL de robe courte de la Prévôté & Vicomté de Paris a quatre Lieutenans, ſept Exempts, & cent Archers, qui ſont auſſi Huiſſiers du Châtelet. Le *Prévôt de l'Iſle* de France a auſſi ſes Officiers & ſa Compagnie.

Le *Chevalier du Guet* a voix déliberative au Châtelet dans les faits de ſes captures. Sa Compagnie eſt de cinquante Cavaliers & de cent hommes de pied, ſans compter les Officiers. Ils ſont tous pourvûs par le Roi à la nomination du Capitaine. Depuis le 20. d'Octobre juſqu'à la fin d'Avril, il a une recruë de cent hommes de pied.

Le Guet eſt auſſi ancien parmi nous que nôtre Monarchie. C'eſt un uſage que les Francs prirent des Romains, & l'on voit que du tems de Clotaire II. il y avoit un *Guet de nuit* dans chacune des principales Villes du Royaume, puiſque ce Prince fit un Edit l'an 595. qui en regla l'exercice. Il il eſt parlé du Guet de Paris dans les *Olim* * du Parlement. Il y avoit le *Guet aſſis*, & le *Guet Royal*. Les Communautez de Marchands, & d'Artiſans étoient obligez de fournir tous les jours alternativement un certain nombre d'hommes, reglé par le Prévôt de Paris, & de ces hommes on en formoit des corps de garde fixes, ce qui les fit appeller le *Guet aſſis*. Le *Guet Royal*

* Ce ſont les plus anciens Régiſtres du Royaume.

étoit ainsi nommé, parce que c'étoit une Compagnie entretenue par le Roi. Elle étoit composée de vingt *Sergens à cheval*, & vingt-six *Sergens à pied*. Cette Compagnie faisoit les Rondes. Le Commandant du Guet est nommé *Miles Gueti*, Chevalier du Guet, dans une Ordonnance de S. Louis de l'an 1254.

Le Parlement va tenir séance au Châtelet le Mardi de la Semaine-sainte, le Vendredi avant la Pentecôte, la veille de S. Simon S. Jude, & l'avant-veille de Noël.

§. II. *L'Election, Grenier à sel, Varenne du Louvre.*

La Jurisdiction de l'ELECTION de Paris se tient en la Cour du Palais.

Ses Officiers sont, un Président, un Lieutenant, un Assesseur, vingt Conseillers-Elûs, un Avocat & un Procureur du Roi, un Substitut, un Greffier, un premier Huissier, trois Huissiers-Audienciers, huit Huissiers des Tailles, huit Procureurs, & deux Receveurs des Tailles.

La Jurisdiction du GRENIER A SEL juge les contestations qui naissent au sujet des Gabelles, soit pour la distribution du sel, ou des droits du Roi. Elle est composée de deux Présidens, de trois Grenetiers, de trois Controlleurs, de deux Lieutenans, de

de deux Avocats, de deux Procureurs du Roi, de trois Greffiers, de trois Huiſſiers-Audienciers, & de pluſieurs autres petits Officiers.

La Juſtice de la VARENNE du Louvre ſe rend dans une des ſales du Palais des Tuilleries, ſur les plaintes en fait des chaſſes dans les plaiſirs du Roi.

§. 12. *L'Hôtel de Ville.*

Cet Hôtel a pris la place du *Parloir*, ou *Parloër aux Bourgeois*, car c'eſt ici le ſiége du Gouvernement municipal de Paris, & de la Juriſdiction du Prévôt des Marchands & des Echevins. Le Corps de Ville de Paris eſt composé du Prévôt des Marchands, de quatre Echevins, de vingt & ſix Conſeillers de Ville, d'un Procureur du Roi, d'un Subſtitut, d'un Greffier, d'un Receveur géneral, de ſeize Quarteniers, de ſoixante-quatre Cinquanteniers, de deux cent vingt & quatre Dixainiers, d'un Colonel, d'un Major, d'un Ayde-Major, & de trois cens Archers diſtribuez en trois Compagnies, &c. Le Prévôt des *Marchands* a été ainſi nommé, comme qui diroit le Prévôt de la Marchandiſe de l'eau, pour le diſtinguer du Prévôt, ou Garde de la Prévôté, qui eſt le Chef de la Juſtice ordinaire de Paris. Le Prévôt des Mar-

chands, & les quatre Echevins ſont élus pour deux ans, mais ordinairement le Prévôt des Marchands eſt continué pendant huit années. Il eſt élû dans l'aſſemblée qui ſe tient tous les ans le jour de S. Roch dans l'Hôtel de Ville pour élire deux nouveaux Echevins. Pour être Echevin à Paris, il faut y être né, y exercer une profeſſion honnête, & être d'une probité reconnue, & d'une conduite irreprochable. Le deffaut de la moindre de ces conditions eſt excluſif, & rend même l'élection nulle. Le Pere, le Fils, l'Oncle, le Neveu, les deux Freres, ni les deux Couſins germains ne peuvent être Echevins en même tems. Peu de jours après l'Election, le premier Scrutateur préſente au Roi le Scrutin du Prévôt des Marchands, & des Echevins, & fait une harangue à ſa Majeſté. Les Echevins de Paris ſont les ſeuls du Royaume qui ont l'honneur de prêter ſerment entre les mains du Roi. L'an 1706. par Edit du mois de Novembre le Roi leur accorda les titres, honneurs, droits, privileges, prééminences, & prérogatives de Nobleſſe; à condition qu'ils ne pourront faire d'autre commerce que le commerce en gros, mais par l'article 5. de celui du mois d'Août de l'an 1715. Sa Majeſté revoque ce titre de Nobleſſe, qui leur fut accordé de nouveau par Edit de Louis XV. donné à Paris au mois de Juin de l'an

1716. avec effet retroactif pour les anciens Echevins, depuis la premiere conceſſion en 1706. le Procureur du Roi de l'Hôtel de Ville, le Greffier, & le Receveur ſont compris dans ce même Edit.

La Juriſdiction du Corps de Ville s'étend ſur les vivres & denrées qui ſont portées à Paris ſur la Riviere, comme bled & autres grains, vin, bois, charbon, foin, poiſſon, fruit, &c. comme auſſi ſur les differends qui ſurviennent entre les Voituriers par eau, & les Marchands. Elle connoît auſſi de la police des rentes de l'Hôtel de Ville, dont les contrats ſe font ſous les noms & ſignatures du Prévôt des Marchands & des Echevins. Comme ces rentes intereſſent non-ſeulement les François, mais encore un grand nombre d'Etrangers, le Lecteur me permettra de dire ici quelque choſe de leur origine. L'an 1521. François I. voulant rentrer dans le Milanois d'où il avoit été preſque entierement chaſſé, on propoſa pluſieurs moyens pour fournir aux dépenſes de cette entrepriſe. On n'en trouva pas de plus prompt ni de plus contraire à l'engrais des Traitans, que d'aliener au Prévôt des Marchands, & aux Echevins de la Ville de Paris, la ſomme de ſeize mille ſix cent ſoixante-ſix livres de rente annuelle, & perpetuelle à prendre ſur les fermes du bêtail à pied fourché, & ſur le vin vendu

dans la Ville de Paris, avec faculté au Prévôt des Marchands de revendre ces rentes aux Particuliers qui se presenteroient pour en acquerir. Lorsque l'Empereur Charles-quint entra en Provence, les Bourgeois de Paris porterent volontairement leur argent au Prévôt des Marchands, dans l'esperance que le Roi leur constitueroit des rentes comme il avoit fait en 1522. On leur accorda ce qu'ils souhaitoient, & cette seconde alienation fut de huit mille trois cent trente-trois livres de rente, à prendre sur le poisson de Mer, & sur le vin vendu en détail dans le quartier des Halles de Paris. Il y a eu depuis un grand nombre d'aliénations sur les Aydes, sur les Gabelles, & sur les autres Impositions †.

Les Appellations des sentences du Prévôt des Marchands de Paris, sont relevées au Parlement.

Au mois de Juin de l'an 1700. le Roi donna un Edit qui regle la Jurisdiction du Prévôt des Marchands & Echevins de la Ville de Paris, & celle du Lieutenant géneral de Police.

§. 13. *Les Juge-Consuls.*

La Jurisdiction des JUGE CONSULS fut instituée par le Roi Charles IX. en l'an

† Par Arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 31. Août 1719. toutes les rentes perpetuelles sur l'Hôtel de Ville de Paris ont été éteintes & suprimées, & le remboursement en est ordonné.

1563. On ajoûte * que ce fut après avoir vû renvoyer hors de Cour & ſans dépens, deux Marchands qui plaidoient depuis dix ans au Parlement. Cette Juſtice connoît de toutes les cauſes & procès concernant le commerce & le fait de marchandiſe, même entre les Privilegiez qui ne peuvent ſur le fait de leur trafic ſe ſervir de leurs privileges. Elle connoît encore des differends pour le payement de billets à volonté ou à tems entre gens d'affaires, & les Notaires.

Les appellations des jugemens de cette Juriſdiction ſont portées au Parlement.

Cette Juriſdiction eſt exercée par cinq Marchands, dont le premier eſt appellé *Juge* & les autres *Conſuls*. Ils ſont renouvellez tous les ans, & ſont électifs. Le Juge eſt choiſi d'entre les Marchands. Ils vont enſuite prêter ſerment au Parlement. Ils choiſiſſent le Greffier, & le Greffe appartient au Conſulat qui en fit l'acquiſition, lors de l'établiſſement de cette Juſtice.

Il y a à Paris ſix Corps de Ma chands, 1. Les Drapiers. 2. les Epiciers & les Apoticaires. 3. les Merciers, Joyailliers & Quinquailliers. 4. les Pelletiers. 5 les Bonnetiers. 6. les Orfévres. Les Libraires, les Marchands de vin, les Marchands de bois, & les Marchands de laine, ont les mêmes privileges que ces ſix Corps, & parviennent de même au Conſulat, & Echevinage.

* Toubeau. Inſtitut. du Droit Conſulaire.

§. 14 LES FINANCES.

Les FINANCES ont dans le Gouvernement de Paris, le même object & les mêmes sources que dans les autres, c'est-à-dire le Domaine, les Aydes, les Tailles, & les Gabelles, sans compter les subsides extraordinaires, tels que sont la Capitation, le Dixiéme, &c.

Les Greffes rendoient autrefois le DOMAINE de la Ville de Paris très-considerable, mais ils ont été alienez en differens tems. Le Roi ne s'est reservé, que les Lots & Ventes qui sont dans la directe, & qui année commune peuvent valoir environ vingt-cinq mille livres. Les droits Seigneuriaux procedans de la vente des Terres titrées, qui relevent de la Tour du Louvre, font aussi partie du Domaine de Paris; mais le Roi en abandonne le tiers à ses Fermiers géneraux, lorsque ces droits casuels montent à six mille livres, & au-dessus. Le Controlle des Exploits est aussi du Domaine, & entre dans la Ferme génerale. Depuis quelque tems, on a créé de nouveaux droits de Domaine, qui sont les petits Sceaux, le Controlle des actes des Notaires, &c. dont on a composé une ferme particuliere.

Quant aux AYDES, la Géneralité de Paris est une des quatre, dans lesquelles le droit de *Gros* a cours. Les droits d'Aydes

aux entrées de la Ville de Paris ont beaucoup diminué depuis vingt-cinq ans, & ne vont pas aujourd'hui à la moitié de leur produit ordinaire; ce qui provient, je crois, de l'usage de Caffé, & des longues guerres que la France soutient depuis long-tems, lesquelles l'ont considerablement dépeuplée.

Quant aux GABELLES, la Géneralité de Paris est une de celles où le droit de grande Gabelle a lieu, suivant l'Ordonnance du mois de May 1680. Il y a vingt-cinq greniers à sel dans cette Géneralité qui sont fournis de sel de Brouage par les Fermiers géneraux qui le font venir par mer au Havre-de-Grace, & de là le font conduire dans chaque Grenier à sel, ou par eau, ou par charroy.

La TAILLE est personnelle dans la Géneralité de Paris.

§ 15. LE COMMERCE.

Le COMMERCE que la Ville de Paris fait avec toutes les Provinces de France est si grand & si étendu qu'il échape à l'exactitude de ceux qui voudroient sçavoir précisement à quoy il peut monter. J'ai oui dire à un des plus habiles Négocians du Royaume, que le seul commerce que Paris faisoit en modes, c'est à-dire, en étoffes d'or, d'argent, de soye, en rubans, en galons d'or & d'argent, &c. avec les

Etrangers, égaloit le commerce en gros qui se fait à Lyon. Je me contenterai donc ici de dire en géneral qu'on fabrique à Paris quantité de belles étoffes d'or, d'argent, & de soye, des ferrandines, & moéres lissées, des taffetas, & plusieurs autres sortes d'ouvrages, & étoffes mêlées de soye & de laine, des galons d'or & d'argent, des rubans de toutes sortes, des bas au métier & à l'éguille, &c. En 1688. les Sieurs Glud & Julienne établirent aux Gobelins une Manufacture pour teindre les draps en écarlate ou en bleu, qui a parfaitement bien réussi, ces draps étant d'une grande beauté. Il y a encore quelques autres Manufactures dans le Fauxbourg S. Antoine, & sur tout celle des Glaces.

Il se tient tous les ans trois Foires à Paris, celle de S. Germain, celle qu'on appelle aux Jambons, & la Foire S. Laurent. Ces Foires ont cela de particulier qu'il n'y en a pas une qui n'appartienne aux Ecléfiastiques, & qui ne se tienne auprès de quelque Eglise, & même pendant des jours de Fête.

La Foire de saint Germain est une concession faite aux Religieux, Abbé & Couvent de saint Germain des prez. Elle commence le 3. de Février, & ne doit durer que quinze jours; mais elle se continue par permission du Roi, jusqu'au Dimanche de la Passion. Cette prorogation est accordée

en faveur des Valets de pied du Roi, ausquels les Marchands donnent une gratification pour cela.

Celle de *saint Laurent* est en faveur de la Communauté des Prêtres & Missionnaires de S. Lazare. Elle commençoit le lendemain de la Fête du Saint dont elle porte le nom, & finissoit le 7. de Septembre : mais depuis l'an 1705, Messieurs les Missionnaires de saint Lazare ont obtenu qu'elle commençât le 24. de Juillet & continuât jusqu'à la fête de S. Michel. Elle est de même que celle de S. Germain, franche pour toutes sortes de Marchands & de marchandises.

L'ingenieuse charité de M. le Curé de S. Sulpice, l'a fait penser à établir dans sa Paroisse une Manufacture de Mousseline aussi fine que celles qui nous viennent des Indes. Cet établissement en retirant un grand nombre de Faineans de la misere, & du libertinage, sera encore d'une grande utilité pour le Royaume.

§. 16. LES SCIENCES ET LES ARTS.

Les établissemens qui concernent les Sciences & les Arts, entrent encore naturellement dans le Chap. du Gouvernement civil que je vais finir en parlant de l'Université & des Académies qui sont dans Paris.

J'ay dit ce que je pensois sur l'établissement de la fameuse UNIVERSITE' DE

Paris, dans le Gouvernement général du Royaume. Il ne me reste qu'à parler ici des quatre Facultés. Le Recteur est le Chef de l'Université de Paris, & est toûjours élû de la Faculté des Arts.

Ce Recteur étoit autrefois si puissant que l'an 1490. le Chancelier Guillaume de Rochefort ayant voulu lui ôter ses privileges, & ceux de l'Université, le Roi fut obligé de les rétablir, parce que Jean Cave pour lors Recteur, avoit défendu les leçons aux Professeurs, les visites des malades aux Medecins, & les Sermons aux Prédicateurs. L'habit de ceremonie du Recteur est une robe d'écarlate violette à manches froncées, ceinte d'un tissu de soye, avec des pendants d'or, auquel est attachée une grande écarcelle de velour violet, garnie de boutons, & galons aussi d'or, avec un mantelet d'hermine sur les épaules, & son bonnet quarré en tête. Le Recteur est élû quatre fois l'an, & a l'honneur de haranguer le Roi au nom de l'Université dans les évenemens extraordinaires, comme entrées solennelles, mariages, mort de Reine, avenement à la Couronne, naissances, mariages, & morts des Enfans de France, &c. Il fait ordinairement sa harangue de bout, après que le Roi lui a commandé de se lever, en consideration de l'estime que nos Monarques ont toûjours euë pour l'Université de Paris.

La Procession du Recteur se fait quatre fois l'an ; & dans ces occasions il est toujours accompagné de deux *Massiers* ou *Bedeaux*, qui portent devant lui des masses ou bâtons à tête garnis d'argent, tels qu'on en porte devant le Roi, & devant M. le Chancelier.

Les Armes de cette Université, sont une main qui paroît descendre du Ciel, laquelle tient un Livre entouré de trois Fleurs de Lys d'or à fond d'azur.

La Faculté des Arts est la base des autres, & est pour la Grammaire latine & grecque, pour la Rhetorique & la Philosophie, comme on les enseigne dans les dix Colleges de l'Université, qui sont appellez *de plein exercice*. Cette Faculté est composée de quatre Nations.

1. La Nation de France a pour Epithéte, *Honoranda Gallorum Natio*, & est divisée en cinq *Tribus* ou *Provinces*, qui sont Paris, Sens, Reims, Tours, Bourges.

2. La Nation de Picardie, *Fidelissima Picardorum Natio*, est aussi divisée en cinq *Tribus*, Beauvais, Amiens, Noyon, Laon, & Terouanne.

3. La Nation de Normandie, *Veneranda Normanorum Natio*, ne s'étendant point au delà de cette Province, n'est point divisée en *Tribus*.

4. La Nation d'Allemagne, *Constantissima Germanorum Natio*, est distinguée

en deux *Tribus*, dont la premiere est celle des *Continents*, & la seconde des *Insulaires*. La Tribu des Continents est composée de deux Provinces, dont la premiere comprend la Boheme, Constance, la Pologne, la Hongrie, la Baviere, Mayence, Treve, Strasbourg, Losane, le Danemarck, la Suisse, Basle, &c. La seconde Province renferme l'Electorat de Cologne, la Hollande, la Prusse, la Saxe, la Loraine, & une partie des Païs d'Utreck, & de Liege, dont l'autre partie est de la Nation de Picardie, suivant l'accord qui fut fait entre les Nations l'an 1358. par lequel elles convinrent que la Meuse & la Moselle separeroient les Picards des Allemans, & les Allemans des François. La Tribu des Insulaires comprend l'Ecosse, l'Angleterre, & l'Hibernie.

Ces quatre Nations n'ont commencé à être distinguées que vers l'an 1250. & la Nation d'Allemagne à été substituée à celle d'Angleterre, qui en fut retranchée pendant les guerres des François, & des Anglois. Chaque Tribu ou Province a un Doyen qui est le plus ancien Regent; & chaque Nation a ses Officiers particuliers, qui sont un Procureur, un Censeur, & un Questeur, dont l'Election se fait tous les ans. Ce sont ces Officiers, & les trois Doyens des autres Facultés, qui composent

le Tribunal de l'Université auquel le Recteur préside. Le Procureur Syndic y assiste aussi comme partie publique, avec le Greffier, & le Receveur. Les séances de ce Tribunal se tiennent chez le Recteur tous les premiers Samedis de chaque mois, & toutes les fois qu'il y a des contestations à juger entre les Supôts de l'Université. Les appellations des jugemens de ce Tribunal sont portées au Parlement.

La FACULTE' DE THEOLOGIE de Paris, est composée de Docteurs qui sont de quelque Societé particuliere; & de Docteurs Ubiquistes qui ne sont d'aucune societé. Ceux qui sont de la Maison & Societé de Sorbonne, doivent avoir enseigné avant ou pendant leur Licence un Cours de Philosophie dans un College de l'Université. La Maison & Societé de Navarre n'est pas moins fameuse, &c. Le College de Sorbonne fut fondé l'an 1252. par Robert Sorbon, Confesseur du Roi S. Louis, & rebati par les liberalitez du Cardinal de Richelieu. Il y a dans ce College trente-six logemens pour autant de Docteurs qui sont de la Maison & Societé de Sorbonne, & dont le plus ancien s'appelle *Senieur*. Six Professeurs en Theologie y font tous les jours des leçons publiques de cette divine Science. Les Docteurs choisissent toujours un Prélat distingué par son rang & par

ſon mérite, pour être Proviſeur de cette Maiſon.

Le College de Navarre a été fondé par Jeanne, Reine de Navarre & femme de Philippe le Bel, Roi de France. On enſeigne dans celui-ci les Humanitez, la Philoſophie & la Theologie. Il y a quatre Profeſſeurs pour la Theologie, & une Societé de Docteurs comme en Sorbonne.

Les Religieux qui ſont du Corps de l'Univerſité ont dans leurs Couvents des Profeſſeurs en Philoſophie, & en Theologie, qui enſeignent aux Etudians de leur Ordre, qui aſpirent à prendre des degrez dans l'Univerſité de Paris. Cette Faculté a un Doyen qui eſt le Chef & le Préſident, & un Syndic.

La Faculte' de Droit eſt auſſi ancienne que l'Univerſité même. A peine un ancien exemplaire des Pandectes de Juſtinien eut été trouvé dans le Royaume de Naples vers l'an 1130. que Wernher l'expliqua à Boulogne en Italie, & de cette école ſortit un Eſſain de Juriſconſultes qui ſe repandirent parmi toute l'Europe. Le premier lieu où ils étalerent leur Doctrine en France, fut Paris; & Rigord nous aſſure que ſous Louis le Jeune, l'affluance des Ecoliers étoit plus grande à Paris qu'elle n'avoit jamais été, ſoit dans Rome, dans Athenes, ni dans Alexandrie en Egypte.

Ce même Hiſtorien parle nommément du Droit Canon, & civil, comme d'une Science qu'on enſeignoit pour lors publiquement à Paris. Le Droit civil fut pendant quelque tems ſi à la mode, que les Eccleſiaſtiques & les Religieux abandonnoient pour l'étudier ou l'enſeigner, les uns le ſervice de leurs Egliſes, les autres leurs Monaſteres, & preſque tous l'étude de la Theologie. Ce fut pour remedier à ce deſordre que le Concile de Tours, où préſida le Pape Alexandre III. l'an 1163. fit défenſe aux Religieux Profés de ſortir de leurs Cloîtres pour aller lire, ſoit la Medecine, ſoit le Droit civil : & ſi ceux qui en étoient ſortis n'y retournoient dans deux mois, il ordonna qu'on s'abſtint de leur fréquentation comme de gens excommuniez, qu'on ne les reçût point à plaider aucune cauſe, en cas qu'ils s'y préſentaſſent; & qu'étant de retour dans leurs Couvents, ils fuſſent les derniers en toutes choſes, ſans pouvoir être pourvus aux Ordres Eccleſiaſtiques, ni aux Dignitez, qu'avec diſpenſe du ſaint Siége. C'eſt le ſens du Canon 8. de ce Concile raporté ſous le titre des Décretales : *Ne Clerici vel Monachi ſecularibus negotiis ſe immiſceant*. Je n'entre ici dans ce détail que pour préparer le Lecteur à la veritable intelligence d'une Décretale du Pape Honorius III. dont les enne-

mis de la Faculté de Droit de Paris se sont plus d'une fois servis contre elle. Cette Décrétale est de l'an 1219. commence par les mots *super Specula*, & est rapportée sous le titre des Décrétales *de privilegiis*. Elle est adressée *au Chapître de l'Eglise de Paris, & aux autres Prélats demeurans à Paris*, & veut *que personne ne présume d'enseigner, ou d'ouir le Droit Civil à Paris*. Les autres Facultés de Droit, jalouses de la gloire de celle de Paris, prennent le terme de *personne* dans la plus étendue signification qu'il puisse avoir, au lieu qu'il ne doit ici s'entendre que des Ecclesiastiques, des Moines, & des Religieux. Cette derniere interpretation est fondée sur la suscription de cette Décretale qui est adressée *au Chapitre de l'Eglise de Paris, & aux autres Prélats demeurans à Paris*, au lieu que si le Pape Honorius avoit voulu obliger toute sorte de gens indifferemment à s'abstenir de la lecture du Droit Civil dans Paris, il eût sans doute adressé la Constitution au Roi, ou aux Magistrats, qui la pouvoient faire observer par les Laïques. D'ailleurs sans s'exprimer comme du Moulin * qui assure qu'Honorius n'a pas eu le pouvoir de rien statuer ni de rien défendre dans le Royaume de France, soit aux Laïques, soit aux Clercs, d'autant que ce Royaume ne dé-

* In cap. super Specula.

pend point du Pape en ces matieres ; il eſt cependant conſtant que le Pape n'ayant point de Juriſdiction temporelle hors des terres de l'Egliſe, ces défenſes de lire, & d'étudier le Droit Romain, ne pouvoient être valablement faites par Honorius dans les terres d'un autre Prince, que ſur les Eccleſiaſtiques qui en abuſoient au préjudice de leur devoir. Auſſi ne diſcontinua-t-on point pour lors d'enſeigner le Droit Civil à Paris, comme il eſt aiſé d'en rapporter pluſieurs preuves ; mais je n'alleguerai ici que l'Acte de ſerment prêté à la Reine Blanche, mere de S. Louis en qualité de Regente, par l'Univerſité de Paris, & particulierement par les Docteurs Regents en Droit, qui promirent de faire faire le même ſerment par les Ecoliers qui entendroient l'explication *des Loix & des Décretales*. Cet Acte eſt de l'an 1251. qui eſt trente-deux ans après la Conſtitution d'Honorius, & vingt-deux ans après la publication des Décretales de Gregoire IX. * Il eſt vrai qu'il ſe trouve un Arreſt du Parlement de Paris du 7. Juin 1572. rendu à la Requête des Docteurs d'Orleans, de Poitiers, & d'Angers, qui défend à ceux de la Faculté de Paris *de graduer en Droit Civil ;* mais cet Arreſt fut rendu par deffaut, & il n'y avoit en ce tems-là que deux

* V. Du puy de la Majorité des Rois.

Docteurs Regents en cette Faculté dont ſa foibleſſe fut apparemment laveritable cauſe de l'Arreſt. Auſſi eſt-il certain que les Docteurs Regents de Paris ne laiſſerent pas de graduer en Droit Civil après cet Arreſt, qui ſans doute ne leur fut point ſignifié. Les Profeſſeurs de la Faculté d'Orleans voyant que cet Arreſt ne leur avoit pas réuſſi, eurent recours à l'autorité du Chancelier de Chiverni, qui étoit Gouverneur d'Orleans, & avoit beaucoup d'inclination pour leur Compagnie. Ce Chef de la Juſtice fit inſerer dans l'Ordonnance qui fut publiée au mois de May 1579. un article qui défend *aux Docteurs Regents de Paris tant de lire que de graduer en Droit Civil.* Cette Ordonnance fut dreſſée ſur les Cahiers des Etats, tenus deux ans auparavant à Blois, & pour ce ſujet on l'appelle l'Ordonnance de Blois : mais cet article, qui eſt le 69. n'y eut point trouvé de place, ſi on eut ſimplement ſuivi les Cahiers de ces Etats dans leſquels il n'en eſt fait aucune mention, quoique la Faculté de Droit de Paris continuât toujours de graduer en Droit Canon. Cette Ordonnance neanmoins y introduiſit le relâchement, & diminua conſiderablement le nombre des Etudians; mais cette Faculté ayant été rétablie par Louis le Grand en 1679. elle eſt devenue non-ſeulement la plus célebre du Royaume,

mais encore de l'Europe *.

Elle a six Professeurs qui font leçon publique dans le College qui est dans la rue de S. Jean de Beauvais, ou dans celui qui est dans la place de Cambray. Outre ces Professeurs qui enseignent le Droit Romain, & le Droit Canon, Sa Majesté fonda en 1680. une Chaire de Professeur pour le Droit François. Cette Faculté a un Doyen d'ancienneté, & un Doyen d'office, qui s'élit tous les ans pour avoir soin des affaires de la Faculté. Le Doyen d'ancienneté est toujours le plus ancien & prend la qualité de *Comes*, qui ne veut dire autre chose que *Comes Consistorianus*, c'est-à-dire Conseiller d'Etat; qualité qui ne se donneroit point en François, & qui cependant lui attribue le droit de se faire expedier des Provisions de Conseiller honoraire au Châtelet.

La FACULTE' DE MEDECINE n'est pas moins ancienne que celle de Droit, puisque le passage de Rigord que j'ay cité pour prouver l'antiquité de l'une, prouve celle de l'autre, qui étoit alors connue sous le nom de Physique. Depuis l'an 1646. cette Faculté a toujours eu quatre Professeurs ordinaires, un pour la Physiologie, & un pour les Plantes qui enseignent le matin; un pour la Pathologie, & un

* Extrait d'un traité des veritables, & justes prérogatives de la Faculté de Droit de Paris, & imprimé à Paris l'an 1665.

pour la Chirurgie, quienſeignent l'aprés-midi. Il y a encore quatre Profeſſeurs de Medecine au College Royal, qui ſont nommez par le Roi, & quatre au Jardin des Plantes, qui le ſont par le premier Medecin de Sa Majeſté. Mais ils ne ſont point ni les uns ni les autres ſous la diſcipline de la Faculté de Medecine, quoique ces places ſoient preſque toujours remplies par de ſes Docteurs. La Faculté de Medecine a auſſi un Doyen d'ancieneté, & un Doyen d'office, qu'elle élit tous les ans parmi les Docteurs, pour avoir ſoin de tout ce qui la regarde. Le Cenſeur veille auſſi ſur les interêts de cette Faculté, & tient la main à l'obſervation des Statuts.

Colleges et Academies.

L'Univerſité a un grand nombre de Colleges, dont voici les noms; d'Arras, de l'Ave-Maria, d'Authun, de Bayeux, de Sainte Barbe, de Beauvais, de Preſles, de Boiſſy, de Boncourt, de Bourgogne, de Cambray, du Cardinal-le-Moine, des Cholets, de Cornouaille, de Daimville, des Ecoſſois, de Fortet, de Maître-Gervais, des Graſſins, de Harcourt, de Juſtice, de Laon, de Liſieux, des Lombards, de la Marche, de ſaint Michel, de Montaigu, de Narbonne, du Pleſſis, des Quatre-Nations ou Mazarin, de Reims, de Seez, des Tréſoriers, &c.

De ces Colleges, il y en a dix qu'on ap-

pelle de plein exercice, parce qu'on y enſeigne ; ce ſont les Colleges de Navarre, de la Marche, du Cardinal-le-Moine, de Beauvais, de Harcourt, du Pleſſis, de Liſieux, de Montaigu, des Graſſins, & des Quatre-Nations, ou Mazarin.

Il y a deux Chanceliers, l'un à Nôtre-Dame, & l'autre à Sainte-Geneviéve. L'un & l'autre donnent la Benediction de Licence, avec la puiſſance d'enſeigner, mais celui de Sainte Geneviéve ne la donne que dans la Faculté des Arts. Il y a auſſi des Conſervateurs des privileges de cette Univerſité. Les Evêques de Beauvais, de Meaux, & de Senlis, ſont Conſervateurs des privileges Apoſtoliques, & le Prevôt de Paris eſt Conſervateur des privileges Royaux.

Les revenus de la Faculté des Arts n'étoient pas aſſez conſiderables, pour que l'inſtruction fût gratuite dans les neuf anciens Colleges de plein exercice, & les Profeſſeurs étoient obligez pour ſubſiſter, de retirer un Honoraire de chaque Ecolier de leur Claſſe. Cet état d'indigence, où étoit la premiere Univerſité du monde, non ſeulement ne faiſoit point honneur à la France, mais même retardoit les progrès des Lettres. Ces inconveniens n'échaperent point à l'attention du fameux Cardinal de Richelieu, ſous le Miniſtre duquel on ébaucha le projet de l'inſtruction gratuite, comme il paroît par les Arrêts du Conſeil du 14. Dé-

cembre 1641. & du 29. Mars 1642. mais il est étonnant que Louis XIV. qui a tant fait pour les Arts, & pour les Sciences, ait laissé l'Université de Paris dans cette triste situation. A peine Louis XV. fut-il monté sur le Trône, que Monseigneur le Régent conçut le dessein d'établir l'instruction gratuite, & ne l'a point perdu de vûe, qu'il ne l'ayt porté au point de consommation. L'Université ayant fait remontrer au Roi, que depuis son établissement elle a eu droit d'établir des Messageries dans toutes les Provinces du Royaume, avec retour desdites Provinces à Paris, dans lequel droit elle a été maintenue par Arrêt du Conseil des 14. Décembre 1641. vingt-neuf de Mars 1642. 19. Novembre 1644. & Lettres patentes expediées en consequence le 15. May 1645. & par autres Arrêts du Conseil du 5. Octobre 1647. & 27. May 1686. elle supplia très-humblement le Roi qu'il lui plût fixer à la somme de cent cinquante mille livres le prix desdites Messageries, si mieux n'aimoit Sa Majesté lui permettre de les affermer séparement, à la charge par elle de faire faire gratuitement l'instruction de la Jeunesse dans tous les Collèges de plein exercice de l'Université; & en ce cas qu'il plût au Roi de fixer le prix desdites Messageries, & de les comprendre dans le Bail géneral des Postes & Messageries du Royau-

me, que cette fixation fut faite par proportion au prix dudit Bail, à la charge que le Fermier géneral sera tenu de prendre le Bail desdites Messageries, & qu'il pourroit être poursuivi pour le payement qui seroit fait de quartier en quartier, & par avance, en la Cour du Parlement de Paris, & que faute de payement, l'Université rentreroit dans la libre disposition desdites Messageries. Le Roi pourvut aux remontrances de l'Université par l'Arrêt du Conseil d'état, rendu le 14. d'Avril 1719 & pour l'exécution duquel il fut expedié des Lettres Patentes données aussi le 14. d'Avril 1719. par lesquels il est ordonné conformement audit Arrêt que le Bail des Messageries appartenantes à l'Université de Paris, sera toujours compris, ou censé compris dans le Bail géneral des Postes & Messageries du Royaume, & que le prix du Bail desdites Messageries de ladite Université demeurera fixé pour toûjours au vingt-huitiéme effectif du prix dudit Bail géneral desdites Postes, & Messageries Royales, lequel vingt-huitiéme sera payé par l'Adjudicataire general des Postes & Messageries, à commencer en Avril de la présente année sans retenue, & franc & quitte de toutes charges de quartier en quartier, & par avance aux Receveurs qui seront nommez par ladite Faculté de Arts, &c. à la charge qu'à commencer du pre-

mier Avril de la présente année, l'instruction de la Jeunesse sera faite gratuitement dans les Colleges de plein exercice de ladite Université, sans que sous quelque pretexte que ce soit, les Regents desdits Colleges puissent exiger aucuns honoraires de leurs Ecoliers.

Comme les Postes & Messageries sont actuellement affermées trois millions, quatre cent mille livres, onze sols, cinq deniers, la quotité présente de l'Université est de cent vingt & un mille livres, quatre cent vingt & huit livres, laquelle somme étant repartie entre les Professeurs, donnera aux Regens de 6e. de 5e. & de 4e. environ mille cent livres; Aux Regents de 3e. & de 2e. environ mille trois cent livres; à ceux de Rhétorique, & de Philosophie, environ mille cinq cent livres.

L'Université nomme à trois Cures dans Paris, & à vingt & quatre Chapelles. Les Cures sont, S. André des Arcs, saint Cosme, & S. Germain le Vieux.

Au reste l'Université de Paris a toujours été si fameuse, qu'un * Historien exact raporte que le Recteur offrit d'amener au Convoy de Charles VII. la totalité des Etudians, que l'on estimoit être deplus de vingt-cinq mille. C'est ce grand nombre d'Ecoliers qui a autrefois tantôt fait trembler, & tantôt defendu Paris.

* Godefroy, Céremonial de France. pag. 43.

LE COLLEGE ROYAL.

Le gout que François Premier avoit pour les Lettres, & les sollicitations de Jean Lascaris, de Guillaume Budé, & du Cardinal Jean du Bellay, le déterminerent à fonder des Professeurs Royaux pour les Langues, & pour les Mathematiques. Les Historiens ne conviennent pas de l'année de cette fondation. Du Breul dit que ce fut par Lettres Patentes en date du 24. de Mars de l'an 1529. *Comme*, dit-il, *il se peut verifier par les Comptes de l'Espargne.* Gilbert Genebrard qui fut lui-même Professeur Royal, & Jean du Tillet Evêque de S. Brieux, puis de Meaux, raportent cette institution à l'an 1530. Belleforest la recule même d'un an, car il ne la met qu'en l'an 1531. Pasquier à qui nôtre Histoire est si redevable, assure que François I. ne fonda d'abord qu'onze Professeurs, mais qu'ensuite il y en ajoûta un douziéme, qui fut Pierre Ramus, ou la Ramée. Le Roi permit à Vatable de fonder une Chaire de Professeur pour la Mathematique, mais ce Professeur n'est point du Corps des Professeurs Royaux. Lorsque cette Chaire est vacante, elle se donne au Concours; & ce sont le premier Président, les Gens du Roi du Parlement de Paris, & le Prévôt des Marchands qui la donnent à celui qui est jugé le plus capable.

Depuis François I. le nombre des Professeurs Royaux s'est acrû jusqu'à dix-neuf, sçavoir, deux pour la Langue Hebraïque, deux pour la Grecque, deux pour la Mathematique, deux pour la Philosophie, deux pour la Rhetorique, ou l'Eloquence, quatre pour la Medecine, la Chirurgie, la Pharmacie, & la Botanique; deux pour la Langue Arabe, deux pour le Droit Canonique, & un pour la Langue Syriaque. Un Arrêt du Parlement du 8. Août de l'an 1626. obligea les Professeurs du College Royal à prendre des degrez dans l'Université de Paris, ou à s'y faire adopter: mais le Cardinal de la Roche-Foucaud en qualité de Grand Aumonier de France, fit rendre un Arrêt au Conseil du Roi le 18. Mars 1633. qui établit le Grand Aumonier Directeur du College Royal, & fait défense au Recteur de l'Université de le troubler en cette qualité, & depuis ce tems-là les Professeurs Royaux ont fait un Corps separé de l'Université. En 1680. le Roi créa une Chaire de Professeur de Droit François, qui fait ses Leçons dans une des sales du College Royal, mais qui cependant fait Corps avec la Faculté de Droit. Le Cardinal Barberin Grand Aumônier de France étant mort le 3. Août 1671. la direction du College Royal passa au Secretaire d'Etat qui a la Maison du Roi dans son département. Après la mort de

Loüis XIV. Monſeigneur le Régent la donna au Surintendant des Bâtimens, mais peu de tems après il la rendit au Secretaire d'Etat, qui a la Maiſon du Roi. Le Grand Aumônier n'a aujourd'hui d'autre fonction à l'égard du College Royal, que celle de recevoir le ſerment des Profeſſeurs; après la preſtation duquel ils prennent poſſeſſion de leur Chaire. Par Lettres patentes de François I. données à Paris au mois de Mars de l'an 1545. les Profeſſeurs de ce Collége ont droit de *Committimus*, & jouiſſent de tous les privileges des Officiers Commenſaux de Sa Majeſté. Quelque envie que François I. eut d'achever d'exécuter le deſſein qu'il avoit formé de fonder le College Royal, les guerres que ce Prince entreprit, & les évenemens facheux dont elles furent ſuivies, ne lui permirent pas de faire bâtir le College, où ces Profeſſeurs devoient demeurer, & faire leurs Leçons. Faute d'Ecoles, ils étoient contraints d'enſeigner en differents Colleges de l'Univerſité. Vatable, ou Ovatblé enſeignoit la Langue Hebraïque au College du Cardinal le Moine; Cinquarbres au College Fortet, &c. Henri II. ordonna qu'ils feroient leurs Leçons dans les ſales des Colleges de Cambray, & de Treguier, en attendant que le College Royal fut bâti. Jaques Davy du Perron Cardinal & Grand Aumônier de France, conſeilla au

Roi Henri le Grand, de faire bâtir ce College Royal que le public attendoit depuis François I. Ce Cardinal, accompagné du Duc de Sully, du Président de Thou, & du Conseiller Gillot, vint reconnoître le terrein des Colleges de Treguier, & de Cambray, pour y faire élever un bâtiment de trente toises de long, sur vingt de large, aux deux bouts de la longueur duquel devoient être quatre grandes salles pour les Leçons publiques, & au-dessus on devoit mettre la Bibliotheque du Roi. Henri le Grand fut ravi au monde dans ce tems-là, mais cependant la Reine sa Veuve fit commencer ce bâtiment, & le Roi Louis XIII. son Fils, pour lors âgé de neuf ans, en posa la premiere pierre le 28. d'Août de l'an 1610. De trois faces que devoit avoir cet Edifice, l'on en acheva une; & depuis ce tems-là on n'y a rien fait de plus. La porte fut seulement décorée comme elle est aujourd'hui l'an 1683.

Le COLLEGE DE CLERMONT, aujourd'hui appellé le College de LOUIS LE GRAND, n'est pas du Corps de l'Université. Il a été fondé par Guillaume du Prat, Evêque de Clermont, frere d'Antoine du Prat Chancelier de France, & Cardinal. Il est occupé par les Jesuites qui y commencerent leurs exercices en 1563. On y enseigne les Humanitez, la Philoso-

phie, les Mathematiques, & la Theologie, à un grand nombre d'Ecoliers, tant Pensionnaires qu'Externes.

La protection que Louis le Grand a accordée aux Sciences & aux Arts, a donné lieu à l'établissement de plusieurs Academies qui travaillent à les perfectionner.

L'ACADEMIE FRANÇOISE est la plus ancienne. Elle doit son établissement au Cardinal de Richelieu, qui en fut le premier Protecteur. Ce fut à sa priere que le Roi Louis XIII. l'érigea en Compagnie par ses Lettres patentes de l'an 1635. qui furent verifiées au Parlement l'an 1637. Elle est composée de quarante Academiciens, tous distinguez par l'esprit ou par la naissance, & plusieurs par l'un & l'autre. Ils s'appliquent à donner à nôtre Langue toute la pureté & la perfection dont elle est capable. Par les Statuts cette célebre Compagnie doit avoir trois Officiers, un Directeur pour présider aux assemblées & recueillir les avis, un Chancelier pour garder les Sceaux, & sceller les actes expediez par l'ordre de l'Academie, & un Secretaire pour écrire les résolutions, en tenir registre, &c. Le Directeur & le Chancelier sont tirez au sort tous les trois mois, mais le Secretaire est élû par les suffrages des Academiciens, & pour toujours. En l'absence du Directeur, c'est le Chancelier qui

préside ; & en l'absence de l'un & l'autre, c'est le Secretaire. L'Academie Françoise scele en cire bleuë les actes expediés par son ordre. L'image du Cardinal de Richelieu est gravée sur le sceau, & une Couronne de Laurier au dedans de laquelle sont ces mots *A l'immortalité*, lui sert de contre-scel.

Après la mort du Cardinal de Richelieu, l'Academie françoise eut le Chancelier Seguier pour Protecteur; & après le décès de ce dernier, le Roi voulut bien s'en déclarer lui-même le Protecteur ; & dès-lors les assemblées se firent, comme elles se font encore, au Louvre dans la Salle où se tenoit autrefois le Conseil. Les jours d'assemblée sont les Lundis, Jeudis & Samedis. L'Academie commença en 1639. à travailler à un Dictionnaire de la Langue Françoise qui fut achevé d'imprimer en 1694. Elle s'est appliquée depuis à la revision de ce grand ouvrage, & en a donné une seconde édition l'an 1718. Elle distribue tous les deux ans, le jour de S. Louis, un prix d'Eloquence & un prix de Poësie. Celui d'Eloquence est une Médaille d'or, de S. Louis, de la valeur de trois cens livres, & a été fondé par Jean Louis Guez Sieur de Balzac, connu par beaucoup d'ouvrages estimez, & par l'honneur qu'il avoit d'être un des quarante Academiciens. Le prix de Poë-

ſie eſt une Médaille d'or du Roi, laquelle vaut trois cens livres. Trois Academiciens en ont fait les frais pendant qu'ils ont vécu : après leur mort l'Academie en fit la dépenſe juſqu'à ce que François de Clermont Tonnerre, Evêque de Noyon ayant été reçû dans cette illuſtre Compagnie, fonda ce prix à perpetuité, en donnant la ſomme de trois mille livres conſtituées ſur l'Hôtel de Ville de Paris.

L'ACADEMIE ROYALE DES INSCRIPTIONS, ET BELLES-LETTRES, fut établie en 1663. ſous le titre d'*Academie des Inſcriptions, & des Médailles.* Elle ne fut d'abord compoſée que de quatre ou cinq Académiciens, tous Penſionnaires, & tous choiſis parmi ceux qui compoſoient pour lors l'Academie Françoiſe. Le nombre augmenta dans la ſuite & au commencement de l'an 1701. ils étoient huit, ſans compter le Préſident. Cette même année ſa Majeſté fit un nouveau reglement, par lequel elle fixe le nombre des Academiciens à quarante, ſçavoir dix honoraires, dix penſionnaires, dix aſſociez, & dix éleves. L'an 1716. le Roi fit quelques changemens dans le nom, & dans la forme de cette Académie par Arrêt du Conſeil d'Etat du 4. de Janvier, confirmé par des Lettres patentes du même jour. Par ce Reglement elle doit être appellée l'*Academie des Inſcriptions & Belles*

Lettres. La claſſe des Eleves dont le titre étoit capable d'empêcher que pluſieurs perſonnes de mérite n'en ſollicitaſſent l'entrée, fut ſupprimée, & celle des Aſſociez, augmentée de dix ſujets. La direction de cette Académie fut auſſi pour lors attribuée au Surintendant des bâtimens du Roi, au lieu qu'auparavant elle étoit ſous celle du Secretaire d'Etat, qui avoit dans ſon département la Maiſon du Roi. Les Académiciens honoraires, penſionnaires, & aſſociez ont voix déliberative, lorſqu'il ne s'agit que de ſcience, mais les ſeuls honoraires & penſionnaires ont voix déliberative quand il s'agit d'élections, ou d'affaires qui concernent l'Academie, & pour lors les déliberations ſe font par Scrutin. Cette compagnie a un Préſident, un Vice-Préſident, un Secretaire, & un Tréſorier. Le premier de Janvier le Roi nomme le Préſident qui eſt pris du nombre des honoraires, & qui peut être continué tant qu'il plaît à ſa Majeſté, laquelle nomme auſſi le Vice-Préſident. Quant au Secretaire, & au Tréſorier ils ſont perpetuels. Le Secretaire eſt actuellement revêtu de la Charge d'Intendant des deviſes & inſcriptions des bâtimens Royaux. Cette Charge étoit conſiderable ſous le regne de François premier, & raporte mille huit cens livres de gages, payées au Tréſor Royal. Le ſceau de cette

Academie a trois Fleurs de Lys, avec la Médaille de Louis XIV. & autour *Regia Inscript. & Numismatum Academia.* Sa dévise est une figure qui tient de la main droite une Couronne de Laurier; dans l'éloignement paroit un cipe à la droite de la figure, & à sa gauche une pyramide qu'elle montre avec ces mots, *Vetat mori.* Cette devise fait le revers du jetton de la même Academie, ayant dans l'exergue *Regia Inscript. & Human. Litt. Academia,* & le Millésime. Le côté de la tête represente le Roi avec la legende *Lud. XV. D. G. F. & Nav. Rex.* Le public est redevable à cette Academie de l'Histoire Metallique de Louis le Grand, laquelle en deux cens quavingt-six médailles, renferme les principaux évenemens de ce glorieux Regne, jusqu'à l'avenement de Philippe de France Duc d'Anjou à la Couronne d'Espagne; & de deux volumes in quarto de l'histoire de cette Academie, qui parurent en 1718. sous le titre de Memoires de Litterature, tirez des Registres de l'Academie des Inscriptions & Belles-Lettres. Cette Académie tient ses séances au Louvre, & s'y assemble les Mardis, & les Vendredis.

L'Academie Royale des Sciences, fut projetée peu de tems après la paix des Pyrenées, & eut d'abord un objet plus étendu que celui qu'elle a presentement,

car elle embrassoit l'histoire, les Belles-Lettres, la Mathematique & la Physique. Peu de tems après on la reduisit à la Mathematique, & puis on y ajoûta la Physique, cause de la connexité qu'elles ont entre elles. On convint en 1666. de s'assembler deux fois par semaine.

Cette Academie fut aussi utile & aussi brillante dès son commencement qu'elle l'est aujourd'hui. Les premiers Académiciens sont encore récommandables par le beaux Ouvrages qu'ils nous ont laissez. Les noms de Cassini, la Hyre, Picard, Hughens, du Clos, Perrault, Dodart, Bourdelin, du Verney, Duhamel, &c. seront toujours respectez de ceux qui auront du goût pour la Physique & pour les Mathematiques. Pour rendre cet établissement plus utile, feu M. Colbert fit construire l'Observatoire, au bout du Fauxbourg S. Jacques, en 1667.

Le Roi fit un nouveau Reglement en 1699. par lequel cette Academie a l'honneur d'être sous la protection de S. M. & doit être composée de quatre Classes d'Académiciens. La premiere est de dix Académiciens honoraires ; la seconde de vingt Académiciens pensionnaires ; la troisiéme de vingt associez, & la quatriéme de vingt éleves, qu'on appelle adjoints depuis l'an 1715. Parmi les pensionnaires il y en a un

qui eſt Secretaire perpetuel de l'Académie, & un autre qui en eſt le Tréſorier. Le Préſident eſt nommé tous les ans par le Roi. Les Aſſemblées de cette Académie ſe tiennent au Louvre, de même que celles des deux autres.

Le Secretaire donne tous les ans un volume in quarto de l'Hiſtoire Annuelle de cette Académie, & l'on peut dire que jamais la Phyſique & la Mathematique n'ont été traitées avec autant de netteté & d'élegance, qu'elles le ſont par M. de Fontenelle, qui depuis l'an 1699. remplit la place de Secretaire. M. Rouillé de Meſlay, ancien Conſeiller au Parlement de Paris, donna à l'Académie des Sciences par ſon teſtament olographe du douze de Mars 1714. la ſomme de cinq mille livres, conſtituée ſur l'Hôtel de Ville de Paris, à condition que Meſſieurs de l'Academie des Sciences propoſeront tous les ans un prix de deux mille livres, pour être par eux donné tous les ans à celui qui aura mieux réuſſi, au jugement de Meſſieurs de l'Académie, partie d'icelle, ou des Commiſſaires par elle nommez ſur un *Traité Philoſophique*, ou *Diſſertation*, dont le ſujet ſera *ce qui contient, ſoutient, & fait mouvoir en ſon ordre les planetes & autres ſubſtances contenues en l'Univers : le fonds premier & general de leurs productions & for-*

mations : le principe de la lumiere, & du mouvement. Par le même testament il est ordonné à Messieurs de l'Académie des Sciences de proposer tous les ans un autre prix, de de la somme de cinq cens livres, pour être par eux donné tous les ans à celui qui aura mieux réussi *en une Méthode & Regle plus courte, & facile pour prendre plus exactement les hauteurs, & les dégres de longitude en mer, & en des découvertes utiles à la navigation, & grands voyages*. La somme de deux mille cinq cens livres de rente qui reste de celle de cinq mille livres, doit être partagée entre le Secretaire & l'Académie, sçavoir, mille deux cens cinquante livres pour le Secretaire, & mille deux cens cinquante livres pour servir d'épices aux Académiciens qui auront jugé du mérite des Dissertations.

L'ACADEMIE DE PEINTURE ET DE SCULPTURE doit son établissement & ses progrès à plusieurs Ministres que leur application aux plus importantes affaires de l'Etat, n'a pas empêchés de jetter des regards favorables sur les beaux Arts. Elle se forma sous la protection de M. des Noyers, Secretaire d'Etat, & Surintendant des Bâtimens. Après la mort de ce Protecteur, elle fut négligée. Le Chancelier Seguier & le Cardinal Mazarin la tirerent de cet état, & lui donnerent un

nouveau lustre. M. Colbert l'a prit enfin sous sa protection, & elle a toujours été depuis sous celle des Surintendans ou du Directeur general des Bâtimens du Roi. Les Peintres & les Sculpteurs du Roi & quelques autres habiles dans ces deux Professions, étant inquiétez par les Maîtres Peintres de Paris qui vouloient assujetir ces beaux Arts à des Loix mécaniques & serviles, obtinrent un Arrêt du Conseil le 20. de Janvier de l'an 1648. qui fit défenses de troubler l'Académie dans ses exercices. Elle n'étoit pour lors composée que de vingt-cinq personnes. Douze Officiers, qu'on appelloit anciens, & qui chacun dans leur mois faisoient des Leçons publiques, onze Académiciens, & deux Sindics. Ils firent des Statuts qu'ils corrigerent, & augmenterent plusieurs fois, & qui furent homologuez dans les Cours superieures en 1648. & 1655. M. Colbert fit établir cette Académie en 1664. par des Lettres Patentes, & lui fit donner de nouveaux privileges. Elle est aujourd'hui composée d'un Directeur qui peut être changé ou continué tous les ans ; d'un Chancelier qui est perpetuel ; de quatre Recteurs, qui sont aussi perpetuels, & de deux Ajoints, dont la fonction est de servir par quartier en se trouvant à l'Académie tous les Samedis, pour s'apliquer conjointement avec

les Professeurs, à corriger les Etudians ; & pourvoir aux autres affaires ; de douze Professeurs, dont deux peuvent être changez tous les ans au sort, & huit Ajoints ; les Professeurs doivent pendant leur mois se trouver à l'Academie tous les jours, poser le modele en attitude de dessigner, corriger les Etudians. Il y a encore deux autres Professeurs dont l'un est pour la Geometrie, & l'autre pour l'Anatomie ; un Tresorier pour recevoir les pensions du Roi & en faire la distribution ; & plusieurs Conseillers qui sont divisez en trois Classes. La premiere est composée de ceux qui font profession de la peinture & de la sculpture dans toute leur étendue. La seconde est de ceux qui n'excellent que dans quelque partie de ces Arts, comme à faire des portraits, des païsages, &c. & la troisiéme, de quelques particuliers qui sans être Peintres de profession ont du goût pour la peinture & pour les Arts, on les appelles Conseillers *Amateurs*. Les habiles Graveurs sont aussi admis dans cette Académie. Les éleves qui n'ont pas assez de capacité pour être reçus Académiciens, peuvent se faire recevoir Maîtres dans toutes les Villes du Royaume, sur le simple certificat de celui dont ils sont éleves. Les Academiciens qui remplissent les premieres places, jusqu'au nombre de

quarante, sont déchargez de toute tutelle, curatelle, guet & garde, & ont droit de *Committimus*.

Le Roi fait un fonds dans l'état de ses bâtimens pour les pensions des Officiers de cette Académie, pour l'entretien du modele, & pour les autres dépenses qu'elle est obligée de faire. Sa Majesté a fondé une pareille Académie à Rome, où celle de Paris envoye un de ses Recteurs pour présider, & le Roi donne pension aux Etudians qui ont remporté le prix que l'on distribue tous les ans. L'Académie de peinture & sculpture faisoit ses Assemblées au Palais Royal dans l'appartement appellé le *Palais Brion*, mais depuis l'an 1692. elle s'assemble au Louvre.

L'ACADEMIE ROYALE D'ARCHITECTURE fut établie en 1671. par les soins de M. Colbert. Elle étoit composée d'habiles Architectes, d'un Professeur, & d'un Secretaire. Ces deux derniers étoient toujours choisis parmi les Architectes du Roi. Quant aux Académiciens, ceux qui étoient jugez dignes d'être admis dans cette Compagnie obtenoient des brevets qui les nommoient pour en être. Comme elle n'avoit point encore été autorisée par Lettres Patentes du Roi, Sa Majesté par celles du mois de Fevrier de l'an 1717. la confirme ; & pour la rendre plus celebre, & plus sta-

ble, ordonne qu'elle sera gouvernée conformement aux statuts contenus en quarante-trois articles, dont voici le précis. Cette Académie demeurera toujours sous la protection du Roi, & recevra ses ordres par le Surintendant des Bâtimens. Elle sera composée de deux Classes, la premiere de dix Architectes, d'un Professeur, & d'un Secretaire; & la seconde de douze autres Architectes. Ils doivent tous être établis à Paris, & ceux de la premiere Classe ne pourront exercer les fonctions d'Entrepreneurs; mais ceux de la seconde pourront entreprendre pour les Bâtimens du Roi seulement. Pour remplir les places d'Académiciens de la premiere Classe, l'Académie élira à la pluralité des voix trois sujets de la seconde, qui seront presentés au Roi, & desquels Sa Majesté en choisira un. L'Académie élira de même trois sujets pour remplir les places de la seconde Classe, & le Roi en choisira un des trois. Le premier Architecte du Roi sera toujours Directeur de cette Académie, & le Secretaire, & le Professeur seront perpetuels. Le Secretaire sera à la nomination du Surintendant des Bâtimens du Roi. Cette Académie s'assemblera au Louvre tous les Lundis de chaque semaine, & les séances seront pour le moins de deux heures chacune. Outre ces assemblées, le Professeur

ſera tenu deux jours de chaque ſemaine de donner des Leçons en public dans une ſale que l'Académie deſtinera à cet effet. Il dictera & expliquera chacun de ces deux jours pendant deux heures au moins. Les Officiers des Bâtimens du Roi ; ſçavoir les Intendans, & les Controlleurs generaux, auront ſéance aux aſſemblées de l'Académie, quoiqu'ils ne ſoient point Architectes, &c.

CHAPITRE III.

Le Gouvernement Militaire.

LE Gouvernement de Paris, & celui de l'Iſle de France étoient anciennement unis & n'en formoient qu'un. Ils furent deſunis pour la premiere fois en 1528. On donna celui de Paris au Comte d'Eſtampes, & celui de l'Iſle de France à François de la Tour Vicomte de Turenne. En 1533. ils furent encore réunis en faveur d'Antoine de la Rochefoucaud Seigneur de Barbeſieux, qui avoit été pourvu de celui de l'Iſle de France en 1532. Ils ont été ſeparez depuis & le ſont actuellement. Il fut reglé en 1641. par le Roi Louis XIII. que le Gouverneur de Paris marcheroit aux *Te Deum* après le premier Préſident du Parlement.

Dans ce Gouvernement il n'y a qu'un


PARIS
Renvoi des Chiffres qui se trouv. dās la Ville
1 Conception
2 Assomption
3 Capucins
4 Feuillans
5 Jacobins
6 S. Roch
7 N. Catoliq.
8 H. de Louvois
9 H de P. Chart.
10 F. S. Thom.
11 P. Richelieu
12 P. des Vict.
13 H. de Mazar.
14 P. Royal
15 Quinzevingt
16 H. de Soiss.
17 Doüane
18 P. de l'Orat.
19 S Germain
20 S Eustache
21 les Halles
22 S. Innocens
23 S Sepulcre
24 F. Penit.
25 S Leu
26 S. Jacq. de l'H.
27 Com. Ital.
28 H. de la Trinite
29 F. Dieu
30 P. Montm.
31 S. Denis
32 S. Martin
33 S Sauveur
34 S. Martin
35 S Nicolas
36 Carmelites
37 la Madel.
38 S Elisab.
39 Nazareth
40 le Temple
41 Enf. Rouge
42 Calvaire
43 S Sacrem.
44 Capucins
45 H. de Guise
46 la Merci
47 S. Avoye
48 S. Cr. de la Br.
49 la Greve
50 S Jean
51 S Gervais
52 l'Avé M.
53 Jesuites
54 S. Paul
55 S. Marie
56 la Bastille
57 Pl. Royal
58 Minimes
59 M. Peletier
60 F. Bleues
61 S. Caterine
62 H. de Sully
63 H. S. Gervais
64 B. Manteaux
65 P. S. Antoine
66 S Opportune
67 S. Mederic
68 Cim. S. Jean
69 S. Honoré
70 S. Jacques
Monceaux
le Route
F. S. HONORE
Avenue des Tuill.
Champs
Elisées
Rampart
Grand Boulevar
F. S. ANTOINE
RIVIERE DE SEINE
Pont Neuf
P. Royal
Grenouillere
P. N. D.
P. Marie
NOTRE DAME
Isle Louvier
Quay de la Tournelle
Porte S. Bernard
la Rapée
FAUB. S. GERMAIN
FAUB. S. VICTOR
H. de la Salpetriere
Les Invalides
Mt. Parnasse
Nouvelle Enceinte
N. D. de Liesse
FAUS. MARCEAU
Echelle
Mille Pas Geometriq.
Renvoi des Chifres qui se trouv. dans la Cité Université Quartiers Faub. de Paris.
Cité
1 S. Bartelemy
2 Bernabites
3 S. Denis de la Ch.
4 S. Chapelle
5 S. Landri
6 Chev. de Brōze
7 S. Germain
8 S Pierre
9 S. Gen. des Ard.
10 Hôtel Dieu
11 S Jean
12 S Denis du Pas
13 S Martial
14 Marché neuf
A Nostredame
15 la Madelaine
16 S Pierre au B.
17 S. Marine
18 S Christophe
19 Terrain
Université
1 H. de Conti
2 Augustins
3 S André
4 Cordeliers
5 S Côme
6 Sorbone
7 Iacobins
8 S. Benoist
9 Mathurins
10 S Severin
11 S. Yves
12 S. Jean de L.
13 les Carmes
14 S Nicolas
15 S Etienne
16 S Genevieve
17 S Etienne des Gr.
18 Premontré
19 Coll. de Navarre
20 Coll. du Plesis
21 Coll. des Jesuites
Renvoi des Chiffres qui se trouv. dās les Fau. de Paris.
F. S. Germain
1 Carmelites
2 Bellechasse
3 Panthemont
4 Visitation
5 Ab. au Bois
6 la Charité
7 S. Anne
8 Nativité
9 F. du S Sacrem.
10 Consolation
11 bon Pasteur
12 S Esprit
13 N. des Jesuites
14 Seminaire
15 S. Sulpice
16 H. de Condé
Fau. S. Jacques
17 Col. du Mans
18 N. des Feuillans
19 S. Jacque
20 S. Magloire
21 Carmelites
22 Port Royal
23 Capucins
24 Val de Grace
25 Urselines
26 Feuillantines
27 Visitation
Fau. S. Marceau
28 Providence
29 Presentation
30 Misericorde
31 S. Medard
Fau. S. Victor
32 Doct. Chret.
33 Col. des Ecoss.
34 N. D. de Sion
35 I. des Pl. Medec.
36 Enfermez
37 V. Incarné
38 de la Croix

PARIS

Renvoi des Chiffres qui se trouv. dãs la Ville

1 Conception
2 Assomption
3 Capucins
4 Feuillans
5 Jacobins
6 S. Roch
7 N. Catoliq.
8 H. de Louvois
9 H de P. Chart.
10 F. S. Thom.
11 P. Richelieu
12 P. des Vict.
13 H. de Mazar.
14 P. Royal
15 Quinzevingt
16 H. de Soiss.
17 Doüane
18 P. de l'Orat.
19 S. Germain
20 S. Eustache
21 les Halles
22 S.ts Innocens
23 S. Sepulcre
24 F. Penit.
25 S. Leu
26 S. Jacq. de l'H.
27 Com. Ital.
28 H. de la Trinite
29 F. Dieu
30 P. Montm.
31 S. Denis
32 S. Martin
33 S. Sauveur
34 S. Martin
35 S. Nicolas
36 Carmelites
37 la Madel.
38 S. Elisab.
39 Nazareth
40 le Temple
41 Enf. Rouge
42 Calvaire
43 S. Sacrem.t
44 Capucins
45 H. de Guise
46 la Merci
47 S. Avoye
48 S. Cr. de la Br.
49 la Greve
50 S. Jean
51 S. Gervais
52 l'Ave M.a
53 Jesuites
54 S. Paul
55 S. Marie
56 la Bastille
57 Pl. Royal
58 Minimes
59 M. Peletier
60 F. Bleues
61 S. Caterine
62 H. de Sully
63 H. S. Gervais
64 B. Manteaux
65 P. S. Antoine
66 S. Opportune
67 S. Mederic
68 Cim. S. Jean
69 S. Honoré
70 S. Jacques

Renvoi des Chifres qui se trouv. dans la Cité Université Quartiers Faub. de Paris.

Cité
1 S.t Bartelemy
2 Bernabites
3 S. Denis de la Ch.
4 S.te Chapelle
5 S. Landri
6 Chev. de Brõze
7 S. Germain
8 S. Pierre
9 S.te Gen. des Ard.
10 Hôtel Dieu
11 S. Jean
12 S. Denis du Pas
13 S. Martial
14 Marché neuf

A. Nostredame
15 la Madelaine
16 S. Pierre au B.
17 S. Marine
18 S. Christophe
19 Terrain

Université
1 H. de Conti
2 Augustins
3 S. André
4 Cordeliers
5 S. Côme
6 Sorbone
7 Iacobins
8 S. Benoist
9 Mathurins
10 S. Severin
11 S. Yves
12 S. Jean de L.
13 les Carmes
14 S. Nicolas
15 S. Etienne
16 S. Genevieve
17 S. Etienne des Gr.
18 Premontré
19 Coll. de Navarre
20 Coll. du Plesis
21 Coll. des Jesuites

Renvoi des Chifres qui se trouv. dãs les Fau. de Paris.

F. S. Germain
1 Carmelites
2 Bellechasse
3 Panthemont
4 Visitation
5 Ab. au Bois
6 la Charité
7 S.te Anne
8 Nativité
9 F. du S. Sacrem.t
10 Consolation
11 bon Pasteur
12 S. Esprit
13 N. des Jesuites
14 Seminaire
15 S. Sulpice
16 H. de Condé

Fau. S. Jacques
17 Col. du Mans
18 N. des Feuillans
19 S. Jacque
20 S. Magloire
21 Carmelites
22 Port Royal
23 Capucins
24 Val de Grace
25 Urselines
26 Feuillantines
27 Visitation

Fau. S. Marceau
28 Providence
29 Presentation
30 Misericorde
31 S. Medard

Fau. S. Victor
32 Doct. Chret.
33 Col. des Ecoss.
34 N.D. de Sion
35 I. des Pl. Medec.
36 Enfermez
37 V. Incarné
38 de la Croix

Echelle
Mille Pas Geometriq.

qui rendoient le terrein où elle étoit bâtie

fort boueux & fort ſale. Mais cette Etymologie ne me paroît pas fort ſolide, car il eſt conſtant qu'elle s'appelloit *Lutécie* avant l'arrivée des Romains dans les Gaules; Eh quelle apparence y a-t-il que les Gaulois lui ayent donné un nom emprunté d'une Langue qu'ils ne connoiſſoient point? Il eſt plus raiſonnable de croire que le nom de *Lutece* ou *Lutécie* eſt un nom Gaulois.

Lorſque les Romains vinrent dans les Gaules, *Lutécie* étoit la Capitale d'un peuple appellé *les Pariſiens*; & c'eſt de ce peuple que par ſucceſſion de tems elle a pris le nom de *Paris*. Il y avoit pour lors dans *Lutécie* ou aux environs cinq Temples conſacrez aux Divinitez Payennes. Jupiter en avoit un dans la Ville, qui nous a été inconnu juſqu'en 1711. qu'on en découvrit de precieux reſtes en creuſant à Nôtre-Dame un caveau pour les Archevêques. Cerès ou Iſis en avoit un dans l'endroit où eſt aujourd'hui Saint-Germain des Prez, & un autre là où ſont les Carmelites du Fauxbourg Saint-Jacques. Mars & Mercure avoient auſſi les leurs à Montmartre.

Tous les anciens Auteurs nous aſſurent que *Lutécie* étoit fort petite, & qu'elle ne conſiſtoit que dans une Iſle enfermée par deux bras de la Seine. Elle fut augmentée ſous les Empereurs Romains & principale-

ment ſous Julien, & ſous Valentinien. Ils firent bâtir au-delà de la Seine un Palais avec des Thermes ou Bains magnifiques, un Amphitheatre ou Arenes, & autres Bâtimens dignes des Romains. Cette Ville fut le ſéjour & le ſiége, non ſeulement des Préfets des Gaules, mais encore de pluſieurs Empereurs. Conſtantin & Conſtance y ſont venus. L'Empereur Julien l'appelloit *ſa Ville bien-aimée.* On trouve dans le Code Théodoſien trois Loix que Valentinien & Valens y ont données. Valentinien étoit encore à Paris lorſque Valens luy envoya la tête de Procope, qui s'étoit fait proclamer Empereur en Orient. Ce fut auſſi auprès de Paris que Maxime élu Empereur en Angleterre, défit l'Empereur Gratien.

Les Francs s'étant établis dans les Gaules, Clovis choiſit Paris pour être la Capitale de ſes Etats, & le lieu de ſa réſidence. Paris devint peu de tems après ſi envié, que quand Gontran, Sigebert, & Chilperic partagerent le Royaume de Charibert leur frere aîné, l'an 562. la Ville de Paris fut reſervée pour être poſſedée en commun, & ils jurerent ſur les Reliques de S. Polyeucte, que celui d'entre eux qui y viendroit ſans le conſentement des autres, perdroit ſa part du Royaume de Paris. Ainſi pendant ce Sequeſtre, Paris fut comme une

Ville neutre, & c'eſt pour cette raiſon que Sigebert & Gontran ayant choiſi quelques Evêques pour terminer un differend qui étoit entre eux, ces Arbitres tinrent à Paris leurs aſſemblées comme étant un lieu de ſureté, où ils pourroient dire librement leur avis. Pendant cette premiere race, Paris s'acrut aſſez conſiderablement pour former une autre Ville.

Sous Pepin, Charlemagne & leurs deſcendans, elle ne reçût point d'accroiſſement, parce que ces Princes n'eurent point de reſidence ni de ſiége fixe; & que d'ailleurs ſous leurs regnes, Paris fut ſouvent attaqué par les Normands. Les Succeſſeurs d'Hugues Capet, y ayant toujours fait leur réſidence, ils ont agrandi & embelli tellement Paris, que d'une ſeule Ville ils en ont fait trois; & on a même été obligé de preſcrire des bornes au-delà deſquelles il n'eſt pas permis de bâtir.

Quoique nous ignorions à qui il faut attribuer la premiere clôture de Paris, il eſt neanmoins conſtant qu'avant Philippe Auguſte il y en avoit une, puiſque nous liſons que Suger naiant point de maiſon à Paris, fut obligé d'en acheter une entre Saint Mery & une des portes de Paris, laquelle lui coûta *mille ſols.* Philippe Auguſte fit faire la ſeconde cloture de Paris, & Charles V. la troiſiéme. Cette derniere fut

bien differente des deux premieres, car au-lieu que Philippe Auguste, & ses Predecesseurs firent des murailles sans fossez, Charles V. & ceux de Paris firent au contraire des fossez sans murailles, n'ayant pas le loisir de faire les deux en même tems à cause de la guerre qu'ils soutenoient contre les Anglois. Ils furent obligez de se contenter *de fossez*, & *d'arriere fossez*, mais la paix étant faite, Charles V. fit faire des murs, & des remparts. Hugues Aubriot, Prevôt de Paris, en eut le soin, & en jetta les premiers fondemens

Jusqu'à Philippe Auguste, Paris n'a point été pavé. Les Prédesseurs de ce Roi épouventez de la dépense que demandoit un aussi grand ouvrage, ne l'avoient osé entreprendre; & lui même ne prit cette resolution que parce qu'un jour qu'il regardoit par les fenestres de son Palais, il fut empuanti de la mauvaise odeur des tombereaux de boues qui vinrent à passer. Il commanda aussitôt au Prévôt, & à quelques bourgeois d'en prendre le soin. Gerard de Poissy qui étoit le plus riche Financier de ce tems-là, fit une action qui effaça l'ignominie de sa profession, & qui a rendu sa memoire immortelle : il donna pour sa part *onze mille marcs d'argent* pour faire paver les ruës de Paris.

PARIS est aujourd'hui composé de trois

parties, *Cité*, *Université*, & *Ville*. La Cité est l'ancien Paris, & les deux autres le nouveau. Au lieu du grand nombre de Ponts qui servent aujourd'hui à la communication de ces trois parties, jusqu'à Charles VI. il n'y en a eu que deux. S. Ouen, & Fredegaire ne font mention, que de deux Fauxbourgs bâtis tous deux du même côté, celui de S. Vincent, aujourd'hui S. Germain, & l'autre de S. Pierre, à present Sainte-Geneviéve. Alcuin sous Charlemagne parle de celui de S. Denis.

A présent il est impossible de voir cette Capitale sans être frapé de sa vaste étendue, du nombre de ses habitans, de la magnificence de ses maisons, & des équipages, & des meubles de ceux qui l'habitent. On y compte jusqu'à 22000. maisons, dont plusieurs sont exhaussées jusqu'à sept étages, sans y comprendre les Eglises, Couvens, Communautez, Colléges, Chapelles, Echopes ou petites Boutiques où les Marchands ne logent pas, lesquelles vont à huit à neuf cens : cinquante deux Paroisses dans la Ville & les Fauxbourgs : cent trente-quatre Couvens, dont il y en a cinquante-six d'hommes, & soixante & dix-huit de filles : neuf cens soixante & dix-neuf ruës : soixante & douze culs-de-sac, plus de quatorze mille carosses, sept à huit cens mille personnes, entre lesquel-

les on peut compter près de deux cens mille domeſtiques, &c.

Mon deſſein n'eſt pas d'entrer dans un détail trivial de tout ce qu'on voit dans Paris, je m'atacherai ſeulement à ce qu'il y a de plus curieux & de plus hiſtorique dans cette grande Ville; & pour le faire avec plus d'ordre, je ſuivrai la diviſion en vingt quartiers, que le Roi ordonna par ſon Edit du mois de Décembre 1701. & qui fut faite en conſequence, par Arrêt du Conſeil d'Etat du 14. de Février 1702. & confirmée par la Déclaration du Roi du 12. Décembre de la même année.

Paris eſt donc diviſé en vingt quartier. Ces quartiers ſont:

1. La Cité.
2. Saint Jacques de la Boucherie.
3. Sainte Oportune
4. Le Louvre ou S. Germain l'Auxerrois.
5. Le Palais Royal.
6. Montmartre.
7. St Euſtache.
8. Les Halles.
9. S. Denis.
10 S. Martin.
11 La Gréve.
12 S. Paul ou la Mortellerie.
13 Ste Avoye ou la Verrerie.
14 Le Temple ou le Marais.
15 St Antoine.
16 La Place Maubert.
17 S. Benoît.
18 St André.
19 Luxembourg,
20 & Saint Germain des Prez.

CHAP.

CHAPITRE V.

I. QUARTIER. LA CITÉ.

LE quartier de la Cité s'étend depuis la pointe Orientale de l'Isle Louviers jusqu'à la pointe Occidentale de l'Isle du Palais. Il comprend les Isles du Palais, de Nôtre-Dame, Louviers, & tous les Ponts de ces Isles, même la culée du Pont au Change.

L'Isle Louviers est petite & n'est fréquentée que par des Bateliers ou des Marchands de bois qui y ont leurs Chantiers ; on a fait un Pont de bois, par lequel on va du Quay de l'Arsenal dans cette Isle.

ISLE NOSTRE-DAME.

L'*Isle Nôtre-Dame* a pris ce nom de la Cathédrale de Paris, à qui elle appartient. Elle étoit autrefois partagée en deux Isles par un petit bras de la riviere qui la traversoit dans l'endroit où est à present l'Eglise de S. Louis. La plus grande s'appelloit l'Isle Nôtre-Dame, & l'autre l'Isle aux Vaches, parce qu'on y menoit paître les bestiaux. En 1614. Christophe Marie, Entrepreneur Géneral des Ponts de France, s'obligea en dix années de joindre ces

deux Isles, de les environner de quais revêtus de pierre de taille, d'y bâtir des maisons, d'y faire des rues, & un Pont vis-à-vis la rue des Nonaindieres. Marie & ses Associez après avoir fait bâtir une partie de l'Isle se rebuterent, & céderent leur traité à Jean de la Grange Secretaire du Roi. Le Contrat est du 16. de Septembre 1623. Marie & ses Associez reprirent ce traité en 1627. qu'ils furent enfin obligez de céder à Hebert & aux autres Habitans de l'Isle par les soins desquels cette entreprise fut achevée en 1647.

Cette Isle offre aujourd'hui à la vûe de fort beaux Hôtels. On y remarque sur tout la Maison du Président Lambert qui est grande, bien bâtie & décorée de très-belles Peintures, puisque le Sueur, & le Brun y ont étalé avec émulation tout le mérite qu'ils avoient acquis dans leur Art. Le plafond de la galerie est de Le Brun, & représente les travaux d'Hercule. Celle du Président de Bretonvilliers est la mieux située à la pointe de l'Isle, on diroit que la riviere a été conduite au pied de son quay exprès pour lui servir de canal. Les Fermiers Géneraux ayant quitté l'Hôtel de Charny, où leurs Bureaux étoient établis depuis fort longtemps, les ont transportez en 1719. dans l'Hôtel de Bretonvilliers qu'ils ont loué. Celle de Monsieur Rouil-

lé de Meſlay eſt grande & bien bâtie.

L'Egliſe S. Louis dans l'Iſle eſt aſſez réguliere. Elle fut commencée en 1664. mais la premiere pierre de la nef ne fut poſée qu'en 1702. le ſept de Septembre, par Louis Antoine de Noailles Archevêque de Paris & Cardinal de l'Egliſe Romaine. Antoine Vyon d'Herouval, Auditeur à la Chambre des Comptes, & connu par les ſecours qu'il a donnez à la plupart de ceux qui de ſon tems ont travaillé ſur l'hiſtoire, y eſt enterré; comme auſſi Philippe Quinaut connu & regretté à cauſe du talent qu'il avoit pour la Poëſie Lyrique.

On entre dans l'Iſle Nôtre-Dame, ou l'on en ſort par deux Ponts, par le *Pont Marie* ou par celui de la Tournelle.

Le PONT MARIE fut commencé en 1613. par Chriſtophe Marie, dont j'ai déja parlé & fut achevé en 1635. Il eſt de pierre de taille, & on y éleva deux rangs de maiſons. Une partie de ce Pont fut emportée en 1658. & pluſieurs perſonnes perirent dans cette chûte. On a rétabli les deux Arches qui étoient tombées, mais on n'a pas rebâti les maiſons, on s'eſt contenté de laiſſer celles qui ont reſté.

Le PONT DE LA TOURNELLE a été bâti de pierre de taille, & ſur le modéle du Pont neuf, en la place d'un de

bois qui fut emporté par le débordement de la riviere. Le tems de la construction de celui d'aujourd'hui, semble être marqué sur une table de marbre posée entre les arcades, du côté de la pointe de l'Isle. On y lit cette inscription.

Du Regne de Louis XIV.
De la Prévôté de Messire Alexandre de Séve, Prévôt des Marchands, &c.
Ce present Pont a été bâti, &c.

Au dessous sont les deux vers qui suivent.

Ædiles recreant submersum flumine pontem;
Non est officii, sed pietatis opus.
1656.

Il a retenu son nom d'une espece de Château appellé *la Tournelle* situé proche la Porte S. Bernard, autrefois de la Tournelle, où aboutit ce Pont. Ce Château ayant été inhabité pendant plusieurs années, fut accordé l'an 1632. par le Roi Louis XIII. & les Prévôt & Echevins aux prieres de M. Vincent de Paul pour y retirer les Galeriens en attendant leur départ. Ils y furent mis & nourris des aumônes publiques jusqu'en 1639. qu'une personne pieuse laissa six mille livres de rente pour le soulagement de ces miserables. Le Procureur general a l'administration du

temporel ; & le Curé & les Prêtres de S. Nicolas du Chardonnet, ont celle du ſpirituel.

Le Pont de bois qui ſervoit pour aller de l'Iſle Nôtre-Dame à celle du Palais étoit d'une grande commodité, mais il fut détruit en 1710. quatre-vingt ſeize ans après ſa conſtruction : il a été rétabli en 1718.

EGLISE DE NOTRE-DAME.

L'*Iſle du Palais* eſt proprement l'ancien Paris. Le premier objet qui s'y préſente, eſt l'*Egliſe Métropolitaine*. Elle fut d'abord élevée ſur les ruines d'un ancien Temple conſacré à Jupiter, ainſi qu'il paroît par une inſcription, trouvée ſous cette Egliſe au mois de Mars 1711. en creuſant un Caveau pour la ſepulture des Archevêques. Elle eſt conçue en ces termes : *Tib. Caeſare. Aug. Jovi. optum. Maxſumo. Romano Nautae. Pariſiaci. publice. poſierunt.*

L'Egliſe de Paris porta en premier lieu le nom de S. Denis ſon Fondateur ; mais ayant été rebâtie & dédiée à la ſainte Vierge, elle en a toujours conſervé le nom. La plûpart des Ecrivains rapportent cette ſeconde fondation de l'Egliſe de Paris au Roi Childebert ; un judicieux Cri-

tique * a bien fait voir que c'eſt ſans fondement. Le paſſage de Fortunat ne prouve autre choſe, ſi ce n'eſt que Childebert donna le vitrage de cette Egliſe, & augmenta ſes revenus. Le ſilence des Auteurs contemporains, ou peu éloignez du ſiécle de Childebert, perſuade même que ce Roi n'en fut point le Fondateur.

Le Roi Robert la fit encore rebâtir, mais le frontiſpice n'en fut achevé que ſous Philippe Auguſte, & quelques autres piéces de ce grand Ouvrage ne furent même commencées qu'en 1257. L'on voit dans un aſſez grand Parvis qui ſert de Place d'entrée, une grande ſtatue de pierre qu'on croit être Eſculape. Le ſerpent eſt le ſimbole de ce Dieu de la Medecine, ſoit parce qu'il faiſoit grand uſage de la chair de ces animaux, ou parce qu'il n'y en a point de plus propres à repréſenter une longue vie que les ſerpens, qui changent de peau tous les ans. D'autres croyent que cette figure repréſente Archambaud Maire du Palais ſous le regne de Clovis II. & qui ſelon Fauchet *étoit affectionné à l'endroit des Eccleſiaſtiques & Prêtres.* Quelques-uns prétendent que ſa repreſentation a été miſe ici à cauſe que ce Seigneur fit du bien à l'Egliſe de Nôtre-Dame, & qu'il donna le fonds ſur lequel S. Landri fit bâtir l'Hôtel-Dieu.

* Le P. Daniel.

L'Archevêque de Paris avoit autrefois une Echelle patibulaire dans ce Parvis, & une autre au Port S. Landri. Ces Echelles étoient des marques de Haute-Justice. Entre les choses arrivées devant l'Echelle de ce Parvis, on remarque que les Commissaires députez par Clement V. pour le procès des Templiers, firent dresser proche de là un Echafaut où fut lû le Décret du Pape, & la déposition tant du Grand Maître, & du Visiteur de France, que celle du Maître d'Aquitaine, & de Celui de Normandie, laquelle portoit qu'en presence de Philippe le Bel, & de Clement V. ils avoient reconnu la corruption de leur Ordre, & comme là-dessus parurent le Grand Maître, & le Maître de Normandie qui étoit frere du Dauphin d'Auvergne; ils déclarerent devant tout le monde qu'il n'y avoit rien de vrai dans tout ce qu'ils avoient dit contre leur Ordre; qu'il étoit Saint, & que s'ils en avoient mal parlé, ce n'avoit été qu'à la persuasion du Roi & du Pape; qu'ils se retractoient & vouloient mourir pour cette verité. Les Commissaires surpris de cette retractation firent livrer en même tems ces deux Templiers au Prévôt de Paris; lesquels bientôt après par ordre de Philippe le Bel, furent brûlez vifs derriere le jardin du Palais dans une petite Isle, qui maintenant fait partie

de la Place Dauphine. Ces malheureux souffrirent la mort avec une constance si admirable, qu'on les crût innocents ; & le peuple ramassa leurs cendres comme celles des Martyrs.

L'on tient tous les ans, le Mardi de la Semaine sainte, une Foire dans ce Parvis, laquelle on nomme *la Foire aux Jambons*. Cette Foire appartient à l'Archevêque, & au Chapitre de Paris. Il s'y pratique une chose fort particuliere contre la coûtume & les ordonnances du Royaume, qui portent que quiconque a droit de Foire, a droit dans l'endroit où elle se tient de louer les places, & d'en recevoir les loyers en quelque endroit qu'elles se trouvent, quand ce seroit hors de sa Seigneurie, & de sa Voyrie ; même en celle du Roi. Ici au contraire si l'Archevêque & le Chapitre louent les places de la rue neuve du Parvis, ce n'est point en qualité de Proprietaires de cette Foire, mais seulement comme Seigneurs Voyers, & Hauts Justiciers : ce qui est si vray, que le Roi en cette qualité loue toutes les places de la rue Saint Christophe, & des autres où cette Foire s'est répandue ; & tous trois en cette qualité jugent les differends qui surviennent alors en leur Justice ; cependant cette Foire n'appartient point au Roi, mais à l'Archevêque, & au Chapitre. Je doute

qu'aucune Ville du Royaume puiſſe fournir un pareil exemple, car c'eſt le ſeul que je ſcache, & dont la cauſe eſt univerſellement ignorée.

Je remarquerai ici avant de donner la deſcription de l'Eglile de Nôtre-Dame, que le *ſol*, ou *rez de chauſſée* du nouveau Paris eſt bien autrement relevé que celui de l'ancien, puiſqu'on montoit par treize marches de pierre qui regnoient le long du Parvis, au lieu que l'on y deſcend aujourd'hui.

L'Egliſe de Nôtre-Dame eſt un bâtiment Gothique, mais grand & majeſtueux. Sa longueur eſt de ſoixante-cinq toiſes, ſa largeur de vingt-quatre, & ſa hauteur de dix-ſept. Elle eſt ſoûtenue par cent & vingt gros pilliers. La façade ſe fait remarquer par ſon élevation & par ſa ſculpture. On y voit les ſtatues de vingt-huit Rois, dont celle de Philippe Auguſte eſt la derniere. Cette façade eſt terminée par deux groſſes tours quarrées qui ſont dans les deux angles, & qui ont trente quatre toiſes de haut. On y monte par trois cens quatre-vingt-neuf degrez, & l'on va de l'une à l'autre par deux galeries hors d'œuvre. Dans la Tour qui eſt du côté de l'Archevêché, il n'y a que deux groſſes cloches dont la plus conſiderable fut donnée en 1400. par Jean de Montagu qui l'appella

F v

Jacqueline du nom de Jacqueline de la Grange, sa femme. S'étant trouvée dissonante des autres, le Chapitre la fit refondre en 1681. Sa dissonance la fit encore refondre une seconde fois, & on y mit cette inscription; *Quæ prius Jacquelina, Joannis Comitis de Monte acuto donum pond. XV. M. nunc duplo aucta, Emanuel Ludovica Theresia vocor, à Ludovico Magno & Maria Theresia Austriaca ejus conjuge, nominata; & à Francisco Harlæo, primo ex Archiepiscopis Parisiensibus, Duce ac Pari Franciæ benedicta, die 29. Aprilis, anno Domini* 1686. Il n'a pas tenu à Mr Ménage, qui raporte cette inscription dans son Histoire de Sablé, que plusieurs écrivains n'ayent parlé de cette cloche, avec plus de verité qu'ils n'ont fait. Dans l'autre Tour il y a sept cloches, & six dans le petit clocher qui est sur la croisée. Ces quinze cloches sont estimées pour leur sonnerie harmonieuse. Au dessus de ces deux Tours sont deux Terrasses d'où l'on peut contempler à son aise toute la Ville. Les voutes de l'Eglise sont toutes couvertes de plomb.

L'Autel & le Chœur de l'Eglise de Nôtre-Dame.

Le Roi Louis XIII. ayant fait vœu de faire élever un Maître Autel dans cette



Delamonce del. Herisset scul.

AUTEL DE NÔTRE DAME DE PARIS.

Eglise qui fut digne de sa pieté, & de sa magnificence, en laissa l'accomplissement à Louis le Grand son fils. Ce Prince est allé audelà des intentions de Louis le Juste son pere, & a fait faire cet Autel avec des ornemens, & une magnificence fort audessus du premier projet, tout magnifique qu'il étoit.

Ce grand Ouvrage qui est du dessein de De Cotte, premier Architecte du Roi, fut commencé au mois de Septembre de l'an 1699. mais ayant été discontinué pendant plusieurs années, on ne recommença à y travailler qu'en 1708. & il n'a pas été discontinué qu'il n'ait été achevé.

Ce nouvel & magnifique Autel est isolé & placé presque au centre de la coquille ou rond-point du sanctuaire. Le massif, ou coffre est construit de marbre d'Egypte, & taillé en forme de tombeau antique. Il est décoré en tous sens par des cherubins & autres riches ornemens de bronze doré à feu. Deux grands Anges, en adoration, l'un à droit, & l'autre à gauche, sont sur des enroullemens de même matiere, & ont été jettez d'après les modelles de Cayot qui est de l'Académie de sculpture. Entre ces deux Anges est un gradin élevé, & de marbre blanc, chargé d'un bas relief ovale, qui est de Vassé Sculpteur habile, & de plusieurs orne-

mens ſymboliques de bronze doré. Sur ce gradin on voit un grand Crucifix & ſix grands chandeliers d'argent d'un excellent travail. Enfin cet Autel eſt élevé ſur trois marches circulaires de marbre de Languedoc, qui forment un marchepied en demi ovale, fait en marqueterie de marbre de diverſes couleurs. Ce travail eſt ſurprenant de même que le marche-pied qui eſt au-deſſous de la niche qui eſt derriere le Maître Autel, & que le chiffre, & les Armes du Roi, & les ornemens des angles. Tout le reſte du pavé du chœur eſt incruſté de grands compartiments de marbre de diverſes couleurs. On monte au Sanctuaire par quatre marches de marbre de Languedoc, bordées de part & d'autre par une ſuperbe baluſtrade, en portion de cercle, dont les tablettes & les ſoubaſſemens ſont de marbre de rance, & les baluſtres de bronze doré à feu, & ciſelés avec beaucoup de ſoin.

Pour accompagner cet Autel l'on a incruſté de marbre blanc veiné de gris, ſix des arcades qui forment le rond-point du Sanctuaire, de même que les jambages ou pieds droits qui ſont poſez ſur des ſoubaſſemens de marbre de Languedoc. Ces arcades ſont ſeparées par des eſpeces de pilaſtres ou montans en ſaillie dont les impoſtes ſervent de chapiteau, & ſur leſquels

ces mêmes montans s'élevent encore en forme de pilastres attiques, terminés d'une corniche ou platebande en ressaut, sans amortissement. Les uns & les autres de ces pilastres ont leurs ravalemens de marbre de Languedoc, chargez de trophées de métail doré. Les Anges en bas reliefs qui sont placez dans les timpans de marbre rouge, au dessous des archivoltes des arcades, sont aussi de métail doré, de même que les ornemens que l'on a mis sous les douelles de ces arcs, dont les dosserets sont aussi incrustez de marbre de Languedoc. Enfin au bas de chacun des grands montans ou pilastres on voit un grand Ange de métail doré, posé sur une espece de cul de lampe.

Au reste la baye ou vuide de l'arcade du milieu qui est derriere le Grand'Autel, est formée en niche occupée par un Groupe de marbre blanc qui represente la Vierge, qui tient entre ses bras le corps de Jesus-Christ descendu de Croix. Le soubassement ravalé au dessous est incrusté de marbre violet & semé de Fleurs-de-Lys de bronze doré. Au dessous est un Autel ou crédance pontificale de marbre brun jaspé, chargé de consoles, de chérubins, de festons, & d'un cartouche au milieu, le tout de bronze doré. Le haut de cette niche est rempli d'une gloire, au-dessus de

laquelle de grands Anges ſoutiennent la ſainte Euchariſtie, d'où ſe repandent de grands rayons à la Bernine, c'eſt-à-dire, imaginez par le Cavalier Bernin.

Dans les bayes des arcades les plus proches de l'Autel, l'on a pratiqué deux piédeſtaux de marbre blanc, chargez des Armes du Roi. Celui qui eſt du côté de l'Epitre ſoutient la ſtatue de Louis XIII. à genoux qui offre ſon vœu & ſa couronne ; & du côté de l'Evangile eſt la ſtatue du Roi Louis le Grand qui accomplit ce même vœu. Le groupe de la Vierge eſt de Couſtoux l'aîné. La ſtatue de Louis XIII. eſt de Couſtoux le jeune ; & celle de Louis le Grand, de Coyzevox. Le groupe & les deux ſtatues ſont de marbre blanc.

Entre les dernieres arcades l'on trouve les deux portes laterales ou moyennes, de marbre jaſpé de diverſes couleurs, chargées au deſſus de chérubins, & de chiffres de bronze doré. Tout proche, & à la tête des formes des Chanoines, s'élevent deux eſpéces de chaires Epiſcopales d'une belle menuiſerie & enrichies d'ornemens & de bas reliefs. Les formes des Chanoines ſont auſſi ornées de ſculptures, & de cartouches, dans leſquelles ſont des bas reliefs qui repreſentent des ſujets choiſis de la vie de la ſainte Vierge, ou de l'hiſtoire du nouveau Teſtament.

Au dessus des chaires Episcopales, & des formes des Chanoines, l'on a placé huit grands tableaux dans des bordures magnifiques. Le premier represente l'Annonciation de la sainte Vierge, & a été peint par Hallé. La Visitation de la sainte Vierge, peint par Jouvenet. La Nativité de Jesus-Christ, par la Fosse. L'Adoration des Mages, par le même Peintre. La Présentation de Jesus-Christ au Temple, par Boulogne le jeune. La fuite en Egypte, par le même. Jesus-Christ dans le Temple où il dispute avec les Docteurs, par Antoine Coypel. L'Assomption de la Vierge, du même Peintre.

La principale porte du Chœur, c'est-à-dire, celle qui est du côté de la Nef, les deux moyennes, & les six arcades sont fermées par des grilles de fer, d'un travail & d'une richesse qui n'ont point encore eu d'exemple.

Les pilliers de la nef sont ornez de Tableaux d'une grandeur extraordinaire, que le Corps des Orfévres donnoit tous les ans le premier jour du mois de May, & qu'il ne donne plus depuis quelques années. Parmi ces Tableaux il y en a des plus grands Peintres que la France ait eu. Le Tableau qui represente S. Paul qui fait jetter dans le feu les Livres de magie, est du fameux le Sueur, & le Crucifiement de S. An-

dré, & le Martyre de S. Etienne, sont de l'illustre le Brun.

Sauval qui a si curieusement recherché tout ce qui regarde Paris, a remarqué qu'avant l'invention de l'Imprimerie, en entrant dans cette Eglise on trouvoit au premier pillier de chaque côté de la Nef, une grande cage de fer remplie de Breviaires manuscripts enchaisnés. Comme ils étoient alors d'une grande cherté, c'étoit ici que les Prêtres qui n'avoient pas dequoi en acheter, venoient tous les jours dire le Breviaire.

Les Drapeaux & les Etendars pris sur les ennemis de la France sont appendus aux murs de ce Temple pendant la guerre, on les ôte en tems de paix.

Les ornemens de cette Eglise sont magnifiques, il y en a un entr'autres qui est tout brodé de perles. Le Trésor enferme plusieurs Reliques, parmi lesquelles on voit un doigt de S. Jean Baptiste, & le Chef de S. Philippe Apôtre. La lampe d'argent à six branches qui est au milieu du Chœur est l'accomplissement du vœu que fit Louis XIII. pour la naissance de Louis le Grand. Aux jours de grandes Fêtes on tend dans la Nef une tapisserie magnifique qui représente la Vie de la Vierge. Champagne en fit les Cartons en 1636. & Michel le Mâle Chantre & Chanoine de cette Eglise lui en fit présent.

La Chapelle de la Vierge vient d'être construite de nouveau, avec beaucoup de magnificence, aux dépens du Cardinal de Noailles Archevêque de Paris. Cette Eminence fit la Céremonie d'en benir l'Autel le 6. de May de l'an 1719. L'on voit vis-à vis de cette Chapelle la statue de Philippe le Bel à Cheval. c'est en cet équipage que ce Roi vint rendre graces à Dieu & à la Vierge, de la victoire qu'il avoit remportée sur les Flamands à Mons en Pevle, le 18. d'Août 1304. D'autres prétendent que c'est la statue votive de ce Roi, qu'il fit mettre dans cette Eglise en actions de graces de cette grande victoire. Il donna en même tems cent livres de rente annuelle pour la fondation d'une Fête qui se célebre tous les ans le 18. d'Août, en memoire de cet avantage signalé. Philippe Fils de Louis le Gros, Renauld de Beaune Archevêque de Bourges, puis de Sens, le Maréchal & la Maréchale de Guébriant, le Cardinal de Rets, Pierre de Marca célebre par son profond sçavoir, & par son habileté dans les grandes affaires, & François de Harlay Chanvalon, Archevêque de Paris, sont enterrez dans cette Eglise; comme aussi le cœur de Louise de Savoye, Mere de François I. On voit dans la Nef du Côté du Septentrion une tombe plate dans laquelle Paul

Emile fut enſeveli. Il étoit de Veronne & fut Chanoine de l'Egliſe de Nôtre-Dame. La ſainteté de ſa vie & ſon hiſtoire de France l'ont rendu recommandable. On dit qu'il employa trente ans à la compoſition de cette hiſtoire. Elle contient ce qui s'eſt paſſé de plus remarquable depuis Faramond juſqu'à Louis XII. Il mourut le 5. de May de l'an 1529.

La ſtatue coloſſale de S. Chriſtophle qui eſt adoſſée à l'un des pilliers, proche du grand Portail, fut faite l'an 1413. aux dépens d'Antoine des Eſſars, Chambellan de Charles VI. & miſe à ce qu'on croit en la place d'une figure de Mercure.

Le Palais Archiépiſcopal a été fort augmenté & embelli par le Cardinal de Noailles, & les vues ſur la riviere en ſont belles. C'eſt dans une des galeries de l'Archevêché, qu'on a placé la Bibliothéque qu'Etienne Gabriau Seigneur de Riparfond, Avocat au Parlement, diſtingué par ſa naiſſance * & par ſon habileté dans ſa profeſſion, légua aux Avocats ſes Confreres en 1704. à condition qu'elle ſeroit ouverte à tout le monde certains jours de la ſemaine. Les maiſons des Chanoines ſont enfermées dans le Cloître par une enceinte de vieilles murailles, & le Terrein eſt un Jardin qui leur eſt commun.

* Gentilhomme de Poitou.

S. Denis du Pas, eſt une Egliſe ſituée derriere celle de Nôtre-Dame. Elle a été fondée dans l'endroit, où ſelon la Tradition, S. Denys premier Evêque de Paris, fut mis dans un four chaud & en ſortit par miracle ſans avoir reſſenti aucun effet du feu.

S. Jean le Rond eſt la Paroiſſe du Cloître Nôtre-Dame. Gilles Ménage connu par ſon eſprit & par ſa vaſte érudition & mort le 23. de Juillet 1692. y fut enterré le 25. du même mois. Jean Baptiſte du Hamel connu par d'excellens Ouvrages de Philoſophie, de Mathematique & de Théologie, y a été auſſi inhumé le 7. Août 1706.

Sainte Marine eſt la Paroiſſe de l'Archevêché, & on renvoye au Curé de cette Egliſe tous les mariages ordonnez par l'Officialité. Du Breul dit qu'en ces occaſions le Curé de Sainte Marine met au doigt de ceux qu'il marie, un anneau *de paille*, & leur enjoint de vivre en paix & en amitié, & ainſi couvrir l'honneur des Parens & Amis auxquels ils appartiennent, & ſauver leurs ames du danger où ils s'étoient mis par leur peché & offenſe. Il eſt fait mention de cette Egliſe dans des Lettres de Guillaume Evêque de Paris datées de l'an 1228. Miron Lieutenant Civil y a ſa ſépulture.

L'Eglise de *S. Agnan* qui a deux Chanoines & deux Vicaires perpetuels, fut fondée par Estienne Archidiacre de Nôtre-Dame, en l'honneur de S. Agnan Evêque d'Orleans, du consentement de Gilbert soixante-quatriéme Evêque de Paris, & de celui du Chapitre.

S. Christophle étoit anciennement la Chapelle d'Archambaud, Maire du Palais. Il la donna à l'Eglise de Nôtre-Dame. Elle a été érigée en Paroisse en l'an 1390. & rebatie depuis l'an 1494. jusqu'en 1510.

L'HÔTEL-DIEU fut fondé, à ce qu'on croit, par S. Landri Evêque de Paris vers l'an 660. On l'appella l'*Hôtel-Dieu S. Christophle* dans la suite, comme il paroît par une lettre de Renaud de Vendome Evêque de Paris, de l'an 1005. par laquelle il donne au Chapitre de Paris déja possesseur de la moitié de l'Hôtel-Dieu S. Christophle, l'autre moitié de cet Hôtel Dieu qui lui appartenoit. *Capitulo jam possessori medietatis Domûs Dei sancti Christophori, do alteram medietatem dicti Hospitalis sancti Christophori.* *

Saint Louis dont la charité étoit si tendre, lui fit de grands biens, & l'augmenta considerablement. Plusieurs personnes ont depuis imité un si pieux exemple.

* Pastoral de l'Eglise de Paris, p. 15.

Les pauvres malades de tout ſexe & de tout âge ſont reçûs à l'Hôtel-Dieu, & ſont ſervis par des Religieuſes de l'Ordre de S. Auguſtin avec une attention & une patience qui édifient tous ceux qui les voyent. Cette Maiſon a des revenus très-conſiderables. La Salle du Légat eſt du côté du petit Pont, & fut fondée par Antoine du Prat Chancelier de France, Cardinal, & Légat du Pape Clement VII. La Salle de S. Thomas a été bâtie des bienfaits d'Henri IV. Elle fut commencée en 1602. & achevée en 1606. Cette Maiſon occupe un eſpace ſi petit & ſi ſerré, qu'on a été obligé de bâtir une grande Salle ſur une voute ſous laquelle paſſe la riviere. Cette voute eſt un des plus hardis Ouvrages de cette eſpéce. On vient de la continuer auſſibien que la Salle qui eſt deſſus la voute; mais afin que la riviere ne puiſſe l'endommager en paſſant par deſſous, on a fait un batardeau qui bouche en quelque façon l'Arche du Pont ſur lequel cette Salle eſt bâtie. Par un acte capitulaire de l'Egliſe de Paris de l'an 1168. l'Evêque Maurice, qui étoit le pere des pauvres, & ſon Chapitre arrêterent d'un commun conſentement, qu'après leur mort le lit de l'Evêque, & celui de chaque Chanoine appartiendroit à l'Hôtel-Dieu. L'an 1413. que les Chanoines étoient encore

Administrateurs de l'Hôtel-Dieu, les tours de lits commençant à n'être plus de simple toile comme auparavant, & à consister en bien plus de piéces; ils ordonnerent que leurs heritiers en donnant cent livres, somme en ce tems-là très-considerable, seroient quittes s'ils vouloient de cette charité. Cette restriction a duré jusqu'en 1592. que les Directeurs séculiers de cet Hôpital se plaignirent au Parlement, & prétendirent que le ciel, les rideaux, le loudier, la courte-pointe, & autres accompagnemens des lits des Chanoines, soit qu'ils fussent de soye, d'argent, d'or, ou de telle autre étoffe que le luxe avoit ajoûtée à la simplicité des lits du siécle dur de l'Evêque Maurice, leur devoient appartenir. Sur les conclusions des Gens du Roi, la Cour leur accorda leur demande. L'an 1654. elle condamna les Créanciers de M. de Gondy Archevêque de Paris, à délivrer aux Administrateurs de l'Hôtel-Dieu, son lit & tout ce qui en dépendoit.

Sainte Geneviéve des Ardens n'étoit anciennement qu'une Chapelle appellée *Nôtre-Dame la petite*, où l'on prétend que sainte Geneviéve venoit souvent faire ses priéres. Elle changea de nom à l'occasion du miracle que Dieu opera aux approches de la Chasse de sainte Geneviéve. Tous ceux qui étoient incommodez de la mala-

die qu'on appelloit *feu ardent*, & qui étoient en si grand nombre qu'ils remplissoient toute la Nef de Nôtre-Dame, furent gueris, à l'exception de trois. Innocent II. ordonna en 1131. un an après ce miracle, qu'on en célebreroit tous les ans la mémoire le 26. de Novembre. On croit qu'il érigea dès-lors cette Chappelle en Parroisse. La Statue à genoux qui est à côté du portail, représente Nicolas Flamel, qui en 1402. donna une somme pour le rebâtir.

L'Eglise de *S. Landry*, bâtie sur le bord de la riviere dans l'endroit où l'on croit que ce saint Evêque de Paris demeuroit, fut érigée en Parroisse vers l'an 1460. Elle est de la nomination du Chapitre de S. Germain l'Auxerrois. On voit dans cette Eglise un tombeau orné de quatre colonnes de marbre, élevé par ordre de Louis Boucherat Chancelier de France, en l'année 1694. Ceux de ce nom y sont inhumez depuis l'an 1550. M. le Tourneux fameux par sa pieté & par son sçavoir, est aussi enterré dans cette Eglise. Girardon un des plus habilles Sculpteurs que la France ait jamais eû, y a fait ériger un monument à la memoire de sa femme, en 1705.

S. Denis de la Chartre a pris son nom de la cave qui est au dessous, & qui servit de

prison à ce Saint. Cette Eglise, occupée par des Benedictins de la Congregation de Clugny, fut rétablie en 1665. par les liberalitez de la Reine Mere. Il y a un grand & beau bas relief de Stuc qui est de Michel Anguiere Sculpteur habile. Philippe Auguste déclara en 1204 qu'il devoit trente sols *parisis* de rente au Prieur, & Religieux de S. Denis de la Chartre, à cause de la Tour du Louvre qu'il avoit bâtie sur leur terre, & lui-même en chargea la Prévôté de Paris.

Sainte Madeleine étoit une ancienne Chapelle de S. Nicolas, bâtie sous le regne de Louis VII. en 1140. agrandie & érigée en Paroisse sous le nom de la Madeleine en 1461. Il y a dans cette Eglise une Confrairie très-considerable, érigée en 1168. appellée *la grande Confrairie de Nôtre-Dame, aux Seigneurs, Prêtres, & Bourgeois de Paris*. Le Roi & la Reine en sont toujours. Le Curé de cette Paroisse est un des deux Archiprêtres. Elle est à la nomination de l'Archevêque de Paris, aussi-bien que les deux qui suivent.

Sainte Croix de la Cité n'étoit autrefois qu'une Chapelle dédiée à S. Hildevert Evêque de Meaux. Elle changea de nom dans la suite, & fut érigée en Paroisse vers l'an 1107. sous le Pontificat de Pascal II. Le Bâtiment tel qu'il est aujourd'hui fut achevé l'an 1529.

S. Pierre des Arcis étoit la Chapelle de l'Infirmerie de l'Abbaye de S. Martial. Elle en fut ſeparée en l'an 1107. pour en faire une Paroiſſe, rebâtie & dédiée en 1424. Depuis l'an 1702. on y remarque un portique de quatre colonnes ïoniques, qui eſt de bon goût.

S. Pierre aux Bœufs eſt une Egliſe Paroiſſiale qui fut bâtie la même année, & à la même occaſion que celle de S. Pierre des Arcis. Elle a pris ſon nom de deux figures de Bœufs en relief, qui ſont au portail de cette Egliſe.

S. Germain le vieux étoit anciennement une Chapelle dédiée à S. Jean-Baptiſte, bâtie en l'an 693. qui a été agrandie pluſieurs fois, & avoit le titre de Paroiſſe dès l'an 1368. Elle a changé de nom ſur ce qu'après avoir gardé en dépoſt pendant deux ans le corps de ſaint Germain, les Religieux de Saint Germain des Prez lui laiſſerent un os du bras de ce Saint, dont elle prit le nom qu'elle porte aujourd'hui. Le Tableau du Maître-Autel repréſente le Baptême de Jeſus-Chriſt, & a été peint par Stella. On y expoſe aux grandes Fêtes une tapiſſerie faite du tems de Charles VI. qui repréſente la vie de S. Germain; & qui eſt très-eſtimée des Connoiſſeurs. L'Univerſité nomme à la Cure de cette Paroiſſe.

S. Martial eſt une partie de l'ancienne Egliſe de l'Abbaye de S. Martial bâtie par S. Eloy. Elle en fut ſeparée vers l'an 900. par la chute d'une partie de cette Abbaye, & érigée en Paroiſſe vers l'an 1187. Elle eſt à la nomination de l'Archevêque.

Les Barnabites ou Clercs réguliers de la Congregation de S. Paul, furent établis où ils ſont en 1631. dans l'Egliſe du Prieuré de S. Eloy, réuni à l'Archevêché, par Jean François de Gondi, Archevêque de Paris. Leur Egliſe eſt encore imparfaite, mais le portail en eſt aſſez bien exécuté.

La petite place qui eſt devant les Barnabites a été faite de la maiſon du pere de Jean Chaſtel, à qui ce parricide avoit communiqué l'horrible deſſein qu'il avoit formé contre Henri le Grand. Ce ſcelerat porta ſon couteau ſacrilege juſques ſur le viſage de ce grand Roi, & fut condamné par Arrêt du Parlement aux ſupplices qu'il méritoit. Pour conſerver une marque éternelle de ce parricide, la maiſon de ſon pere fut raſée, & la Ville fit élever dans cette petite place une Piramide, ſur la baſe de laquelle il y avoit des inſcriptions en vers & en proſe, où l'on liſoit toutes les circonſtances de cet horrible attentat. Ce monument a été depuis renverſé pour la commodité du public, & les Inſcriptions ne s'en ſont conſervées que dans quelques livres.

S. Barthelemi étoit la Paroiſſe de nos Rois, lorſqu'ils demeuroient dans le Palais. Elle étoit alors deſſervie par des Chanoines qui furent transferez l'an *966.* en la Chapelle de S. Michel, ſituée dans l'enclos du Palais, pour faire place aux Religieux de S. Magloire, qui s'y établirent. Elle porta le nom d'Abbaye juſqu'en 1138. qu'elle fut faite Prieuré-cure. Cette Egliſe eſt encore la Paroiſſe de tout l'enclos du Palais, & le Curé a droit d'y exercer toutes les fonctions curiales, ainſi qu'il a été jugé par Arrêt du 19. de May 1621. Elle eſt à la nomination de l'Archevêque, comme Abbé de S. Magloire. Cette Egliſe eſt obſcure & aſſez mal bâtie. L'Avocat general Servien y eſt enterré, comme auſſi Claude Clerſelier un des premiers & des plus zelez diſciples de Deſcartes, plus eſtimable encore par ſa pieté que par ſon ſçavoir. Il mourut à Paris en 1684. & non pas en 1686. comme on le lit dans la deſcription de la Ville de Paris. Les ornemens de ſon tombeau ſont de Barthelemi de Mélo, de même que les deux ſtatues qui ſont aux deux côtez de la porte de l'Egliſe.

LE PALAIS.

RIen ne prouve mieux la difficulté qu'il y a de découvrir le tems de la fondation, & le nom du Fondateur du

Palais, que l'extrême rapidité avec laquelle nos Ecrivains passent sur cet article. Quelques-uns ont avancé sans preuve qu'il y avoit un Palais bâti dès le tems de Clovis au même lieu où est celui que nous voyons aujourd'hui ; mais outre que la Ville de Paris étoit alors trop serrée & trop petite pour qu'il y eut un Palais au milieu, il est d'ailleurs constant que Clovis étant venu de Tours à Paris l'an 508. il établit sa demeure au Palais des Thermes que les Romains avoient fait bâtir hors la Ville du côté du Midi, & dans lequel Julien, & Valentinien premier avoient demeuré. Ce fut pour lors que ce Roi fit bâtir proche de là une Eglise sous le nom de S. Pierre & de S. Paul, pour accomplir le vœu qu'il en avoit fait en partant pour aller faire la guerre aux Wisigots. Childebert demeuroit aussi dans le Palais des Thermes, auprès duquel il fit bâtir l'Eglise de S. Vincent, & qu'on nomme aujourd'hui Saint-Germain des Prez ; & Fortunat rapporte que ce Roi alloit de son Palais par ses jardins à l'Eglise de Saint-Vincent, ce qui ne peut en aucune maniere s'entendre du Palais qui auroit été dans la Cité. Cela s'accorde avec ce que dit Gregoire de Tours dans le 32. Chapitre du sixiéme Livre que le Roi Chilperic s'en retourna de la grande

Eglise à son Palais par la Place & par le Pont, sur lequel il y avoit dès ce tems-là des maisons de Marchands. Les premiers Rois de la race Carlovingienne firent peu de séjour à Paris, & après Louis & Carloman petits-Fils de Charle le Chauve, ils n'y firent plus de residence. Adrien de Valois conjecture que la crainte des Normands obligea Eudes & les Princes suivans, de transferer leur demeure dans la Cité, & d'y bâtir ce que nous appellons aujourd'hui le Palais. Ce *nouveau Palais* fut cause qu'on appella celui des Bains *le vieux Palais*, car c'est ainsi qu'il est nommé dans une Chronique de Vezelay, composée par un Moine de cette Abbaye. *Les Moines de Vezelay suivis du peuple, étant sortis du Palais de Louis le Jeune, tous les Religieux de S. Germain des Prez, vinrent au-devant d'eux jusqu'au vieux Palais, & les reçurent avec larmes.* Le Palais qui étoit dans la Cité, étoit appellé *le grand Palais* du tems de S. Louis, car Mathieu Pâris dit que Henri III. Roi d'Angleterre fut reçû l'an 1254. *In majore Domini Regis Francorum Palatio, quod est in medio Civitatis Parisiacæ.*

S. Louis y fit faire des reparations considerables, & l'augmenta de la piéce qu'on appelle encore *la Sale de S. Louis*, de la petite Sale qu'on nomme aujourd'hui *la*

grand-Chambre & *de la Sainte Chapelle.* Cela n'empêcha pas que ſous Philippe le Bel ce Palais ne fut encore conſiderablement agrandi. Du Haillan inſinue même qu'il fut bâti de neuf, car il dit *que Philippe le Bel fit bâtir dedans l'Iſle de Paris, au lieu même où étoit l'ancien Château de la demeure des Rois, le Palais tel qu'il eſt aujourd'hui . . . étant Conducteur de cet œuvre Meſſire Enguerrand de Marigny Comte de Longueville, & Super-Intendant des Finances.* * Belle Foreſt parle plus clairement & dit que Philippe le Bel fit conſtruire un autre Palais tout à neuf, tel que nous le voyons, & qu'il fut achevé l'an 1313. le vingt-huit & dernier an du Regne de ce bon Roi. Mais quoi qu'ils puiſſent dire, il eſt conſtant que la Sale de S. Louis, la Grand-Chambre, & la Sainte-Chapelle ſont des édifices du tems de S. Louis. Nos Hiſtoriens ne s'expliquent pas plus nettement ſur la maniere dont Louis Hutin voulut que le Parlement tint ſes ſéances au Palais. A les entendre parler, il ſemble que nos Rois l'abandonnerent tellement, qu'ils n'y firent plus leur demeure, cependant nous trouvons qu'ils y ont demeuré ſouvent depuis. Charles VI. y demeuroit

* Du Haillan de l'état des affaires de France, P. 164 de l'Edit de l'an 1580 in 8°. Bellef. Tom. 1. Liv. 4. Chap. 52.

lors du mariage de Catherine de France sa Fille avec Henri VI. Roi d'Angleterre. Juvenal des Ursins rapporte que le concours du peuple y fut si grand, que plusieurs personnes y furent étouffées, & que Charles VI. luy-même y courut risque de la vie. François I. y demeuroit l'an 1531, & cette année-là il rendit le Pain-beni en l'Eglise de S. Barthelemi, en qualité de premier Paroissien. C'étoit dans la grande Sale du Palais que nos Rois recevoient autrefois les Ambassadeurs, qu'ils donnoient des Festins publics, & que l'on faisoit les Noces des Enfans de France. Elle étoit ornée des Statues de nos Rois, à commencer par Pharamond, & au dessous de chacune il y avoit une inscription qui apprenoit le nom du Roi qu'elle representoit, la durée de son Regne & l'année de sa mort. Cette Sale fut consumée, comme aussi une grande partie des bâtimens du Palais, par un incendie arrivé le 7. de Mars de l'an 1618. on pensa aussitôt à la rétablir; & l'an 1622. elle le fut entierement. Elle est voutée de pierres de taille, avec une suite d'arcades au milieu soutenues par de gros pilliers garnis de boutiques. L'an 1683, on ouvrit six fenêtres dans la voute, pour donner plus de jour. On y construisit aussi une riche Chapelle à un des bouts, fermée par des ballustrades de fer doré.

Audessus est un cadran qui regle les séances du Parlement, & audessous duquel est ce vers de M. de Montmor de l'Academie Françoise.

Sacra Themis Mores, ut pendula dirigit horas.

La Grand-Chambre a été construite sous le Regne de S. Louis, mais elle a été réparée, & ornée comme on la voit aujourd'hui, sous celui de Louis XII. Les Chambres des Enquêtes & des Requêtes, sont aussi ornées de plafonds, & de lambris.

La *Sainte Chapelle* a été bâtie, & fondée par S. Louis, au lieu où étoit l'Oratoire de Nôtre-Dame de l'étoille, fondé par Robert, fils de Hugues Capet. Cette Eglise est un des plus beaux ouvrages gotiques qu'il y ait en Europe; elle ne porte que sur de foibles colonnes, & n'est soutenue d'aucun pilier dans œuvre. Pierre de Montreau fut l'Architecte de ce bâtiment, qui fut achevé en 1247 & consacré en 1248. Il y a deux Eglises, l'une superieure, dont les voutes sont fort exaucées, & l'autre inferieure qui est fort basse. Cette derniere a une Cure qui ne s'étend que sur les domestiques des Chanoines, & sur un petit nombre d'autres personnes. Nicolas Boileau Despreaux, dont les Poësies sont admirées de tous ceux qui ont du gout,

fut enterré dans cette Eglise au mois de Mars de l'an 1711. On y voit plusieurs reliques très-précieuses que l'on conserve dans le Tresor & dans la Sacristie de cette Eglise. Il y avoit autrefois une Croix faite entierement d'un morceau de celle sur laquelle Jesus-Christ mourut. On déroba cette inestimable relique la nuit du 10 de May de l'an 1575. Les Seditieux publierent que la Reine Mere l'avoit vendue, ou engagée en Italie. Le Prévôt des Marchands & les Echevins mirent des Gardes aux portes de la Ville, & sur la Riviere pour fouiller tout le monde. L'on fit une procession generale de Nôtre Dame à la sainte-Chapelle où assisterent la Reine Mere, les autres Reines, le Duc d'Alençon, le Roi de Navarre, le Parlement, & l'Hôtel de Ville. Le jour de Paques-Fleuries de l'année suivante, Henri III. fit publier aux Prones des Paroisses de Paris, qu'on eût à aller adorer une Croix toute semblable à la premiere qu'il avoit fait faire, & dans laquelle une grande piéce d'un morceau de la vraie Croix étoit enchassée ; & c'est la même qu'on expose aujourd'hui à la veneration des peuples. On garde encore dans cet endroit beaucoup de piéces antiques d'un grand prix. Les Antiquaires estiment infiniment une agathe orientale antique, qui represente l'Apotheose d'Auguste. Au des-

ſus de cette Sacriſtie eſt enfermée ſoigneuſement une grande partie des Chartes de la Couronne. La Nôtre-Dame qui eſt ſous les orgues, eſt le chef-d'œuvre de Germain Pilon Sculpteur célebre, né à Paris, mais originaire de Loué dans le Maine.

La Chambre des Comptes occupe un grand bâtiment qui eſt du deſſein de Joconde, & qui fut élevé par ordre du Roi Louis XII. On trouve dans cet endroit les anciens Comptes, & les Regiſtres de cette Cour, qui contiennent une infinité de choſes curieuſes pour l'Hiſtoire & la Génealogie.

On remarque dans la vieille Cour du Palais, un grand arbre d'environ cinquante pieds de haut, appellé LE MAY que les Clercs des Procureurs du Parlement font planter tous les ans au mois de May en céremonie avec une eſpece de fête & de cavalcàde, qui dure pendant trois jours. On voit des deux côtez de cet arbre des cartouches qui repreſentent les armes de la Bazoche, qui ſont d'azur à trois écritoires d'or, avec deux Anges pour ſuports. L'inſcription qui eſt au deſſous de ces armes, marque le jour que l'arbre a été planté.

La Juriſdiction de *la Bazoche* eſt trop comique pour être rapportée au rang des Cours qui ſe tiennent dans le Palais; mais

d'ailleurs ses privileges sont trop singuliers pour la passer ici sous silence.

L'Etimologie du nom de cette Jurisdiction est fort incertaine. Miraulmont la fait venir du Grec Βάζω & χέω, d'où l'on fit Βαζωχέοι *Dicaces, Scurruli, qui verba funditant, & Salibus ludunt, &c.* Ainsi *Basochiens, Plaisants, Railleurs, & Bouffons*, sont la même chose. En effet les Clercs jouoient autrefois des farces, dont le Parlement fut obligé de moderer la licence en leur défendant de jouer sans avoir auparavant communiqué le sujet de leurs jeux, & de ce pris acte au Greffe. D'autres derivent les mots de *Bazoche*, & de *Bazochiens* de *Basilica* Palais, & Maison Royale, à cause du service assidu & continuel que les Clercs rendent au Palais. L'origine de cette Jurisdiction nous est inconnue. Miraulmont croit qu'elle fut établie dès le tems même que le Parlement fut rendu sédentaire à Paris, pour connoître de tous differends meus entre *Clercs*, comme aussi des fautes, crimes, & délits commis au fait de leur Charge. Une tradition fort douteuse veut que *les Clercs* du Palais ayant fait une sortie vigoureuse sur les Anglois, mériterent par cette action d'avoir leur Jurisdiction particuliere, & exercée par des Officiers choisis d'entre eux.

Cette Jurisdiction Royale ne reconnoît que la Parlement au dessus d'elle, & a plusieurs Officiers, qui sont, un Chancelier, douze Maîtres des Requêtes ordinaires, trois Extraordinaires, un Avocat & un Procureur generaux, un Procureur de Communauté, un Referendaire & Rapporteur en Chancellerie, un Grand Audiencier, un Aumônier, des Trésoriers, quatre Notaires Secretaires du Royaume, un Greffier, & plusieurs Huissiers, tous sous la puissance & autorité du Roi de la Bazoche, qui étoit le Chef de tous ces Officiers. Ce Roi étoit unique en son espece, n'y ayant Bazoche qu'à Paris. L'on dit qu'autrefois le Roi de la Bazoche avoit sa monoye particuliere, laquelle avoit cours parmi ses supôts & non ailleurs, sinon volontairement & de gré à gré. Cette monoye rappelle le souvenir de celle dont parle Plaute *in pænulo*, qu'il appelle *aurum vel argentum Comicum.* Le Chef de cette Justice a donc porté la qualité de Roi jusqu'au Regne d'Henri IV. L'on dit que ce Prince passant un jour dans les rues de Paris, vit la marche burlesque de ces Clercs, & ayant demandé ce que c'étoit que ce cérémonial, on lui apprit que c'étoit le Roi de la Bazoche. Il en témoigna du mépris, & les Clercs n'ont pas osé depuis donner le titre de Roi à leur Chef : ils se contente-

rent de l'appeller Chancelier ; cependant ils conservent toujours le mot de *Regne* dans leurs inscriptions, & dans leurs actes, qu'ils datent du regne de N . . . Chancelier. Ils jouissoient autrefois de droits fort considerables, comme de faire deux Maîtres dans Paris, à chaque mutation de Regne, &c. mais ils ont perdu la plûpart de ces privileges, & n'ont conservé que leur Jurisdiction dont les jugemens sont sans appel. Outre les affaires que j'ay dit être de sa competence, elle connoît encore d'une cause grasse, c'est-à-dire, badine, qui est ordinairement fort réjouissante. Ragueau rapporte qu'on trouve au registre d'un Plaidoyer fait à Paris en Parlement, le 6. Mars 1469 que le Roi de la Bazoche demanda par un Avocat le renvoy d'une cause grasse.

LA PLACE DAUPHINE.

AU sortir du Palais, on entre dans la Place Dauphine, qui est à la pointe de l'Isle, sur laquelle est le quartier de la Cité. Henri IV. lui donna le nom de Place Dauphine, en memoire de la naissance de Louis XIII. qui pour lors, c'est-à-dire, en 1608. n'étoit que Dauphin. Cette place est de figure triangulaire ; les maisons qui la forment sont bâties de brique, & les cor-

dons de pierre de taille. Elles ſont toutes d'une même ſtructure & ſymetrie. Cette place n'a que deux ouvertures, l'une dans le milieu de la baſe de ce triangle, & l'autre vis-à-vis, dans l'angle qui eſt du côté du Pont-neuf. Cette Place a été bâtie ſur deux petites Iſles dont l'Abbé de ſaint Germain étoit Seigneur, & Proprietaire. Elles ont ſubſiſté juſqu'à la fin du ſeiziéme ſiécle. La moins petite s'étendoit en long du côté des Auguſtins. Le Continuateur de Guillaume de Nangis, la nomme l'Iſle des Juifs. Des Titres de l'an 1556. l'appellent *l'Iſle aux Treilles*, & le P. du Breul *l'Iſle aux Vaches*. L'an 1160, le Roi Philippe fit don au Chapelain de la Chapelle ſaint Nicolas du Palais, de ſix muids de vin des treilles qu'il avoit derriere le Palais. Dans une charte de l'an 1250, l'Abbé & les Moines de S. Germain la nomment leur *Iſle de Seine*, & s'y reſervent ſix deniers ſur chaque jument pleine, & douze ſur chaque bœuf, & chaque vache que l'on y meneroit paître. C'eſt dans cette Iſle que l'on fit brûler le 18. de Mars de l'an 1314. le Grand Maître des Templiers, & le Maître de Normandie. Les Religieux de ſaint Germain s'étant plaints de cette exécution, le Roi déclara qu'il n'avoit pas pretendu préjudicier à leurs droits, ni à leurs intentions; ce qui paroit par les Regiſtres

de la Chambre des Comptes, & par ceux du Trésor des Chartes. L'an 1315. on fit encore brûler dans cette Isle trois femmes pour avoir fait des breuvages semblables à ceux dont on accusoit Pierre de Latilly, Evêque de Châlon & Chancelier de France, de s'être servi pour ôter la vie à Philippe le Bel & à l'Evêque de Châlon son Predecesseur. L'autre Isle étoit de l'autre côté vers l'Ecole de S. Germain, & ne contenoit qu'un demi quartier de terre. Elle est appellée dans les titres de S. Germain, tantôt *l'Isle de Bussy*, tantôt *l'Isle du Passeur aux vaches*.

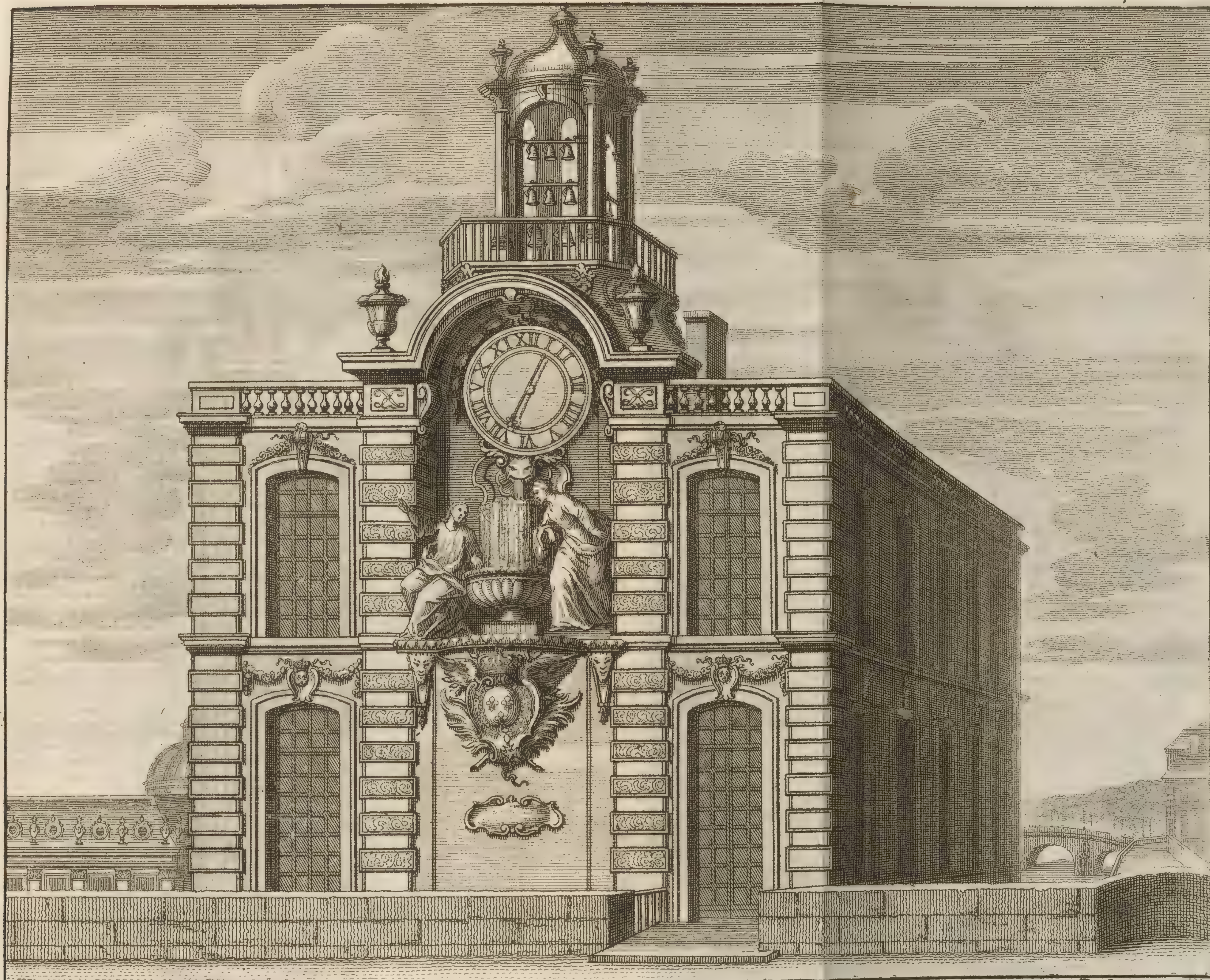
Le situation du quartier de la Cité, dans une Isle de la Seine a obligé les habitans à faire construire cinq ponts pour faciliter la communication de ce quartier avec les autres, sçavoir :

LE PONT NEUF.

LE *Pont neuf* s'étend sur les deux bras de la Seine, qui ont formé l'Isle de la Cité. C'est un des plus beaux Ponts de l'Europe. Sa longueur est de cent soixante & dix toises, & sa largeur qui est de douze, a été partagée en trois parties. Celle du milieu a cinq toises, & sert pour les carrosses & autres voitures. Les deux autres sont des Banquettes élevées des deux côtez

pour la commodité des personnes qui sont à pied. Ces Banquettes s'élargissent en demi cercles sur chaque pile du pont, & c'est là qu'on étale tous les jours ouvriers de miserables tentes qui offusquent la vûe des ce pont, qui est charmante du côté du cours de la riviere, & embarrassent la route. Ce pont fut commencé du tems de Henri III. qui y mit la premiere pierre le 30. de May de l'an 1578. le jour même qu'il avoit vû passer la pompe funebre de Quelus & de Maugiron, ses plus chers Mignons. Les Rieurs disoient qu'il donneroit à ce pont le nom de *Pont des pleurs*. Jacques Androuet *du Cerceau*, habile dans la theorie & dans la pratique de son art, en fut l'Architecte. Les guerres civiles & les troubles furent cause que cet ouvrage si utile fut discontinué jusqu'au regne d'Henri IV. qui le fit achever en 1604. sous la direction de Guillaume Marchand. Ce grand Prince pour faire achever ce pont, mit un impôt de dix sols d'entrée pour chaque muid de vin; & par un amour de pere envers son peuple, abolit l'impost d'un sol pour livre que le Roi Henri III. avoit mis sur les tailles de Bourgogne, de Champagne, de Normandie, & de Picardie.

La SAMARITAINE est un des ornemens du Pont neuf. Ce Bâtiment avoit été construit sous le regne d'Henri III. à la se-



Delamonce del. I.B. Scotin scul.

LA SAMARITAINE.

conde arche du Pont neuf du côté du Louvre. Il fut détruit en 1712. parce qu'il perissoit, & vient d'être entierement rétabli au même endroit. Ce Bâtiment renferme une Pompe qui éleve l'eau, & la distribue ensuite par plusieurs canaux au Louvre & à quelques autres quartiers de la Ville. Ce petit édifice est rétabli avec plus d'art & de goût qu'il n'étoit auparavant. Il est composé de trois étages, dont le second est au niveau du Pont. Les faces des côtez sont percées de cinq fenestres à chaque étage, & de deux sur le devant. Ces deux dernieres sont separées par un Avant-corps en bossage rustique, vermiculé, & cintré au-dessus du Cadran, que l'on a placé dans un renfoncement, dont le bas est rempli par un groupe qui represente JESUS-CHRIST avec la Samaritaine auprès du Puits de Jacob. Dans le milieu au dessus du cintre l'on a élevé un Campanile de charpente revêtu de plomb doré où sont les timbres de l'Horloge, & ceux qui composent le Carillon qui joue à toutes les heures.

La Statue équestre du Roi Henri IV. est un Monument qui attire avec justice les regards des passans. Elle est sur un piedestal de marbre blanc, aux quatre coins duquel sont attachez quatre esclaves de bronze qui foulent aux pieds des armes de dif-

ferentes especes. Ce piedestal est décoré d'autres ornemens & de grandes inscriptions qui representent & expliquent les principales actions de ce grand Roi. Ces ornemens sont du dessein de Francheville qui les a jettés en fonte. Le cheval est de Jean de Boulogne, & Cosme II. Grand Duc de Toscane en fit présent à Marie de Medicis pour lors Regente en France. Quant à la figure d'Henri IV. elle est d'un Sculpteur appellé Dupré. Ce beau Monument commencé en 1614. ne fut achevé qu'en 1635.

LE PONT NOTRE-DAME.

L'An 1412. les Religieux de S. Magloire Seigneurs proprietaires de la place qu'occupe ce Pont, permirent à la Ville de le faire large de douze toises, & d'élever des maisons dessus. Charles VI. lui donna le nom de *Pont Nôtre-Dame*. Ce Prince, le Duc de Guyenne son fils aîné, les Duc de Berry & de Bourgogne ses Oncles, y mirent la premiere pierre. On mit dans l'acte de fondation la condition qu'aucun Orfévre ni Changeur n'y pourroient demeurer, & que le Roi y auroit toute Justice, & Seigneurie. *Mere & mixte impere*, & les *Lots*, & *Ventes*. Les Religieux de S. Magloire s'opposerent à

l'enregiſtrement des Lettres du Roi à la Chambre des Comptes, mais nonobſtant leur oppoſition, elles y furent enregiſtrées.

Ce Pont tomba le 25. de Novembre de l'an 1499. par la faute du Prévôt des Marchands & des Echevins. Heureuſement il n'y perit que quatre ou cinq perſonnes, mais le Prévôt des Marchands & les Echevins furent mis en priſon, & condamnez à dédommager les intereſſez. On prit ſur l'amende cent livres *pariſis*, pour être employées à faire dire un Service ſolemnel en l'Egliſe de Paris, pour le repos de l'ame des quatre ou cinq perſonnes qui avoient peri. Les priſonniers moururent en priſon, n'ayant pas aſſez de bien pour réparer le tort fait aux autres.

En la place de cet ancien Pont on commença celui qu'on voit aujourd'hui, le 10. de Juillet de l'an 1507. Il eſt chargé dans toute ſa longueur de maiſons des deux côtez, élevées de deux étages ſeulement. La décoration de ces maiſons conſiſte principalement en de grands Termes qui portent ſur leurs têtes des corbeilles pleines de fleurs ou de fruits. Dans les entre-deux on voit des médailles relevées en couleur de bronze, qui repreſentent preſque tous nos Rois. Chaque medaille a une légende qui déſigne le Roi qu'elle repreſente; & au-deſſous, il y a une deviſe la-

rine. Une Epigrame de Sannazar gravée sur un marbre qu'on voit encore sur ce Pont, nous apprend que ce fut Jean Joconde ou Jucunde, Cordelier, qui en fut l'Architecte, de même que de celui qui est appellé Petit Pont.

Jucundus geminum posuit tibi Sequana pontem.

Hunc tu jure potes dicere Pontificem.

Au milieu de ce Pont, il y a une porte ornée de bon goût, où l'on voit un marbre noir, sur lequel on a gravé ces vers, de feu M. de Santeuil, Chanoine Regulier de S. Victor.

Sequana cùm primum Reginæ allabitur Urbi,
Tardat præcipites ambitiosus aquas.
Captus amore loci, cursum obliviscitur, anceps
Quo fluat, & dulces nectit in Urbe moras.
Hinc varios implens fluctu subeunte canales,
Fons fieri gaudet, qui modo flumen erat.

ANNO M. D. C. LXXVI.

Cette Epigramme égale en beauté celle que Sannazar fit pour la Ville de Venise, & fait allusion à deux Pompes qu'on a ici construites pour élever l'eau de la riviere qui est distribuée ensuite dans plusieurs quartiers de la Ville.

Le PETIT PONT eſt ſur la même ligne que celui dont je viens de parler. M. de Valois a crû qu'il y avoit en cet endroit un Pont de bois du tems du Roi Chilperic, & que c'eſt celui dont il eſt parlé dans le 32. Chapitre du ſixiéme Livre de Gregoire de Tours. Il a été pluſieurs fois détruit & refait. Rigord rapporte qu'en 1206. il tomba dans la riviere. Ayant été rétabli, il ſubſiſta juſqu'en 1394. qu'on le bâtit de pierre, des amendes de certains Juifs. Voici le fait. Lorſqu'un Juif marié ſe convertiſſoit, on ôtoit à la femme les enfans qu'il en avoit eus, afin de les élever dans la Religion Catholique. Denis de Machault ayant en 1393. abjuré le Judaïſme, obtint une Sentence du Prévôt de Paris pour cet effet. Sa femme appella au Parlement de cette Sentence pendant la maladie de ſon fils aîné qui demandoit le Bâteme. Guillaume Porel Conſeiller fut commis pour viſiter l'enfant. Je n'ay point trouvé dans les Regiſtres quel ſuccès eut cet Appel. On y voit ſeulement qu'en 1394. ſept Juifs accuſez d'avoir tué ce Machault, ou du moins fait abſenter de Paris, après l'avoir engagé pour de l'argent à quitter la Religion Chrêtienne, outre tous leurs biens qu'on confiſqua, furent condamnez à avoir le fouet trois Samedis de ſuite, & à dix mille livres d'amende.

La Chronique de Charles VI. & l'Histoire de Juvenal des Ursins, rapportent ce fait un peu autrement. La premiere dit que lorsqu'on vint à chasser les Juifs, quatre furent reservez dans les prisons du Châtelet, accusez d'avoir assommé un Juif converti. Qu'ensuite ayant été condamnez à avoir le fouet par tous les Carrefours de Paris quatre Dimanches consecutifs, après avoir souffert la moitié de la peine, ils donnerent pour se rachêter de l'autre moitié, dix huit mille francs d'or, dont fut bâti le *Petit Pont*. Jean le Cocq, *Joannes Galli*, Avocat géneral qui fut appellé, & présent au procès, dit que le Prévôt de Paris assisté de quantité d'Avocats, & de Docteurs en Théologie, les avoit condamnez à être brûlés; qu'en ayant appellé, la Sentence avoit été cassée le 7. d'Avril 1394. & que la Cour par son Arrêt confisquant les biens de ces sept Juifs, ordonna de plus qu'ils seroient bannis, fouetez trois Samedis de suite aux Halles, à la Gréve, & à la Place Maubert. Que cependant ils garderoient la prison jusqu'à ce qu'ils eussent fait revenir Machault, & payé dix mille livres d'amende; que de ces dix mille livres l'Hôtel-Dieu en auroit cinq cent livres, & que le reste seroit employé à commencer le Petit Pont, & que contre la porte de derriere de l'Hôtel-Dieu

il seroit dressé une Croix de pierre, sur laquelle il y auroit une Inscription, qui marqueroit que ce Pont auroit été fait de l'argent des Juifs. Les Registres du Conseil du Parlement disent, qu'en 1395. au mois de Juin, la Cour pour lever cette somme, commit Etienne de Guiri, Pierre l'Esclat, & Robert Maugier, Conseillers au Parlement.

Les maisons qu'on voyoit sur ce Pont avoient été bâties en 1603. mais le 27. d'Avril 1718. elles furent détruites par un incendie. Voici ce qui le causa. A sept heures & un quart du soir on vit descendre deux grands bateaux de foin fort enflamés, & dont on avoit imprudemment coupé les cordes au dessous du pont de la Tournelle. Ces bateaux enflamés se suivoient de près, & s'arrêterent chacun sous une arche du Petit Pont, où ayant été retenus par les ceintres & les arcboutans de charpente qui soutenoient la voute, le feu dont ils étoient embrasez y prit bien vîte, & commença à se manifester par la maison d'un Marchand de Tableaux qui demeuroit attenant le petit Châtelet. Il parut avec tant de violence, que quelque secours qu'on y donnât, toutes les maisons qui étoient sur ce Pont furent brûlées. On n'a pas encore pû découvrit au vray par quel accident le feu a pris au premier bateau de foin. Selon

toutes les apparences, ça été par la faute de quelque Fumeur dans ce bâteau. D'autres assurent que c'est par la crédulité d'une mere dont l'enfant s'étant noyé au-dessous du Pont de la Tournelle, elle eut recours à un pain de S. Nicolas de Tolentin, plaça au milieu de ce pain un Cierge allumé, & l'abandonna dans une sebille au cours de l'eau, & crut que l'écuelle de bois s'arrêteroit à l'endroit où le corps de son fils seroit enfoncé. Au lieu de l'effet que cette femme simple en attendoit, la sebille fut dirigée vers un bateau de foin auquel le Cierge allumé mit le feu. Tout cela est fort incertain. Le Parlement par son Arrêt du 3. de May 1718. ordonna entre autres choses, qu'il seroit fait dans toutes les Paroisses de la Ville & Fauxbourgs de Paris une queste generale pour subvenir aux necessitez de ceux qui ont été ruinez par cet incendie, & que les contraintes par corps pour dettes civiles ne pourroient être exercées pendant six mois contre ceux qui ont souffert dudit incendie, &c. L'argent de la queste monta à cent onze mille huit cent quatre vingt dix-huit livres neuf sols neuf deniers, de laquelle somme la distribution a été reglée par Arrêt du Parlement du 20. Août 1718.

LE PONT AU CHANGE est au-dessous de celui de Nôtre-Dame, & sur le même canal.

canal. Il ne fut d'abord bâti que de bois, & fut communément appellé *le Grand Pont* jusqu'en l'an 1141. que Louis VII. ordonna que son Change, & tous les Changeurs de Paris demeurassent sur ce Pont, & depuis il a toûjours porté le nom de *Pont au Change*. En 1718. il y avoit encore des Orfévres d'un côté de ce Pont dans cinquante Forges, & des Changeurs vis-à-vis sur l'autre côté, dans cinquante-quatre Changes. On l'a appellé aussi autrefois *le Pont aux Oiseaux*, parce que les Fêtes, & les Dimanches, les Oiseliers y venoient vendre toute sorte d'Oiseaux : ce qui leur avoit été permis à condition d'en lâcher deux cent douzaines à l'heure que nos Rois & nos Reines passeroient sur ce Pont le jour de leur Entrée triomphante. Pendant que ce Pont n'a été que de bois, il a été plusieurs fois entraîné par le débordement des eaux, & par les glaces. Il fut même consumé par le feu le 24. d'Octobre de l'an 1621. & l'an 1639, l'on commença à le bâtir tel qu'il est aujourd'hui le 19. de Septembre de cette derniere année, & il ne fut achevé que le 20. d'Octobre de l'an 1647.

A l'un des bouts de ce Pont, on voit une statue de Louis XIV. à l'âge de dix ans. Une Victoire paroit au-dessus tenant une Couronne de Laurier à la main dont elle va

couronner ce jeune Prince. Il eſt élevé ſur un piedeſtal, à côté duquel le Roi Louis XIII. & la Reine ſont repreſentez de grandeur naturele, & avec leurs habits Royaux. Toutes ces figures ſont de bronze, ſur un fond de marbre noir. A l'autre bout eſt *l'horloge du Palais*, dont on ſonne la groſſe cloche dans les réjouiſſances publiques. Le 24. d'Août de l'an 1572. elle ſervit à une expedition bien triſte, puiſque ce fut au ſignal de cette cloche que commença le maſſacre qu'on fit des Calviniſtes.

On peut aller de ce Pont à celui de Nôtre-Dame par un Quay couvert, appellé le *Quay de Gévres*, ſoutenu par des voutes extremement hardies, qui ſont priſes ſur le lit de la riviere.

Il y avoit auprès du Pont au Change un autre Pont auſſi de bois, qui fut appellé le *Pont aux Colombes*, parce qu'on y vendoit des pigeons. On le nomma enſuite le *Pont aux Meuniers*, parce qu'ils avoient fait conſtruire pluſieurs moulins entre ſes arches. Ce Pont fut emporté par les glaces en 1196, 1280, 1325, & 1407. L'an 1416. il fut ſi fort ébranlé, qu'une partie de ſes maiſons tomba dans l'eau; mais ayant été entierement emporté le 22. de Décembre 1596. Charles Marchand Colonel des Arquebuſiers, & des Archers de

la Ville, le fit conſtruire à ſes dépens, à condition qu'à l'avenir il ſeroit appellé le *Pont Marchand*. Il fut commencé l'an 1608. & achevé vers l'an 1609. La nuit du 24. d'Octobre 1621. le feu prit à ce Pont à l'occaſion d'une fuſée qui fut jettée par un jeune homme nommé l'Empereur. Le Pont au Change en fut auſſi conſumé. En moins de trois heures, il y eut 140. maiſons entierement brûlées. Preſque tous ceux qui demeuroient ſur ces deux Ponts furent ruinez. Outre ſix mille livres qu'on leur donna, on queſta pour eux dans toutes les Paroiſſes. Le Parlement leur permit de ſe retirer à ſaint Louis pour y être nourris, & logez pendant ſix mois.

Le *Pont Saint Michel* a pris ſon nom, ou de ce qu'il conduit à la Porte ſaint Michel ou bien à cauſe de la petite Egliſe de ſaint Michel qui eſt dans l'enclos de la Cour du Palais. L'an 1378. il ſe tint au Palais une aſſemblée compoſée de deux Préſidens, ſoixante-ſept Conſeillers, du Doyen, du Chantre, du Pénitencier, de quatre Chanoines de Nôtre-Dame, & de cinq Bourgeois. Dans cette aſſemblée il fut reſolu de conſtruire ce Pont, & on fit enſuite commandement au Prévôt de Paris de le commencer. Celui-ci à l'ordinaire, ainſi qu'aux autres ouvrages publics, y fit travailler les *Vagabonds*, les *Joueurs*, & les

Faineants. On croit qu'il n'étoit que de bois, & il fut emporté plusieurs fois par les débordemens, ou par les glaces. Le dernier de ces accidens arriva le 30. de Janvier de l'an 1616. & en 1618, on le rebâtit de pierres, & chargé de maisons comme les autres. Ces maisons sont un assez bel aspect, mais dans le dégel, dans les inondations, & dans les incendies, elles sont sujettes à bien des inconvenients; d'ailleurs elles cachent les plus belles vûes de Paris.

CHAPITRE VI.

II. QUARTIER

DE S. JACQUES DE LA BOUCHERIE.

LE Quartier de S. Jacques de la Boucherie est borné à l'Orient par les rues Planche-Mibray, des Arcis, & de S. Martin exclusivement; au Septentrion par la rue aux Ours exclusivement; à l'Occident, par la rue S. Denis, depuis le coin de la rue aux Ours, jusqu'à la rue de Gévres, y compris le marché de la porte de Paris, & le grand Châtelet inclusivement; & au Midy, par la rue & le Quay de Gévres aussi inclusivement,

L'Eglise de *S. Jacques de la Boucherie* a donné son nom à ce quartier. Elle a pris le

ſien de la boucherie de la porte de Paris, & eſt Paroiſſiale depuis le regne de Philippe Auguſte : mais le bâtiment tel qu'on le voit aujourd'hui, ne fut achevé que ſous François I. Elle eſt à la nomination du Prieur de S. Martin des Champs. Sa haute Tour eſt remarquable, comme auſſi le Crucifix qui eſt ſur la porte du Chœur qui eſt de bois, & fait par Jacques Sarrazin fameux Sculpteur. Nicolas Flamel, & Perenelle ſa femme, furent enterrez l'an 1409. dans cette Egliſe, à laquelle ils avoient fait de grands biens. Ce Flamel étoit de Pontoiſe, & devint fort riche en peu de tems. Il debita qu'il avoit trouvé le grand œuvre, & les Alchimiſtes l'ont regardé depuis comme un de leurs Patriarches. Un Ecrivain ſenſé * attribue ſes richeſſes à la connoiſſance qu'il avoit des affaires des Juifs, & ajoûte que lorſqu'ils furent chaſſez de France, & leurs biens acquis au Roi, Flamel traita avec leurs debiteurs pour moitié de ce qu'ils devoient, & leur promit de ne les pas dénoncer.

Fernel, Medecin d'Henri II, duquel on diſoit, qu'il penſoit comme Ariſtote & parloit comme Ciceron, eut auſſi ſa ſépulture dans cette Egliſe. La Confrairie de ſaint Charles y eſt célebre, & fut inſtituée le 29. de Mars 1617. La Reine

* Naudé.

Anne, & la Reine Marie Thérese d'Autriche, étoient de cette Confrairie. M. le Dauphin, fils de cette derniere en étoit aussi.

La rue *Quincampoix* est dans ce quartier, & a été ainsi appellé *à quinque campanis*, parce qu'elle est de cinq Paroisses. Il y a dans cette rue, chez Monsieur Vivant, un cabinet de curiositez qui est magnifique, & digne des empressemens des curieux. Cette rue est aujourd'hui connue par toute l'Europe, à cause des negotiations qu'on y fait des actions des Indes, & autres papiers.

L'Eglise *S. Leu S. Gilles* est Paroissiale, & on croit qu'elle le fut dès sa fondation, en 1235. Elle a été longtems unie à celle de S. Barthelemi; & n'en fut separée qu'en 1617. Elle est à la nomination de l'Archevêque de Paris, comme Abbé de S. Magloire. On y garde le Chef de sainte Cordule, Vierge & Martyre, & l'une des compagnes de sainte Ursule. On voit dans une Chapelle, qui est au côté droit du Chœur, un tombeau de marbre blanc, qui est celui de Marie de Landes, femme de Chrestien de Lamoignon, Président du Parlement de Paris, & Mere de Guillaume de Lamoignon, premier Président du même Parlement. Ce monument est du dessein du fameux Girardon. Lorsque nos Rois parviennent à la Couronne, c'est un

ancien usage de cette Eglise de faire des prieres pendant neuf jours, pour demander à Dieu la conservation de leur personne sacrée. Le 14. d'Octobre de l'an 1716. la Duchesse de Ventadour Gouvernante du Roi Louis XV. assista dans cette Eglise à la Messe qui terminoit la neuvaine qui avoit été faite pour la continuation de la bonne santé de Sa Majesté.

Les *Filles Pénitentes* furent instituées l'an 1494. par Frere Jean Tisserand, Religieux Cordelier, & transferées en 1573. dans l'Eglise de S. Magloire, rue S. Denis, où elles sont encore à present. Leur Eglise est assez grande, & n'a rien de particulier.

L'Eglise du *Sepulcre* fut commencée en 1326. le 18. de May. Louis de Bourbon Comte de Clermont, avoit donné l'année d'auparavant deux cent livres tournois, pour acheter une partie du terrein sur lequel elle est bâtie. Cet Hopital fut fondé en faveur des Pelerins du S. Sepulcre de Jerusalem, qui passoient par Paris : ils y étoient reçûs pendant quelques jours. Aujourd'hui c'est une Collégiale. On y voit au Maître-Autel un beau tableau de le Brun. La statue de Jesus-Christ, qui est à côté de la porte est estimée, & digne de Champagne, Eleve du Bernin.

La rue *des Lombards* a pris son nom de certains Usuriers de Lombardie qui étoient

des Créanciers si impatients, que par ironie on disoit alors dans Paris *la patience des Lombards*. Dans le tems que Charles VI. & les grands Seigneurs donnoient les Prélatures, & les Bénefices au plus offrant & dernier encherisseur, les Lombards prêtoient à gros interêt, & faisoient des fortunes immenses.

L'*Hôpital de Sainte Catherine* est fort ancien, & étoit appellé l'Hôpital de Sainte Oportune, comme il paroît par les Lettres d'Amortissement de Maurice Evêque de Paris, de 1188. Il a porté ce nom jusqu'à ce qu'il ait eu sa Chapelle particuliere, c'est-à-dire, jusques vers l'an 1222.

Comme cette Chapelle fut dédiée à sainte Catherine & à sainte Marguerite, l'Hôpital prit le nom de cette premiere. Le tems ayant détruit cette Chapelle, elle fut rebâtie ou réparée l'an 1479. Cet Hôpital a été longtems desservi par des Religieux Hospitaliers de l'Ordre de S. Augustin, auxquels l'on associa depuis quelques Religieuses du même Ordre, qui dans la suite sont restées seules en possession de cette Maison. Elles obtinrent au mois de Mars de l'an 1688. des Lettres patentes dans lesquelles il est dit que les Superieure & Religieuses de la Maison Reguliere & Hospitaliere de l'Ordre, & de la Regle de S. Augustin, sous le titre de sainte Ca-

therine, ont fait remontrer au Roi, *que ladite Maiſon a été établie dans le onziéme ſiécle pour retirer les pauvres femmes, & filles qui n'ont aucune retraite, & qui cherchent condition... & qu'elles ſont encore chargées de la ſépulture des perſonnes noyées, trouvées mortes, & ont ſoin de leur inhumation, &c.* Cette Maiſon eſt ſi bien adminiſtrée, que malgré les charités que font ces Religieuſes, & les œuvres de miſericorde qu'elles exercent, le Syndic du Clergé du Diocéſe de Paris, fit voir clairement l'an 1713, qu'elle jouiſſoit par an de trente-huit mille quatre vingt deux livres dix ſols de revenu.

LE GRAND CHASTELET.

LE *Grand Châtelet*, ou *Porte de Paris*, eſt ainſi appellé, parce que c'eſt un ancien Château que quelques-uns diſent avoir été bâti du tems de Ceſar, & parce que c'étoit anciennement une des Portes de Paris. Quoi qu'il en ſoit, il ne reſte de cet ancien Château que quelques vieilles Tours, & tout le reſte a été bâti depuis 1684. On y rend aujourd'hui la juſtice pour la Ville, Prevôté & Vicomté de Paris, dans differens Tribunaux établis pour le civil, la police, & le criminel. Il y a auſſi des priſons ordinairement bien remplies de priſonniers.

Du Breul, & quelques autres prétendent qu'il ne faut pas appeller cet endroit *la Porte de Paris*, mais *le Port* ou *l'Apport* de Paris. C'est une erreur si mal fondée que toutes les anciennes Chartes la refutent. Je remarquerai encore qu'en 1380. Charles VI. ayant eu envie de voir l'entrée de la Reine sa femme, se déguisa, & monta en croupe derriere Charles de Savoisy son Chambellan; & comme ils s'arrêterent devant la Porte de Paris dans le tems que la Reine passoit, les Gardes chargerent dans la presse si rudement *nos deux Fils-Aimon*, qu'ils furent obligez de se retirer; ils firent eux-mêmes le soir le recit de leur avanture.

La *Grande Boucherie* a été la seconde de Paris, tandis que celle du Parvis de Nôtre-Dame a subsisté. Pour faire une histoire suivie de cet établissement, il faut remarquer que pendant que Paris fut renfermé dans l'Isle que forment les deux bras de la Seine, il n'y eut que la Boucherie du Parvis de Nôtre-Dame : mais s'étant formé un Fauxbourg du côté du Nord, ceux qui l'habitoient se trouverent trop éloignez de l'ancienne Boucherie, & bâtirent quelques Etaux hors de l'ancienne Porte, & vis-à-vis la Forteresse du grand Châtelet. Un Seigneur qui s'appelloit Gauthier, & Hodieme ou Hodierne, sa femme surnom-

mée la Comteſſe, donnerent en 1096. aux Religieux de ſaint Martin des Champs l'ancienne Egliſe de Montmartre avec autant de terrein qu'il en falloit pour y bâtir un Monaſtere. Ils y ajoûterent même le tiers de la dixme qui leur appartenoit, & quelques autres fonds de terre pour la ſubſiſtance des Religieux qui y feroient le ſervice divin; mais parce qu'en faiſant cette fondation, Gauthier & ſa femme avoient démembré notablement leur fief qui étoit dans la Mouvance de Bouchard 4e du nom, Seigneur de Montmorency, celui-ci étant venu viſiter l'Egliſe de S. Martin des Champs, approuva & confirma la fondation que Gauthier, & ſa femme avoient faite. Cette même année 1096. un Bourgeois nommé Gueheri de la Porte, donna auſſi au Monaſtere de S. Martin des Champs une grande maiſon qu'il avoit à la Porte de Paris, laquelle fut auſſitôt convertie en Boucherie par ces Religieux. Louis le Gros ayant réſolu à la priere de la Reine Adelaïde ſa femme, de fonder à Montmartre un Couvent de Religieuſes, acquit des Religieux de S. Martin des Champs l'Egliſe des Martyrs, & leur petit Couvent de Montmartre, & leur fit donner en forme de permutation par Eſtienne Evêque de Paris, l'Egliſe de S. Denis de la Charte & ſes dependances. Il acquit

aussi des mêmes Religieux la maison qu'ils avoient eue de Gueheri de la Porte. L'Acte d'acquisition est de l'an 1133. Louis le Gros ne s'en tint point là, car après avoir fait bâtir l'Eglise & les Lieux Réguliers, il acquit de Guillaume de Senlis, lors Boutellier de France, le Fief & la Seigneurie qu'il avoit, tant sur ladite maison de Gueheri de la Porte, que sur la partie du terroir adjacent, lui ayant donné quelques étaux & boutiques en échange, en consequence dequoi le Roi joignit l'un & l'autre au surplus des domaines qui composerent la fondation des Religieuses de Montmartre. Les familles qui avoient des étaux de Boucherie aux environs de la maison de Gueheri de la Porte, voyant que dans son enceinte il y avoit plusieurs étaux à Boucherie, & qu'elle leur convenoit, la prirent à cens des Religieux de Montmartre avec deux anciens étaux dont elles étoient proprietaires, & qui étoient situez près de cette maison; le tout à la charge de trente livres de cens par an. Dans la suite des tems les Religieuses de Montmartre s'étant imaginées que le Bail à cens, de la maison de Gueheri de la Porte par elles fait aux familles associées en la proprieté & possession des Boucheries, étoit de plus grande valeur que le cens qu'elles s'y étoient reservé, intenterent procès aux

Proprietaires, lequel fut terminé par l'autorité de Philippe Auguste, à condition que la maison de Gueheri de la Porte, les Etaux construits dans l'enceinte d'icelle au nombre de vingt trois, & les deux autres Etaux compris dans le premier acensement, demeureroient aux famillesqui avoient pris le Bail à cens, & leur appartiendroient en toute proprieté moiennant une augmentation, ou *croist de cens*, comme il est porté dans les anciens Titres, lesquels cens il fixa à cinquante livres par an, payables aux quatre quartiers à Paris accoutumez, au lieu que le premier cens n'étoit que de trente livres, & encore à la charge, que faute de payement dudit cens dans chacun desdits termes, ils encourroient l'amende de cens non payés, envers lesdites Religieuses, comme aussi que lesdites familles demeureroient quittes & déchargées des trente livres de cens portez par l'ancienne Charte du premier accensement, & qu'elles entretiendroient les lieux, ensorte que lesdites cinquante livres de cens y peussent être aisement perçues. La Charte de cet accord que Philippe Auguste fit expedier est de l'an 1210. Elisabeth qui étoit pour lors Abbesse de Montmartre en fit expedier une autre de la même année 1210. au nom d'elle, & de toute sa Communauté, contenant la même chose que

celle de Philippe Auguste. Les Proprietaires ayant été maintenus par cette transaction dans la pleine proprieté de cette maison, & étaux, s'appliquerent à acquerir des places adjacentes. Ils acheterent donc une petite Halle contigüe, quelques autres étaux, & une place qui y étoit jointe. L'an 1260. ils acquirent encore une Halle procedant du propre de Jean Hasselin, & scize en la Boucherie de Paris, & tout ce que ledit Hasselin, & sa femme avoient, & possedoient aux environs de ladite Boucherie, moiennant quatre cent dix livres de surcens par an. Parmi les familles qui firent cette acquisition, l'on trouve les noms de Bonefille, Picart, Thibert, Sainction, Chamblans, Amilly, & autres jusqu'au nombre de dix-huit, ou dix-neuf. Ces Proprietaires acquirent encore l'an 1275. une *Bauve* sous la Boucherie qui avoit appartenu à Jean Farrouë, & toutes ces acquisitions jointes ensemble prirent dans la suite le nom de *grande Boucherie*. En l'an 1250. Hugues l'Huillier appellé dans les Actes de ce tems-là *Hugo Unctuarius* vendit à Jean Chamblans un Etail sis en la Boucherie de Paris, dont le quart étoit en la Censive de la Confrairie de Nôtre-Dame de Paris. Le 29. Decembre 1383. Guillaume Haussecul acquit des Religieuses Cordelieres du Fauxbourg

S. Marcel, une Bauve & Etail dessus qui avoit appartenu à Jean des Essarts, & depuis au nommé Jean Adam sis en la Boucherie de Paris, & en la Censive du Roi; lequel Etail, & ce que ledit Haussecul y avoit joint, fut depuis par lui vendu aux proprietaires de la grande Boucherie par contract du 20. Septembre de l'an 1401.

Cette grande Boucherie a souffert dans la suite plusieurs retranchemens, ce qui prouve qu'elle a occupé une plus grande étendue que celle qu'elle a aujourd'hui.

Le premier de ces retranchemens fut fait par Hugues Aubriot Prévôt de Paris, qui sous pretexte d'embellir cette Ville obligea les Proprietaires de la grande Boucherie, d'abatre à leurs dépens une maison située à un des coins, proche les prisons du grand Châtelet, & de retirer de deux toises dans œuvre la cloture de ladite Boucherie du même côté, afin d'agrandir d'autant la rue qui étoit entre le grand Châtelet, & la Boucherie, laquelle depuis ce tems-là fut appellée la rue neuve. Charles VI. pour indemniser les Proprietaires de la perte que leur causoit ce retranchement, leur permit par ses Lettres Patentes de l'an 1406. de faire mettre des Auvents de cinq pieds contre les murs de leur Boucherie du côté de ladite rue neuve, & audessus desdits faire placer des Etaux, les louer, & en tirer profit.

Le ſecond retranchement fut le plus triſte de tous, par la cauſe qui le produiſit. Sous le Regne de Charles VI. les factions du Duc d'Orléans, & du Duc de Bourgogne, diviſerent tout Paris. Les Bouchers ſe déclarerent pour le Duc de Bourgogne, & commirent de grands deſordres. Le parti du Duc d'Orleans s'étant trouvé le plus fort en 1416. l'on rechercha ceux qui étoient du parti contraire. Outre les peines dont on punit les Bouchers les plus coupables, le Roi par ſes Lettres du 13. May de l'an 1416. ordonna que la grande Boucherie fût démolie, & elle fut en conſequence abatue & ruinée *rez pied, rez terre.* Ce même Prince par autres Lettres Patentes du mois d'Août 1416, abolit la Communauté des Bouchers de la grande Boucherie, revoqua leurs privileges, & ordonna que tous les Bouchers de Paris ne compoſeroient plus qu'une même Communauté regie comme celles de tous autres Arts, & Mêtiers, & que quatre nouvelles Boucheries ſeroient bâties dans la Halle de Beauvais devant S. Leufroy, proche le petit Châtelet, & le long des murs du Cimetiere de S. Gervais. Ce fut une neceſſité aux Proprietaires de la grande Boucherie de ceder au tems; mais le calme ayant ſuccedé à l'orage, ils obtinrent au mois d'Août de l'an 1418. des

Lettres Patentes, portant permiſſion de rétablir, & de faire rebâtir leur Boucherie, rétabliſſement de la Communauté des Bouchers de la grande Boucherie dans tous leurs droits & privileges, & que les quatre nouvelles Boucheries ſeroient démolies. Ces Patentes eurent leur exécution hormis quant au dernier article, car des quatre nouvelles Boucheries, il n'y eut que celle qui avoit été bâtie vis-à-vis S. Leufroy qui fut démolie, parce qu'elle auroit été trop proche de la grande, mais les trois autres ſubſiſterent. En conſequence de ces Lettres Patentes, les Proprietaires de la grande Boucherie s'adreſſerent au Voyer de Paris, afin de prendre de lui l'allignement ſur les anciens fondemens. Celui-ci fit travailler à la fouille, mais ayant reconnu le peu de régularité qui avoit été gardé lorſque les Places, Halles, & Etaux acquis par Parcelles, avoient été réduits en une ſeule enceinte, & l'incommodité que le public recevroit à cauſe que ce bâtiment irregulier avanceroit en certains endroits dans le milieu des rues qui l'environnoient; il dreſſa un Plan nouveau ſelon lequel les rues ſe trouveroient dégagées, mais les Proprietaires perdoient quinze toiſes quarrées de leur fonds.

Le bien public l'emporta ſur le particulier, après que dans une aſſemblée ſolem-

nelle du Parlement, du Grand Conseil, & du Châtelet, convoquée & tenue en la Chambre des Comptes, où présida le Chancelier, le nouveau Plan eut été approuvé suivant lequel la Boucherie fut rebâtie.

Le troisiéme retranchement fut fait en 1471. en vertu de Lettres Patentes de Louis XI. datées du 27. Août, par lesquelles ce Prince ordonna que trois Etaux de la grande Boucherie fussent abbatus, & que la place qu'ils occupoient servît à l'élargissement de la rue: Pour indemniser les Proprietaires de la perte de ces trois Etaux, ce Prince leur en fit delivrer trois autres en échange dans la place du Cimetiere S. Jean, à la charge que chacun de ces trois Etaux payeroit au Roi vingt livres *Parisis* de redevance annuelle, faisant soixante livres *Parisis* pour les trois, laquelle se paye encore aujourd'hui.

Les dix-huit, ou dix-neuf familles qui avoient la proprieté de la grande Boucherie, l'ont toujours possedée en nom collectif, en sorte que depuis cinq cens ans le droit de celles de ces familles qui se sont éteintes faute de mâles, est demeuré réuni & consolidé à celles qui restoient, par une espece d'acroissement. Les mâles de la famille de Dauvergne finirent en 1660. & je crois que de ces familles il n'y a plus que celles des Thibert, & de la Dehors

qui ſubſiſtent encore par mâles, & par conſequent auxquelles appartient la grande Boucherie.

La rue & le quay de Gévres finiſſent ce quartier. La premiere n'a rien de remarquable, & j'ai parlé du Quay en parlant du Pont au Change.

CHAPITRE VII.

III. QUARTIER.

SAINTE OPORTUNE.

LE quartier de Sainte Oportune eſt borné à l'Orient par le marché de la Porte de Paris, & la rue Saint-Denis excluſivement; au Septentrion, par la rue de la Ferronnerie, y compris les charniers des SS. Innocens, du côté de la même rue; & par une partie de la rue de S. Honoré, incluſivement depuis la rue de la Ferronnerie juſqu'aux coins des rues du Roulle & des Prouvaires; à l'Occident, par les rues du Roulle & de la Monoye, & par le carrefour des Trois-Maries, juſqu'à la riviere, le tout excluſivement; & au Midi, par les quais de la vieille Vallée de miſere & de la Magiſſerie incluſivement.

L'Egliſe de *Sainte Oportune* a donné le nom à ce quartier. Elle fut fondée vers l'an

1100. & comme elle étoit pour lors au milieu des Bois, elle a été longtems appellée *Nôtre-Dame des Bois*. Jean du Pin, Abbé de Clugny, lui ayant donné en 1374. un bras de sainte Oportune, Abbesse d'Almeneche dans le Diocese de Seez, la translation s'en fit avec beaucoup de solemnité; le Roi Charles V. & toute sa Cour y assisterent. La Cure de l'Eglise de sainte Oportune est à la nomination du Chapitre de S. Germain l'Auxerrois.

La *Place Gatine* dans la rue S.Denys, & attenant sainte Oportune, est l'endroit où étoit la maison d'un Marchand, appellé Philippe Gatine, qui par Arrêt du Parlement du 30. de Juillet de l'an 1571. fut brûlé, pour avoir tenu chez lui des assemblées de Calvinistes, & sa maison rasée. On y éleva une grande croix de pierre avec un bas relief de Gougeon, laquelle fut depuis transportée dans le Cimetiere des SS. Innocens, où elle est encore.

C'est dans la rue de la *Ferronnerie* que le Roi Henri IV. fut assassiné par l'exécrable Ravaillac, le 14. de May de l'an 1610.

La *Monoye* est le lieu où se fabriquent les especes d'or & d'argent, &c. & il n'y a pas de lieu au monde où il en ait été fabriqué une aussi grande quantité que dans cet endroit. Ces dernieres années, on a été obligé d'en faire fabriquer aussi dans

une autre maiſon, qui eſt près du Louvre.

Dans la rue S. Germain eſt le *Grenier à ſel.* Ce bâtiment eſt d'une forme particuliere, & a été élevé en 1698. ſur un fonds qui appartenoit à l'Abbaye de *Joye-en-Val.* Comme cette Abbaye fut unie à l'Evêché de Chartes, lorſqu'en 1698. l'on erigea un Evêché à Blois, c'eſt pour cette raiſon qu'on voit ſur la Façade du devant, les armes de Paul Godet des Marais, pour lors Evêque de Chartres, & celles de l'Abbaye de *Joye-en-Val.*

On remarque dans cette même rue un autre bâtiment public qui ſert de priſon, appellé le *For l'Evêque.* C'étoit autrefois le Siége de la Juriſdiction Epiſcopale, qui pour cette raiſon fut appellé *Forum Epiſcopi.* Cette Juriſdiction fut ſupprimée en 1674. & l'on fit du bâtiment une des priſons Royales. Le For l'Evêque, tel qu'il eſt aujourd'hui, fut bâti l'an 1652. aux dépens & par les ſoins de Jean François de Gondy, premier Archevêque de Paris, ainſi qu'il paroît par une inſcription latine gravée au deſſus de la Porte.

CHAPITRE VIII.

IV. QUARTIER.

LE LOUVRE.

LE quartier *du Louvre* ou de S. Germain l'Auxerrois, eſt borné à l'Orient par le carrefour des trois Maries, & par les rues de la Monoye & du Roulle incluſivement ; au Septentrion par la rue St Honoré, y compris le cloître de S. Honoré incluſivement, à prendre depuis les coins des ruës du Roulle & des Prouvaires, juſques au coin de la rue Frementeau à l'Occident, par la rue Frementeau juſqu'à la riviere incluſivement ; depuis le premier guichet du Louvre juſqu'au carrefour de trois Maries.

S. Germain l'Auxerrois eſt la Paroiſſe du Louvre. Cette Egliſe eſt un grand bâtiment aſſez regulier, mais fort obſcur. Elle fut fondée par Childebert premier, de même que S. Germain des Prez, & dédiées l'une & l'autre à S. Vincent, Martyr. On ne ſçait pas préciſement le tems où elle changea de nom ; mais dès l'an 885. elle portoit celui de S. Germain. La ſculpture du grand Autel eſt de Germain Pilon. Les jours de grandes Fêtes, il eſt paré d'un magnifique ornement, donné par la Reine Anne d'Autriche. Le Jubé

est remarquable par son architecture Corinthienne, & par ses autres ornemens ; on croit qu'il est de Germain Pilon. La Chapelle de Paroisse est dans la Nef à main droite, & enrichie de marbre & de Porphire. Les tableaux de S. Vincent, & de S. Germain Evêque d'Auxerre, qui sont aux deux côtez de l'Autel, ont été peints par Philippe de Champagne. Près de cette Chapelle, on voit un S. Jacques, du fameux le Brun. La Chapelle de la Maison de Rostaing, est richement décorée ; mais la sculpture est d'un goût très-médiocre. Dans celle des Agonisans, il y a un excellent tableau de Jouvenet, dont on admire la correction, & les expressions.

Les personnes illustres qui ont été enterrées dans cette Eglise, sont, Etienne d'Aligre, Garde des Sceaux en 1624. & Chancelier de France au mois d'Octobre de la même année, mort en 1635. & Etienne d'Aligre son fils, aussi Garde des Sceaux, & Chancelier de France, mort en 1677. Leur Mausolée est de marbre, & l'on y voit la figure de ces deux grands hommes. Celle qui représente le Pere est à demi-couchée, & celle qui est plus bas à genoux, désigne le fils. Henriette Selincart, femme d'Israël Sylvestre grand Dessignateur a été peinte par le Brun dans un chassis de marbre, posé au pilier qui

est vis-à-vis la Chapelle du S. Sacrement. On y lit une inscription latine où l'on vante sa beauté, sa vertu, sa politesse, &c. Elle mourut le premier de Septembre de l'an 1680. à l'âge de trente-six ans. Israël Silvestre son mari a été inhumé au même endroit. Jean Revol & Paul Phelypeaux Secretaires d'Etat; Pomponne de Belliéve, Chancelier de France; Nicolas de Belliévre, Président au Parlement; & Pomponne de Belliévre, premier Président du Parlement, ont été ensevelis dans une Chapelle qui est assez près du Chœur. Picard & Seguin, Doyens de cette Eglise; Malherbe si fameux par ses Poësies; le Vau, premier Architecte du Roi; Balin, Orfévre d'une réputation qui a augmenté encore après sa mort; Varin, Peintre, Graveur & Sculpteur, qui excelloit sur tout à bien faire les poinçons & les quarrez pour les medailles & pour les monoyes; Martin Desjardins, & Jacques Sarrazin, Sculpteurs fameux; Charles Annibal Fabrot, Professeur de Droit dans l'Université d'Aix en Provence, & très-sçavant dans la Jurisprudence, & la Langue Grecque; Guy Patin, Medecin; Claude Melan, excellent Graveur; Jacques Stella, Peintre; François d'Orbay, Architecte; Noël Coypel, Peintre; Louis Berrin, grand Dessignateur; Denis Dodart, Medecin respe-

respectable pour son sçavoir, & sa vertu; François, Marquis de Carnavalet, Gouverneur d'Henri III. mort en 1571. âgé de cinquante-un ans quatre mois & treize jours; Concino Concini, Marquis d'Ancre, & Maréchal de France, fut enterré le 24. d'Avril 1617. au dessous des orgues de cette Eglise; mais peu de jours après la populace en fureur le tira de son tombeau, & exerça sur son cadavre mille indignitez & mille outrages.

La Maison de M. l'Abbé Bignon, qui est Doyen de ce Chapitre, est ce qu'il y a de plus remarquable dans le Cloître. Elle a été réparée & embellie avec beaucoup de goût & de dépense par cet illustre Abbé. Sa Bibliotheque est nombreuse, bien choisie, & dans un ordre singulier & très-entendu. Cette maison est le rendez-vous des Sçavans & des plus beaux esprits de Paris, qui s'y rendent en foule pour profiter des lumieres, & du credit de celui qui l'habite.

LE LOUVRE.

LE *Louvre*, est la premiere Maison Royale qui soit en France. On ne sçait rien de certain sur l'Etymologie de son nom. Les uns ont cru qu'il signifioit l'*Ouvrage* par excellence, ou le *Chef-d'œuvre*, & que l'on a dit le *Louvre* pour l'*Ouvre* ou

l'*Ouvrage*. D'autres ont recours à la langue Saxone, & assurent qu'en Saxon *Louvre* signifie *Château*. D'autres enfin font venir cette dénomination de ce que cette maison étoit située dans un lieu propre à la chasse du *Loup*, & que c'est pour cela que dans les anciens titres ce Château est appellé *Lupara*. Quoi qu'il en soit, ce nom a été donné depuis par extension à toutes les Maisons Royales.

Les commencemens, & les progrès du Louvre sont si incertains, & les Plans ont si souvent changé, qu'il est bien difficile d'en parler d'une maniere suivie, & certaine. De dire avec du Haillan, & un grand nombre d'autres Ecrivains, que Philippe Auguste en est le Fondateur, non seulement c'est avancer une opinion qu'on ne prouve point, mais même qui est détruite par des passages de Rigord, & de Jean de S. Victor. On voit uniquement que ce Roi l'a agrandi, & qu'apparemment il fit faire la *Tour neuve*, pour augmenter le nombre des Tours, & des appartemens entrepris, & achevez par ses Predecesseurs, & enfin pour servir de donjon au Château, & de prison aux grands Seigneurs. J'ignore absolument où Duchesne a appris que Louis le Gros fit entourer le Louvre de murailles, afin d'y recevoir les homages des grandes terres qui

relevoient de la Couronne. Au reste le bon homme Favin n'y pense pas, lorsqu'il assure serieusement que Childebert fit bâtir le Louvre; car Gregoire de Tours, Fredegaire, & Aimoin qui ont parlé de tous les édifices entrepris par ce Prince, ne disent pas un mot de celui-ci. On voit en termes exprès dans une Charte de Philippe Auguste, que le Louvre étoit un Château en 1222. qu'il en portoit le nom, & que ce Roi ne voulant pas qu'il relevât de personne, traita avec l'Evêque, & le Chapitre de Nôtre-Dame de Paris, de l'amortissement de toutes les terres qui avoient été renfermées dans son enceinte par lui, ou par ses Devanciers. Donc jusqu'à Philippe Auguste, le Louvre devant qui les Princes, les Pairs, & les autres grands Seigneurs venoient se prosterner, avoit relevé luy-même de l'Eglise de Paris, & du Prieuré de S. Denis de la Chartre, & avoit été de leur Censive.

Le Roi Charles cinquiéme dépensa beaucoup à augmenter, ou embellir le Louvre, quoiqu'il ne jouit que d'un million de revenu.

Les Registres, & les Titres de la Chambre des Comptes sont pleins d'assignations de deniers que nos Rois donnoient aux grands Seigneurs sur la Tour du Louvre.

Louis VIII. qui pendant son Regne avoit amassé tant d'or & d'argent en masse & en especes, le fit porter dans la Tour du Louvre, & non pas dans celle du Temple, comme avoient fait la plûpart de ses Prédecesseurs; & de peur qu'après sa mort il ne fut dissipé pendant la minorité de son Fils, le testament qu'il fit en 1225, porte: *Nous laissons à celui de nos Enfants qui nous succedera tout l'or & l'argent monoyé, & non monoyé, que nous avons dans notre Tour de Paris près S. Thomas, & qu'il soit employé à la défense du Royaume.* Cette Tour fut ruinée sous le Regne de François I. & deux ans & demi après, le Coffre du Louvre, ou de l'Epargne, lui succeda, & servit à la garde du Trésor Royal, suivant le Registre des Ordonnances du Parlement.

Cette Tour fut funeste à trois Comtes De Flandres, Ferrand, Guy, & Louis. Ferrand est le premier de tous les prisonniers d'Etat, qui y ait été enfermé. Il y fut amené, chargé des mêmes chaînes qu'il avoit préparées pour Philippe Auguste son Souverain. Enguerand de Coucy y fut conduit par le commandement de S. Louis, pour avoir fait pendre injustement trois jeunes Gentilshommes Flamands qui étoient venus pour apprendre la Langue à S. Nicolas du Bois, & qui avoient poursuivi

ſur ſes terres des Lapins, qu'ils avoient fait lever dans celles de cette Abbaye.

Guy Comte de Flandres y fut amené avec ſes enfants l'an 1299. pour avoir pris les armes contre Philippe le Bel. Enguerrand de Marigny, accuſé par ſes ennemis d'avoir volé les Finances du Roi, l'eut auſſi pour priſon.

Charles le Bel en 1322. y fit amener Louis Comte de Flandres, & de Nevers, qui au préjudice du Traité de l'an 1310. avoit obligé ſes ſujets à lui faire hommage. Jean Duc de Bretagne quatriéme du nom, Comte de Richemont, & de Montfort, y fut conduit par ordre de Philippe de Valois, pour avoir uſurpé la Bretagne. Le Roi Jean y fit mettre par deux fois Charles II. Roi de Navarre, quoiqu'il fut ſon Gendre. La premiere fois, pour avoir fait aſſaſſiner à l'Aigle en Normandie Charles d'Eſpagne, Conneſtable de France; & la ſeconde l'an 1356. pour avoir conſeillé au Roi d'Angleterre de paſſer en France avec une puiſſante armée. Jean de Grailly Captal de Buk y mourut de chagrin l'an 1375. Les Séditieux de Paris y empriſonnerent ſous Charles VI. Pierre des Eſſars, auſſi bien que le Duc de Bar, Frere de la Reine d'Aragon, & Antoine de Chabanes Comte de Dammartin. Enfin Louis XI. y fit enfermer en 1474. Jean II. Duc d'A-

lençon qui est le dernier prisonnier qu'on y ait mis, car nos Rois se sont toujours servis depuis de la Bastille, du Château de Vincennes, de la Tour de Bourges, du Château d'Angers, &c.

Quoique cette Tour servît de prison, nous apprenons des Registres de la Chambre des Comptes, que Charles VI. y demeuroit en 1398, & qu'il fit fermer de fil d'archal les fenestres de son appartement, à cause des oiseaux & des pigeons qui sans cesse entroient, & y faisoient leurs ordures. On croit même qu'il n'est pas le seul de nos Rois qui y ait demeuré. Cette Tour cependant après avoir servi depuis Philippe Auguste jusqu'à François premier, de Trésor de l'Epargne, de demeure à nos Rois, & de prison aux grands Seigneurs, fut enfin ruinée en 1528. parce que ce ne fut qu'en ce tems-là qu'on commença de s'apercevoir qu'elle embarassoit la Cour du Louvre, & obscurcissoit les appartemens. Le peuple ingenieux à se tromper, conte quantité de fables de cette Tour, & s'imagine qu'il y avoit des souterrains où l'on se defaisoit des Criminels qu'on ne vouloit point faire mourir en public. Outre cette grosse Tour, il y en avoit plusieurs autres, dont la plus connue est la Tour de la *Librairie*, ainsi nommée parce que c'étoit là qu'étoit la Biblio-

theque du Roi Charles V. laquelle étoit la plus nombreuſe, & la mieux conditionnée de ſon tems. Elle étoit compoſée d'environ neuf cent volumes, ce qui étoit beaucoup dans un tems où l'Imprimerie étoit encore inconnue, & elle occupoit trois Chambres ou trois Etages de la Tour de la Librairie. Selon un Catalogue de cette Bibliotheque, il y avoit deux cent ſoixante-neuf volumes dans la premiere Chambre, deux cent ſoixante dans la Chambre du milieu, & trois cent quatre-vingt dans la Chambre du troiſiéme Etage. M. Boivin le Cadet a fait ſur cette Bibliotheque une diſſertation très curieuſe que l'on trouvera dans le ſecond volume des Memoires de Litterature, tirés des Regiſtres de l'Academie Royale des Inſcriptions, & Belles-Lettres. Ce ſçavant homme dit qu'il a recueilli ce qu'il en rapporte de deux Inventaires ou Catalogues qui ſont dans la Bibliotheque de feu M. Colbert Archevêque de Rouen, & d'un troiſiéme dont on a trouvé un extrait parmi les papiers du feu Pere du Molinet Chanoine Regulier de Sainte-Geneviéve. Le premier de ces Inventaires a été fait par Gilles Mallet, Valet de Chambre de Charles V. à qui ce Prince confia la garde de la Librairie l'an 1373. Les Curieux trouveront un extrait de tous ces Inventaires dans le premier volume des Memoires Lit-

teraires de l'Academie des Inſcriptions & Belles-Lettres. La Bibliotheque du Louvre fut entierement diſſipée par le Duc de Betfort, après la mort du Roi Charles VI. Cependant je ferai encore deux remarques à ſon occaſion.

La premiere eſt qu'il n'y a qu'un ſeul endroit dans les actes publics où il ſoit parlé de cette Bibliotheque pendant tout le Regne de Charles VI. & c'eſt dans les Memoriaux de la Chambre des Comptes, où il eſt remarqué qu'en 1412. la garde en fut ôtée à Antoine des Eſſars, & fut donnée le 11. May à Garnier de Saint-Yon, Echevin.

Ma ſeconde remarque concerne un Memoire anonime qui m'a été communiqué par un de mes amis. Il eſt dit dans ce Mémoire qu'environ quatre mois après que les Juifs eurent été chaſſez de France l'an 1394, l'on trouva dans une maiſon du Faubourg Saint-Denis, laquelle avoit pour enſeigne *le Porcelet*, cent quatorze Volumes, quatre Rolles, & quantité de Cahiers de la Bible, du Talmud, & de la Loy des Juifs; leſquels Volumes & Cahiers, les Tréſoriers de France firent porter à la Bibliotheque du Louvre, & delivrer à Gilles Mallet. Il n'eſt pas dit un ſeul mot de ces Livres des Juifs dans l'extrait que l'on nous a donné des Catalogues

de l'ancienne Bibliotheque du Louvre. J'ai communiqué ce trait d'histoire à M. Boivin, & j'espere que sa sagacité, & les secours que lui fournit la Bibliotheque du Roi, nous apprendront quelle foi nous devons ajoûter à ce Mémoire.

Les quatre corps de Logis que ces Tours accompagnoient, étoient à deux étages sous Philippe Auguste, & à quatre sous Charles V. Ils étoient éclairés par des petites croisées, les unes sur les autres, & à l'aventure sans aucune regle ni symetrie: ce qui rendoit les appartements si sombres, qu'il sembloit que les Architectes de ce tems-là fussent aussi soigneux de chasser le jour des bâtimens qu'ils conduisoient, que les Architectes d'aujourd'hui le sont de l'y faire entrer. Les appartemens mêmes des Rois Reines, & Enfants de France ne recevoien le jour que par de petites fenestres étroites & obscurcies par un gros treillis de fer par un chassis de fil d'archal, & par de vitres peintes de couleurs hautes, & rehaussées des armoiries de la personne qui y demeuroit. Les Reines occupoient le premier étage, les Rois le second. On fi tant de logemens dans ce Palais, que le Enfants de France, les Princes du Sang & les Officiers de la Couronne y avoien chacun une Chambre, un Cabinet, une Garderobe, & une Chapelle terminée par

un petit Clocher. Louis de France Duc de Guyenne, fils aîné de Charles VI. avoit dans une Chambre ses Orgues, & une Terrasse destinée pour ses *Menestriers*, c'est ainsi qu'ils sont appellés dans les Registres de la Chambre des Comptes. Le grand *Viz*, car le nom d'Escalier n'étoit pas encore en usage, tournoit en rond comme ceux des Clochers, & tous les autres. Pour sa construction on se servit de pierres qu'on tira des Carrieres des environs de Paris; & comme si pour le faire, ces Carrieres avoient été épuisées, pour l'achever, on fut obligé d'avoir recours au Cimetiere des SS. Innocens; de sorte que le 27. de Septembre de l'an 1365. Raimond du Temple Conducteur de l'Ouvrage, enleva dix tombes, qu'il acheta quatorze sols Parisis la piece, de Thibault de la Nasse, Marguillier pour lors de cette Eglise.

Charles VII, Louis XI, & Charles VIII. logerent rarement au Louvre. L'Hôtel de S. Paul, ou le Château des Tournelles étoit leur demeure ordinaire. On faisoit si peu de cas du Louvre, que sur ce que le Châtelet menaçoit ruine, Louis XII. permit aux Officiers de la Prévôté de Paris d'y transporter leur Auditoire, & leurs prisons. Le Châtelet ayant été rétabli, le Roi par ses Lettres patentes du 23. Decembre 1506. leur ordonna d'y re-

tourner. Sous François Premier, le Louvre étoit en si mauvais état, que pour y loger l Empereur Charles-Quint l'an 1539, il falut faire bien des reparations. Ce même Roi ayant commencé dès l'an 1528. un nouveau bâtiment au Louvre, laissa à son Fils Henri II. le soin de le continuer, & de l'achever : ainsi ce que nous appellons aujourd'hui le vieux Louvre, fut commencé sous François I. & achevé sous Henri II. comme il paroît par une inscription gravée dans un marbre qui est au dessus d'une des Portes.

Henricus. II. Christianissimus vetustate collapsum refici cœptum à Patre Francisco I. Rege Christianissimo, mortui sanctissimi Parentis memor, pientissimus Filius absolvit. Anno à salute Christi

M. DXXXXVIII.

Pendant tout le Regne du Roi Henri II. le Louvre fut si embarassé de pierres, de Manœuvres, & de Maçons, qu'il ne s'y passa point d'évenemens remarquables: mais Charles IX. ayant quitté le Château des Tournelles ensanglanté du sang du Roi son Pere, vint loger au Louvre; & le 24. Août de l'an 1572, ce Château fut ensanglanté à son tour par la tragedie de la S. Barthe-

lemi. Sous Henri IV. le quatriéme de Décembre de l'an 1591, le Duc de Mayenne fit pendre dans la basse sale du Louvre, Louchard, Anroux, Emonot, & Hameline, quatre des plus seditieux des seize. L'an 1593, on y joua aussi la Farce des Etats de la Ligue.

Le vieux Louvre consiste en deux corps de bâtimens, dont les façades sont décorées d'une très-belle architecture. Tout l'édifice est de trois ordres ou étages, & les avant-corps sont enrichis de colonnes. Les Connoisseurs estiment les fenestres du second étage, & la tribune qui est dans la sale des Cent-Suisses, est de l'ouvrage de Jean Gougeon. Ce magnifique bâtiment est du dessein de Pierre de Lescot, Seigneur de Clagny. Il fut commencé en 1528. Le gros pavillon a été bâti sous le Regne de Louis XIII. Il est plus élevé d'un étage que le reste du bâtiment, & a été achevé sous la conduite de Jacques le Mercier, premier Architecte du Roi. Les Cariatides qui sont dans l'attique, & qui soutiennent un riche fronton, ont été sculptées par Sarrazin, d'après celles de la sale des Cent-Suisses. C'est Louis le Grand qui a fait élever la plus grande partie des bâtimens de la Cour; & quoiqu'ils ne soient pas achevez, ils ne laissent pas de donner une grande & magnifique idée de ce qu'ils

doivent être. Ce qui en eſt commencé, offre à la vûe huit pavillons & huit corps de logis ornez de trois ordres de colonnes : le premier eſt Corinthien ; le ſecond & le troiſiéme ſont compoſites.

La grande façade, & les bâtimens neufs ont été commencés en 1665. par ordre de Louis le Grand. Cette façade a quatre vingt-ſept toiſes & demie de long ; & conſiſte en trois corps avancez, deux aux extremitez, & le troiſiéme au milieu, & en deux periſtyles. La principale entrée eſt dans le corps du milieu qui eſt orné de huit colonnes couplées, & terminé par un fronton dont la cimaiſe eſt de deux pierres qui ont chacune cinquante-quatre pieds de long, ſur huit de large, quoiqu'elles n'ayent que dix-huit pouces d'épaiſſeur. Les deux peryſtiles ſont entre ces trois avant-corps, & ont chacun vingt ſept toiſes de long ſur douze pieds de large. Leurs colonnes ſont corinthiennes, canelées & couplées. Sur le comble, au lieu de toit, regne une terraſſe ornée d'une baluſtrade ſur les pilaſtres de laquelle on doit mettre des trophées. Ce ſuperbe bâtiment fut commencé en 1667. & conduit en l'état où on le voit, en 1670. On croit communement qu'il eſt du deſſein de Charles Perraut, Medecin de la Faculté de Paris, & grand Architecte, à qui nous ſommes re-

devables d'une ſçavante traduction de Vitruve : cependant depuis quelque tems, on lui diſpute cette gloire, & on aſſure ſans en apporter de preuve convaincante, qu'il eſt du deſſein de Louis le Vau, premier Architecte du Roi, mais dans cette incertitude les apparences ſont pour le Traducteur de Vitruve.

Quoiqu'il n'y ait point de piece dans les appartemens du vieux Louvre, qui ne ſoit digne de la curioſité & de l'attention des Connoiſſeurs, il y en a néanmoins quelques-unes qui le meritent encore plus que les autres. L'appartement des bains de la Reine, eſt de plein pied avec la ſale des Cent-Suiſſes, & décoré de belles peintures & de riches ornemens. Les plafonds des chambres qui ſont au-deſſous de la galerie d'Apollon, du côté du petit jardin & de la riviere, ont été excellemment peints par Franciſco Romanelli, Peintre Italien. Le petit cabinet de ce même appartement eſt d'une magnificence recherchée & exquiſe. La ſale des antiques eſt proche de ce cabinet; c'eſt là qu'étoient la plûpart des ſtatues antiques qu'on voit aujourd'hui à Verſailles & à Marly. Dans la ſale particuliere des bains, on y voit des ornemens très riches, & les portraits des Princes de la Maiſon d'Autriche, depuis Philippe I. juſqu'à Philippe IV. peints par

Velasque, Peintre Espagnol. La galerie d'Apollon est dans l'appartement d'en haut, & est fort ornée de peintures & de sculptures. Elle fut presque toute consumée par le feu en 1661. & a été rétablie dans l'état où on la voit à present, sur les desseins du fameux le Brun. Ce grand Peintre a representé dans la cartouche qui est au milieu du plafond, le Soleil dans son char avec tous les attributs qui lui conviennent. Il a peint les quatre saisons dans les cartouches qui accompagnent le premier, & le triomphe de Neptune & de Thetis à l'extremité de cette galerie qui est du côté de la riviere. Ce dernier morceau est regardé par les Connoisseurs comme le Chef-d'œuvre d'un Peintre qui ne faisoit que des Chefs-d'œuvres.

Le Cabinet des Livres du Roi, & celui des Tableaux sont dans le Louvre. L'Academie Françoise, & celles des Inscriptions, des Sciences, de Peinture, & Sculpture & d'Architecture, y occupent chacune un appartement, où elles tiennent leurs séances.

La *Galerie du Louvre* est d'une longueur extraordinaire, puisqu'elle est de 227. toises, & joint le Louvre au Palais des Tuilleries. Quoique ce soit un peu sortir du quartier que je décris, je ne puis m'empêcher de dire ici qu'elle est occupée par

plusieurs personnes qui excellent dans les Arts, & que le Roi distingue des autres de leur profession en leur donnant ces logemens. Le Bureau d'adresse pour la Gazette de France, l'Imprimerie Royale, & la Monoye des Médailles, sont au bas de cette Galerie du côté des Tuilleries.

L'Imprimerie Royale fut établie sous le Ministere du Cardinal de Richelieu vers l'an 1640. Jamais Imprimerie n'a eu des commencemens plus brillants. François Sublet des Noyers, Secretaire d'Etat, & Surintendant des Bâtimens, en eut la Surintendance; Trichet du Fresne en fut le Correcteur; & Cramoisy l'Imprimeur. En deux ans il en sortit soixante & dix grands Volumes Grecs, Latins, François, Italiens, &c. Entre autres les *Conciles* qui sont imprimez d'un caractere très-gros, & très-beau, sur le papier le plus fin, le plus fort, & le plus grand dont on se soit jamais servi. Les sept premieres années, cette Imprimerie couta au Roi trois cent soixante-huit mille sept cent trente-une livres, douze sols, quatre deniers. Il n'y a point eu d'année où l'on y ait fait tant de dépense qu'en 1642, ni si peu qu'en 1647. L'an 1642, on y dépensa jusqu'à cent vingt mille cent quatre-vingt cinq livres trois sols deux deniers. En 1647, il n'en couta au Roi que treize mille trois cent soixante

& quatorze livres dix-neuf ſols ſix deniers. A preſent on n'y fait preſque plus rien.

La Monoye des Médailles fut transferée aux Galeries du Louvre l'an 1639. & on mit ſur la porte de ce lieu un marbre noir dans lequel étoit cette Inſcription: *Monoye du Roi pour la fabrique des Medailles, Jettons, & Pieces de plaiſir, d'or, d'argent, de bronze, & de cuivre.* Cette Inſcription y étoit encore en 1696; mais comme le marbre étoit caſſé, on y en mit un autre, ſur lequel eſt cette ſimple Inſcription, *Monoye des Medailles.* Louis XIII. donna la conduite de cette Monoye à Warin, Directeur general des Monoyes de France, & le plus habile Graveur qu'il y ait eu. Le fameux Balin lui ſucceda. Après celui-ci, l'Abbé Bizot eut cette direction pendant quelques années. M. Petit l'exerça enſuite juſqu'en 1696. Le Roi donna un Edit au mois de Juin de cette année-là, par lequel Sa Majeſté veut qu'il n'y ait qu'une ſeule Monoye des Medailles en France, & crée en titre d'Office la Charge de Conſeiller du Roi, Directeur de la Monoye des Médailles, & Garde des Poinçons, & Quarrés de Sa Majeſté. Le Roi pourvut de cette Charge le ſieur de Launay. Sous ce Directeur l'appartement où eſt la Monoye des Medailles, eſt devenu un lieu nou-

veau par les embelliſſemens qu'on y a ajoûtés. Le cabinet en forme de galerie, qu'on appelle improprement le cabinet des Medailles, eſt dans ſon genre tout ce qu'il y a de plus curieux au monde, car ſans parler de la menuiſerie, des glaces, des bronzes, & des portraits de la Famille Royale, depuis Henri IV. dont il eſt orné, on y voit les Poinçons, & les Carrés qui ſont ſi parfaitement travaillés, & en ſi grand nombre, qu'ils ont coûté plus de deux millions. Il eſt ſi facile d'en ternir le poli, qu'autrefois on ne les voyoit point, mais preſentement ils ſont expoſés dans des armoires à panneaux de glace, où les Curieux les voyent tout à leur aiſe. L'on deſcend enſuite au balancier où l'on admire la beauté, & la maſſe de deux grands balanciers de bronze qui peſent vingt-ſix milliers. Dans le cabinet on peut remarquer comment le poinçon ou coin forme le carré ou creux, & au balancier comment avec le carré on fait les Medailles. On voit auſſi chez le Directeur les ouvrages d'Orfévrerie, auſquels l'on travaille continuellement pour le Roi. L'on a frappé deux ſuites completes de Medailles dans cette Monoye. La premiere eſt l'hiſtoire metallique de Louis le Grand, laquelle eſt du volume, & de la beauté du grand bronze. L'autre eſt celle des Rois de France,

depuis Pharamond jusqu'à Louis XIV. inclusivement.

Ceux qui aiment les Arts trouveront infiniment leur compte chez les Illustres qui sont logez dans cette galerie, dans laquelle l'on voit aussi les Plans en relief de toutes les Places fortifiées du Royaume.

Revenons à la description de ce qu'il y a de plus remarquable dans ce quartier.

Au coin de la rue des Poulies, du côté de la riviere, on voit une vieille maison qu'on appelloit autrefois le *Petit Hôtel de Bourbon*. Quelques-uns croyent que cet Hôtel fut bâti sur les ruines de la maison d'Enguerand de Marigny, appellée *le Fossé S. Germain*, & qui fut rasée par Arrêt. L'an 1415, Louis Dauphin, & Duc de Guyenne, demeuroit au petit Bourbon, & il s'y fit une grande assemblée en sa présence à la sollicitation de l'Université qui se mesloit de tout en ce tems-là. Le premier Président Mauger y porta la parole, & prit pour texte : *Domine salva nos, quia perimus*. Le Duc jura ensuite en parole de fils de Roi, qu'il feroit rendre justice à tous, mais il mourut bientôt après. S'il est vrai que la maison d'Enguerand de Marigny fut située en ce même lieu, le Roi & son Parlement ont deux fois lancé la foudre sur cet endroit ; car le Connestable de Bourbon ayant quitté le service de son

Roi pour prendre celui de l'Empereur Charles-Quint, on fulmina contre lui l'Arrêt que son infidelité meritoit. L'on brisa & effaça ses armoiries dans tous les endroits de ce Palais où elles étoient : la couverture, & les moulures de la principale porte furent barbouillées de ce jaune dont le Boureau brosse les maisons des Criminels de Leze-Majesté. C'est dans la sale de cet Hôtel que s'assemblerent les Etats Generaux en 1614. & 1615. Aujourd'hui on y garde les meubles de la Couronne, & l'on y admire entre autres choses, jusqu'à vingt-quatre mille aunes de tapisseries anciennes & nouvelles, faites d'après les desseins des plus excellens Peintres. Les batailles de Scipion sur les desseins de Jules Romain, furent achetées par François premier. Les triomphes de Scipion, sur les desseins du même Peintre, furent exécutez en tapisserie pour Henri II. L'Histoire de Josué, la Fable de Psiché, les Actes des Apostres, & l'Histoire de saint Paul, sont d'après Raphaël. Les douze mois de l'année qui ont appartenu à la maison de Guise, & les sept Ages sont du dessein du Lucas, &c. Celles qui ont été fabriquées aux Gobelins sur les cartons de le Brun, égalent celles des plus excellens Maîtres pour le dessein, & les surpassent pour la richesse. On voit dans une chambre particuliere

quantité d'anciennes armes, parmi lesquelles sont celles que François premier avoit à la journée de Pavie.

La *Croix du Tiroir*, que les Précieux appellent la *Croix du Trahoir*, est au coin de la rue de l'Arbre sec & de celle de saint Honoré. Il y a des Historiens qui prétendent que c'est ici que la Reine Brunehaut femme de Sigebert premier, Roi d'Austrasie, puis de Merouée II. fils de Chilperic Roi de France, fut trainée à la queue d'une Jument indomptée ; mais ils ne s'apperçoivent pas que Gregoire de Tours qu'ils prennent pour leur garant, mourut avant Brunehaut. D'ailleurs Fredegaire, Addon, & Aymoin, Historiens contemporains, raportent que cette Princesse finit sa malheureuse vie en Bourgogne, auprès d'un Village appellé *Rionne* sur la riviere de Vingene, & pas fort loin de Chalons. Voila ce qu'on peut dire sur cet endroit, sans aller rechercher si l'on doit penser bien ou mal de cette Reine, & si Gerard de Cordemoy étoit beaucoup, ou *mediocrement* versé dans les antiquitez de l'histoire de France. La fontaine qu'on voit ici, fut rebâtie en 1529. sous François I. Elle le fut encore sous Henri IV. l'an 1606. On fait souvent des exécutions devant cette Croix.

Le Grand Conseil s'assemble dans une

maiſon de la rue S. Honoré, qui n'eſt pas loin de cette Croix; mais ce bâtiment n'a rien qui le diſtingue par lui-même.

Les Preſtres de l'Oratoire de la rue S. Honoré s'établirent en 1615. dans l'Hôtel du Bouchage. Jacques le Mercier fut l'Architecte de l'Egliſe qui n'eſt pas encore achevée. On eſtime le tabernable, & on y voit le tombeau du Cardinal de Bérule, Fondateur de cette Congregation : il eſt de l'ouvrage de François Anguierre. Le jour de S. Louis, les Academies des Sciences & des Inſcriptions y font chanter tous les ans une Meſſe en muſique avec un Motet, & un Prédicateur fameux y prononce un diſcours en forme de panegyrique de ce ſaint Roi.

La Chapelle des Tubeufs a été peinte par Philippe de Champagne.

Cette maiſon eſt la principale de toute la Congregation de l'Oratoire. Le General y fait ſa demeure, & la Communauté eſt toujours composée de perſonnes diſtinguées par leur profond ſçavoir, ou par les talens de la prédication. La Bibliotheque eſt des plus curieuſes qu'il y ait dans Paris. Elle eſt composée de dix-neuf mille volumes, tant imprimez que manuſcrits. Parmi ces derniers, on voit tout ce que Achiles de Harlay, Marquis de Sancy, Ambaſſadeur du Roi à la Porte, a pu ra-

masser de plus curieux. L'exemplaire Hebreu-Samaritain du Pentateuque, que ce Marquis eut du fameux *Pietro della Valle*, n'est pas ce qu'il y a de moins précieux. Au reste cette Bibliotheque ne peut être en meilleures mains; car le Pere le Long qui en est le Bibliothecaire, est un des plus habiles hommes qu'il y ait pour la connoissance des livres.

L'*Eglise* Collegiale de *S. Honoré* est dans la même rue, & de l'autre côté. Elle a pris son nom de saint Honoré Evêque d'Amiens, à qui elle est dédiée, & dont elle conserve les Reliques. Les Canonicats sont d'un gros revenu, mais l'Eglise n'a rien de remarquable qu'un tableau de Champagne qui est sur le Maître-Autel.

J'ai dit ci-dessus que ce quartier étoit borné au midi par les Quais, depuis le premier Guichet du Louvre jusqu'au Carrefour des Trois-Maries. Je dois ajoûter ici que ces Quais sont celui du *Port au foin* & celui de l'*Ecole*. Ce dernier a pris son nom de ce que l'Ecole ou Chambre commune des Chirurgiens du Roi a toujours été dans le voisinage de ce Quay.

On travaille actuellement à élargir considerablement ces Quais jusques vers le premier Guichet, & pour cet effet on a reculé & rebati le mur qui soutenoit la Terrasse du Louvre.

CHAPITRE IX.

V. QUARTIER.

LE PALAIS ROYAL.

LE Quartier du Palais Royal est borné à l'Orient par les rues Frementeau & des Bons Enfans exclusivement ; au Septentrion, par la rue neuve des Petits-champs exclusivement ; à l'Occident par les extremitez des Fauxbourgs de S. Honoré & du Roulle inclusivement ; & au Midi, par les Quais inclusivement, depuis le premier Guichet du côté du Quay de l'Ecole.

LE PALAIS ROYAL.

CE Palais est en face d'une place assez grande, & qu'on a pris le dessein d'agrandir encore en abattant un certain nombre de maisons qui appartiennent au Roi. On doit aussi y élever un grand reservoir d'eau pour en distribuer au Palais Royal, & aux Tuilleries. Le bas de ce reservoir doit être décoré d'une magnifique Fontaine.

Le Palais Royal a été bâti par le fameux Cardinal de Richelieu, & a été appellé pendant quelque tems l'*Hôtel de Richelieu*,

&

& ensuite, *le Palais Cardinal*; comme on le voit encore sur un marbre au dessus de la principale entrée. Cette Eminence le donna à Louis XIII. par donation entre vifs, & *à ses Successeurs Rois de France, sans pouvoir être aliené de la Couronne, pour quelque cause & occasion que ce soit.* Cette donation fut acceptée le premier de Juin de l'an 1639. & l'an 1643, le 7. d'Octobre, le Roi Louis XIV. & la Reine sa mere, en prirent possession, & y logerent pendant la Regence, ce qui le fit appeller *Palais Royal.* Sa Majesté le ceda ensuite à Philippe de France, son Frere unique, pour en jouir pendant sa vie. Elle en accorda depuis la proprieté à Philippe Duc d'Orleans, en faveur de son Mariage avec Marie de Bourbon Legitimée de France.

Ce Palais fut commencé en 1636. & Jacques le Mercier en fut l'Architecte. Cette maison consiste en plusieurs corps de logis, separez par des cours, dont les deux principales sont au milieu du bâtiment. La premiere est la plus petite, entourée de bâtimens, & ornée de bossages, avec des corps d'architecture rustique aux principales entrées. La seconde est la plus grande, & n'est entourée de bâtimens que de trois côtez. Le quatriéme est separé du jardin, par une suite d'arcades qui soûtiens

nent une galerie découverte, par le moyen de laquelle, les deux aiſles communiquent l'une à l'autre. Les bâtimens de cette Cour ſont plus ornez que ceux de la premiere. L'ordre dorique en Pilaſtres y eſt obſervé au ſecond étage, ſoûtenu d'un premier à rez de chauſſée, composé d'arcades, entre leſquelles on a mis des ornemens de ſculpture qui font connoître que le Cardinal de Richeliéu étoit grand Maître, Chef, & Surintendant géneral de la navigation & commerce de France.

Les anciens appartemens ſont grands & vaſtes, & l'on voit dans l'ancienne galerie qui eſt dans la ſeconde Cour, à main gauche, les portraits des hommes illuſtres, qui ont paru en France, depuis plus de 500. ans, à commencer depuis Suger Abbé de S. Denis, juſqu'au Vicomte de Turenne. Toutes ces peintures ſont en pied, & de Voüet. Les portraits des hommes illuſtres de cette Galerie ont été gravez, & leurs éloges imprimés. Les nouveaux appartemens ſont grands & commodes, & la décoration exterieure en eſt belle & reguliere. Les pieces les plus remarquables, ſont la ſale où le Prince Regent donne audience aux Ambaſſadeurs; la grande galerie; & l'appartement qu'occupe le Prince. La ſale d'audience eſt richement meublée, & ornée de tableaux des plus grands Maîtres. On y

remarque sur tout Moïse exposé sur le Nil, du Poussin ; Moïse sauvé des eaux, de Paul Véronese ; Abigail, par le Guide ; le Massacre des Innocens, qui est un des plus beaux tableaux de le Brun ; un repos de la fuite en Egypte, de Pietro de Cortonne ; une crêche, & une fuite en Egypte, du Bassan ; une conversation, par Rubens ; la mort d'Adonis, par Anibal Carache, &c.

La grande Galerie est du dessein du feu Jules Hardouin Mansart, & Antoine Coypel a peint les 14. tableaux qui ornent la voute & le lambris, avec beaucoup de soin & de succès. Le sujet des uns & des autres est pris de l'Histoire d'Enée. Les sept qui sont dans le lambris representent Enée, qui après la prise de Troyes se retire accompagné d'Ascagne, & de Creüse, & porte son pere Anchise ; Didon dans le moment qu'elle apperçoit Enée qu'un nuage avoit derobé jusqu'alors à la vûe ; Didon qui se poignarde ; la descente d'Enée aux Enfers ; Jupiter qui donne ses ordres à Enée ; la mort de Pallas fils de Nestor, & les regrets de son pere. Le tableau qui est audessus de la cheminée, fait voir la Furie évoquée par Junon, pour exciter Turnus à faire la guerre. Le neuviéme est peint sur la voute, & represente l'embrasement des Vaisseaux d'Enée, & leur metamor-

phose en Nereydes. Dans le dixiéme Vulcain montre à Venus les armes qu'il a forgées pour Enée. L'onziéme est au milieu de la voute, & l'on y voit les Dieux assemblés : Jupiter est au dessus d'eux, & a Junon à ses côtez, laquelle jette des regards fort dedaigneux sur Venus qui prie son pere en faveur d'Enée. la Discorde & Mercure fendent la nue, & sont dans un point de perspective fort juste. Dans le douziéme est Junon qui engage Eole à exciter une tempeste qui puisse faire perir les Vaisseaux d'Enée. Dans le treiziéme, Neptune en colere menace Eole, & calme les flots. Dans le dernier on voit Enée qui fait élever des Edifices à Carthage, où il a resolu de s'établir, & qui en est detourné par Mercure, qui lui apporte des ordres de Jupiter.

L'appartement qu'occupe Monseigneur le Duc d'Orleans, est le double de celui dont je viens de parler, & a été construit à neuf sur les desseins de Gilles Marie *Oppenord*, premier Architecte de S. A. R. Il est non seulement orné de meubles magnifiques, mais encore on y voit étalé les plus excellents tableaux des plus grands Peintres. On y en voit une si grande quantité, qu'il faudroit un volume pour en faire la description. Je remarquerai seulement que dans le premier des Cabinets qui

forment la petite Galerie ; on y voit les *ſept Sacremens* par le Pouſſin. L'indifference qu'on avoit eue pour ces Chefs d'œuvre avoit été cauſe qu'on les avoit vendus à des Etrangers, mais S. A. R. les a fait racheter en Hollande, & par là a enrichi la France d'un ouvrage qui lui fait honneur.

Dans le ſecond Cabinet, on remarque principalement ſaint Jean dans le deſert, par Raphaël. C'eſt un des plus beaux de ce fameux Peintre, & S. A. R. l'acheta de feu M. de Harlay de Beaumont, qui l'avoit eu par ſucceſſion du premier Préſident de Harlay ſon pere, à qui le Préſident de Maiſons en avoit fait preſent, &c.

Dans le bas eſt un laboratoire pour les operations de chymie avec un petit jardin gracieux, qui eſt ſeparé du grand par une grille de fer diſpoſée en demi cercle.

Le jardin du Palais Royal n'eſt pas grand, mais le Nautre a tiré tout le parti qu'on pouvoit tirer de l'eſpace qu'il contient, & les beautez qu'on y voit ſont entendues & bien menagées.

Je ne dois pas quitter le Palais Royal ſans remarquer que la grand-ſale de ce Palais a ſervi autrefois aux repreſentations des pieces de Moliére, & qu'elle ſert aujourd'hui à celles de l'ACADEMIE DE MUSIQUE, qui fut établie en 1669. par l'Abbé Perrin, le Marquis de Sourdiac, & Cham-

peron ; mais le privilege ayant été cedé à Baptiste de Lully, Sa Majesté lui accorda la sale du Palais Royal, pour representer les Opera ou Tragedies en musique, l'an 1673.

Depuis le 2. de Janvier de l'an 1716. on y donne des Bals publics trois fois la semaine, & les trois derniers jours de Carnaval. On éleve par le moyen d'un moulinet un faux plancher de la superficie du partere ju'squ'à la hauteur du Théatre, & de l'Amphithéatre, avec lesquels il ne fait plus qu'une même aire. Cette sale est magnifiquement décorée, & bien illuminée. Aux deux extremitez il y a deux orchestres occupez par les Symphonistes de l'Opera. Ces Bals commencent à onze heures du soir, & durent quelquefois jusqu'au jour.

En sortant du Palais Royal, on peut entrer dans la rue de S. Thomas du Louvre, où l'on verra l'*Hôtel d'Uzès*, que l'on a appellé l'Hôtel de *Montausier* j'usqu'à la mort du Duc de ce nom, arrivée en 1690. On le nommoit auparavant l'*Hôtel de Rambouillet*, & c'étoit pour lors le rendez-vous des beaux esprits, & des personnes de merite. Actuellement on ne peut pas faire un plus bel éloge d'une maison qui sert de retraite aux Muses, que de la comparer à l'Hôtel de Rambouillet.

De Gens choisis un petit nombre,
Comme à l'Hôtel de Rambouillet,
Y vient, non pas jouer à l'ombre,
A la Bassette, au Lansquenet;
Mais tenir cercle & cabinet.
Et chacun y fait la figure,
Ou de Balzac, ou de Voiture;
Ou de tel autre bel esprit,
Que cet Hôtel mit en credit.

L'*Hôtel de Longueville* est dans la même rue, & du même côté que l'Hôtel d'Uzès: c'étoit autrefois l'Hôtel d'Epernon. Il a assez d'apparence, mais il n'est pas achevé, & il y manque une aîle.

L'*Eglise Collegiale de Saint Thomas du Louvre* a été fondée par Robert, Comte de Dreux, frere de Louis VII. dit le Jeune, en l'honneur de S. Thomas de Cantorbery. On remarque dans cette Eglise le tombeau de Melin de S. Gelais, Abbé de Reclus, Aumônier & Bibliothecaire du Roi, & Poëte illustre sous François I. & Henri II. Il étoit fils d'Octavien de Saint-Gelais Evêque d'Angoulesme, & ses vers étoient si estimez qu'on l'appelloit l'*Ovide François*.

Après avoir vû l'Eglise de *S. Nicolas du Louvre*, qui n'a rien de remarquable, on

revient ſur ſes pas dans la rue S. Honoré, où eſt l'*Hôpital des Quinze-Vingts*, fondé par ſaint Louis pour trois cent Gentilshommes qu'il ramena de ſa Croiſade, & auxquels les Sarrazins avoient crevé les yeux. La ſtatue de ſaint Louis qui eſt ſur la porte de l'Egliſe, paſſe pour être fort reſſemblante.

LE PALAIS DES TUILLERIES.

CE Palais fut commencé en 1564. dans un lieu où l'on avoit fait pendant longtems de la tuille. Quoiqu'il ſoit joint au Louvre par la grande galerie, dont j'ay déja parlé ; c'eſt néanmoins une maiſon particuliere. Toute la face du bâtiment eſt compoſée de cinq pavillons, & de quatre corps de logis ſur une même ligne qui a plus de cent ſoixante-huit toiſes de long. Cette face a beaucoup d'apparence, & eſt décorée en certains endroits de divers ordres de colonnes & autres ornemens de ſculpture.

Le grand appartement du Roi eſt compoſé de pluſieurs pieces, dont les platfonds ſont peints avec beaucoup de goût & de magnificence. Les appartemens de la feue Reine & de feu Monſeigneur le Dauphin, ſont auſſi ornez de differentes peintures excellentes. La ſale des machines eſt un des plus

magnifiques Theatres qui ſoit au monde. Elle eſt ſuperbement décorée, & peut contenir huit mille perſonnes. Le Roi fait ſon ſéjour dans ce Château depuis le mois de Decembre 1715.

La diſpoſition du jardin eſt de le Nautre. Elle eſt ſi belle & ſi ingenieuſe, que quoiqu'il ne contienne que ſoixante ſept arpens, on y trouve cependant tout ce qui peut ſe trouver dans les promenades les plus vaſtes & les plus délicieuſes. La grande allée eſt belle; & à certaines heures, on y admire avec étonnement la grande affluence de beau monde qui s'y rencontre. La grande terraſſe qui regne le long de la riviere, offre une vûe également belle & amuſante.

Depuis que le Roi Louis XV. fait ſon ſéjour au Château des Tuilleries, on a fait quelques nouveaux embelliſſemens aux Jardins. On les a ornés de pluſieurs Statues, & de quelques Vaſes de marbre. Sur la terraſſe qui regne le long du Château du côté des jardins il y a ſix Statues & deux Vaſes. Les trois qui ſont du côté de la riviere ſont des Couſtous, & repreſentent un Chaſſeur, & deux Chaſſereſſes. Ceux qui ſont du côté du manége ſont de Coyzevox, & repreſentent un Faune qui joue de la flute traverſiére, une Hamadriade, & Flore. Dans le parterre, au pourtour

du bassin on voit quatre Groupes, dont le premier nous fait voir Lucréce, qui ne pouvant survivre à la violence que le jeune Tarquin lui avoit faite, se poignarde en présence de *Collatinus* son mari. Ce Groupe a été commencé à Rome par Théodon, un des Pensionnaires entretenus par le Roi à l'Academie de S. Louis; & après sa mort, a été fini à Paris par le Pautre. Vis-à-vis de ce Groupe en est un autre d'Enée qui porte son pere Anchise, & qui mene son fils Ascagne par la main; il a été fait par le Pautre dans le tems qu'il étoit à Rome. Le troisiéme Groupe represente l'enlevement d'Orithie par le Vent Borée, & a été sculpté par Flaman. Le quatriéme est l'enlevement de Cybelle par Saturne, sous la figure du tems. Cerès est à ses pieds appuyée sur un Lion Symbole de la terre. Il a été sculpté par Regnaudin. Ces deux derniers Groupes étoient dans l'Orangerie de Versailles, & ont été transportés ici depuis la mort de Louis XIV.

Au lieu d'un grand théatre de verdure qu'il y avoit dans un des bosquets de ces jardins, on a fait un jeu de Mail pour servir aux amusemens du Roi aujourd'hui Regnant. Dans le vuide de ce Mail on a élevé un Pavillon d'architecture, dont les dehors sont ornez de marbre & de bronze feints. Dans ce Pavillon il y a un Billard pour Sa Majesté.

Entre le grand baſſin & le fer à cheval des Tuilleries l'on a poſé quatre figures de marbre, dont deux repreſentent le Tibre, & le Nil, & ont été copiées à Rome d'après l'antique par les Etudians de l'Académie; les deux autres ſont la Seine, ſculptée par Couſtous, & la Loire, par Vancleve.

L'on a placé ſur le fer à cheval les deux chevaux aîlés de marbre blanc qui portent les deux renommées, qui ſous le Regne de Louis le Grand ont ſi ſouvent annoncé la guerre ou la paix à la Terre. Ces deux Groupes ſont de Coyzevox, & ont été tranſportez de Marly, ici.

Au milieu du fer à cheval qui termine ces jardins du côté du Cours, & des Champs Eliſées, on a conſtruit un Pont tournant qui eſt d'un deſſein ingenieux, & qui facilite la communication des Tuilleries avec le Cours, & les Champs Eliſées.

La *Porte de la Conference* eſt peu de choſe. Elle a pris ſon nom de la *Conference* que François de Richelieu, grand Prévôt de l'Hôtel, & pere du fameux Cardinal de ce nom, eut avec les Pariſiens lors des barricades, & que le Roi Henri III. fut obligé de ſortir de Paris.

Au-delà des Tuilleries, & le long de la riviere, eſt une promenade que l'on appelle le *Cours la Reine*, parce que ce fut la

Reine Marie de Medicis qui le fit planter en 1628. Les Lettres patentes du Roi à ce sujet furent données à Paris le 2. d'Avril de l'an 1628. Elles portent que cette promenade qui doit avoir environ sept cent cinquante toises de longueur, sur vingt-cinq de largeur, commencera à *l'abrevoir l'Evêque*, hors la fausse porte des Tuilleries, & finira au pré de la Savonnerie. Ce Cours consiste en trois allées formées par quatre rangs d'ormes.

Par la grande Esplanade ronde, qui est au milieu, & par un pont de pierre, on lui a donné communication avec une plaine qu'on voit à droite, appellée *les Champs Elizées*. Elle est remplie d'arbre de haute futaye, qui forment quantité de longues allées qui s'étendent jusqu'au Roulle, & aboutissent en forme d'étoille à une hauteur d'où l'on découvre une vûe très-vaste de la Ville & de la campagne. On est agreablement frappé du grand nombre de carrosses que l'on voit dans le Cours & dans ses allées se promener tous les jours pendant la belle saison.

Revenons encore dans la rue S. Honoré, pour voir l'*Eglise de S. Roch*. Cette Eglise ne fut d'abord qu'une petite Chapelle bâtie en 1578. pour servir d'Ayde à la Paroisse de S. Germain l'Auxerrois. En 1630, elle fut érigée en Paroisse indepen-

dante, & en 1655. on jetta les fondemens du bâtiment que l'on voit aujourd'hui : ce fut le Roi qui en posa la premiere pierre. Jacques le Mercier en donna le dessein : il fut discontinué jusqu'en 1705. qu'on le reprit pour l'achever ; mais il reste encore le Portail à bâtir. On voit dans la Chapelle de la Vierge, les quatre Evangelistes : S. Mathieu peint par Silvestre : S. Marc, par Verdot : S. Luc & S. Jean, par des Ormeaux. Les Statues de nôtre Seigneur & de S. Roch sont des Anguieres, Sculpteurs fameux.

Il n'y a pas d'Eglise dans Paris qui conserve les cendres d'un aussi grand nombre de personnes illustres par leurs talens, que celle-ci. Les plus remarquables parmi ceux qui ont ici leur sepulture sont, Pierre Corneille, Poëte du dernier siecle, qui a égalé dans son genre les plus fameux des Anciens; les deux Anguieres Sculpteurs fameux ; Mignard, premier Peintre du Roi ; la fameuse Antoinette de la Garde, veuve de Guillaume de la Fon de Boisguerin, Marquis des Houllieres; André le Nostre, Controlleur general des Bâtimens du Roi, Arts & Manufactures de France, &c.

Les *Jacobins* sont dans la même rue. Ils ont une Bibliotheque assez nombreuse, & assez bien assortie. Leur Eglise n'a de remarquable que le tombeau du Maréchal

de Crequy, qui est du dessein de le Brun.

Le Couvent des *Feuillans* fait face à la Place des Conquêtes. Il est bien bâti, & les Nonces y demeurent pendant quelques jours, lorsqu'ils arrivent à Paris. Le Cloître est orné de peintures qui representent la vie de S. Bernard. Elles sont d'Aubin Vouët, frere de Simon. La Bibliotheque est propre & assez bien choisie. Il y a un Livre *in folio* intitulé *Prosodia*, qui est un Dictionaire en lettres Gotiques, imprimé à Mayence l'an 1460. On remarque dans l'Eglise des choses assez curieuses. La Chapelle de Rosteing, les Tombeaux du Maréchal de Marillac, du Comte d'Harcourt, de la Princesse du Guémené, &c.

Le Quartier qu'on appelle aujourd'hui la *Butte S. Roch*, étoit autrefois nommé le *Marché aux pourceaux*. On y faisoit aussi des exécutions. C'est ici qu'en 1379. fut brûlée Jeanne d'Abentonne qui avoit prêché l'Héresie des *Turlupins*. Au même Marché, ou à la Gréve, furent brûlés aussi les Livres & les habits de ces Héretiques, avec le corps d'un homme dont l'histoire a tû le nom, qui étant mort dans les prisons quinze jours auparavant, fut gardé dans de la chaux afin d'être brûlé avec la compagne de son héresie. Mathieu de Ruilly Sergent à cheval fut brûlé pour héresie au même lieu. En 1494, Jean Langlois Prêtre ayant

arraché la ſainte Hoſtie des mains d'un Prêtre célebrant à Nôtre-Dame dans la Chapelle de ſaint Creſpin, fut traîné en ce même Marché ſur une claye, & brûlé après avoir eu la langue coupée. L'an 1523, un Hermite convaincu d'héréſie y fut auſſi brûlé. Peutêtre celui-ci eſt-il ce Jean *Dems* dont il eſt parlé dans un extrait que j'ai vû du Livre rouge du Procureur du Roi du Châtelet.

LA PLACE DE LOUIS LE GRAND OU DES CONQUESTES.

CEtte Place a été bâtie ſur les débris de l'Hôtel de Vendôme que le Roi acheta, & qu'il fit abbatre en 1687. On y éleva des façades pour former la place que l'on a vûe depuis, & qui auroit été la plus vaſte & la plus magnifique de l'Europe : elle fut détruite en 1699. Cette place eſt vis-à-vis le Couvent des Feuillans. Elle eſt de figure Octogone, mais les faces qui ſont aux angles ſont plus petites que les autres. Toutes les maiſons qui forment cette place, ſont d'un même ordre d'architecture, qui eſt le Corinthien. Elles ſont la plûpart belles, bien bâties, & occupées par de riches Particuliers. Le grand ornement de cette place, c'eſt la Statue Eque-

ſtre de Louis XIV. Elle eſt de bronze; & quoiqu'elle ſoit de vingt pieds de haut, elle a été fondue d'un ſeul jet par Jean Baltazar Keller, ſur les deſſeins de François Girardon. Elle eſt ſur un piedeſtal de marbre blanc, chargé d'Inſcriptions, qui font connoître ce que ce Roi a fait pour la Ville de Paris, pour l'Egliſe & pour l'Etat en general.

Parmi les maiſons qui ornent cette grande place, l'on remarque principalement l'*Hôtel du Chancelier de France.* Cette maiſon qui eſt la plus grande de cette place, a onze croiſées de face & a appartenu à Paul Poiſſon Bourvalais Ce fut dans le tems de la Chambre de Juſtice que le Roi la prit pour une partie de la taxe à laquelle ce Partiſant avoit été condamné, & Sa Majeſté la deſtina pour ſervir de logement aux *Chanceliers de France.*

Après être rentré dans la rue S. Honoré, on trouve du même côté que la place de Louis le Grand, l'*Hôtel de Luxembourg*, & le Couvent des *Filles de la Conception*, du Tiers Ordre de S. François, établies en 1635. De l'autre côté de la rue, ſont les *Capucins.* Ces Religieux furent reçus en France ſous le Regne de Carles IX, & s'établirent d'abord au Vilage de Piquepuce lès Paris, & à Meudon. Henri III. fit bâtir un Monaſtere dans le Fauxbourg ſaint

Honoré, & le donna aux Capucins qui étoient à Piquepuce dans l'endroit où ſont aujourd'hui les Religieux Pénitents du troiſiéme Ordre de S. François. Ce Couvent fut agrandi & augmenté en 1602. & 1603. Leur Egliſe fut auſſi rebâtie, & la Dédicace en fut faite le 28. de Novembre 1610. par le Cardinal de Joyeuſe. La Communauté eſt très-nombreuſe. Henri de Joyeuſe, Pair & Maréchal de France, puis Capucin ſous le nom de *Pere Ange*, & le *Pere Joſeph* le Cler du Tremblay, auſſi Capucin; & tous deux connus par la figure qu'ils ont faite dans le monde, ſont enterrez dans cette Egliſe, & ont chacun leur Epitaphe.

Le Couvent des *Filles de l'Aſſomption* eſt audeſſus. Ces Religieuſes étoient autrefois des Hoſpitalieres, fondées par Etienne Haudry * à ſon retour de la Terre ſainte, où il avoit accompagné S. Louis. Elles furent transferées de la rue de la Mortellerie en cet endroit, l'an 1622. par les ſoins du Cardinal de la Rochefoucault qui les reforma, & les mit ſous la Regle de S. Auguſtin. Leur Egliſe fut commencée l'an 1670. & le 14. d'Août 1676. on y dit la Meſſe. Elle eſt de figure ronde, ornée de quatre arcs ſurmontez d'un grand Dome qui n'a rien de beau en dehors; mais qui en dedans a été peint

* Le Maire.

d'un grand goût, par la Fosse. Il y a encore dans cette Eglise plusieurs tableaux des plus habiles Peintres de Paris.

La *Porte de S. Honoré* est la seule des anciennes Portes qui soit restée sur pied. Il y a apparence qu'elle ne subsistera pas longtems. A la place de ces Guichets obscurs & serrez qui causoient tous les jours des embarras & des accidens facheux, la Ville a fait élever de superbes Portes qui seront des monumens du bon goût qui regne aujourd'hui dans ce Royaume.

Le Fauxbourg Saint-Honoré est assez grand, mais n'offre rien de remarquable à la vûe. Il y a une Eglise appellée la Madeleine, fondée par le Roi Charles VIII. en 1487, qui a longtems servi d'ayde à Saint-Germain l'Auxerrois; & qui depuis plusieurs années a été érigée en Paroisse: Et un Couvent de filles de l'Ordre de saint Benoît, connues sous le nom de *Filles de la Ville-l'Evêque*. Ce Couvent a été fondé en 1613. par Catherine d'Orleans, Princesse de Longueville. On l'appelle le Prieuré du petit Montmartre, parce qu'il en dépend.

Le nom de la *Pepiniere*, qui est dans ce voisinage, fait assez connoître que c'est un endroit où l'on éleve des fleurs & des arbres, pour en fournir les Tuilleries, Versailles, &c.

CHAPITRE X.

VI. QUARTIER DE MONTMARTRE.

LE quartier de Montmartre est borné à l'Orient, par les rues des Poissonniers, & de Sainte-Anne exclusivement, jusqu'à l'extremité des Fauxbourgs ; au Septentrion, par les extremitez des Fauxbourgs inclusivement ; à l'Occident, par les Marais des Porcherons inclusivement ; & au Midi, par la rue neuve des Petits-champs, place des Victoires, & les rues des Fossez-Montmartre, & Neuve-Saint-Eustache inclusivement.

Le premier objet qui se présente dans la *Rue neuve des Petits-champs*, du côté des Fauxbourgs, est le *Couvent des Capucines.* La Reine Louise de Lorraine, veuve d'Henri III. Roi de France, légua à Françoise de Lorraine, Duchesse de Mercœur sa niéce, la somme de vingt mille écus, pour fonder un Couvent de Capucines dans la Ville de Bourges, & voulut que son corps fut enterré dans l'Eglise de ces Religieuses. Cette disposition est portée par le testament de la Reine Louise, fait à Moulins le 28. de Janvier de l'an 1601. L'histoire ne nous a point conservé les raisons qui empêcherent que ces Religieuses ne fussent ètablies à Bourges ainsi que

la Reine l'avoit ordonné. Les Lettres patentes du Roi Henri IV. pour la Construction de ce Couvent dans la Ville de Paris, sont du mois d'Octobre de l'an 1602. & disent que telle avoit été l'ordonnance de derniere volonté de ladite Reine, cependant le 8. du même mois, & de la même année, Madame de Mercœur qui devoit être instruite des dernieres intentions de la Reine sa tante, constitua son Procureur Maître Cesar Martin, Prêtre, Prieur du College des Lombards, résidant en l'Université de Paris, pour & au nom de ladite Dame se transporter en la Ville de Bourges, & sçavoir sur ce sujet la volonté de l'Archevêque, du Maire, & des Echevins de cette Ville. Cette procuration prouve, ce me semble, que la Reine Louise n'avoit point changé de volonté, mais apparemment qu'il s'y rencontra quelqu'autre empêchement. L'on voit dans la 23e Lettre du Cardinal d'Ossat que l'établissement des Capucines en France ne souffroit à Rome de difficultés que de la part des Capucins, qui ne vouloient *en sorte du monde se charger de confesser & gouverner ces Religieuses*. Cependant ils obéïrent enfin, & il n'y eut plus d'obstacle. On commença à bâtir un Couvent pour les Capucines en 1604. dans la rue Saint-Honoré; & l'an 1606, le Dimanche 18e jour de

Juin, l'Eglise fut dédiée, & consacrée par Claude Coquelet, Evêque de Digne.

L'an 1688. au mois d'Avril, ces Capucines furent transferées dans la rue neuve des Petits champs, derriere la place de Louis le Grand, dans un Couvent que le Roi leur a fait bâtir, & dont la premiere pierre fut posée au mois de May de la même année. Ce Couvent est un ouvrage regulier & commode, qui a été bâti sous la conduite de François d'Orbay, Architecte. L'Eglise est petite, cependant il y a toujours un grand concours de peuple pour la devotion qu'il a à S. Ovide, dont le corps fut donné à ces Religieuses par M. le Duc de Crequy, à qui le Pape Alexandre VII. en avoit fait present. La descente de croix qui est sur le grand Autel, est un tableau des plus estimez que Jouvenet ait faits. Le tombeau de la Reine Louise est dans le Chœur des Religieuses; mais on doit principalement remarquer la magnifique Chapelle du Duc de Tresmes, Gouverneur de Paris; & celle du Marquis de Louvois, Ministre & Secretaire d'Etat, qui est la plus belle de tout Paris.

L'*Hôtel Pontchartrain* vient ensuite. Il est du dessein de le Vau, & fut bâti pour feu M. de Lyonne, Secretaire d'Etat pour les affaires étrangeres. Il appartient aujourd'hui à Louis Phelypeaux de Pontchar-

train, ci-devant Chancelier de France, qui en fit l'acquisition en 1703.

La maison de feu M. de Langlée, qui a appartenu à Claude le Bas de Montargis Garde du Trésor Royal, appartient présentement à M. Lavv. Celle du Marquis de S. Pouanges, & celle de Thevenin, sont belles & meritent d'être vûes.

Le *Palais Mazarin* étoit autrefois au fameux Cardinal de ce nom, & il n'y avoit pas de maison dans Paris qui renfermât tant d'antiques, de tableaux, & de prétieux meubles, que celle-ci. Elle est d'ailleurs grande & spacieuse, & vient d'être achetée par M. Law.

L'*Hôtel Colbert* a été bâti pour Guillaume de Beautru, Comte de Serran. Il passa ensuite à Jean Baptiste Colbert Ministre & Secretaire d'Etat, & Controlleur general des Finances. Il a appartenu en dernier lieu à la Marquise de la Carte, qui l'a vendu à Monseigneur le Duc d'Orleans, pour en faire ses Ecuries. Les Connoisseurs estiment la porte de cette maison.

Le *Petit Hôtel Colbert* appartient aujourd'hui à Prondre, Receveur general des Finances de Lyon.

LA PLACE DES VICTOIRES.

LA Place des Victoires n'est pas d'une étendue considerable, mais six rues

de grandeur qu'elle n'en a par elle-même. Elle eſt de figure ovale & formée par des maiſons qui ſont ſymétrie & ont le même ordre d'architecture & les mêmes ornemens. La Statue de Louis XIV. eſt de bronze doré & a treize pieds de haut. Ce Roi eſt repréſenté de bout, en habit de ceremonie, un Cerbere à ſes pieds, & la Victoire derriere lui, qui le couronne d'une main, & tient dans l'autre des palmes & des branches d'olivier. Sous les pieds de la ſtatue de ce Roi on lit ces mots, *Viro Immortali.* Le piedeſtal eſt de marbre blanc, chargé d'inſcriptions, & decoré de divers ornemens qui repreſentent quelques actions de ce Roi. Aux angles ſont quatre eſclaves de bronze qui ſont enchainez. L'eſpace qui regne au pourtour eſt pavé de marbre, & fermé d'une grille de fer. Quatre grands fanaux fort ornez de ſculpture, éclairoient cette place pendant la nuit. Ils étoient élevez chacun ſur trois colonnes doriques de marbre veiné, diſpoſées en triangle, & dont les bas reliefs étoient chargez de pluſieurs inſcriptions ſur les principales actions du Roi. Au mois de Decembre 1718 on abâtit ces groupes de colonnes qui furent données aux Théatins pour en orner leur Egliſe. Desjardins Sculpteur fameux a donné les deſſeins, & a conduit la fonte de ce ſuperbe monument, que

le Maréchal Duc de la Feuillade érige à la gloire du Roi, & dont la dédicace se fit le 28. de Mars de l'an 1686.

L'Hôtel de Pomponne est sur cette place. Le Marquis de Pomponne le vendit en 1714. à Michel Bonier Receveur des Etats du Languedoc, qui a depensé deux cent mille livres pour le rendre logeable.

Le Couvent des *Augustins Déchaussés*, autrement appellez *Petits Peres*, est dans la rue de Nôtre-Dame des Victoires. Ces Religieux furent d'abord établis dans l'endroit du Fauxbourg S. Germain où sont à present les petits Augustins. Ils furent dépossedées de cette maison, & vinrent s'établir dans ce quartier sous la protection de Louis XIII. qui voulut bien mettre la premiere pierre à leur Eglise en 1629. Elle fut dediée à Nôtre-Dame des Victoires, en actions de graces de celles qu'il avoit remportées durant le cours de son regne, & sur tout de celle qui lui avoit soumis la Rochelle. L'Eglise n'est pas encore achevée. La Chapelle de Notre-Dame de Savonne est toute de marbre. Dans une autre est un tombeau qui renferme les cendres des deux plus grands Musiciens que la France ait eus, de Lambert, & de Lully. Ce dernier avoit épousé la fille de l'autre, & mourut le 22. de Mars de l'an 1687.

Quant

Quant à Michel Lambert, il mourut âgé de 87. ans, au mois de Juin de l'an 1696. La Bibliotheque est bien remplie, & bien éclairée. On y compte dix-huit mille volumes. Le morceau de peinture à fresque qui est au milieu du plafond, est de Paul Matheï, qui le fit en dix-huit heures. Quant on ne connoîtroit point ce Peintre, il n'en faudroit pas davantage que la circonstance du peu de tems qu'il a employé à cet ouvrage, pour être persuadé que c'est quelque chose de mediocre. Le Maire dit qu'on a donné le nom de *Petits Peres*, aux Augustins Déchaussez, sur ce que le Roi Louis XIII. ayant apperçû dans son antichambre les Peres François Amet, & Mathieu de S. François, qui étoient fort petits, Sa Majesté demanda qui étoient ces petits Peres-là ?

La *rue S. Augustin* est remplie de belles maisons, desquelles je parlerai après avoir dit un mot des *Filles de S. Thomas*, qui ont un Couvent dans la même rue. Ce Monastere a été établi en 1652. par Marguerite de Senaut, appellée dans son Ordre, la *Mere Marguerite de Jesus*. Ces Religieuses sont de l'Ordre de S. Dominique.

L'*Hôtel de Gramont* a appartenu autrefois à Monerot. Il est beau & logeable, & comme M. le Duc de Gramont a beaucoup de goût pour les Arts, il l'a orné d'un

grand nombre de tableaux des plus grands Maîtres, & de quantité d'autres curiositez de grand prix.

La maison qui a appartenu au feu *Président Robert*, est propre. Jouvenet y a peint trois plafonds qui meritent l'attention & l'admiration des curieux. La maison de *Ferrioles* est l'ouvrage de trois Financiers, qui sont Cotteblanche, la Touane, & celui qui l'occupe à present; aussi est-elle une des mieux decorées.

L'*Hôtel de Lorges* a été bâti par Fromont Fermier general. Il a appartenu depuis au Maréchal de Lorges son gendre, & ensuite au Duc de ce nom. S. A. S. Madame la Princesse de Conti, fille naturelle & legitimée de Louis XIV. en a acheté la jouissance pendant sa vie. La maison & le jardin sont fort étendus & des plus considerables qu'il y ait dans Paris.

L'*Hôtel* du Duc d'*Antin* a été bâti en 1707. aux dépens de la Cour-des-chiens. Il est vaste, mais tourné d'une maniere qui lui a fait donner le surnom d'*Hôtel de Travers*. Le Seigneur à qui il appartient aujourd'hui, en a fait cependant un des plus beaux Hôtels qu'il y ait dans Paris.

La Maison de Crozat le Cadet est dans ce quartier, & près du rempart. Elle a été bâtie par *Cartaut*, & est une des plus curieuses de Paris, tant par l'architecture

que par les peintures de sa galerie qui sont de la Fosse, & par les tableaux, les estampes, & les desseins qu'elle renferme. Il n'y a gueres de Particuliers au monde qui ayent assez de goût, & assez de bien pour avoir une maison égale à celle-ci.

BIBLIOTHEQUE DU ROI.

LA Bibliotheque du Roi composée d'environ soixante & dix mille volumes imprimez, & de plus de quinze mille manuscrits en la plûpart des langues du monde, est depuis plusieurs années dans une maison particuliere de la rue Vivien.

L'inclination que François I. avoit pour les Sciences & pour les Belles-Lettres, le porta à faire dresser une Bibliotheque à Fontainebleau. Catherine de Medicis l'enrichit considerablement par les médailles, & les rares manuscrits de la Bibliotheque de Florence, qu'elle apporta dans celle-ci. Cette Bibliotheque de Fontainebleau fut dissipée & pillée en partie durant les troubles de la Ligue, & ce qui resta fut porté à Paris dans une maison de la rue de la Harpe, ensuite dans l'enceinte du Couvent des Cordeliers. Ce fut M. Colbert qui en 1666 la fit transporter dans la rue Vivien, auprès de son logis, dans la vue de l'approcher du Louvre où le Roi Louis le

Grand avoit dessein de la placer magnifiquement. Elle étoit peu nombreuse dans ses commencemens, mais elle fut augmentée considerablement par les Bibliotheques de Pierre & Jacques Dupuy qui en avoient eu successivement la garde. Gaston de France Duc d'Orleans étant mort à Blois l'an 1659. avoit dans son testament prié le Roi d'agréer sa Bibliotheque, & tout ce que sa curiosité avoit mis dans son Cabinet. Ce fut en consequence de cette disposition que dans la suite on porta dans la rue Vivien la Bibliotheque de feu M. le Duc d'Orleans, pour la joindre, & l'incorporer avec celle du Roi.

Elle s'accrut dans la suite par divers Manuscrits Grecs, Latins, &c. & quantité de Livres rares, & d'Estampes, dont Sa Majesté fit faire la recherche dans tous les Païs du monde, par des personnes habiles & choisies, avec des soins & des dépenses extraordinaires, de sorte qu'on peut dire qu'elle est à present une des plus riches & des plus nombreuses Bibliotheques qu'il y ait au monde, sur tout pour les Manuscrits. Elle en possede plusieurs Recueils qui y ont été mis de tems en tems. Celui du Comte de Brienne est si ample qu'il occupe lui-seul un Cabinet séparé. Depuis quelques années le nombre de ces M S. a été augmenté de plus de

trois mille trois cent volumes par l'acquisition que le Roi a faite de ceux de Messieurs de Gaigneres, d'Ozier, Baluze, & de l'Abbé de Louvois qui lui a legué les siens.

Cette Bibliotheque est depuis la fin de l'an 1718. sous la direction de M. l'Abbé Bignon, qui a aussi l'Intendance du Cabinet des Medailles qui est à Versailles sous la garde de M. Simon. Quant à la garde particuliere de cette Bibliotheque, elle est confiée à M. l'Abbé de Targni Docteur de Sorbonne, à Monsieur Boivin de Villeneuve, de l'Academie Roiale des Inscriptions & belles Lettres, & à Monsieur le Hay. Ce dernier est pour les estampes.

L'*Hôtel* de Jean-Baptiste Colbert, Marquis de *Torcy*, Secretaire d'Etat pour les affaires étrangeres, est dans la rue Vivien, & fut bâti pour M. Tubeuf, qui étoit Surintendant des Bâtimens de la Reine mere du Roi.

L'*Hôtel de Jars* est dans cette partie de la rue de Richelieu, qui est au delà de la rue Neuve des Petits-champs. Il a pris son nom d'un Commandeur de Malthe, qui étoit de la maison de Rochechouart, & qui l'avoit fait bâtir sur les desseins du vieux Mansart. Aujourd'hui cette maison est occupée par le Duc de Coislin, Evê-

que de Metz, & premier Aumônier du Roi.

L'*Hôtel de Nevers* eſt preſque vis-à-vis de celui dont je viens de parler. Il étoit autrefois occupé par la Bibliotheque du Cardinal Mazarin, mais aujourd'hui il eſt magnifiquement réparé à la Moderne, & l'on y tient la *Banque Royale*, & le Bureau general du Tabac, & des Marchandiſes de la Compagnie des Indes.

L'*Hôtel de Louvois* eſt de l'autre côté de la rue, & eſt magnifique pour les appartemens & pour les meubles. La maiſon du Préſident de Menars a d'agreables vûes. Celle de Rivier, Secretaire du Roi, eſt dans la rue S. Marc, & eſt grande & bien ſituée. Le Proprietaire eſt un homme de fortune, qui par l'uſage qu'il en fait, en meriteroit encore une plus grande.

Le Couvent des *Nouvelles Catholiques* eſt dans la rue Sainte-Anne. Feu M. de Turenne eſt un de ceux qui ont le plus contribué à ſon établiſſement.

La maiſon de Berthelot de Pleneuf eſt dans la rue de Clery, & remarquable par ſon étendue. Aujourd'hui 1719. elle appartient au Roi, & eſt occupée par M. le Blanc Sécretaire d'Etat de la guerre.

La petite Egliſe de *Saint Joſeph* à l'extrémité de la rue Montmartre, eſt une aide de S. Euſtache. Le fameux Jean-Baptiſte

Poquelin de Moliere eſt enterré dans le cimetiere de cette Egliſe. Il mourut le 13. de Février 1673. en faiſant le premier rôle de la Comedie du *Malade imaginaire*, qu'il avoit composée.

Le Fauxbourg *Montmartre*, la porte & la rue de même nom ont été ainſi appellez de la Montagne nommée *Montmartre* qui eſt le lieu du martyre de S. Denis, premier Evêque de Paris, & l'Apôtre de la France. Il y a ſur cette montagne une riche Abbaye de Filles, de l'Ordre de ſaint Benoît, qui a été fondée l'an 1113.

Monceaux & les *Porcherons* paſſoient autrefois pour des Châteaux de conſequence.

CHAPITRE XI.

VII. QUARTIER.

DE SAINT EUSTACHE.

LE Quartier de S. Euſtache eſt borné à l'Orient par les rues de la Tonnellerie, Comteſſe d'Artois, & Montorgueil excluſivement, juſqu'au coin de la rue Neuve de S. Euſtache ; au Septentrion, par les rues Neuve de S. Euſtache, des Foſſez Montmartre, & Place des Victoires excluſivement ; à l'Occident, par la rue des Bons enfans, incluſivement ; & au

Midy, par la rue de S. Honoré exclusivement.

Commençons ce quartier par l'Eglise qui lui donne le nom.

L'*Eglise de S. Eustache* n'étoit anciennement qu'une petite Chapelle dédiée à sainte-Agnes, & bâtie aux dépens de Jean Alais qui voulut rendre à Dieu ce qu'il avoit pris au monde, par l'impost d'un denier pour chaque panier de poisson qui se vendoit aux Halles. Cette Eglise telle qu'elle est aujourd'hui fut commencée l'an 1532. C'est un bâtiment spacieux, mais dont l'architecture est un mélange bizarre d'antique & de gothique. Le tableau qui est au dessus de la Chaire du Prédicateur, & qui represente l'apparition de Jesus Christ, est de le Brun, & a été donné par feu M. Colbert. A la seconde Chapelle proche une de grandes portes de la croisée, on voit un saint Jacques à genoux devant la sainte Vierge, tenant l'Enfant Jesus, peint par le Valentin: ce tableau est très-estimé. Le Baptistaire est dans l'une des deux Chapelles qui sont aux côtez de la porte. Les peintures à fresque sont de Mignard, & conviennent au sujet, c'est le Baptême de Jesus-Christ par S. Jean, & la Circoncision. Dans l'autre qui est destinée pour la célebration des Mariages, la Fosse y a peint aussi à fresque, le Pere Eter-

nel qui donne la benediction, & qui est accompagné des quatre Evangelistes ; le Mariage d'Adam & d'Eve ; & celui de la sainte Vierge avec saint Joseph.

Le tombeau de Jean Baptiste Colbert, Ministre, Secretaire d'Etat, & Controlleur Géneral des Finances, est le plus remarquable qu'il y ait ici. Il fut exécuté en marbre sur les desseins de le Brun, par Coyzevox & Tuby, Sculpteurs fameux.

Le bas-relief de marbre blanc sur un fond noir, qui est sur un des piliers de la Nef, contient l'Epitaphe de Marin Cureau de la Chambre, Medecin ordinaire du Roi, & connu par ses écrits. On voit son portrait dans un medaillon, que l'immortalité tient dans ses mains. Ce prétieux morceau est du dessein de le Brun, & a été sculpté par Baptiste Tuby. Les autres personnes illustres enterrées dans cette Eglise sont le Maréchal de Strozzi, Benoît, Curé de cette Paroisse, & Confesseur d'Henri IV. Vincent Voiture ; la Mothe le Vayer, ce fameux Sceptique qui avoit été Precepteur de Philippe de France, Frere unique de Louis XIV. Amable de Bourzeys Abbé de Saint Martin de Cores ; Antoine Furetiere de l'Académie Françoise, & Abbé de Chalivoy ; Jean de la Fontaine, Auteur admiré par sa maniere

de conter naïve & fine ; Marie de Jars de Gournay que Montagne appelloit sa fille d'alliance ; Benserade, connu par ses Poësies. Le Maréchal Duc de la Feuillade, Charle de la Fosse, Peintre des plus estimez de notre tems, &c.

Le *Pont Alais* est à l'entrée de la rue Montmartre & proche de Saint-Eustache. Quoique ce ne soit qu'une pierre élevée de quelques pieds, il est néanmoins aussi connu que si c'étoit un ouvrage plus considerable : on dit que c'est le tombeau de ce Jean Alais, dont j'ai déja parlé, Maltotier du vieux tems, qui pour avoir inventé un impôt d'un denier sur chaque panier de poisson qui se vendoit aux Halles, & reconnoissant les suites dangereuses de cette nouvelle imposition, ne se crut pas digne d'être enterré dans l'Eglise, & voulut être au milieu d'un Carrefour dans la rue précisement sous les vilaines eaux des ruisseaux qui y coulent. Si ceux de la même profession qui sont venus depuis Jean Alais, avoient eu la même delicatesse que lui, on ne marcheroit aujourd'hui à Paris que sur de pareilles pierres. Ce prétendu Pont a été ôté en 1719, peutêtre à la sollicitation de ceux à qui ce monument étoit un reproche continuel de leur inhumanité.

On trouve dans la rue Montmartre l'*E-*

glise de la Jucienne, ainſi appellée par corruption, au lieu de *Sainte Marie Egyptienne.* Elle n'a rien de remarquable, ſi ce n'eſt qu'elle a ſervi autrefois aux Auguſtins qui ſont aujourd'hui ſur le bord de la riviere, proche le Pont-neuf. Les Hôtels de Charroſt, de Bullion, de Gévres, à preſent à M. de Chamillart, ſont dans ce quartier, comme auſſi ceux des Fermes, de Soiſſons, & de Toulouſe, & qui meritent qu'on en parle plus particulierement, après cependant que j'aurai remarqué en paſſant que la rue Coquilliere a pris ſon nom d'un Bourgeois, qui le premier fit bâtir ici quelques maiſons du tems de Philippe le Bel. Preſque au bout de cette rue, du côté de S. Euſtache, & vis-à-vis de l'Hôtel de Soiſſons, on trouve une grande Maiſon ancienne qui a ſervi autrefois de demeure à feu M. de Châteauneuf Garde des Sceaux. La porte de cette Maiſon eſt peu de choſe du côté de la rue, mais en dedans elle eſt ornée de Pilaſtres Corinthiens d'un goût exquis. Il y a apparence qu'il y a eu autrefois ici un Temple ou un Palais, puiſqu'en fouillant la terre dans le Jardin environ à deux toiſes de profondeur, l'on trouva vers la fin du ſiecle dernier, les fondemens d'une Tour, & des murailles d'une ancienne enceinte de la Ville de Paris. On y trouva auſſi une tête de femme de bronze

qui avoit une tour sur la tête, & dont les yeux avoient été arrachés peutêtre à cause qu'ils étoient d'argent. Le P. du Molinet l'ayant vûe dans la Bibliotheque de l'Abbé Berrier, crut que c'étoit la tête de la Déesse *Isis*, tant à cause de la Tour dont elle est couronnée, que parce qu'on trouve qu'elle a été adorée en ce Païs, & qu'elle étoit la Déesse Tutelaire de la Ville de Paris durant le Paganisme. Au reste pour peu que l'on soit initié dans *l'Antiquariat*, on sçait qu'*Isis* étoit regardée comme la cause universelle de toutes choses, ou plûtôt comme toutes les Divinités ensemble. L'an 1714. l'on acheta cette Maison pour y établir les Bureaux des Saisies réelles.

L'HÔTEL DES FERMES DU ROY est une belle & grande maison qui étoit auparavant l'Hôtel du Chancelier Seguier, & le rendez-vous des Sçavans & des gens de merite. L'Académie Françoise y a tenu ses assemblées pendant quelque tems. Aujourd'hui, il sert à des usages biens differens. Les Directeurs de la Ferme generale s'y assemblent, c'est leur magazin, & le lieu où l'on paye la Douanne.

L'*Hôtel de Soissons*. Il n'y a pas après le Louvre de Maison plus noble dans tout le Royaume qne cet Hôtel. Jean de Nesle & Eustache sa femme, S. Louis, & la Reine Blanche sa mere, Philippe le Bel,

Charles Comte de Valois, Jean de Luxembourg Roi de Bohéme, Charles d'Artois, Comte de Longueville & de Pezenas, le Roi Jean, Charles V. son fils, Amedée sixiéme du nom Comte de Savoye, Louis premier Duc d'Orleans; Louis XII, les Filles Pénitentes, Catherine de Medicis, Christine de Lorraine, Catherine de Bourbon, & les Comtes de Soissons ont été successivement Proprietaires de ce Palais; & à l'exception de Jean Seigneur de Nesle, on peut dire que depuis près de cinq cent ans il a servi de demeure aux plus grands Princes du monde. Quoique cette maison ait changé plus de vingt fois de Maîtres, elle n'a cependant changé que cinq fois de nom. D'abord on l'appella l'*Hôtel de Nesle*, puis l'*Hôtel de Bohême*, ensuite le *Couvent des Filles Pénitentes*, l'*Hôtel de la Reine*, & enfin l'*Hôtel de Soissons*. Catherine de Medicis qui donnoit avec excès dans la prediction qui lui avoit été faite, que les lieux, & les personnes qui porteroient le nom de *S. Germain* lui seroient fatales, se retira du Palais des Tuilleries, parce qu'il étoit dans la Paroisse de Saint Germain, & fit construire cet Hôtel tel qu'il est aujourd'hui. La colonne dorique, qu'on voit dans la cour, a cent pieds de haut, & a été construite pour servir aux observations celestes que Catherine de Mé-

dicis faisoit faire par Côme Ruggeri qui se disoit un grand Astrologue, & qui n'étoit qu'un imposteur.

L'HOSTEL DE TOULOUSE.

CEtte Maison fut bâtie sur les desseins de François Mansard vers l'an 1620. pour Raimond Phelypeaux sieur d'Herbault, de la Vrilliere & du Verger, Secretaire d'Etat. Elle étoit une des plus curieuses qu'il y eût à Paris par le grand nombre de beaux tableaux, de statues & de bustes antiques qu'elle renfermoit. Quoique dès l'an 1705. M. de la Vrilliere Secretaire d'Etat l'eût vendue au sieur Rouillier Maître des Requêtes de l'Hôtel, & l'un des Fermiers des Postes, on l'a toûjours appellée l'*Hôtel de la Vrilliere* jusqu'en 1713. que S. A. S. Monseigneur le Comte de Toulouse l'aiant achetée, elle quitta son ancien nom pour prendre celui du Prince à qui elle appartient. Dès l'année 1713. l'on commença à travailler sans relâche à la rendre digne de loger son nouveau Maître, & l'on y fit des changemens si considerables, que la galerie n'a été achevée qu'en l'année 1719. Tous ces changemens ont été faits sous la conduite du sieur *de Cotte* premier Architecte du Roi.

La grande porte est un des chefd'œu-

vres de François Manſard, qui malgré l'accouplement des colonnes, a ſçû conſerver à l'ordre dorique toute ſa regularité. Sur l'entablement de cette porte ſont deux figures aſſiſes qui repréſentent Mars & Pallas, & qui ont été ſculptées par François Perrier.

L'Hôtel conſiſte en un grand corps de logis qui eſt en face, & en deux aîles en retour. Dans la face du bâtiment il y a un avant-corps decoré de pilaſtres, & d'autres ornemens diſtribuez avec goût, & executez avec élegance. Les armes du Prince ſont dans le timpan du fronton dont cet avant-corps eſt couronné. L'architecture de ce corps de logis de même que celle des aîles, eſt d'ordre dorique. Sous chacune de ces aîles il y a au rez de chauſſée de la cour, une galerie ou portique qui mettent à couvert des injures du temps, & qui ſont d'un grand agrément & d'une grande commodité dans une maiſon comme celle ci qui eſt ordinairement frequentée par un grand nombre de perſonnes de toutes conditions. Les connoiſſeurs ſont touchez des proportions que Manſard a obſervées entre la cour & tous ces bâtimens.

Le grand eſcalier eſt dans l'interieur de l'aîle qui eſt à gauche, & eſt annoncé par un grand veſtibule. De ce veſtibule l'on entre dans l'appartement qui eſt au rez de chauſſée & dans lequel il y a deux ſales qui

arrêtent les yeux des curieux. Dans l'une on voit les portraits en buste de tous les Amiraux & des Surintendans de la Navigation au nombre de soixante-un depuis Florent de Varenne, jusqu'à S. A. S. Monseigneur le Comte de Toulouse inclusivement. Comme Florent de Varenne vivoit en 1270. les yeux & l'esprit sont agréablement amusez par la difference des habillemens qui ont été à la mode depuis ce temps-là jusqu'au nôtre. L'autre sale sera ornée des portraits en pied de tous les Rois de France, revêtus de leurs habits Roiaux. La majesté des portraits & les changemens survenus en differens temps dans les habits & ornemens Roiaux, rendront cette piece encore plus curieuse & plus interessante que la premiere.

L'escalier est le plus beau qu'il y ait à Paris, tant par la largeur & la douceur de ses rempes, que par l'étendue de son pallier. Tous les ornemens sont d'un fini & d'une legereté qu'on admire, & ont été sculptez par Vassé.

De ce vaste pallier on entre d'un côté dans la sale à manger, & de l'autre dans l'antichambre du grand appartement. La sale à manger est simplement ornée d'un lambris, de quelques glaces & de quelques tableaux. Celui qui est sur la porte du pallier représente une bataille, & est du Ge-

nois. Du même côté, & vis à vis les croisées il y en a deux qui représentent des cuisines : ils ont été copiez d'après Snaydre & Rubens. A côté de la cheminée on voit Diane & ses suivantes qui se reposent après un retour de chasse. Au dessus de la porte qui est de l'autre côté de la cheminée, est une bataille d'après Falconniers : sur celle qui communique au grand appartement il y a une autre bataille qui est aussi d'après le même Peintre. Le tableau qui est en face de la cheminée, représente Orphée & sa chere Euridice, & a été peint par Martin de Boulogne. Du même côté il y en a un autre qui est un payisage dans lequel sont plusieurs figures ; il est de Francisque Bolonese.

On revient sur le pallier & l'on entre dans la premiere antichambre du grand appartement : en hyver elle est ornée d'une magnifique tapisserie à personnages, qui représente quelque-unes des conquêtes de Louis le Grand, & laquelle a été faite par Behagle. Sur la porte par laquelle on entre dans cette piece l'on voit une Bacchanale d'enfans qui a été peinte par Nicolo. Le grand tableau qui est sur la cheminée, est un des plus beaux qu'ait fait le Guide, & nous fait voir le jeune David tenant la tête gigantesque de Goliath. Au dessus de la porte qui conduit au grand appartement est

un tableau de Bourdon, qui répréſente Salomon ſacrifiant à la Déeſſe des Sidoniens. La piece qui ſuit ſert de ſeconde antichambre & eſt ſuperbement meublée. On y voit une tapiſſerie de velours cramoiſi ornée de colonnes torſes en groſſe broderie d'argent, leſquelles font ſymetrie avec l'architecture de la corniche. Tous les ſiéges de cette piece ſont de la même magnificence. La cheminée eſt décorée d'un goût qui donne du prix au marbre, aux glaces, aux ciſelures en bronze & aux autres ornemens qu'on y a emploiez.

Les trois tableaux qui ſont au-deſſus des portes répondent par leur beauté à la richeſſe du meuble. Dans l'un on voit la Vierge, le petit Jeſus & S. Jean : il eſt de Vandeck. Le ſecond répréſente Rachel qui donne à boire au ſerviteur d'Abraham: il eſt d'Alexandre Veroneſe. Le troiſiéme répréſente la Charité ſous la figure d'une femme qui eſt au milieu de trois enfans; il a été peint par Vandeck.

En entrant dans la chambre qui vient enſuite, on eſt d'abord frappé de la magnificence d'un lit de parade que l'on y voit : il eſt de velours cramoiſi, & enrichi d'une ſuperbe broderie d'or.

La décoration de la cheminée ne reſſemble à celle de la piece qui précede celle-ci, que par la beauté du marbre & par la richeſſe des ornemens.

Les tableaux qui ornent cette piece ſont la Charité peinte par le Guerchin ; Judith devant Holoferne par le Tintoret; un Fleuve & une femme par Luc Jourdan ; la mort d'Adonis par le Tintoret ; Jeſus-Chriſt que l'on met dans le tombeau, par le même Peintre ; Didon ſur le bûcher, par André Laski ; Angelique & Medor, par Paris Bourdon. Dans un des trumeaux il y a un tableau qui repréſente *Céphale & Procris*, & qui eſt peint dans la maniere du Carache.

Le grand cabinet eſt le centre de cet appartement : la cheminée eſt décorée differemment des autres, tant par le marbre, que par les cizelures en bronze, & par les autres ornemens. Ce cabinet eſt orné de cette magnifique tapiſſerie de ſoie rehauſſée d'or & d'argent que Madame de Monteſpan fit faire par Behagle ſur les deſſeins de feu Berain. La beauté & la richeſſe de cette tenture font qu'il n'y a dans ce ſalon que deux tableaux, qui ſont au deſſus des deux portes : l'un repréſente *Eſther devant Aſſuerus*, & l'autre *Agar dans le deſert* : ils ſont l'un & l'autre du Guerchin.

Ce ſalon communique d'un côté à la chambre du Prince, & de l'autre à la galerie.

La chambre eſt ornée avec tant de goût, que quoique l'or y ſoit, pour ainſi dire,

prodigué, les ornemens ſont neanmoins d'une legereté ſurprenante. Comme toutes les cheminées de cet appartement ſont décorées differemment, la décoration de celle-ci ne reſſemble en aucune façon à celle des autres. Dans une alcove parfaitement bien priſe on remarque un lit qui eſt un ouvrage en tableaux de tapiſſerie à petits points, compartis par une broderie d'or, qui eſt proportionnée à la délicateſſe des figures qui y ſont repréſentées. Sur chacune des ſix portes tant feintes que veritables, il y a un tableau : dans l'un on voit une moiſſon & des Moiſſonneurs qui font collation : dans un autre pluſieurs figures dans un payiſage : ils ſont de Jacques Baſſan. Au deſſus d'une des petites portes qui ſont aux côtez de l'alcove, eſt un tableau ovale qui repréſente l'union du deſſein & du coloris. C'eſt une copie d'un fort beau tableau du Guide qui eſt au Roi : on prétend que c'eſt le portrait du Guide & celui de ſa Maîtreſſe. Sur la petite porte qui eſt de l'autre côté de l'alcove eſt le portrait du Marquis *del Guaſto* copié d'après le Titien. Sur la porte feinte qui ſuit, eſt un tableau du Baſſan dans lequel on voit pluſieurs perſonnes qui ſe vont coucher. Au deſſus de la porte qui conduit aux cabinets il y a un autre tableau du Baſſan, où ce Peintre a repréſenté une cuiſine.

Dans le petit cabinet qui eſt après cette chambre, on voit ſur la porte un tableau ovale qui repréſente la Vierge & le petit Jeſus, & qui eſt copié d'après le Titien.

A côté de la cheminée eſt un tableau dans lequel le Caravage a peint S. Jean dans le deſert. En face des croiſées eſt la Cene peinte par le Tintoret : un portrait de Porbus eſt entre les deux tableaux dont je viens de parler. Dans le tableau qui eſt au deſſous eſt une tête peinte dans la maniere du Titien. Le portrait d'Antoine More vient enſuite : une tête de vieillard peinte par Rubens : la tête d'une jeune femme, peinte dans la maniere de l'Albane : le portrait de Jean Bellain : au deſſus de la porte qui donne ſur le petit eſcalier, eſt un tableau ovale qui repréſente un Venitien, & qui eſt peint dans la maniere du Titien : le portrait du Giorgion : le portrait du Titien : le portrait d'un Architecte peint ſur bois par Holbein. Une tête de Magdeleine peinte par Beaujens : le portrait d'un Pelerin par le Caravage : un grand tableau dans lequel le Valentin a repréſenté la mort de Cleopatre : le portrait d'un Medecin par Holbein : le portrait d'une femme par Paul Veroneſe : le portrait du Roi Louis XI. par Leonard de Vincy. Le tableau ovale qui eſt au deſſus de la porte par laquelle on entre dans le

cabinet du Prince, repréſente la Charité, & a été copié d'après le Carache

Le cabinet du Prince termine l'appartement ; c'eſt une grande piece meublée dans le même goût que les autres, & ornée de pluſieurs tableaux. On y voit le portrait d'un Venitien peint dans la maniere du Tintoret ; la Nativité de Jeſus-Chriſt, par le Baſſan : un tableau ſur bois qui repréſente cinq ſujets de la vie de l'Enfant prodigue ; il eſt de Franci : Notre-Seigneur attaché à la colonne, peint par Vandeck : la Veronique, par Leonard de Vinci : la Vierge & le petit Jeſus qui donne une palme à S. Laurent, par le jeune Palme : Notre-Seigneur couronné d'épines, peint par Jacques Baſſan ; la Magdeleine par le Guide ; un buſte de Jeſus-Chriſt, par Paris Bourdon ; S. Jerôme par le Mutien: ſainte Catherine & trois Anges, par Leonard de Vinci : le jeune Tobie qui rend la vûe à ſon pere, par Jean Hemeſſan : la fuite en Egypte par Teiniers : la Vierge & le petit Jeſus, par le Dominiquain : Herodias qui tient la tête de S. Jean, par le vieux Palme : un Venitien peint dans la maniere du Tintoret : le portrait d'un Cardinal, auſſi dans la maniere du Tintoret : le portrait en pied du Roi Louis XIII. peint par Champagne : le portrait en pied du Cardinal de Richelieu, peint par le même.

La Chapelle est à l'extremité de ce cabinet, du côté de la rue, mais la regularité du Prince fait qu'on n'y dit la Messe que lorsqu'il est indisposé. Elle est ornée simplement, mais avec décence. Sur l'Autel il y a un tableau qui représente Jesus-Christ sur la croix, & qui est copié d'après le Brun.

L'on revient sur ses pas jusqu'au salon ou grand cabinet, qui communique, ainsi que je l'ai dit, à la galerie.

Cette superbe galerie a vingt toises, ou cent vingt pieds de longueur, sur dix-neuf pieds quatre pouces de largeur.

Cinq grandes fenêtres ceintrées qui répondent à autant d'arcades remplies de glaces de miroir, reglent l'ordonnance de l'architecture. Tous les ornemens de sculpture sont de Vassé, & d'un fini merveilleux. Ce sont des sujets pris de la Marine, ou de la chasse, c'est-à-dire de ce qui fait l'occupation serieuse du Prince, ou de ce qui lui sert d'amusement. Cette galerie est voûtée d'un berceau à plein ceintre, que François Perrier peignit en 1645. au retour de son second voiage d'Italie. Il partagea cet espace en cinq grands tableaux.

Apollon ou le Soleil est peint dans le tableau du milieu de la voûte, & les élemens sont les sujets des quatre autres. Apollon est ici représenté d'une jeunesse, d'un éclat,

& d'une majeſté dignes du Dieu de la lumiere : il eſt précedé par l'Aurore, & par de petits Zephirs occupez à verſer la roſée du matin, & eſt accompagné de ſon cortege ordinaire. La nuit eſt dans un coin du tableau, & ſe reveille à meſure qu'elle ſent l'approche du Soleil.

Dans les deux tableaux qui ſont à côté de celui dont je viens de parler, & du côté de la cheminée, le Peintre a repréſenté ſous des figures allegoriques la *Terre* & le *Feu*. La premiere eſt deſignée par l'enlevement de Proſerpine par Pluton; & le Feu par Jupiter armé de ſa foudre & de tout l'éclat de ſa majeſté, qui va rendre viſite à Semelé.

Les deux qui ſont du côté de la porte repréſentent l'*Air* & l'*Eau*. L'Air eſt ici repréſenté par Junon, l'implacable ennemie des Troyens, qui prie Eole de déchaîner les Vents, & de faire perir la Flotte qui portoit en Italie les débris de Troye, & ſes Dieux vaincus. L'Eau eſt enfin repréſentée par Neptune & Thetis.

Les trumeaux ſont décorez par des tableaux des plus excellens Peintres.

Le premier qui ſe préſente à main droite en entrant, eſt du Pouſſin : le ſujet de ce tableau eſt pris de l'Hiſtoire Romaine. Le Dictateur Furius Camillus après s'être emparé de Veyes, mit le ſiége devant la principale

principale ville des Falisques. Un Maître d'Ecole qui étoit dedans, forma le noir dessein de livrer cette Ville aux Romains; & pour y réussir, mena les enfans des principaux des Falisques dans le camp de Camillus; mais ce grand homme renvoia ce traître aux habitans, pieds & mains liez, & l'abandonna à la discrétion de ses Ecoliers, qui le foueterent de toutes leurs forces. Ce tableau n'est pas indigne du Poussin; mais il s'en faut infiniment que ce ne soit le plus beau de cette magnifique galerie.

Dans le tableau qui est ensuite, on voit Coriolan qui releve Véturie sa mere, & Volumnia sa femme, qui s'étoient prosternées à ses pieds. Il s'appelloit *Caius Martius*, & fut surnommé *Coriolan* pour s'être rendu maître de la ville de Corioli sur les Volsques. Il fut ensuite banni de Rome; mais les Volsques qui avoient souvent éprouvé sa valeur, le prirent pour leur Général, & sous sa conduite ils devinrent aussi redoutables aux Romains, que les Romains l'avoient été à leur égard. Après la prise de quelques places, il se vint camper à la vûe de Rome, & la jetta dans la derniere consternation par la crainte d'un siege qu'elle ne pouvoit soûtenir à cause des divisions qui y regnoient alors. Ni les députations du Senat, ni celles des Ponti-

fes ne purent fléchir Coriolan : il ne se rendit qu'aux prieres & aux larmes de Véturie, de Volumnia & de ses enfans. Ce tableau est du Guerchin.

Faustule Berger des troupeaux du Roi Amulius, qui aiant rencontré une Louve qui allaitoit Remus & Romulus, enfans de la Vestale Rhéa, qu'Amulius son oncle avoit fait exposer sur le bord du Tibre, apporte un de ces enfans à sa femme *Acca Laurentia*, laquelle est dans sa cabane. Tout est parfait dans ce tableau, dessein, couleur, expression, figures, payisage; en un mot, c'est un aussi beau tableau qu'il y en ait; car ce ne seroit point en donner une assez juste idée, de dire que c'est le chef-d'œuvre de Piétre de Cortone.

L'enlevement d'Helene par Paris fils de Priam & d'Hecube. Tout le monde sçait qu'Helene étoit femme de Menelas Roi de Sparte, & la plus belle personne de son temps. Paris de son côté étoit l'homme de la meilleure mine & le plus adroit qu'il y eût; un homme enfin qui troubla le ciel & la terre, & dont on auroit pû dire ce que la Fontaine a dit de Joconde:

La moitié lui portoit envie,
L'autre moitié brûloit pour lui d'amour.

Ce tableau est un des plus beaux du Guide, mais le voisinage de celui de Piétre de Cor-

tone, dont je viens de parler, ne lui eſt point favorable.

Un tableau de Piétre de Cortone eſt le dernier de ce côté de la galerie. Le Peintre y a repréſenté Céſar qui répudie *Pompeia*, & épouſe *Calpurnie* en ſa place. L'âge, la figure, & encore plus la complexion de *Pompeia* la portoient au plaiſir avec tant de fureur, que Céſar avec tout ſon mérite, & toute la gloire dont il étoit couvert, ne put point fixer ſon cœur. Publius Claudius fut celui de ſes ſoupirans qui s'inſinua le plus avant dans ſes bonnes graces. Céſar ſçut toute l'intrigue, & la répudia. Ce fut à cette occaſion qu'il dit, *que la femme de Céſar devoit être exempte non ſeulement de crime, mais encore de tout ſoupçon.* Il en trouva une de ce caractere dans Calpurnie fille de Piſon.

En continuant à parcourir les tableaux qui ornent les trumeaux qui ſont du côté du jardin, le premier qui ſe préſente eſt le combat des Romains & des Sabins. Ce tableau eſt du Guerchin.

Céſar qui fait fermer le Temple de Janus, & fait un ſacrifice à la Paix. Ce tableau eſt un des plus beaux qu'ait faits Carlo Maratti.

Un Seigneur en robe de chambre qui reçoit un Guerrier. Ce tableau eſt du Valentin.

Une Sibylle qui fait voir à un Roi de Rome, la Vierge tenant entre ses bras l'Enfant Jesus. C'est ainsi que Piétre de Cortone a peint ce qui se passa à Rome du temps du vieux Tarquin. Plusieurs Historiens rapportent que la Sibylle Cumane, que quelques-uns appellent la Sibylle Amalthée, d'autres Herophile, & d'autres Demophile, vint à Rome, & alla trouver le Roi à qui elle offrit plusieurs Livres d'Oracles, moiennant une somme d'argent qu'elle lui demanda : le prix en parut si excessif à Tarquin, qu'il se moqua d'elle. La Sibylle en jette trois au feu en sa présence, & puis lui demande la même somme pour les six qui restoient. Tarquin crut que cette femme avoit perdu l'esprit : elle ne se rebute point, & après en avoir fait brûler trois autres, lui demande froidement s'il vouloit donner la même somme des trois qui restoient. Tarquin frappé de l'obstination & de la confiance de cette femme, consulta ses Devins, & acheta ces Livres. Amalthée aiant touché l'argent, avertit le Roi de garder soigneusement ces trois Livres ; & s'étant retirée, disparut sans que jamais on la vît depuis.

Enfin le dixiéme tableau représente la mort de Marc-Antoine, & a été peint par Alexandre Véronese.

La rue *des bons Enfans* est derriere l'Hô-

tel de Toulouse & le Palais Roial. Elle a pris son nom du College des bons Enfans, que le fameux Jacques Cuer, Trésorier des Finances sous Charles VII. avoit fondé dans cette rue. Le College qui occupoit une partie du Cloître S. Honoré, a été détruit; mais la Chapelle qui est dédiée à S. Clair, subsiste encore. Ce Jacques Cuer fut relegué dans l'Isle de Chipre par la malice de ses ennemis qui s'emparerent de tous ses biens. Mais il en acquit d'autres assez considerables pour pouvoir faire la guerre aux Infideles, & mériter que le Pape lui donnât dans des Bulles autentiques le titre de *Défenseur de la Religion.* Il mourut dans cette Isle le 15. Novembre 1456. Geoffroy Cuer son fils mourut le 21. d'Octobre 1478. & fut enterré dans cette Chapelle. Ceux qui ont fait la Description de Paris, disent que ce fut en 1488. L'Epitaphe de Geoffroy Cuer détruit absolument leur Chronologie.

Cy gist Noble Homme feu Messire Geoffroy Cuer, en son vivant, Chevalier, Seigneur de la Chaussée, Maître d'Hôtel du Roi Louis XI. lequel Chevalier trépassa en son Hôtel à Paris, le 21. Octobre 1478. Dieu lui pardoint.

CHAPITRE XI.

VIII. QUARTIER DES HALLES.

LE Quartier des Halles est borné à l'Orient par la rue S. Denis exclusivement, depuis le coin de la rue de la Ferronnerie, jusqu'au coin de la rue Mauconseil; au Septentrion, par la rue Mauconseil exclusivement; à l'Occident, par les rues Comtesse d'Artois, & de la Tonnelerie inclusivement; & au Midi, par la rue de la Ferronnerie, & partie de celle de S. Honoré exclusivement.

Les Halles ont donné le nom à ce Quartier. Philippe Auguste aiant fait entourer la Ville de murailles, transfera une foire qui se tenoit tous les ans auprès de l'Eglise de S. Lazare, dans la Ville, en un lieu appellé *Campella, Champeaux*, & y fit bâtir deux maisons que l'on appella *Halles* dans la suite. Sous Henry II. en 1550. les Halles furent rebâties, & elles sont aujourd'hui sans contredit le plus abondant marché de toute la France, & le plus fécond en tout ce qui se trouve de plus rare & de plus exquis pour la bouche; mais c'est aussi l'endroit de Paris le plus sale & le plus embarrassé.

On a fait pendant fort long-temps les executions à la Halle ; mais on ne voit nulle part quand on commença à les y faire. Nous sçavons seulement qu'elles s'y faisoient avant que ce lieu eût pris le nom de *Halles*. L'an 1209. les Sectateurs de l'Heresiarque Amaury furent brûlez à Champeaux qui peutêtre s'étendoit jusqu'à l'endroit où est le Couvent des Filles Penitentes ; car l'an 1525. en jettant les fondemens d'un bâtiment qu'on fit dans le Jardin, on trouva plusieurs ossemens de corps morts, des potences & des chaînes. On en déterra aussi d'autres près de là en 1549. Olivier de Clisson, Jean des Meris, Pierre des Essars, le Comte d'Armagnac, & plusieurs autres grands Seigneurs ont eu la tête tranchée à la Halle. Aujourd'hui ces executions se font à la Gréve.

On remarque aux Halles le Pilori destiné pour la punition des Banqueroutiers frauduleux, &c. En 1673. on y vit Jean Deve Procureur, & Mercier Marchand, son associé. Il y avoit alors plus de cinquante ans qu'on n'avoit mis personne au Pilori de Paris. Nous y avons vû de nos jours un Partisan insolent & affronteur insigne, nommé la Noue. En 1711. on y en vit un autre qui n'étoit pas moins coupable que lui. L'an 1716. on y exposa 2. ou 3. criminels.

La rue de *la Lingerie* est dans ce Quar-

tier ; & il paroît par les anciens ſtatuts, que les femmes & les filles Lingeres qui étaloient dans la Halle de la Lingerie, ne devoient recevoir avec elles ni femmes ni filles de vie diſſolue : s'il s'y en rencontroit, auſſitôt leurs marchandiſes étoient jettées dans la rue, & elles chaſſées honteuſement. Ces ſtatuts furent faits ſous ſaint Louis & ſous Philippe le Hardi, & ratifiez du temps de Charles VIII. Quant à l'autre côté de la rue de la Lingerie, il a été longtemps occupé par des Gantiers. Un d'eux aiant été convaincu d'avoir fait de la fauſſe monoie, il fut bouilli tout vif dans de l'huile à la Croix du Tiroir, il y a environ deux cens ans.

L'Egliſe Paroiſſiale des *SS. Innocens* eſt dans la rue S. Denis, & dans le Quartier des Halles. Quelques-uns rapportent ſa premiere Fondation au regne de Philippe Auguſte ; mais ce qu'il y a de conſtant, c'eſt qu'elle a été rebâtie & dediée de nouveau le 22. de Février de l'an 1445. par Denis du Moulin, Evêque de Paris. On voit dans la Chapelle de la Vierge contre le mur qui eſt à gauche, un monument de bronze élevé de terre environ d'un pied & demi ſur lequel eſt couchée la repréſentation d'une Religieuſe qui tient un Livre ouvert. Une Epitaphe auſſi ancienne que le monument, nous apprend

pour qui, & par qui il a été érigé.

En ce lieu gist Sœur Aliz la Bourgotte,
A son vivant recluse très-devote,
Rendue à Dieu femme de bonne vie,
En cet Hôtel voulut être asservie :
Où a regné humblement & long temps,
Et demeuré bien quarante-six ans
En servant Dieu, augmentée en renom.
Le Roi Louis unziesme de ce nom,
Considerant sa très-grand parfecture,
A fait lever ici sa sepulture.
Elle trépassa ceans en son séjour
Le Dimanche vingt-neuviéme jour
Mois de Juin, mil quatre cens soixante & six.
Le doux Jesus la mette en Paradis.

Amen.

Cette Alix étoit une Religieuse Professe de l'Hôpital de sainte Catherine. Le desir d'une vie plus parfaite lui fit former le dessein de s'enterrer toute vivante : pour s'éprouver elle véquit toute seule pendant une année dans un grenier dudit Hôpital. Après ce noviciat elle vint s'enfermer pour le reste de ses jours dans une petite maison du Cimetiere des SS. Innocens, dans laquelle il y avoit une petite fenêtre qui avoit vûe dans l'Eglise, & par le moien de laquelle elle entendoit la Messe & le Service divin.

J'ai recueilli un grand nombre d'Epitaphes qui ſont ſous ces Charniers, & leſquelles feroient plaiſir aux curieux ; mais comme je ne pourrois pas ſatisfaire leur curioſité ſans choquer la vanité des perſonnes qui s'y intereſſent, j'ai jugé à propos de ne les point rapporter.

Les Charniers ſont le Cimetiere public de la Ville : ils ſont entourez de bonnes murailles & d'un coridor voûté, qu'on croit être de l'an 1186. Nicolas le Fevre, Précepteur de Louis XIII. & François Eudes de Mezeray fameux Hiſtoriographe y ſont enterrez. Parmi les differentes Epitaphes qui ſont ſous les Charniers, il y en a une ſinguliere ; c'eſt celle d'Yolande Bailly, veuve de Denis Capet, Procureur au Châtelet. Elle mourut en 1514. âgée de quatre-vingt-huit ans, après quarante-deux ans de veuvage ; & elle avoit vû ou pû voir deux cens quatre-vingt-quinze enfans iſſus d'elle.

La Fontaine des SS. Innocens eſt au coin de la rue aux Fers, & fut bâtie en 1550. C'eſt le plus beau morceau que l'on puiſſe voir, tant pour l'architecture que la ſculpture & les ornemens. Jean Goujeon paroît en avoir été l'Architecte comme il en a été le Sculpteur.

CHAPITRE XII.

IX. QUARTIER DE SAINT DENIS.

LE Quartier de S. Denis eſt borné à l'Orient par la rue de S. Martin, & par celle du Fauxbourg excluſivement ; au Septentrion, par le Fauxbourg S. Denis, & de S. Lazare incluſivement ; à l'Occident, par les rues de ſainte Anne, des Poiſſonniers, & Montorgueil incluſivement, juſqu'au coin de la rue Mauconſeil ; & au Midi, par les rues aux Ours & Mauconſeil incluſivement.

La rue *Mauconſeil* s'appelloit *Vicus mali Conſilii* dès l'an 1269. & depuis elle n'a point changé de nom ; ainſi l'on voit qu'elle ne l'a point pris du *mauvais Conſeil* qu'on tint en 1407. dans l'Hôtel de Bourgogne, pour aſſaſſiner le Duc d'Orleans, comme le prétend l'Auteur de la Deſcription de Paris. Il y a beaucoup plus d'apparence de croire que ce nom lui eſt venu de quelque Seigneur de Mauconſeil qui y a autrefois demeuré. Il y avoit en Picardie un Château de Mauconſeil qui eſt célebre dans Froiſſard.

L'HOSTEL DE BOURGOGNE.

LEs premiers Comédiens François représenterent des Piéces saintes à Saint-Maur des Fossez ; mais le Magistrat en aiant été averti, il leur défendit toute représentation en 1398. Ces Comédiens eurent pour lors recours au Roi, & pour se le rendre plus favorable, ils érigerent leur Troupe en Confrairie sous le titre de *la Passion de Notre-Seigneur*. Cet expédient leur réussit, & ils obtinrent des Lettres du 4. de Decembre 1402. qu'on peut voir dans le sçavant Traité de la Police par M. de la Mare, liv. 3. c. 3. Après avoir obtenu cette permission, ils allerent établir leur Théâtre dans l'Hôpital de la Trinité, où pendant près de cent cinquante ans ils représenterent des Pieces de pieté ou de morale, sous le titre de *Moralitez*. La maison de la Trinité aiant été de nouveau destinée à un Hôpital, suivant sa fondation, les Freres de la Passion furent obligez en 1547. de transporter leur Théâtre ailleurs : ils se trouverent assez riches pour acheter l'Hôtel des Ducs de Bourgogne : ils le firent reparer & y firent construire un Théâtre, &c. Le Parlement approuva cet établissement à condition de n'y représenter que des sujets prophanes, licites &

honnêtes, & leur défendit les myſteres de la Paſſion & les autres ſujets ſacrez. Les Confreres de la Paſſion ſe dégoûterent, & ils louerent leur privilege, & l'Hôtel de Bourgogne à une nouvelle Troupe de Comédiens qui ſe forma. Dans la ſuite les Comédiens François & les Italiens y jouerent alternativement : mais le Roi aiant réuni en 1673. les Troupes des Comédiens François qu'il y avoit alors à Paris, & leur aiant donné le Théâtre que l'Opera avoit au Fauxbourg S. Germain, les Italiens reſterent en poſſeſſion de l'Hôtel de Bourgogne, d'où ils ont été chaſſez l'an 1699. pour les obſcenitez qui étoient répandues dans les Pieces qu'ils repréſentoient. Ce Théâtre a été longtemps vacant & n'a ſervi qu'aux Loteries qu'on y tiroit; mais en 1716. la Comédie Italienne y fut rétablie par Ordonnance du Roi du 18. de Mai. Cette Ordonnance qui permet le rétabliſſement des Comédiens Italiens, les appelle *la nouvelle Troupe des Comédiens Italiens de Monſeigneur le Duc d'Orleans*; & c'eſt la qualité qu'ils prennent dans leurs affiches. C'eſt le Duc de Parme qui les fit choiſir dans les meilleures Troupes Italiennes, & les envoia à Monſeigneur le Regent.

La rue *aux Ours*, par corruption pour la rue *aux Oues*, c'eſt-à-dire, *aux Oyes*.

C'eſt ainſi qu'on appelloit anciennement cette rue, comme Adrien de Valois l'a remarqué après l'avoir lû dans une vieille Charte Latine où elle eſt nommée *via ad Aucas vel Ocas*. On lui avoit donné ce nom, ajoûte ce ſçavant homme, parce qu'il n'y avoit que des Rôtiſſeurs qui y demeuraſſent, & que nos Ancêtres qui ſe contentoient de viandes plus groſſieres que nous, ne connoiſſoient preſque point d'autres volailles que les Oyes pour leur nourriture ordinaire. Cette rue eſt remarquable par un feu qu'on y allume tous les ans le 4. de Juillet, en memoire de ce qu'un ſoldat Suiſſe ſortant du cabaret, alla frapper de pluſieurs coups de couteau une image de la Vierge qu'on voit encore dans cette rue, & de laquelle on dit qu'il ſortit du ſang. Le ſoldat fut arrêté & brûlé au même endroit. Cette impieté fut commiſe le 3. ou le 4. de Juillet de l'an 1418.

Il y a dans ce quartier deux rues fort étroites qui n'ont rien de remarquable que leur nom. L'une va de la rue Bourg-l'Abbé à la rue ſaint Martin, & l'autre de la rue Bourg-l'Abbé à la rue S. Denis. Le peuple appelle ces deux rues *du grand Huleu, & du petit Huleu*; mais c'eſt par corruption, car comme le remarque Adrien de Valois, il faut écrire du grand *Hue-le*, & du *petit Hue-le*. On leur a donné ce nom

parce qu'elles n'étoient autrefois habitées que par des filles de joie, & que dès que l'on voioit entrer un homme dans l'une ou dans l'autre, on devinoit aiſément ce qu'il y alloit faire; & l'on diſoit aux enfans, *Hue-le*, c'eſt-à-dire, crie après lui.

L'HÔPITAL DE LA TRINITE' fut fondé par deux Gentilshommes Allemans qui étoient freres uterins, nommez Guillaume Eſcuacol, & Jean de la Paſſée*. Ils firent bâtir une grande maiſon dans cet endroit pour y retirer les Pélerins & les pauvres Voiageurs qui n'arrivoient pas d'aſſez bonne heure pour entrer dans la Ville. L'an 1210. ils y firent bâtir une Chapelle, ſous l'invocation de la ſainte Trinité. Après la mort des Fondateurs, & de leurs parens, cette pieuſe deſtination fut changée, & les freres de la Paſſion repréſenterent ici leurs *Moralitez*, ainſi que je l'ai dit : mais le Parlement par Arrêt du 30. de Juillet 1547. ordonna que les pauvres enfans qui auroient pere & mere, y ſeroient charitablement reçûs, nourris, & inſtruits dans la religion & dans les arts, de même que les orphelins l'étoient dans l'Hôpital du S. Eſprit. L'Egliſe en fut rebâtie l'an 1598. & ſon portail en 1671. ſur les deſſeins de François d'Orbay.

* Le Maire & la Mare.

S. Sauveur eſt de l'autre côté de la rue, & n'étoit anciennement qu'une petite Chapelle, que S. Louis avoit fait conſtruire vers l'an 1250. & où ce ſaint Roi faiſoit ſtation toutes les fois qu'il alloit à Saint-Denis à pied; elle a été longtemps Aide de ſaint Germain l'Auxerrois. L'Egliſe telle qu'elle eſt à preſent, fut bâtie ſous François premier, & fut érigée en Paroiſſe indépendante, l'an 1560. Son Clocher & ſa Sacriſtie ont été reparez en 1714. C'eſt le Chapitre de S. Germain l'Auxerrois qui nomme à la Cure. Guillaume Colletet de l'Academie Françoiſe, mort le 19. de Février 1659. eſt enterré dans cette Egliſe. Il a eu cela de commun avec beaucoup d'Ecrivains qui n'étoient pas ſans mérite, que Boileau Deſpreaux a fort dénigré ſon eſprit & ſes écrits. Il a laiſſé une Hiſtoire manuſcrite des Poëtes François qui mériteroit une reviſion exacte avant que de la donner au Public.

Les Filles-Dieu furent établies & fondées par S. Louis dans le Fauxbourg ſaint Denis, entre S. Lazare & S. Laurent, où un Bourgeois de Paris nommé Guillaume Barbette, leur ceda deux arpens & demi de terre en la Cenſive & Juſtice des Religieux du Couvent de S. Lazare. C'eſt ſur ce terrein qu'elles commencerent à bâtir leur Maiſon; mais l'an 1232. au mois de

Mai les Religieux & Prieur de S. Lazare leur quitterent quatre arpens & demi de terre moiennant douze livres *Parisis* de *croys de cens* qu'elles s'obligerent de paier par chacun an à perpetuité. Elles acheterent encore huit arpens de terre contigus aux précedens, & pour indemnité paierent une fois seulement soixante livres *Parisis*, outre douze deniers *Parisis* de cens perpetuel qu'elles s'obligerent de paier par chacun an. Ce Monastere qui étoit pour des Hospitalieres, s'accrut tellement que du temps même de S. Louis il y avoit deux cent Religieuses pour l'entretien desquelles ce saint Roi assigna quatre cent livres *Parisis* à prendre tous les ans sur son trésor. Du temps des guerres que la France a soûtenues contre les Anglois, la sûreté de ces Filles & l'utilité publique obligerent de razer ce Couvent, & de transferer les Religieuses qui l'occupoient dans la rue saint Denis en l'Hôpital de la Magdeleine fondé par Ymbert de Lions Bourgeois de Paris. Dans la suite des temps cette Maison des *Filles-Dieu* tomba en décadence tant pour le spirituel que pour le temporel, ce qui porta le Roi Charles VIII. à ordonner qu'elle seroit habitée par des Religieuses Reformées de l'Ordre de Fontevrault, & que ledit lieu retiendroit ses rentes, revenus, & appartenances quelconques com-

me il eſt porté par ſes Lettres Patentes du 27. jour de Decembre de l'an 1483. Quelques bonnes que fuſſent les intentions de ce Prince, les Religieuſes de Fontevrault ne furent introduites dans ce Couvent que le 15. de Juin de l'an 1495. Depuis ce temps-là ce même Ordre s'eſt toujours maintenu dans cette Maiſon. Du temps que l'on executoit les criminels à Montfaucon, *les Filles-Dieu* & les Religieuſes de *ſainte Catherine*, ſoit par charité ou autrement, leur donnoient du pain & du vin, appellez le *dernier morceau*. Jacques de Beaune Seigneur de Semblançay, prit ce dernier morceau le 12. d'Août 1527. devant un Crucifix que l'on voit encore aujourd'hui dans la cour des Filles-Dieu. Le grand Autel de leur Egliſe eſt orné de quatre colonnes Corinthiennes de marbre, & eſt du deſſein de François Manſart. Charles de Lorraine cinquiéme fils de Claude de Lorraine Duc d'Aumale, & Pair de France, & de Louiſe de Brezé, mort à Paris le 7. de Mai de l'an 1568. âgé de 16. mois & 13. jours, fut enterré dans cette Egliſe; comme auſſi le cœur de Catherine de Lorraine femme de Louis de Bourbon Duc de Montpenſier, Souverain de Dombes, & laquelle mourut le 6. de Mai de l'an 1596.

L'Hôpital S. Jacques, ou *S. Jacques de*

l'Hôpital doit ſon établiſſement à des Marchands Bourgeois de Paris Confreres Pelerins de ſaint Jacques en Galice, qui obtinrent du Roi Louis Hutin en 1315. la permiſſion d'inſtituer & d'ériger une Confrairie en l'honneur de Dieu & de l'Apôtre ſaint Jacques. Ils choiſirent d'abord l'Egliſe de l'Hôpital des Quinze-vingts, pour y faire célébrer leurs Meſſes de Confrairie. Les liberalitez de quelques-uns de ces Bourgeois Pelerins, & la bonne adminiſtration de ceux qui étoient chargez de gouverner le temporel de la Confrairie, la mirent bientôt en état de penſer à faire bâtir une Egliſe & un Hôpital en la rue S. Denis, près la *Porte aux Peintres*, pour *loger* & *heberger* les Pelerins allant ou revenant de leurs pelerinages. L'an 1317. ils acheterent une place près de la Porte aux Peintres, depuis l'Hôtel d'Ardoiſe dans la rue S. Denis, proche de la rue au Cigne, juſqu'au coin de la rue Mauconſeil, & partie de cette rue juſqu'au coin de la rue Merderet. Ils obtinrent la permiſſion du Pape Jean XXII. le 18. de Juillet de la même année, & celle du Roi Charles le Bel, l'an 1322. Ce bâtiment fut élevé avec tant de diligence, que Jean de Marigny Evêque de Beauvais dit la premiere Meſſe en cette Egliſe le 18. de Mars de l'an 1323. Le

Clergé qui dessert cette Chapelle, consiste en un Trésorier & Chanoines au nombre de huit, douze Chapelains & huit Vicaires, sans compter quatre Enfans de Chœur. Ce sont les Administrateurs de cette Confrairie qui conferent les Benefices qui vaquent dans l'année de leur administration.

L'Hôpital & l'Eglise du *Saint-Sepulcre* furent fondez non pas en 1327. par Guillaume Duc de Normandie, comme l'a dit Choppin, mais l'an 1325. par Louis de Bourbon, Comte de Clermont, qui donna deux cens livres tournois pour l'achat d'une partie du terrein sur lequel cet Hôpital & l'Eglise furent bâtis. Ce terrein fut acquis du Chapitre de Nôtre-Dame, & du Chapitre de S. Mederic. La premiere pierre de l'Eglise fut posée le 18. de Mai de l'an 1326. par Guillaume Archevêque d'Auch, avec la permission de Hugues II. Evêque de Paris, & le Vendredi devant Noel de l'an 1327. l'on y chanta la premiere Messe. Dans les Lettres de sauvegarde que le Roi Jean accorda à cet Hôpital l'an 1355. il appelle Philippe de Valois son pere, Fondateur de cet Hôpital. Les Pelerins du Saint-Sepulcre de Jerusalem qui passoient par Paris, étoient logez pendant quelques jours dans cet Hôpital, & l'on donnoit trois ou quatre livres tournois à chacun de ceux qui alloient à Je-

rusalem, & à chacun de ceux qui en revenoient, trente ou quarante sols. Aujourd'hui cette Eglise est une Collegiale composée de seize Canonicats qui doivent être reduits à douze, ainsi que je l'ai dit cidessus, & qui sont à la collation alternative de deux Chanoines de l'Eglise de Nôtre Dame, & des Administrateurs de cet Hôpital. Le tableau qui est sur le maître Autel est de le Brun, & un present de J. B. Colbert Ministre & Secretaire d'Etat, & Contrôleur general des Finances. La figure du Christ qui est posée à côté de la porte, est de Jean Champagne éleve de Bernin.

S. Chaumont est une grande Communauté, Chef d'Ordre d'une Congrégation de Filles appellée l'*Union Chrétienne*. Ces Religieuses étoient à Charonne, lorsqu'elles vinrent s'établir dans cet Hôtel, qui étoit auparavant occupé par le Maréchal Duc de la Feuillade.

Nôtre-Dame de bonne Nouvelle a été bâtie en 1551. sur les ruines d'une ancienne Chapelle de S. Louis & sainte Barbe, rebâtie depuis & érigée en Paroisse. Elle est à la nomination du Prieur de S. Martin des Champs, & n'a rien de remarquable.

LA PORTE S. DENIS.

LA Porte S. Denis eſt du deſſein de François Blondel, Maréchal des Camps & Armées du Roi, & Maître de Mathematiques de feu Monſeigneur le Dauphin, fils de Louis le Grand. Elle a ſoixante & douze pieds de face, & autant de haut. Le deſſus en eſt découvert à la maniere des anciens Arcs de Triomphe. L'ouverture ou porte principale a vingt-quatre pieds, & eſt entre deux pyramides engagées dans l'épaiſſeur de l'ouvrage, & chargées de trophées d'armes : dans le Dé du piedeſtal de chaque pyramide on a percé une petite porte de neuf pieds de large. Dans le ceintre de la grande porte, on voit un grand bas relief qui repréſente du côté de la Ville, le paſſage du Rhin avec cette inſcription,

Ludovico Magno.
Quod diebus vix ſexaginta
Rhenum, Vvahalim, Moſam,
Iſalam ſuperavit.
Subegit Provincias tres,
Cepit urbes munitas quadraginta,

Emendatâ malè memori Batavorum
gente,
Præfectus & Ædiles P. CC.
Anno D. M. DC. LXXII.

Le bas relief qui eſt ſur le ceintre, du côté du Fauxbourg S. Denis, repréſente la priſe de Maſtrich, & on y lit cette inſcription,

Ludovico Magno.
Quod Trajectum ad Moſam
XIII. diebus cepit.
Præfectus & Ædiles P. CC.
Anno D. M. D C. LXXIII.

La ſculpture de cette magnifique Porte fut commencée par le fameux Girardon; mais d'autres ouvrages auſquels le Roi le deſtina, l'obligerent de la diſcontinuer, & elle a entierement été executée par Michel Anguiere.

Nous liſons dans les Hiſtoriens contemporains de Charles VI. qu'en 1449. on dreſſa deux potences, l'une hors la Porte S. Jacques, & l'autre hors la Porte ſaint Denis, pour pendre deux G[illegible] & une

Gueuſe qui ſuivoient les Pardons & les Fêtes, accuſez non ſeulement d'avoir volé & d'avoir crevé les yeux à un enfant de deux ans, & d'avoir fait *le délit d'Eſpines*, qui ſont les termes de Monſtrelet, ou *d'Eſpingles*, comme parle Chartier; mais encore d'avoir commis un grand nombre d'autres crimes. Comme en France on n'avoit pas encore vû pendre de femmes, tout Paris accourut à la Porte S. Denis où l'on mena celle-ci toute échevelée, vétue d'une longue robe, & liée d'une corde au deſſous des genoux.

La *Maiſon de S. Lazare* eſt ce qu'il y a de plus remarquable dans le Fauxbourg S. Denis. C'étoit autrefois un Hôpital fondé par le Roi en l'honneur de ſaint Lazare, & doté par les Pariſiens. Il fut occupé par des Chanoines Reguliers de S. Auguſtin, qui y ont demeuré juſqu'en 1632. & dès l'an 1197. il étoit érigé en Prieuré. Comme cet Hôpital avoit été doté par les Pariſiens, on étoit obligé d'y recevoir tous les *Mezeaux* & *Ladres*, nez à Paris. On devoit y recevoir auſſi les *Tameliers*, autrement Boulangers, leurs femmes & enfans ladres, pour avoir ſecouru de pain & d'argent ledit Hôpital pendant une grande neceſſité; & d'ailleurs parce que leſdits *Tameliers* s'étoient obligez de *bailler* par chacune ſemaine un pain de Se-

meſtre, ainſi qu'il ſe voit par une ſentence rendue contre le Prieur de cet Hôpital, par laquelle il fut condamné à recevoir une Boulangere *Mezelle* l'an 1390. Les Prêtres de la Miſſion de M. Vincent de Paul prirent poſſeſſion de la Maiſon & Prieuré de S. Lazare l'an 1632. à la requiſition des Prieur & Religieux de ce lieu. Depuis ce temps-là cette Maiſon a changé entierement de face : elle occupe un grand terrein, & eſt la principale de cette Congregation; mais l'Egliſe eſt petite & aſſez mal conſtruite. On voit dans cette derniere les Epitaphes d'Adrien le Bon, Chanoine Regulier de S. Auguſtin, & qui étoit Prieur de cette Maiſon lorſque Meſſieurs de la Miſſion en prirent poſſeſſion ; de M. Vincent de Paul ; de Louis de Baſſompierre Evêque de Xaintes ; de Nicolas de Sevin Evêque de Cahors, &c. qui ont tous été inhumez dans cette Egliſe.

Il y a des retraites fondées pour les Clercs, les Prêtres & les laïques.

Les *Sœurs de la Charité* qui ſont-vis-à vis, ſont établies pour avoir ſoin des malades, & s'en aquittent avec beaucoup de zele & de charité.

CHAPITRE XIV.

X. QUARTIER

DE SAINT-MARTIN.

LE Quartier de S. Martin eſt borné à l'Orient, par les rues Bar-du-Bec, de Sainte-Avoie, & du Temple excluſivement; au Septentrion, par les extrémitez des Fauxbourgs incluſivement; à l'Occident, par la rue de S. Martin, & par la grande rue du Fauxbourg incluſivement; & au Midi, par la rue de la Verrerie incluſivement, depuis le coin de la rue de S. Martin, juſqu'au coin de la rue Bar-du-Bec.

Saint Mery, que les Puriſtes appellent S. Mederic, eſt dans la rue S. Martin, & une Egliſe Collegiale & Paroiſſiale. Elle fut bâtie en 1137. & portoit le nom de S. Pierre: mais S. Mederic, Abbé de ſaint Martin d'Autun, y étant venu faire ſes dévotions, & y aiant demeuré juſqu'à ſa mort, qui arriva trois ans après, elle en prit le nom, & fut érigée en Paroiſſe en 1200. Ce bâtiment eſt aſſez grand, mais ſombre. On y voit un tableau de Moſaïque qui repréſente la Vierge & l'Enfant Jeſus accompagnez de quelques Anges,

qui eſt un morceau précieux, & a été fait, ſelon l'inſcription qui eſt au deſſous, par un certain David, qui étoit de Florence.

Pluſieurs perſonnes de diſtinction ſont inhumées dans cette Egliſe. Jean Chapelain de l'Academie Françoiſe; Jerôme Tarteron, Maître des Comptes; Simon Marion, Avocat General du Parlement; & Simon Arnaud, Marquis de Pomponne, connu par ſes négociations, & mort Miniſtre d'Etat en 1699. Le tombeau de ce dernier eſt un monument fort orné, mais dont le deſſein & l'execution ſont fort médiocres. Il a été fait par Raſtralli, un de ces Italiens qui vont déſabuſer les Payis étrangers de la bonne opinion qu'on a des Peintres & des Sculpteurs Italiens d'à preſent.

S. Julien des Meneſtriers étoit un Hôpital qui fut fondé vers l'an 1330. par deux Meneſtriers qui s'aimoient parfaitement : l'un s'appelloit Jacques *Grare*, autrement dit *Lappe*, qui étoit de Piſtoie; & l'autre *Huet*, qui étoit Lorrain. Ils dédierent cet Hôpital à Dieu ſous les noms & la protection de S. Julien & de S. Geneſt. On fit dans la ſuite des temps des dons conſiderables à cet Hôpital dont le revenu a été enfin appliqué à l'Hôtel-Dieu. Les Peres de la Doctrine Chré-

tienne y ſont aujourd'hui établis.

S. Nicolas des Champs eſt une grande Egliſe Paroiſſiale, fondée l'an 997. par le Roi Robert. Cette Egliſe a été rebâtie depuis ; & l'an 1576, l'on travailloit à la mettre dans l'état où nous la voions. Les quatre Anges de grandeur naturelle qui ornent le grand Autel, ſont de Jacques Sarrazin, & le tableau de l'Aſſomption de la Vierge eſt un des meilleurs de Simon Vouet. Les Illuſtres qui ſont enterrez dans cette Egliſe, ſont Guillaume Budé, Maître des Requêtes, mort en 1540. très-habile dans les Langues Grecque & Latine; Pierre Gaſſendi également habile dans les belles Lettres, la Philoſophie, les Mathematiques & la Theologie, mort en 1656; Henri de Valois, excellent Critique à qui le public eſt redevable de pluſieurs ſçavans Ouvrages, tels que l'extrait de pluſieurs Auteurs Grecs *ſur la vertu & le vice*, traduit en Latin avec des remarques; *Ammien Marcelin*, avec des obſervations ; une nouvelle traduction Latine de l'*Hiſtoire Eccleſiaſtique d'Euſebe, de Socrate, de Sozomene, de Theodoret, d'Evagre, de Philoſtorge, avec des notes & des Diſſertations fort ſçavantes.* Il mourut au mois de Mai de l'an 1676. Adrien de Valois, frere & non pas fils du précedent, comme l'a dit depuis peu un Auteur, eſt auſſi enterré

dans cette Eglise. Il avoit étudié à fond notre Histoire, sur laquelle il a donné trois volumes remplis de sçavantes recherches. Le premier commence à l'origine des anciens François, & finit à la mort du vieux Clotaire. Le second contient ce qui s'est passé depuis la mort du vieux Clotaire jusqu'au regne du jeune ; & le troisiéme continue jusqu'à la déposition de Childeric. Une Dissertation *de Basilicis* ; une *Notice des Gaules*, en Latin, & selon l'ordre de l'alphabet, & plusieurs autres Ouvrages. Il mourut le 1. de Juillet de l'an 1692. Madeleine de Scuderi, célebre par la fécondité & la beauté de son genie, morte le 2. de Juin de l'an 1701. âgée de quatre-vingt-quatorze ans ; Theophile de Viaud, Poëte estimé pour la beauté de son imagination ; François Milet, dit Francisque, Peintre habile pour le payisage.

Le Prieuré de *Saint Martin des Champs* a donné son nom à la rue & à tout le Quartier. On rapporte * sa fondation à l'an 1060. que Henri I. fit rétablir sous le nom de S. Martin, une ancienne Abbaye tombée en ruine. Les hautes murailles qui entourent cette maison, & les tours dont elles sont soûtenues, de même que l'Eglise, marquent en effet une grande ancienneté. Une partie de ces murailles a été abbatue,

* La Mare.

& l'on y a conſtruit dans la rue S. Martin un rang de maiſons qui fait un bel effet. La cour exterieure eſt auſſi toute remplie de maiſons nouvellement bâties, où logent quantité d'Ouvriers qui jouiſſent du privilege de la Maîtriſe : le grand Autel de l'Egliſe, tel qu'il eſt aujourd'hui, eſt du deſſein du vieux Manſart, & les quatre grands tableaux qu'on admire dans la nef, ſont de Jean Jouvenet. Si jamais on execute le projet qu'on a commencé, S. Martin des Champs ſera la plus reguliere & la plus magnifique Maiſon Religieuſe qu'il y ait en France. On regarde dès à preſent le Refectoir de ce Couvent comme ce qu'il y a de plus parfait dans le Gothique : les voûtes en ſont hardies & ſoûtenues par des colonnes d'une grande legereté. On croit que c'eſt Pierre de Montereau qui, ſous le regne de ſaint Louis, fut l'Architecte de ce bel ouvrage. Les tableaux qui repréſentent la vie de ſaint Benoît, & qui ornent l'Attique de ce Refectoir, ſont de Louis Silveſtre, Peintre eſtimé. Le fameux Guillaume Poſtel, connu par ſes voiages & par ſon habileté dans les Langues, a été inhumé dans l'Egliſe de ce Monaſtere. Il mourut en 1581. âgé de cent dix ans.

Tous les ans la veille de la S. Martin d'hyver, avant midi, le Prieur Clauſtral

& un des Religieux de ce Couvent, présentent au premier Président du Parlement de Paris deux bonnets; & au premier Huissier une écritoire & une paire de gands. Les complimens qu'ils font en cette occasion au premier President & au premier Huissier, sont contenus dans la * Martiniene, pag. 28. & méritent d'être rapportez ici. Voici celui qu'on fait au premier Président.

MONSEIGNEUR,

Messire Philippe de Morvillier, en son vivant premier Président au Parlement, fonda en l Eglise & Monastere Monsieur Saint Martin des Champs à Paris, une Messe perpetuelle & certain autre Service divin, & ordonna pour la memoire & conservation de ladite fondation être donné & presenté chacun an à ce jour à Monseigneur le premier Président du Parlement, qui pour le temps seroit, par le Maire desdits Religieux, & un d'iceux Religieux, ce don & present lequel il vous plaise prendre en gré: & sera ledit don & present desdits bonnets du prix

* *Martiniana* est un Recueil de Lettres, de Titres, de Chartes, de Privileges & de Statuts, qui concernent le Monastere de S. Martin des Champs; & qui fut imprimé à Paris chez Nicolas du Fossé en l'an 1606.

de vingt sols Parisis, eu égard à la monnoie de present aiant cours.

Le compliment qui suit, est celui qu'ils font au premier Huissier.

SIRE,

Messire Philippe de Morvillier en son vivant premier Président en Parlement, fonda en l'Eglise & Monastere Monsieur Saint Martin des Champs à Paris, une Messe perpetuelle & certain autre Service divin, & ordonna pour la memoire & conservation de ladite fondation être donné & presenté chacun an à ce jour au premier Huissier du Parlement, qui pour le temps seroit, par le Maire desdits Religieux, & un d'iceux Religieux, ce don & present lequel vous plaise prendre en gré; lesquelles paroles seront baillées par écrit aux dessus nommez Maire & Religieux: & sera le don & present desdits gands & écritoire de douze sols Parisis, eu égard à la monnoie aiant cours de present.

Le Couvent des *Madelonettes* est dans la rue des Fontaines près du Temple : il fut fondé vers l'an 1616. pour y nourrir & entretenir les femmes & les filles débauchées qu'on y enferme. Elles sont gouvernées par des Ursulines.

LA PORTE S. MARTIN.

LA Porte S. Martin est du dessein de Bulet, & fut élevée en 1674. Elle est de même que celle de S. Denis, en forme d'arc de triomphe, & a trois ouvertures, dont celle du milieu est beaucoup plus grande que les autres. Cet ouvrage a environ cinquante pieds de hauteur & autant de large. C'est une architecture en bossages rustiques vermiculez, avec des bas reliefs dans les tympans, & un grand entablement Dorique surmonté d'un Attique, dans lequel on voit du côté de la Ville cette inscription :

Ludovico Magno.
Vesontione Sequanisque
Bis captis,
Et fractis Germanorum, Hispanorum,
Et Batavorum exercitibus.
Præf. & Ædil. P.
C C.
Anno R. S. H. M. D. C. LXXIV.

L'inscription qui est du côté du Fauxbourg est conçue en ces termes :

Ludovico Magno.

Quod Limburgo capto

Impotentes Hostium minas

Ubique repressit.

Præf. & Ædil. P.

C C.

Anno D. C. L X X V.

Les sculptures sont de Desjardins, Marsy, le Hongre & le Gros.

L'*Eglise de S. Laurent* est la Paroisse de ce Fauxbourg. C'étoit autrefois une Abbaye de l'Ordre de S. Benoît. Il y en a qui assûrent qu'elle fut érigée en Paroisse sous le regne de Philippe Auguste, l'an 1180. mais il est constant qu'elle fut rebâtie & dediée le 19. de Juin de l'an 1429. en l'honneur de saint Laurent, dont elle a toujours porté le nom depuis. Le Portail en est assez beau, & a été élevé l'an 1622. Le maîtte Autel est du dessein de le Pautre & digne de sa grande réputation. La Cure est à la nomination du Prieur de S. Martin des Champs.

La *Foire de S. Laurent* est franche : elle se tenoit autrefois le long du chemin & de la rue du Fauxbourg de ce nom, & ne

duroit que le jour de S. Laurent. Ce jour là à peine le Soleil étoit-il couché, que les Sergens de la douzaine du Roi au Châtelet, venoient fondre sur les loges. Philippe de Valois en augmenta la durée de quelques momens; car par ses Lettres des années 1344. & 1345. il permit aux *Freres & Sœurs tant sains que malades de l'Hôpital de S. Lazare, de tenir la Foire de S. Laurent jusqu'à la nuit*. Par ces Lettres il paroît que cet Hôpital de S. Lazare n'avoit que moienne & basse Justice, encore lui étoit-elle contestée. *

Dans la suite la durée de cette Foire fut de huit jours, puis de quinze jusqu'en 1616. Enfin après quelques interruptions & changemens arrivez jusqu'en 1662. elle a été rétablie, & la Maison de S. Lazare lui a donné un emplacement de cinq arpens entourez de murs, a fait bâtir des loges, & planter des arbres dans les rues qui sont pavées; ce qui la rend à présent très-agréable. Elle s'ouvre le 24. de Juillet, & finit le dernier jour de Septembre. Le jour que l'on en fait l'ouverture, le Châtelet vient en corps prendre possession de la Justice haute, moienne & basse.

Les *Recolets* étoient établis où ils sont, en 1603. mais leur Maison étant trop serrée, ils bâtirent en 1614. celle que l'on y

* Registres & bannieres du Châtelet de Paris. fol. 26

voit à present, des aumônes de plusieurs personnes de pieté. Elle est dans une belle & commode situation : leur clos est vaste, mais leur Eglise n'a rien que de simple : la Bibliotheque est bien fournie.

Le grand *Hôpital de S. Louis* est dépendant de l'Hôtel-Dieu. Il a été fondé en faveur des Pestiferez, par le Roi Henri le Grand, en 1607. C'est ici que l'on envoie les convalescens de l'Hôtel-Dieu, pour y prendre l'air & de nouvelles forces.

Montfaucon est un Gibet qui sous Philippe le Hardi étoit composé de seize pilliers qui sont presque tous ruinez à present. Il est fort connu par l'execution d'Enguerrand de Marigny, Surintendant des Finances, & par celle de plusieurs autres.

En 1476. Laurent Garnier de Provins, après avoir demeuré un an & demi attaché à Montfaucon, où nonobstant sa grace il avoit été pendu par Arrêt du Parlement pour avoir tué un Collecteur des Tailles, fut dépendu à la sollicitation de son frere, mis dans un cercueil, & porté avec tout l'appareil des Pompes funebres par la rue S. Denis, jusqu'à la Porte S. Antoine. De côté & d'autre marchoient douze hommes vêtus de deuil, les uns une torche à la main, les autres un cierge. Devant étoient quatre Crieurs sonnant de leurs cloches, tous portant les armoiries du

défunt sur le dos & pardevant. Celui enfin qu'on voioit à la tête de la cérémonie crioit à haute voix, *Bonnes gens, dites vos Patenostres pour l'ame de feu Laurent Garnier en son vivant demeurant à Provins, qu'on a nouvellement trouvé mort sous un Chêne : dites en vos Patenostres, que Dieu bonne merci lui fasse.*

Rentrons dans la Ville, & remarquons que dans la rue de Montmoranci on doit voir le Cabinet de M. l'Abbé Fauvel, Chapelain du Roi. C'est un précieux assemblage de Médailles & de curiositez antiques & modernes, que M. Fauvel fait voir avec beaucoup de politesse, & explique avec beaucoup d'esprit & de sçavoir.

CHAPITRE XIV.

XI. QUARTIER.

DE LA GREVE.

LE Quartier de la Gréve est borné à l'Orient par la rue Geoffroi-Lânier, & par la vieille rue du Temple exclusivement ; au Septentrion, par les rues de la Croix blanche & de la Verrerie exclusivement ; à l'Occident, par les rues des Arcis & de Planchemibrai inclusivement ; & au Midi, par les Quais Pelletier & de

la Gréve inclusivement ; jusqu'au coin de la rue Geoffroi-Lânier.

La *Place de Gréve* a pris son nom de ce qu'elle est sur le bord de la Riviere de Seine, & l'a donné à tout ce Quartier. Louis le Jeune par ses Lettres Patentes de l'an 1141. accorda aux Habitans de la Gréve & du Monceau S. Gervais * que la Place de la Gréve, l'un des anciens marchez de Paris, demeureroit dans l'état où elle étoit alors, c'est à dire, libre & sans bâtimens, & ce moiennant la somme de soixante & dix livres qu'il avoit reçûe des Bourgeois. C'est dans cette Place que se font ordinairement les réjouissances publiques : on y fait regulierement tous les ans un feu d'artifice la veille de la S. Jean-Baptiste. C'est aussi le lieu où se font les executions des criminels, & ces tristes spectacles n'y attirent pas un moindre concours de peuple, que les réjouissances. Je n'ai pas pû découvrir précisément le temps auquel on commença à faire mourir à la Gréve.

L'an 1310. il se tint ici une assemblée fort solemnelle : l'Evêque de Paris assisté de Guillaume *de Parisiis* Evêque de Cambrai, Docteur & Inquisiteur de la foi en France, & accompagné de quantité de Processions, s'y rendit avec quelques Docteurs. Là Marguerite *de Hainaut* surnom-

* Le Maire & la Mare.

mée *Porrette*, & Guyard de Cressonnessart, Clerc du Diocese de Beauvais, Sectateur de cette femme, & tous deux excommuniez, furent declarez *Hérétiques* & *Relaps*, & comme tels, Marguerite toute la premiere fut livrée au bras seculier, pour souffrir les peines portées par les Constitutions Canoniques qui pourtant n'alloient pas à la mort, pas même à aucune fraction de membres. Quant à Guyard, après avoir été privé de tous les Privileges de Clericature, l'Evêque le dégrada & le condamna à mourir en prison : le Livre de Porrette fut condamné au feu. Il contenoit entr'autres maximes, que *l'ame abîmée en Dieu est au dessus des vertus, & n'en a plus que faire, & que quand on étoit parvenu à un certain degré de vertu, on ne pouvoit passer outre.*

L'an 1398. deux Augustins qui se disoient au Duc d'Orleans, aiant entrepris de guérir Charles VI. de sa folie, non seulement toucherent bien de l'argent pour cela; mais eurent tout ce qu'ils demanderent. Cependant comme ils vinrent à lui faire plusieurs incisions à la tête, dont il pensa mourir, ils furent mis en prison, appliquez à la question, & condamnez à être dégradez & décapitez. Ils furent donc menez en Gréve, & là sur un échafaud qui tenoit à l'Hôpital du S. Esprit

par un pont de bois, tous deux revêtus d'ornemens à célébrer la Messe; après quelques exhortations, l'Evêque en habits Pontificaux, vint à eux par dessus le pont, leur fit razer la couronne, & ôter leurs ornemens, & puis s'en retourna. Aussitôt on acheva de les dépouiller jusqu'à la chemise, & jusqu'à une certaine jaquette, après quoi on les mit dans une charrette liez pour être conduits aux Halles, où après avoir été décapitez & écartelez, leurs corps furent portez à Montfaucon, & leurs têtes mises sur deux demi piques. Quelques-uns dirent que le Duc de Bourgogne étoit cause de leur mort, & que c'étoit pour se venger du Duc d'Orleans qui avoit fait brûler son Négromancien & Invocateur de Diables, nommé *de Bar*, au rapport de Juvenal des Ursins.

Voilà les deux plus anciennes punitions exercées à la Gréve, que j'aie pû découvrir, & par la derniere il paroît qu'on n'y executoit point encore à mort, puisque les deux Augustins furent envoiez d'ici à la Halle.

Claude le Peletier, qui a été depuis Contrôleur general des Finances, & Ministre d'Etat, fit construire un beau quai dans le temps qu'il étoit Prevôt des Marchands, pour aller du Pont Notre-Dame à cette Place. La banquette de ce quai a

a ſix pieds de large, & paſſe pour un ouvrage extrémement hardi. On lit l'inſcription ſuivante dans un quadre de marbre noir, qui eſt à l'entrée de ce quai, du côté du Pont Notre-Dame.

Ludovici Magni
Auſpiciis,
Ripam hanc
Fœdam nuper & inviam,
Nunc publicum iter
Et ornamentum Urbis.
Fieri CC.
Præfect. & Ædil.
Anno M. D. C. LXXV.

L'HOSTEL DE VILLE.

L'Hôtel de Ville occupe & décore la principale face de cette Place. C'eſt ici que le Prévôt des Marchands, les Echevins, & les autres Officiers de Ville s'aſſemblent. C'eſt auſſi le lieu où le Roi faiſoit paier les rentes dont il étoit chargé. Ce bâtiment fut commencé ſous le regne de

François premier, le 13. de Juillet de l'an 1533. & achevé en 1605. après avoir été interrompu pendant plusieurs années. Il tient beaucoup du Gothique, & ne fait pas un trop bel effet. Sur la porte est une Statue Equestre du Roi Henri IV. faite par Pierre Biard Eleve de Michel-Ange. On y lit aussi cette inscription :

Sub Ludovico Magno
Felicitas Urbis.

La cour est très-petite, & on monte plusieurs marches pour y entrer. Elle est entourée de bâtimens soûtenus par des arcades. Sous celle qui est au fond est une statue du Roi en bronze, de l'ouvrage de Coyzevox, élevée sur un piedestal de marbre blanc avec cette inscription :

Ludovico Magno
Victori perpetuo
Semper pacifico
Ecclesiæ & Regum dignitatis
Assertori
Præf. & Ædiles
Æternum hoc fidei
Obsequentiæ, pietatis
Et memoris animi
Monumentum posuerunt.
Anno R. S. H.
M.D.C. LXXXIX.

Plusieurs inscriptions gravées en lettres d'or sur du marbre, sont placées autour de la cour, & marquent quelques événemens considerables du regne du Roi.

Dans les appartemens on voit des portraits du Roi, & ceux des Prevôts des Marchands & des Echevins qui ont été en charge depuis un certain temps. Le festin que la Ville donna au Roi & à toute la Cour le 30. Janvier de l'an 1687. fait trop d'honneur à la Ville pour n'avoir pas ici sa place. Elle l'a fait représenter dans un grand tableau, qui en expose aux yeux les principales circonstances.

L'*Hôpital du S. Esprit* doit son établissement à la charité de plusieurs personnes, qui vers l'an 1362. firent cette fondation pour nourrir un certain nombre d'enfans legitimes & natifs de Paris. Ils sont habillez de bleu. Quelque tems après la fondation de cet Hôpital on établit dans sa Chapelle une Confrairie du S. Esprit, laquelle a fait bâtir l'Eglise qu'on voit aujourd'hui, sur les ruines d'une vieille maison qui se nommoit l'Hôtel Dauphin.

L'Eglise de *S. Jean en Grève* est la Paroisse de l'Hôtel de Ville. Elle fut bâtie sous le regne de Charles le Bel en 1326. On y remarque principalement la voûte qui soûtient les Orgues, laquelle est d'un

trait hardi & admiré des connoiſſeurs. Quelque admirable que ſoit cet ouvrage, il l'eſt beaucoup moins que ce qu'on lit d'Alain Veau, Tréſorier des Finances ſous les Rois François I. Henri II. François II. & Charles IX. qui eſt enterré dans cette Egliſe. Son Epitaphe dit qu'il mérita le titre de *Tréſorier ſans reproche*. Il y a apparence que la fortune s'étoit trompée. Il mourut le 1. de Juin de l'an 1575. Simon Vouet Peintre habile mort en 1641. & l'Abbé Baudran Geographe très-eſtimé mort en 1700. ſont auſſi enterrez dans cette Egliſe, dont la Cure eſt à la nomination de l'Abbé du Bec, auſſi-bien que celle de S. Gervais.

S. Gervais eſt une Egliſe aſſez bien bâtie : ſon portail eſt ſuperbe, & eſt peut-être le plus beau morceau d'Architecture, & le plus correct qui ſoit dans toute l'Europe ; mais il n'eſt pas bien en vûe. Il fut commencé en 1609. ſous la conduite de Jacques de Broſſe habile Architecte. Les perſonnes illuſtres enterrées dans cette Egliſe, ſont les Chanceliers le Teillier & Boucherat, du Cange un des plus ſçavans hommes du dernier ſiécle, & Auteur du Gloſſaire de la moienne & de la baſſe Latinité, du Ryer dont nous avons un grand nombre de traductions, & duquel Marville peint la pauvreté d'une maniere fort

* touchante. Marin le Roi ſieur de Gomberville, de l'Académie Françoiſe, mort en 1676; Abraham Nicolas Amelot de la Houſſaye mort le 8. de Decembre 1706. L'Hiſtoire du Gouvernement de Veniſe eſt celui de ſes ouvrages qui lui a fait le plus d'honneur & le plus de peine : car il fut cauſe qu'il fut mis à la Baſtille ; Claude le Pelletier Controleur General des Finances & Miniſtre d'Etat, mort le 10. Août 1711 ; Philippe Collot fameux Operateur pour la pierre, & Champagne Peintre excellent ; le Chancelier Voyſin, mort ſubitement la nuit du premier au ſecond de Février 1717.

La rue des *mauvais Garçons* s'appella la rue *de Craon* depuis que les Seigneurs de ce nom y eurent bâti leur Hôtel ; mais Pierre de Craon Chambellan & favori du Duc d'Orleans, s'y étant caché avec d'autres déterminez pour aſſaſſiner le Connétable de Cliſſon, la rue changea de nom & fut appellée la rue des *mauvais Garçons*. L'Hôtel de Craon fut même razé par ordre du Roi, & le terrein donné aux Marguilliers de S. Jean, ainſi que je vais le dire.

Le *Cimetiere S. Jean* eſt un des plus grands Marchez de Paris pour les fruits & les legumes. C'eſt le lieu où étoit autrefois l'Hôtel de Pierre de Craon, qui

* Melanges t. 1. p. 196.

croiant avoir quelque sujet de se plaindre du Connétable de Clisson, l'attendit accompagné de vingt assassins le soir du quatorze de Juin de l'an 1391. & Clisson fut laissé pour mort, mais il guérit de ses blessures, & fit faire le Procès à Pierre de Craon dont les biens furent confisquez, & son Hôtel changé en un Cimetiere, qui fut donné à l'Eglise S. Gervais, & dont on a fait depuis la place de ce Marché.

L'*Hôpital de Saint-Gervais*, ou de S. Anastase, a été fondé en l'an 1171. par Guérin Masson & par son fils appellé Harcher, pour y recevoir les pauvres pendant trois jours. Foulques Evêque de Paris, y établit quatre Religieuses de l'Ordre de S. Augustin. Leur premiere Chapelle fut dédiée à S. Anastase, & cet Hôpital a été transferé en 1656. de la rue de la Tisseranderie à l'Hôtel d'O dans la vieille rue du Temple.

Fort près de cet Hôpital il y a une rue qui porte un nom également burlesque & singulier : on l'appelle la rue du *Pet-au-Diable* : on croit qu'on l'a ainsi nommée par mépris & par dérision pour les Juifs, qui avoient anciennement une de leurs Sinagogues dans une tour qui fait aujourd'hui partie du Cloître de saint Jean en Gréve. Le peuple donna à la tour & à la rue voisine le nom de *Pet-au-Diable*.

CHAPITRE XV.

XII. QUARTIER.

DE SAINT-PAUL.

LE Quartier de Saint-Paul, ou de la Mortellerie, eſt borné à l'Orient par les Remparts incluſivement, depuis la Riviere juſqu'à la Porte ſaint Antoine; au Septentrion, par la rue S. Antoine excluſivement; à l'Occident, par la rue Geoffroi Lânier incluſivement; & au Midi, par les Quais incluſivement, depuis le coin de la rue Geoffroi Lânier, juſqu'à l'extrémité du Mail.

L'Egliſe Paroiſſiale de SAINT-PAUL a donné le nom à ce Quartier. Elle a été bâtie telle qu'on la voit à préſent, ſous le Regne de Charles VI. & a ſervi de Paroiſſe à nos Rois pendant qu'ils ont habité le Palais des Tournelles. Ce bâtiment eſt vaſte, maſſif & obſcur. L'Arche que l'on porte avec beaucoup de pompe, le jour de la Fête-Dieu, eſt une piece ſinguliere.

Le Maréchal de Biron, & le Duc de Noailles ſont enterrez dans cette Egliſe, de même que Robert Cenalis, Evêque d'Avranches, mort en 1560. Nicole Gille Auteur des Annales & Chroniques de

France en 1503. François Rabelais, l'an 1553. Jean Nicot qui apporta le Tabac en France, mort en l'an 1559. Paul Scaron, mort en 1660. François Manſart, un des grands Architectes que la France ait eu, mort l'an 1666. Jule Hardouin Manſart, Surintendant des bâtimens du Roi, & Neveu du précedent, mort en 1708. Jean Deſmarets de Saint-Sorlin, l'an 1676. Godefroi Herman, Chanoine de Beauvais, très-ſçavant dans l'Hiſtoire Eccleſiaſtique, & excellent Critique, mort en 1690. Adrien Baillet, en 1706. Pierre Silvain Regis, un des plus fameux Sectateurs de Deſcartes, mort un an après; & Jacques Bourdin ſieur de Villette, Secretaire des Finances ſous les Rois Charles VIII. & Louis XII. & mort le 6. Août de l'an 1534.

En allant de la rue S. Paul vers l'Occident, on trouve la rue des *Barrés* qui a été ainſi nommée, parce qu'elle conduiſoit aux Carmes qui portoient le nom de *Barrés*, à cauſe de la bigarrure de leurs habits, ou ſelon d'autres, parce que ces Religieux ne parloient, & ne ſe laiſſoient voir qu'à travers des Grilles & des Barreaux. Leur Couvent étoit pour lors où eſt à preſent celui des Celeſtins. L'an 1386. la rue des Barrez portoit auſſi le nom de rue des *Beguines*, d'un Couvent de Filles qui demeu-

oient

roient dans l'endroit même où eſt celui de l'*Ave Maria*.

Le Couvent de l'*Ave-Maria* eſt donc dans cette rue, & fut établi en 1484. par la Reine Charlote de Savoie, femme du Roi Louis XI. Ce ſont des Religieuſes de l'Ordre de ſainte Claire, ou Tiers-Ordre de S. François reformé, dont la regle eſt des plus auſteres. Leur maiſon tient à un Couvent de Cordeliers que Charles VIII. fit bâtir pour ces Religieux. Le cœur d'Antoine, Roi de Portugal, & de Claude Catherine de Clermont, femme d'Albert de Gondi Duc de Rets, ſont enterrez dans cette Egliſe.

Cette Claude Catherine de Clermont poſſedoit les Langues ſçavantes, & avoit infiniment d'eſprit. Ce fut elle qui répondit en Latin pour la Reine Catherine de Medicis, aux Ambaſſadeurs de Pologne, qui apporterent au Duc d'Anjou le decret de ſon Election à cette Couronne; & quoiqu'elle n'eût eu qu'un jour pour travailler à ſa réponſe, ſon diſcours emporta le prix d'une commune voix ſur ceux du Chancelier de Birague & du Comte de Chiverni, qui avoient répondu, le premier pour le Roi Charles IX. & l'autre pour le Duc d'Anjou.

L'*Hôtel de Sens* eſt dans la même rue, & a été bâti aux dépens de Triſtan de Sa-

lazar Archevêque de Sens, qui vivoit ſous Louis XII. & qui eſt mort en 1518. Cette maiſon a toujours appartenu depuis aux Archevêques de Sens, qui l'ont occupée pendant qu'ils ont été Metropolitains de Paris ; mais qui la louent à préſent & en retirent un revenu conſiderable. Les Bureaux de la Meſſagerie & de la Diligence de Lyon, &c. l'occupent préſentement.

Dans la rue de Joui on remarque l'*Hôtel d'Aumont* qui eſt magnifique & bien conſtruit. Il eſt du vieux Manſart. Le Bâtiment du côté du Jardin eſt d'une belle ordonnance. Sur un des platfonds de cet Hôtel on voit l'Apotheoſe de Romulus ; & dans un autre endroit une Venus à demi couchée, d'Anguiere. Celui *de Fourci* d'une ſtructure Gothique, a été reparé, & eſt à preſent très-commode & dans la même rue.

Dans la rue de la Ceriſaie l'on trouve l'*Hôtel de Leſdiguieres*. Cette maiſon & la richeſſe des meubles qu'on voit dans ſes appartemens, ſont dignes de ceux qui l'ont habitée. Elle a appartenu en dernier lieu à Paule Françoiſe Marguerite *de Gondy* de Rets, veuve d'Emmanuel de Bonne de Crequy, Duc de Leſdiguieres, Pair de France, &c. & cette Ducheſſe étant morte le 21. de Janvier de l'an 1716. cet Hôtel a paſſé par ſucceſſion à François de

Neuville, Duc de Villeroi, dont la mere appellée Marie Marguerite de Coſſé Briſſac, étoit fille de Louis de Coſſé Duc de Briſſac, & de Catherine *de Gondy*, Dame de Beaupreau. C'eſt dans cet Hôtel qu'a demeuré le Czar Pierre Alexiovviſt, Grand Duc de Moſcovie, pendant le ſéjour qu'il a fait à Paris l'an 1717.

LES CELESTINS doivent leur premier établiſſement en ce lieu à Garnier Marcel Marchand Drapier, qui avoit été Echevin, lequel en 1352. donna à ſix Religieux Celeſtins, tirez du Couvent de S. Pierre au Mont de Châtres, près de Compiegne, un petit revenu & un petit fonds qui avoit appartenu aux Carmes. Le Roi Charles V. ajoûta en 1364. un grand terrein à celui dont ces Religieux jouiſſoient: leur fit bâtir un nouveau Monaſtere, & fit conſtruire l'Egliſe telle qu'elle eſt à preſent, & augmenta leurs revenus. Les deux ſtatues qu'on voit à la porte de l'Egliſe, ſont celles de ce Roi, & de Jeanne de Bourbon ſa femme.

Le Cloître de ce Couvent eſt petit, mais aſſez propre: il fut conſtruit en 1550. On y lit l'Epitaphe d'Antoine Perez, Secretaire de Philippe II. Roi d'Eſpagne, qui aiant encouru la diſgrace de ſon maître, ſe retira en France, où il mourut en 1611. Il ne faut pas à l'exemple

d'un Ecrivain moderne, confondre Antoine Perez dont nous parlons, avec un autre du même nom, qui étoit Professeur de Droit dans l'Université de Louvain, & dont les Ouvrages sur la Jurisprudence sont connus & estimez. Le Secretaire de Philippe II. fit sa principale étude de l'Histoire & de la Politique. Les Secretaires du Roi, dont les Celestins sont du nombre, s'assemblent, & ont leur Confrairie & leurs Archives dans ce Monastere.

La plûpart des édifices de cette Maison menaçoient ruine, & obligerent ces Religieux en 1682. de faire élever de nouveaux bâtimens, qui sont également magnifiques & commodes. La Bibliotheque est considerable par les Livres choisis & d'anciennes Editions, & curieuse par les Livres imprimez avant l'an 1500 On y voit une Bible *in fol.* imprimée à Paris l'an 1475. La Glose de Nicolas de Lyra en cinq volumes *in fol.* imprimée à Rome en 1472. &c. On y trouve aussi plusieurs Manuscrits parmi lesquels est un Ouvrage de Philippe de Maisieres intitulé, *le Songe du viel Pelerin*. On dit que le Cardinal du Perron faisoit tant de cas de ce Manuscrit, qu'il alloit souvent aux Celestins exprès pour le lire. L'enclos de la Maison est vaste : l'Eglise est tout-à-fait Gothique, & n'a rien que de simple. On doit

remarquer la Chapelle d'Orleans, où il y a des Tombeaux magnifiques & curieux, comme ceux de Louis & Charles d'Orleans, de Valentine de Milan, & de Philippe Comte de Vertus. Le monument où eſt le cœur du Roi Henri II. & celui de Catherine de Medicis, eſt un morceau parfait. Le cœur du Roi François II. eſt auſſi ſur une colonne de marbre blanc, mais on doit principalement s'attacher à admirer une grande colonne torſe parfaitement bien travaillée & accompagnée de divers ornemens, qui ſert de monument au cœur du vieux Connétable de Montmorency, mort des bleſſures qu'il reçut à la bataille de Saint-Denis en 1567. Les Tombeaux de l'Amiral Chabot, & du Duc de Rohan, ſont eſtimez. L'Obeliſque de Longueville enferme les cœurs de pluſieurs Seigneurs de cette Maiſon, & le corps du dernier mort. On peut encore jetter les yeux ſur les tombeaux du Duc de Geſvres & du Marquis de Noirmoutier, ſans oublier celui de Sebaſtien Zamet, riche Partiſan, originaire de Luques en Toſcane, lequel ſe diſoit Seigneur de dix ſept cent mille écus. Au-deſſus de ce tombeau on doit remarquer la figure aſſiſe & dormante de Charles de Magni, Capitaine des Gardes de la Porte, eſtimée par le Cavalier Bernin. Ce Magni mourut en 1556.

L'ARSENAL.

L'Arſenal a été bâti ſous le Regne de Charles V. Corrozet nous parle d'une Tour appellée la Tour de Billy, qui en faiſoit partie, mais la foudre tomba deſſus le 19. de Juillet 1538. & mit le feu à une grande quantité de poudre que l'on y gardoit, ce qui détruiſit entierement cette Tour. L'Arſenal conſiſte aujourd'hui en pluſieurs bâtimens peu logeables: l'appartement même du Grand-Maître ne l'eſt pas depuis quelques années. Le reſte du terrein eſt occupé par des cours & par un Jardin ſpacieux qui eſt une des grandes beautez de cette maiſon. La premiere porte fut élevée en 1584. Philbert de la Guiche étant pour lors Grand-Maître de l'Artillerie. Sur un marbre noir on lit deux Vers de Jean Paſſerat que les Partiſans de Lucain trouvent d'une grande beauté, les voici:

Ætna hæc Herrico Vulcania tela miniſtrat,
Tela Gigantæos debellatura furores.

Le *Magaſin des armes* près de la Baſtille mérite d'être vû. On y trouve des armes de toutes les eſpeces & en grande quantité. Les curieux y verront d'anciennes armu-

res de Chevalerie, & ils trouveront toutes ces choses d'une propreté & dans un arrangement qui les surprendront agréablement.

La BASTILLE, selon quelques Auteurs, fut bâtie sous le Regne de Charles V. l'an 1371. & ce fut Hugues Aubriot qui en posa la premiere pierre le 22. d'Avril de cette même année. Mais commeut concilier ce trait d'Histoire avec ce qu'assûrent plusieurs Historiens dignes de foi, que sous le Regne du Roi Jean, pere de Charles V. Etienne Marcel Prevôt des Marchands de Paris, s'étant sauvé à la Bastille où il croioit être en sûreté, il y fut tué ? On ne peut accorder cette contradiction qu'en disant que Charles V. ne fit que la rebâtir. Ce fut Hugues Aubriot Prevôt de Paris, qui fut chargé du soin de cet édifice. Cet homme étoit Bourguignon, & de médiocre naissance : il aimoit tant les Juifs, qu'il se fit de leur Religion, mais l'Université dont ce Prevot avoit souvent reprimé la licence, obligea l'Evêque de Paris en 1381. à faire le Procès à ce Renégat ; & malgré son crédit & l'opposition de tous les Grands, le réduisit au point d'être condamné à faire amende honorable dans le Parvis de Notre-Dame, & à passer le reste de ses jours au pain & à l'eau dans une basse fosse.

Les Fortifications qu'on y voit encore, furent commencées le 11. Août de l'an 1553. & ne furent achevées qu'en 1559. Elles consistent en une courtine flanquée de bastions, & bordée de larges fossez à fond de cuve. Les proprietaires des maisons de Paris furent taxez pour cette dépense. Au reste la Bastille est une maniere de Forteresse antique, composée de huit grosses Tours rondes jointes l'une à l'autre par des massis qui ont les mêmes dimensions. C'est ici la prison des criminels d'Etat.

CHAPITRE XVI.

XIII. QUARTIER.

DE SAINTE-AVOYE.

LE Quartier de Sainte-Avoie, ou de la Verrerie est borné à l'Orient par la vieille rue du Temple exclusivement; au Septentrion, par les rues des quatre-Fils & des vieilles Audriettes aussi exclusivement; à l'Occident, par les rues de Sainte-Avoie & Bar du-bec inclusivement, depuis le coin de la rue des vieilles Audriettes, jusqu'à la rue de la Verrerie; & de la Croix-blanche inclusivement, depuis le coin de la rue Bar-du-Bec, jus-

qu'à la vieille rue du Temple.

L'Eglise de SAINTE-CROIX DE LA BRETONNERIE est dans la rue du même nom, & la premiere chose digne de remarque qui se présente dans ce quartier, en allant du Midi au Septentrion. Elle est de même que le Couvent, de la fondation de S. Louis en 1268. pour des Religieux Mandians de l'Ordre de S. Augustin. Ce Couvent est encore aujourd'hui occupé par des Religieux du même Ordre; mais ils ne mandient plus, & se disent Chanoines Reguliers.

L'illustre & infortuné Barnabé Brisson, Président à Mortier au Parlement de Paris, fut enterré dans cette Eglise après que quelques Ligueurs l'eurent étranglé en prison, le 15. de Novembre 1591. Jean de Poupaincourt troisiéme Président au Parlement de Paris, mort l'an 1480. est aussi inhumé dans cette Eglise. On lit dans la Description de Paris, que Jean de Poupaincourt pere de celui dont je viens de parler, & premier Président au Parlement, fut enseveli au même endroit; mais cela n'est pas juste; car les Registres du Parlement assûrent qu'aiant souhaité d'être enterré auprès de ses ancêtres dans la ville de Roye, & étant mort le 21. de Mai de l'an 1403. la Cour pour témoigner l'estime qu'elle faisoit d'un si grand homme, vou-

lut accompagner son corps jusques hors des portes de la ville de Paris. *

Les *Carmes* de la rue des *Billettes* sont fort près de Sainte-Croix de la Bretonnerie. Ils ont succedé dans ce Couvent à des Religieux qui suivoient la regle du Tiers Ordre de S. François, & qui prirent ensuite celle de S. Augustin. Ce Couvent étoit autrefois la maison d'un Juif qui fut brûlé vif pour avoir percé de plusieurs coups de couteau une Hostie consacrée qu'il voulut brûler ensuite; l'Hostie voltigea au dessus des flâmes, & alla enfin se reposer dans un petit vaisseau que tenoit une femme qui étoit venue fort brusquement prendre du feu dans la maison de ce Juif. Cette femme la porta au Curé de S. Jean en Gréve où elle est encore actuellement. Papire Masson mort au mois de Janvier 1611. & le cœur de Mezerai fameux Historien, sont enterrez dans cette Eglise, dans laquelle Messieurs de l'Académie Françoise font faire un Service à la mort de chaque Académicien. On faisoit aussi aux Billettes les cérémonies de l'Ordre de Saint-Lazare, mais depuis quelque temps elles se font à l'Abbaie de S. Germain des Prez.

La rue des *Blancs-Manteaux* a pris son nom d'un Couvent de Religieux que l'on

* Blanchard.

nommoit les *Serviteurs de la Vierge Marie*, & vulgairement *Blancs-Manteaux*, à cause de leurs habits qui étoient blancs. Ces Religieux vinrent de Marseille s'établir à Paris, l'an 1252. Cet Ordre aiant été supprimé au Concile de Lyon tenu sous le Pape Gregoire X. Philippe le Bel & Boniface VIII. donnerent le Couvent que ces Religieux avoient à Paris, à des Hermites de S. Guillaume, de l'Ordre de S. Benoît, qui demeuroient à Montrouge. L'an 1618. les Freres Guillemins de ce Couvent reçûrent la Réforme de Cluni, & depuis ont reçû celle de S. Maur. L'Eglise est belle, & a été bâtie à côté de l'ancienne, du terrein de laquelle on a fait le Jardin : à la droite du Choeur est un beau Mausolée de marbre érigé pour Jean le Camus, Lieutenant Civil, mort le 28. de Juillet 1710. Ce monument a été sculpté par Maziere.

La rue *Sainte-Avoie* a été ainsi nommée d'un Couvent de Religieuses fondé par S. Louis. Il est occupé depuis 1618. par des Ursulines dont la Communauté est fort nombreuse.

Dans cette même rue est l'*Hôtel de Montmorenci* qui a conservé le nom de cette illustre Maison, quoiqu'il ait appartenu depuis à Messieurs de Mesme : Jean Antoine de Mesme premier Président du Par-

lement de Paris, l'a fort embelli pendant le temps qu'il l'a occupé.

L'*Hôtel de Beauvilliers* appartenoit au Duc de ce nom, Miniſtre d'Etat, & Chef du Conſeil Roial des Finances, qui eſt mort depuis peu : c'étoit autrefois l'Hôtel d'Avaux bâti pour Claude de Meſme, Comte d'Avaux, célebre par ſes grands talens pour les négociations, & par le grand nombre de ſes Ambaſſades.

L'*Hôtel de Soubize* eſt dans la rue du Chaume ; il a appartenu autrefois à Olivier de Cliſſon Connétable de France, & c'eſt lui qui y fit bâtir les anciens édifices que nous y voions encore. C'étoit une grande maiſon nommée *le grand Chantier du Temple*, dont les Pariſiens lui firent preſent, ſelon Paſquier, lorſqu'ils ſe virent réduits par ſon moien à venir crier miſericorde au Roi dans la cour du Palais ; & en effet les *M* d'or couronnées qui ſe voient ſur les combles & ſur les murailles, font connoître qu'on les peignit ainſi pour inſulter aux Pariſiens, & leur reprocher leur faute.

Les Ducs de Guiſe en firent dans la ſuite l'acquiſition, & il a porté leur nom juſqu'en 1697. que François de Rohan Prince de Soubize, l'acheta. Il a fait beaucoup de dépenſe pour en augmenter le bâtiment & l'embellir. La principale entrée

eſt dans la rue de Paradis, & on a caché la difformité du vieux bâtiment qui eſt vis-à-vis, & termine la cour, par une grande façade d'Architecture que l'on a plaquée contre cet ancien édifice. La cour eſt grande & une des plus belles qu'il y ait dans Paris. Elle eſt embellie d'un periſtille ſoûtenu de colonnes couplées qui forment un coridor à la faveur duquel on va à couvert tout autour. Le Cardinal de Rohan grand Aumônier de France, a fait bâtir un grand Hôtel ſur le terrein de celui de Soubize. C'eſt ici que l'on retrouve la fameuſe Bibliotheque de Meſſieurs de Thou, que ſon Eminence acheta en 1706. de Monſieur de Menars Préſident à Mortier du Parlement de Paris, & qu'elle a augmentée très-conſiderablement.

Le *Couvent* des Peres *de la Mercy* fut fondé en 1613. par la Reine Marie de Medicis, qui pour cet effet s'étoit fait ceder le droit de Patronage de la Chapelle de Notre-Dame de Braque par Meſſieurs de Braque qui en étoient Fondateurs. Les Peres de la Mercy ont fait bâtir depuis leur Egliſe ſur les deſſeins de Cottart Architecte. Les ſtatues de S. Pierre Nolaſque & de S. Remond, qui ſont aux deux côtez de l'Autel, ſont eſtimées, & de l'ouvrage de Michel Anguiere. On remarque

encore ici le tombeau du Maréchal de Themines, & celui de la famille de Braque. L'institut de ces Religieux aussi bien que celui des Mathurins, est d'aller en Barbarie racheter les Captifs.

CHAPITRE XVII.

XIV. QUARTIER.

DU TEMPLE.

LE Quartier du Temple ou du Marais est borné à l'Orient par les Remparts, & la rue du Mesnil-montant inclusivement ; au Septentrion, par les extrémitez des Fauxbourgs du Temple & de la Courtille inclusivement ; à l'Occident, par la grande rue des mêmes Fauxbourgs, & la rue du Temple inclusivement, jusqu'au coin de la rue des vieilles Audriettes ; & au Midi, par les rues des vieilles Audriettes, des quatre Fils, de la Perle, du Parc Roial, & neuve Saint-Gilles, inclusivement.

Le TEMPLE a pris son nom des Religieux Templiers qui avoient été nommez ainsi, parce qu'ils firent leur premier établissement auprès *du Temple* de Jerusalem. Ce fut l'an 1125. que les Templiers commencerent à être un Ordre particulier, &

distingué par son habit. Le Pape Honoré II. ordonna qu'ils porteroient une robe blanche, & Eugene III. y ajoûta depuis une croix de drap rouge cousue sur cet habit. L'on ignore précisément le temps qu'ils vinrent s'établir à Paris, mais on sçait qu'ils y étoient l'an 1211. car on a un titre de cette année-là passé au Temple par *Holdomus* Grand-Maître, & par les *Templiers* ses confreres, touchant une maison qu'ils donnent à cens & rente. Dans la suite ces Religieux agrandirent considerablement leur maison, afin d'y recevoir les Templiers qui venoient de toutes les parties du monde pour y tenir leur Chapitre general. L'Ordre des Templiers aiant été détruit par le Pape Clement V. & le Roi Philippe le Bel, ce dernier vint demeurer au Temple, & s'appropria cette maison & les biens des Templiers. On ne sçait pas qui fut celui des successeurs de ce Roi qui donna le Temple aux Chevaliers de S. Jean de Jerusalem, connus aujourd'hui sous le nom de Chevaliers de Malte; ils le possedent encore aujourd'hui, & en ont fait la maison Provinciale du Grand-Prieuré de France. L'enceinte de cette maison enferme un grand terrein. La grande porte est décorée d'un Ordre Dorique à colonnes Isolées. La cour est entourée d'un peristile à colonnes couplées

dont les piedeſtaux choquent par leur hauteur la vûe de ceux qui s'y connoiſſent le moins. Le corps de logis qui eſt au fond de cette cour a été bâti par Jacques de Souvré Grand-Prieur de France, & n'eſt pas achevé : c'eſt dans ce corps de logis que demeure le Grand-Prieur. Dans cette enceinte il y a pluſieurs autres maiſons, & une groſſe tour quarrée flanquée de quatre petites Tourelles : la conſtruction en fut achevée l'an 1306. mais elle avoit été commencée quelques années auparavant ſous la Commanderie de Jean le Turc, lequel peu de temps après ſa mort aiant été accuſé & convaincu d'héreſie, ſes os furent brûlez & la cendre jettée au vent. L'Egliſe Conventuelle a été bâtie, à ce qu'on dit, ſur le modele de celle de ſaint Jean de Jeruſalem.

La Chapelle du nom de Jeſus eſt à côté du Chœur, & fut commencée l'an 1530. & benite le 13. d'Avril de l'an 1532. L'on voit dans cette Chapelle un Mauſolée fort riche ſur lequel eſt une ſtatue de marbre blanc. L'inſcription qui eſt ſur le pilier tout proche nous apprend que ce monument a été érigé pour Philippe de Villiers-l'Iſle-Adam, Grand-Maître de l'Ordre de Malte. Dans le fond de la même Chapelle eſt le tombeau de François de Lorraine, Grand-Prieur de France, qui mou-

rut le 6. de Mars de l'an 1562.

A côté de cette même Chapelle eſt une table de marbre noir ſur laquelle eſt gravée l'Epitaphe de François de Faucon Chevalier de Malte, mort à Paris au mois d'Avril de l'an 1626. âgé de 42. ans.

Dans la Chapelle de S. Pantaleon ſous une arcade pratiquée dans la muraille, eſt le tombeau de Frere Bertrand de Cluys Grand-Prieur de France, & de Pierre de Cluys ſon neveu, auſſi Grand-Prieur de France.

Dans le Chœur de cette Egliſe eſt un beau Mauſolée de marbre noir & blanc, avec la ſtatue de marbre blanc d'Amador de la Porte, Grand Prieur de France, mort l'an 1640. Ce monument a été fait par Michel Bourdin, l'un des plus habiles Sculpteurs de ſon temps.

Comme le Temple eſt un lieu de Franchiſe, un grand nombre d'Ouvriers qui ne ſont pas Maîtres, s'y retirent, & y travaillent ſans être inquietez.

Au coin de la rue du Temple & de celle des vieilles Audriettes, on voit une Echelle très-connue ſous le nom d'*Echelle du Temple*. Bien des gens la voient, & en parlent ſans ſçavoir ce qu'elle ſignifie : je leur dirai donc ici que cette Echelle & pluſieurs autres qu'on voioit autrefois dans differens Quartiers de Paris, étoient des

marques de *haute Juſtice*. Celle du Temple eſt aujourd'hui la ſeule qui ſubſiſte dans cette Ville.

Le *Couvent* des Filles *de ſainte Eliſabeth*, du Tiers Ordre de ſaint François, eſt vis-à-vis le Temple & fut fondé l'an 1616, mais leur Egliſe ne fut commencée qu'en 1626, ce fut la Reine Anne d'Autriche qui en poſa la premiere pierre. Le Portail eſt orné de deux ordres d'Architecture en pilaſtres, le Dorique & l'Ionique.

Le *Couvent* des Peres *de Nazaret* eſt du même côté, fort près de celui dont je viens de parler, & occupé par des Religieux qui ſont auſſi du Tiers Ordre de S. François. Il a été fondé en 1636 par le Chancelier Seguier. Le tableau qui eſt ſur le Maître-Autel repréſente l'Annonciation, & eſt de le Brun. Dans une des Chapelles il y en a un de Jouvenet qui eſt très-eſtimé.

L'Hôpital des *Enfans Rouges* fut fondé en 1535. par Marguerite de Valois ſœur de François premier, & femme d'Henry d'Albret Roi de Navarre, non pour des enfans orphelins nez à Paris, mais pour ceux des environs ou du Dioceſe de Paris. François premier voulut que ces enfans fuſſent vétus de rouge, pour marquer que c'étoit la charité des fideles qui les faiſoit ſubſiſter. On voit dans l'Egliſe l'épitaphe d'Antoine Briçonnet Préſident, qui mou-

rut le 6. de Septembre de l'an 1605. Jean Megret Préſident à Mortier, mort en 1556. eſt auſſi inhumé dans cette Egliſe. Cette maiſon eſt réunie à l'Hôpital general.

L'*Hôtel de Villeroy* eſt dans la rue de Torigny. Les appartemens en ſont grands & richement meublez : le peuple l'appelle ordinairement l'*Hôtel Salé*, parce qu'il a été bâti par Aubert, qui s'étoit enrichi dans les Gabelles.

Le Couvent des *Capucins* dans la rue d'Orleans, a été fondé en 1623. par les ſoins du Pere Athanaſe Molé, frere de Matthieu Molé pour lors Procureur Général, & dans la ſuite premier Préſident du Parlement, & Garde des Sceaux de France.

Le Convent des *Religieuſes du Calvaire* eſt dans la rue ſaint Louis, une des plus larges & des plus belles de Paris. La Congrégation de Notre-Dame du Calvaire ſous la regle de ſaint Benoît, fut inſtituée à Potiers par Antoinette d'Orleans-Longueville. La Reine Marie de Medicis en fit venir à Paris en 1620. & les établit au Couvent du Calvaire proche le Palais de Luxembourg qu'elle avoit fait bâtir. Le Pere Joſeph le Clerc du Tremblai, Capucin, qui eut tant de part aux grandes affaires ſous le Miniſtere du Cardinal de

Richelieu, fonda le Couvent du Marais en 1635. mais la maiſon & l'Egliſe ne furent bâties qu'en 1638. Le cœur du Pere Joſeph a été inhumé dans ce Monaſtere, ainſi qu'il l'avoit ſouhaité en mourant.

Les *Religieuſes* Benedictines *du très-ſaint Sacrement* ont auſſi un Couvent dans la rue ſaint Louis dans l'endroit où étoit autrefois l'Hôtel de Bouillon, qu'elles acheterent du Cardinal de ce nom le 30. du mois d'Avril de l'année 1684. Ainſi l'on adore jour & nuit le très-ſaint Sacrement de l'Autel dans la même maiſon où le Calviniſme faiſoit autrefois tous ſes efforts pour combattre ce divin Myſtere. On admiroit ici un morceau d'Architecture, qui à cauſe de la clôture n'eſt plus acceſſible aux curieux.

L'*Hôtel Boucherat* a pris ſon nom de Louis Boucherat Chancelier de France, mort en 1699. Il eſt grand & logeable. Le Jardin ſur tout eſt un des plus grands qu'il y ait dans Paris.

CHAPITRE XVIII.

XV. QUARTIER

DE SAINT-ANTOINE.

LE Quartier de S. Antoine est borné à l'Orient par les extrémitez des Fauxbourgs inclusivement ; au Septentrion, par l'extrémité des mêmes Fauxbourgs, & par les rues du Mesnil-montant, neuve saint Gilles, du Parc-Roial & de la Perle, exclusivement ; à l'Occident, par la vieille rue du Temple inclusivement, depuis les coins des rues des quatre Fils & de la Perle, jusqu'à la rue de saint Antoine ; & au Midi, par la rue de saint Antoine inclusivement, depuis le coin de la vieille rue du Temple, jusqu'à l'extrémité du Fauxbourg.

La *rue Saint-Antoine* a donné le nom à ce Quartier. Elle est destinée pour les Entrées & pour les cérémonies extraordinaires. Elle est longue, mais elle n'est pas bien droite en certains endroits, & on prétend qu'elle a été ainsi construite, afin d'empêcher qu'elle ne fût enfilée par le canon de la Bastille.

L'*Hôtel de Beauvais* est ce qui se présente d'abord de plus remarquable. Il fut

bâti pour Pierre de Beauvais & Catherine Henriette Bellier sa femme, premiere Femme de chambre de la Reine Anne d'Autriche. Lorsqu'il y avoit quelque grand spectacle à voir dans la rue saint Antoine, cette maison a plusieurs fois servi à placer les personnes Roiales. La Reine mere étoit dans un des balcons de cet Hôtel le 26. d'Août de l'an 1660. lors de l'entrée triomphante du Roi & de la Reine sa femme. La façade de cet Hôtel est fort ornée, & depuis l'an 1706. que Jean Orry Président à Mortier au Parlement de Metz, en est devenu proprietaire, on a rendu les dedans infiniment plus commodes & plus agreables qu'ils n'étoient.

Le *petit S. Antoine* est une Maison Religieuse occupée par des Hospitaliers de l'Ordre de saint Augustin, dont la principale Maison ou Chef d'Ordre est à Vienne en Dauphiné. L'Eglise du petit Saint-Antoine est petite & obscure & n'a rien de remarquable.

L'*Hôtel de S. Paul* a pris son nom du Connétable de S. Paul à qui il a autrefois appartenu. Il a plusieurs fois changé de maîtres; Leon Bouthillier Comte de Chavigny, Secretaire d'Etat sous Louis XIII. & le Duc de la Force l'ont possedé successivement. Ce dernier en vendit une partie

à Poultier, riche Financier, mort Intendant des Finances en 1711. après avoir fait beaucoup de dépense pour embellir la portion de cet Hôtel qu'il avoit achetée. Quant à l'autre partie, elle fut achetée en 1715. par Paris & ses freres, qui ont fait une fortune prodigieuse dans les vivres des Armées du Roi, & dans les Finances.

L'Eglise de la *Maison Professe des Jesuites* est bien en vûe & est dediée à saint Louis. La premiere pierre fut posée par Louis XIII. en 1627. Le Portail élevé en 1634. des liberalitez du Cardinal de Richelieu, est composé de trois Ordres l'un sur l'autre, de deux Corinthiens & d'un composite. Le reste de l'Eglise fut entierement achevé en 1641. sur les Chapelles regne une galerie voûtée par laquelle on peut aller autour de l'Eglise. Le Maître-Autel est superbement orné aux jours des grandes Fêtes. Le monument dressé pour le cœur du feu Roi Louis XIII. est magnifique, & les deux inscriptions tenues par des Anges en pleurs, sont conçues en ces termes :

Augustissimum

Ludovici XIII.

Justi Regis,

Basilicæ hujus

Fundatoris
Magnifici
Cor
Angelorum hic
in manibus,
in Cœlo
in manu Dei.

L'autre eſt vis-à-vis, & en voici les paroles :

Sereniſſima
Anna Auſtriaca
Ludovici XIV.
Regis Mater
& Regina Regens
Prædilecti
Conjugis ſui
Cordi Regio
Amoris hoc
Monumentum P.
Anno ſalutis
M. DC. XLIII.

Vis-à-vis la Chapelle où eſt le cœur de Louis XIII. il y en a une autre que l'on doit décorer pour recevoir celui de Louis le

le Grand, qui en attendant repose dans la Sacristie où il fut déposé le 6. de Septembre 1715.

On voit aussi dans cette Eglise un autre fort beau monument érigé l'an 1663. pour le cœur d'Henri de Bourbon Prince de Condé, par Jean Perrault Secretaire des Commandemens de ce Prince, & Président à la Chambre des Comptes de Paris. Ce monument a été dessiné & modelé par le fameux Jacques Sarrazin, & jetté en fonte par Perlan. On dit qu'il a coûté à M. Perrault plus de deux cent mille livres, & que le Cavalier Bernain le regarda comme l'une des plus belles choses qui fussent pour lors en France.

Les personnes qui ont du goût pour la Musique, alloient autrefois admirer les beaux Motets que l'on chantoit dans cette Eglise, & qui étoient executez par les meilleurs Musiciens de Paris; mais présentement on n'y chante plus que le plein-Chant.

Dans la Sacristie de cette Eglise on voit un petit tableau sur cuivre qui représente le ravissement de S. Paul. L'Auteur des Curiositez de Paris l'a pris pour un Original; mais ce n'est qu'une copie faite par le Brun d'après un tableau du Dominiquain que les Jesuites donnerent au Roi.

La Bibliotheque de cette Maiſon étoit déja nombreuſe & bien choiſie, lorſque feu Gilles Ménage, Daniel Huet, Evêque d'Avranches, & feu M. de Harlay de Baumont Conſeiller d'Etat, l'ont augmentée des leurs. Le Cabinet des Médailles a été enrichi par le fameux Pere la Chaiſe, & on y conſerve de très-belles ſuites.

Quittons pour un moment la rue ſaint Antoine, & entrons dans celle de la Coûture ou Culture ſainte Catherine.

Le Couvent de *ſainte Catherine de la Coûture* a été fondé par ſaint Louis l'an 1229. pour des Religieux du Val des Ecoliers. Quelques Hiſtoriens diſent que ſaint Louis ne fit cette fondation qu'à la ſollicitation des Archers de ſa garde, leſquels étoient pour lors appellez *Sergens d'armes.* Quoi qu'il en ſoit, ces Archers établirent leur Confrairie dans cette Egliſe l'an 1376. du conſentement de Charles V. & comme le dais porté ſur nos Rois & nos Reines à leur entrée du temps qu'ils logeoient à l'Hôtel des Tournelles, appartenoit à ces Archers, ils ne manquoient point de le porter aux Religieux de cette Maiſon, ſoit par devoir ou autrement. Aujourd'hui ces dais appartiennent aux Valets-de-pied du Roi. Ce Couvent eſt à preſent occupé par des Chanoines Reguliers de la Congrégation de ſainte Geneviéve. L'entrée de

leur Eglise est fort ornée & du dessein du Pere de Creil : les ornemens de sculpture sont de Martin des Jardins. On peut remarquer dans cette Eglise les tombeaux des Chanceliers d'Orgemont & de René de Birague. Ce fut Philippe Huraut de Chiverni, aussi Chancelier de France, qui fit ériger celui de Birague en 1583. Le Président de Ligneris a été aussi inhumé en cet endroit.

L'*Hôtel de Carnavalet* est grand & bien décoré. C'est le chef-d'œuvre de trois grands Architectes, Gougeon, du Cerceau, & François Mansart. Le soin d'embellir les dedans, & de les meubler magnifiquement, étoit reservé à Brunet de Rancy qui en est aujourd'hui le proprietaire.

L'*Hôtel de Lamoignon* est dans la rue Pavée, & étoit auparavant l'Hôtel d'Angoulême. Il y a un beau Jardin & une Bibliotheque digne des grands hommes qui lui ont donné le nom qu'il porte aujourd'hui.

Le *Couvent des Filles-Bleues* ou Annonciades Célestes de l'Ordre de saint Augustin, établi en 1624. est dans la rue de la Coûture sainte Catherine ; & leur Eglise est assez jolie.

La maison de *Delisle* Architecte, est commode & agreable. On voit dans le

Jardin cinq ſtatues faites pour Nicolas Fouquet Surintendant des Finances, & copiées par Anguiere, d'après les plus belles Antiques qui nous reſtent.

La maiſon de Michel *le Pelletier* de Souzi Conſeiller d'Etat, & au Conſeil de Régence, & ci-devant Directeur général des Fortifications, eſt du deſſein de Bulet, & une des plus belles & des plus propres qu'il y ait dans ce Quartier.

Reprenons pour un moment la rue ſaint Antoine.

L'*Hôtel de Sully* a de l'apparence & quelque beauté. On dit qu'un Partiſan à qui il appartenoit, appellé Galet, le joua & le perdit aux dez.

La rue Roiale ſe préſente enſuite, & aboutit à la Place Roiale.

LA PLACE ROIALE.

LA Place Roiale occupe le même eſpace qui ſervoit de Jardins au *Palais des Tournelles* où logeoient nos Rois. Ce Palais eſt fort célebre dans nos Hiſtoires, & avoit été bâti ſous Charles V. On lui donna ſon nom de la quantité de petites tours qui l'environnoient. Du Breul le nomme auſſi l'Hôtel de S. Paul, à cauſe de l'Egliſe Paroiſſiale de ce nom, dont il étoit fort proche ; mais d'autres diſtinguent

le Palais des Tournelles de l'Hôtel de saint Paul, & disent que ce dernier qui étoit separé de celui des Tournelles par la rue saint Antoine, fut démoli dès l'an 1545. & l'emplacement qu'il occupoit converti en rues.

Après la mort du Roi Henri II. arrivée par une blessure qu'il reçut le 30. Juin 1559. en joûtant dans un Tournoi avec le Comte de Montgomery, la Reine Catherine de Medicis fit démolir le Palais des Tournelles en 1565. & en vendit l'emplacement à plusieurs particuliers qui commencerent cette Place en 1604. qui ne fut achevée qu'en 1630. Elle est quarrée, & formée par trente-six pavillons, neuf à chaque face, & tous de la même symetrie, soûtenus par une suite d'Arcades fort basses, ou maniere de Coridor à la faveur duquel on va à couvert tout au tour. Le grand Preau qui est au milieu est fermé par une grille de fer. La statue équestre de Louis XIII. est de bronze; le Roi est fait par Biard, & le cheval qui avoit été fait pour Henri II. est de Daniel Ricciarelli de Voltere, Disciple de Michel Ange. Elle est posée sur un piedestal de marbre blanc, sur les faces duquel il y a des inscriptions en Prose & en Vers. Le Sonnet est de Jean Desmarets S. Sorlin. Ce monument a été élevé à la memoire

de ce grand Roi par le Cardinal de Richelieu ſon premier Miniſtre, en reconnoiſſance de tant d'honneurs & de bienfaits dont il avoit été comblé pendant ſon regne. Au reſte preſque toutes les maiſons de cette Place ſont occupées par des perſonnes d'une qualité diſtinguée, & l'on peut dire que Louis XIII. s'y trouve au milieu de ſa Nobleſſe.

Les *Minimes* établis ici en 1604. ſuivent la regle de ſaint François de Paule, leur Inſtituteur. Leur Egliſe eſt aſſez propre : le Frontiſpice en eſt beau, & de François Manſart. La Chapelle du Duc de la Vieuville eſt enrichie de marbre & ornée de belles figures. Dans la Chapelle du Duc d'Angoulême on voit le Mauſolée de Diane de France, Ducheſſe d'Angoulême, fille naturelle de Henri II. Dans la Cave de la même Chapelle eſt le cercueil de François de Valois Comte d'Alez, decedé pendant le ſiege de Montpellier, l'an 1622. Celui de Louis de Valois Comte d'Auvergne, mort à Eſcouen l'an 1637. Celui d'Armand de Valois Comte d'Auvergne, mort au mois de Novembre 1639. Celui de la fameuſe Marie Touchet. Bayle dit dans ſon Dictionnaire qu'*on ne doit pas trouver étrange qu'il faſſe des articles de femmes comme celle-ci.* Le Lecteur curieux n'a garde de le trouver étrange ; mais il eſt

surpris de ne point trouver dans cet article le temps de la naissance & celui de la mort de Marie Touchet : il y a apparence que Bayle ne le sçavoit pas ; car exact comme il étoit, il l'auroit rapporté. Pour suppléer à cet article de son Dictionnaire, je dirai donc que sur une lame de cuivre qui est sur ce cercueil on lit cette épitaphe.

Cy gist le corps de haute & puissante Dame Madame Marie Touchet de Belleville, au jour de son decès veuve de feu haut & puissant Seigneur Messire François de Balzac sieur d'Entragues, Chevalier des Ordres du Roi, & Gouverneur d'Orleans, laquelle déceda le 28. Mars 1638. âgée de 89. ans.

Jean de Launoy Docteur de la Faculté de Theologie de Paris, & habile Critique, a été enterré dans cette Eglise. La Bibliotheque de ce Couvent est fournie de bons Livres, & de plusieurs Manuscrits. On y voit une tablette entiere remplie par des Rituels fort rares qui ont été donnez par M. de Launoy. Il y a aussi beaucoup de Rabins, & un Livre intitulé *Ruthenica*. On peut voir dans Philippe de Comines ce qui donna lieu à l'établissement des Minimes en France.

Les *Hospitalieres* de la Place Roiale ou *la Charité des femmes*, est un Hôpital qui est fort proche des Minimes, & qui fut fondé en 1629. par la Reine Anne d'Au-

triche, ſous le nom de *la Charité de Nôtre-Dame.* Il n'y a que 28. lits, & les malades y ſont ſervies par des Religieuſes Chanoineſſes de l'Ordre de ſaint Auguſtin, qui font un quatriéme vœu de l'hoſpitalité.

Rentrons dans la rue ſaint Antoine.

L'*Hôtel de Mayenne* depuis 1709. qu'il a été reparé, eſt commode, & occupé par le Comte de Vaudémont.

L'Egliſe des *Filles de la Viſitation* de ſainte Marie eſt petite, mais jolie & bien ornée. Quelques-uns la regardent comme un petit chef-d'œuvre de François Manſart, d'autres penſent autrement. Au reſte, ces Religieuſes doivent leur établiſſement en cet endroit au Commandeur de Sillery, qui étoit intime ami de Madame de Chantal, premiere Superieure de l'Ordre de la Viſitation. Elle avoit tant de prédilection pour ce Couvent, qu'elle lui avoit promis ſon cœur, & avoit même donné par écrit cette promeſſe; mais étant morte à Moulins le 13. de Decembre 1641. Madame de Montmorency refuſa de le donner aux Religieuſes de la Viſitation de la rue ſaint Antoine, & le retint dans le Couvent de Moulins.

Nicolas Fouquet connu par ſa fortune & par ſa diſgrace, & mort au mois de Mars de l'an 1680. a été inhumé dans cette Egliſe.

LA PORTE S. ANTOINE.

LA PORTE S. ANTOINE fut bâtie sous le regne d'Henri II. pour servir d'Arc de triomphe à la memoire de ce Prince. En 1671. François Blondel habile Architecte, fut chargé de son embellissement. Il conserva l'ancien ouvrage de cette Porte, y ajoûta deux ouvertures à celle du milieu, en s'assujettissant au même Ordre Dorique, & la rendit telle que nous la voions aujourd'hui. Elle a en tout sept ou huit toises de haut sur neuf de large. Les statues, les ornemens & les inscriptions ne sont point ici épargnées.

Le *Fauxbourg saint Antoine* est fort étendu & composé de plusieurs rues dont les principales sont celles du Fauxbourg saint Antoine, de Charonne & de Charenton. La premiere est entre les deux autres, & elles forment une espece de pate d'Oye.

L'Hôpital des *Enfans trouvez* est la premiere chose qu'on remarque dans la rue du Fauxbourg saint Antoine. Il a été fondé par Etienne d'Aligre Chancelier de France, & construit en 1669. huit ans avant sa mort arrivée en 1677. Cet Hôpital sert à élever les Enfans trouvez qui reviennent de nourrice jusqu'à un certa

âge pour les mettre à l'Hôpital général. Il est desservi par les Filles de la Charité.

L'*Abbaye de saint Antoine des Champs* donne son nom, à ce qu'on prétend, à tout le Fauxbourg, & conserve encore de beaux Privileges, comme celui d'exempter de la maîtrise tous les Ouvriers qui y logent. Elle fut fondée en 1199. pour des Filles repenties, par Fouquet de Nully; & en 1208, cette Abbaye fut incorporée à l'Ordre de Cîteaux. Le Roi Louis VIII. lui fit de grands biens; & saint Louis & la Reine Blanche de Castille sa mere assisterent à la Dedicace qui en fut faite l'an 1233. Son Eglise n'a rien de curieux que les tombeaux de Bonne & de Jeanne de France, filles du Roi Charles V.

C'est dans cette Abbaye que se rendent les Nonces & les Legats *à latere* lorsqu'ils font leur entrée publique à Paris. La Chapelle de saint Pierre & celle de saint Hubert appellée le *Répi*, sont auprès de ce Couvent. C'est aussi en cet endroit que cinquante neuf Templiers furent brûlez dans une campagne couverte maintenant de maisons & de rues. Ils moururent tous avec beaucoup de constance & en protestant qu'ils étoient innocens des crimes qu'on leur imputoit.

La *Manufacture des glaces* de Miroirs qui est dans la rue au delà, mérite d'être vûe. Elle fut établie en 1665. par les soins de J. B. Colbert Ministre d'Etat. On y polit des glaces de Miroir d'une grandeur surprenante & dont la fonte se fait à Cherbourg & à Saint Gobin.

La *Maison de Titon* dans la rue de Montreuil est agreable & très-richement décorée en dehors & en dedans. Le Jardin est spacieux, bien disposé & orné de tout ce qui peut contribuer à l'embellissement des plus agréables & des plus delicieux.

Reuilly est une maison qui n'a rien de considerable, on croit neantmoins que les Rois de la premiere race avoient une Maison dans cet endroit, & que ce fut dans ce Palais que Dagobert répudia Gomatrude sa premiere femme, & qu'il épousa en sa placeNantilde une des Suivantes de cette Reine. Fredegaire dit cependant que ce fut à Clichy la Garenne, Village qui est derriere la montagne de Montmartre; & d'autres Historiens croient que ce fut à Romanville, Village de Brie assez près de Paris. Quoi qu'il en soit, c'est dans cette maison de Reuilly qu'étoient autrefois ces beaux tableaux du Poussin qui représentent les sept Sacremens de l'Eglise.

Rambouillet est une maison fort négligée dont le Jardin est fort grand. C'est ici

que les Ambaſſadeurs & les Envoiez des Puiſſances qui ne ſont point Catholiques, ſe rendent ordinairement pour faire leurs entrées publiques dans Paris.

La Rapée eſt une petite maiſon, mais elle a un grand Jardin & très-bien ſitué.

Le *Château de Bercy* eſt un bâtiment d'une forme reguliere, bâti ſous la conduite de François Manſart, il eſt magnifique & commode. Ses vûes qui s'étendent fort loin, font un effet très-agréable. Il eſt orné de peintures ſingulieres & eſtimées. Celles qui ſont dans le ſallon ſont principalement remarquables par la ſingularité des ſujets qu'elles repréſentent. On y voit l'audience que le grand Viſir donna au Marquis de Nointel Ambaſſadeur de France; ſon entrée dans la Ville de Jeruſalem, & pluſieurs autres cérémonies des Grecs, qui ſe font au ſaint Sepulcre le Jeudi ſaint. Ses Jardins ſont ſpacieux & embellis depuis 1706. de quantité d'allées, de belles ſtatues, & d'une grande terraſſe qui regne le long de la riviere, qui les rendent très magnifiques.

Les maiſons du Duc de Geſvres & du Duc de Rohan n'ont que de la propreté & de l'agrément en comparaiſon de deux autres qui ſont dans ce Quartier, & dont je vais parler.

La maiſon que *les Paris* avoient com-

mencée de faire bâtir dans une des parties des Jardins de Bercy, seroit digne de la fortune qu'ils ont faite dans les Vivres & dans la Finance, si elle étoit achevée; mais pour des raisons qui me sont inconnues, elle est demeurée imparfaite.

Celle de *Pajot d'Ons-en-Bray*, un des Fermiers des Postes, est bien située sur le bord de la riviere, & est bâtie avec beaucoup de goût. Celui à qui elle appartient ne s'en est pas tenu à ces beautez; il a superbement meublé les dedans, & les a enrichis d'un cabinet dans lequel il a ramassé un nombre prodigieux de curiositez naturelles & artificielles. C'est une espece de consolation pour le public de trouver du goût pour les belles choses dans des personnes qui égalent les Princes en magnificence, & les surpassent en richesses.

L'*Hôtel des Mousquetaires* est à l'entrée de la rue de Charenton. C'est un vaste édifice bâti aux dépens de la Ville en 1701. pour la seconde Compagnie des Mousquetaires. Il est fort spacieux, & plus de mille personnes y peuvent loger commodément.

L'*Arc de Triomphe* devoit être le plus beau & le plus riche morceau d'Architecture qu'il y ait en Europe: ce fut Charles Perrault qui en conçut le dessein, & la premiere pierre en fut posée le sixiéme

d'Aoust 1670 : mais il ne fut élevé qu'à la hauteur des piedestaux des colomnes ; & tout ce qui étoit au-dessus n'étoit que de plâtre, & pour servir de modele. Ce Monument auroit eu deux faces ouvertes par trois arcs ou portes. Ces faces devoient être ornées de dix colonnes Corinthiennes chacune, de trophées d'armes, & de médailles qui auroient représenté les principales actions du Regne de Louis le Grand. Le dessus de ce monument devoit être en platte-forme, au milieu de laquelle il devoit y avoir un amortissement, surmonté d'un piedestal où devoit être placée la Statue équestre en bronze de ce grand Prince. L'an 1716, on commença à travailler à la destruction de ce superbe Modele.

C'est proche de cet endroit qu'on avoit dressé un Trône magnifique à la Reine Marie Therese d'Autriche, lorsqu'elle fit son entrée dans cette Ville le 26. d'Août 1660.

Les Religieux du Tiers Ordre de S. François s'établirent au Village de Piquepuce vers l'an 1600. dans un petit Couvent qui avoit servi aux Capucins, & dont la Chapelle étoit appellée *Nôtre-Dame de Grace*. Ils ont depuis fait rebâtir le Couvent & l'Eglise. Ce fut le Roi Louis XIII. qui posa la premiere pierre de cette Eglise.

On y voit quelques ſtatues de Germain Pilon : dans le Refectoir l'on remarque un tableau de le Brun qui repréſente le Serpent d'airain, & qui eſt eſtimé. Les jaloux de la gloire de ce Peintre ſe ſervent de ce tableau pour décrier ſon coloris ; mais cette preuve perd beaucoup de ſa force, quand on ſçait que le Brun fit ce tableau ſur une toile qui avoit déja ſervi à un autre ſujet, & que d'ailleurs le Brun n'a point mis la derniere main à cet ouvrage. La Bibliotheque de ce Couvent eſt conſidérable, & mériteroit d'être plus connue qu'elle n'eſt. C'eſt le Cardinal du Perron & le Pere Heliot Religieux de ce Couvent qui ont le plus contribué à la rendre telle qu'elle eſt. Ce dernier étoit Chanoine du Sepulcre avant que d'entrer dans l'Ordre de ſaint François, & donna ſes Livres au Couvent de Piquepuce, où il véquit d'une maniere fort édifiante & fort exemplaire. Il étoit oncle du feu P. Heliot, Auteur de l'Hiſtoire des Ordres Religieux. C'eſt à ce Couvent que les Ambaſſadeurs des Puiſſances Catholiques commencent leurs entrées publiques.

La rue de *Pincourt* a pris ſon nom de Jean de Poupincourt troiſiéme Préſident au Parlement de Paris. Il y a dans cette rue un Couvent de Filles qui portent auſſi le nom de *Pincourt*, & duquel je vais par-

ler après avoir remarqué qu'on voit ici près une maiſon de campagne appellée *Mont Louis* : elle eſt ſituée à mi-côte, & fut donnée par Louis le Grand au P. de la Chaiſe ſon Confeſſeur. C'eſt ici que ce Pere venoit ſe recueillir dans les momens de loiſir que lui laiſſoient la direction de la conſcience du Roi, & les affaires Eccleſiaſtiques dont il étoit chargé. Après ſa mort cette maiſon paſſa aux Jeſuites de la rue S. Antoine auſquels elle ſert de maiſon de campagne. Un Ecrivain * dont les refléxions ſont pitoiables quand elles ſont veritablement de lui, dit qu'on appelle vulgairement cette maiſon *la Folie la Chaiſe*; mais je ne vois rien que de fort ſage dans la maniere dont le Pere de la Chaiſe acquit cette maiſon, ni dans l'uſage que lui & ſes confreres en ont fait depuis.

Les Filles de l'Annonciade de Pincourt Ordre de ſaint François, établies en 1639. celles de la Magdelene, Benedictines reformées dites de Trênelle ; celles de Nôtre-Dame de bon Secours, Benedictines non reformées, ni les Hoſpitalieres qui ſont à la Raquette, n'ont rien de remarquable. Mais dans l'Egliſe des Filles de la Croix, Ordre de ſaint Dominique, établies en 1641. on voit un excellent tableau de Jouvenet, qui eſt une deſcente de Croix.

* L'Auteur des Curioſités de Paris.

Blaiſe François Comte de Pagan, mort en 1665. & Cyrano de Bergerac mort en 1655. ont été inhumez dans cette Egliſe.

Dans la rue de la Raquette on remarque la maiſon de Dunoyer qui eſt bâtie avec aſſez de goût. Elle ſera longtemps connue pour avoir ſervi au Duc de Noailles qui s'y retiroit ſouvent pendant qu'il étoit Préſident du Conſeil des Finances, pour y travailler avec moins de diſtraction. C'eſt de cette maiſon que Milord Stair Ambaſſadeur du Roi de la grande Bretagne, commença la marche de ſon entrée publique le 5. de Février de l'an 1719.

Sainte Marguerite eſt une Egliſe Paroiſſiale dont voici l'Hiſtoire. Jean de Vitry ſieur de Reully, habitant du Fauxbourg ſaint Antoine, donna la place où elle eſt bâtie. Il y a eu deux donations, l'une du 10. & l'autre du 28. Octobre 1624. elles furent faites en faveur d'Antoine Fayet, Curé de ſaint Paul, & de ſes ſucceſſeurs Curez de la même Egliſe. Le 31. de Janvier de l'an 1625. M. de Gondy Archevêque de Paris, accorda au ſieur Fayet & aux habitans du Fauxbourg la permiſſion de bâtir une Chapelle ſur la place donnée par Jean de Vitry, & dans la même année elle fut bâtie, ſans qu'on ſçache préciſément aux dépens de qui elle le fut. Le deſſein du ſieur Fayet, des habitans du

Fauxbourg & de l'Archevêque de Paris, étoit que cette Chapelle fût ſuccurſale; mais aiant été traverſez par les Marguilliers de ſaint Paul, qui conteſterent au ſieur Fayet la qualité de Fondateur, ce dernier pour impoſer ſilence aux Marguilliers de ſaint Paul, fut obligé de conſentir que cette Chapelle, qui aux termes de tous les Actes devoit être ſuccurſale, devînt particuliere & domeſtique. Il intervint en conſéquence un Arrêt le 26. Juillet de l'an 1629. rendu du conſentement des Parties, qui évoque le principal, donne acte au ſieur Fayet de ſa déclaration, ordonne que la Chapelle demeurera ſimple ſans qu'elle puiſſe être dite & nommée ſuccurſale, ni qu'il puiſſe y être fait aucune fonction Curiale. Le même Arrêt en accorde le patronage au ſieur Fayet. Celui-ci aiant voulu pour lors doter cette Chapelle, & la faire ériger en titre de Benefice, il ne put obtenir le conſentement de l'Archevêque de Paris, & l'aiant fait aſſigner, il intervint un Arrêt le 9. Août de l'an 1631. dans lequel il eſt dit que celui du 26. Juillet 1629. ſera executé, & du conſentement dudit ſieur Fayet Fondateur de la Chapelle, qu'elle demeurera ſuccurſale après ſa mort, &c. Le ſieur Fayet fit ſon teſtament en 1634. fonda la Chapelle de ſainte Marguerite, & mou-

rut. En 1635. cette Chapelle fut érigée en titre de Benefice, & devint ensuite succursale aux termes de l'Arrêt de l'an 1631. Les habitans l'ont depuis si considerablement augmentée à leurs frais, que ce qui reste de l'ancienne Chapelle, ne compose pas, à raisonner arithmetiquement, la dixiéme partie de cette Eglise en l'état qu'elle est aujourd'hui. La Sacristie fut bâtie en 1637. la Chapelle de la Vierge augmentée en 1663. les bas côtez augmentez à deux reprises, l'an 1669. & l'an 1680. La grande Chapelle de la Communion fut bâtie en 1703. le Chœur, l'Oeuvre, la Chaire du Prédicateur, le Jubé, les Orgues & le Portail ont été construits depuis, & aux dépens des habitans. Le Fauxbourg saint Antoine étant augmenté jusqu'à quarante mille Communians, M. le Cardinal de Noailles Archevêque de Paris, érigea l'Eglise de sainte Marguerite en Paroisse, en démembrant de celle de saint Paul les maisons du Fauxbourg, & des lieux circonvoisins. Le Décret d'érection est du premier Decembre de l'an 1712.

CHAPITRE XIX.

XVI. QUARTIER.

DE LA PLACE MAUBERT.

LE Quartier de la Place Maubert est borné à l'Orient par les extrémitez des Fauxbourgs inclusivement; au Septentrion, par les Quais de la Tournelle & de saint Bernard inclusivement; à l'Occident, par la rue du Pavé de la Place Maubert, le Marché de la Place Maubert, la Montagne de sainte Geneviéve, & par les rues Bordet, Mouffetart & de Lourcine inclusivement; & au Midi, par l'extrémité du Fauxbourg saint Marcel inclusivement.

La *Place Maubert* est un des grands Marchez de Paris. Il tient le Mercredi & le Samedi. Au milieu il y a une grande Fontaine dont les Vers comme ceux de presque toutes les autres de Paris, sont de Santeuil. Au reste, cette Place a pris son nom d'Albert le Grand, dont la réputation étoit si grande, que ne trouvant pas de sale assez vaste pour contenir les Ecoliers qui venoient l'écouter, il fut obligé de faire ses leçons au milieu de cette Place, qui depuis fut appellée la Place Maubert, c'est-à-dire, *la Place de Maître Albert.*

Les *Carmes de la Place Maubert* sont au bas de la rue de la Montagne sainte Geneviéve. Leur Couvent a été fondé par la Reine Jeanne, femme de Philippe le Long, en 1317. Ils furent amenez de la Palestine en France par saint Louis, & ils demeurerent dans l'endroit où sont à present les Celestins, jusques vers l'an 1318. Leurs manteaux raiez de blanc & de brun faisoient qu'on les appelloit pour lors les *Barrez*. Leur Couvent ni leur Eglise n'ont rien de remarquable. La grande dévotion qu'on a pour Nôtre-Dame du Mont-Carmel, & le Scapulaire, y attirent un grand concours de peuple.

Oronce Finé célebre Mathematicien a été enseveli dans cette Eglise en 1555. & Gilles Corrozet, Libraire, Poete & Historien l'a été dans le Cloître où l'on lit son Epitaphe, qui est en caracteres Gothiques.

Dans la Bibliotheque de ce Couvent il y avoit autrefois d'anciens Manuscrits, entr'autres un des Oeuvres de saint Augustin, qui avoit huit cent ans d'antiquité. Tous ces Manuscrits sont à présent dans la Bibliotheque du Roi, qui leur donna en échange six minots de sel par an, à perpetuité. M. Colbert eut leur Bible de Mayence de l'an 1462.

Le Pere Sebastien Truchet, actuelle-

ment vivant, eſt un des grands Machiniſtes qu'il y ait en Europe. Son cabinet ou plutôt ſa galerie eſt remplie d'une infinité de machines de toutes les eſpeces. Il eſt de l'Academie Roiale des Sciences.

Le *College de la Marche* fut fondé ſur les ruines du College de Conſtantinople par Guillaume de la Marche Prêtre, Licentié en Droit, Chanoine de Toul en Lorraine. Cette fondation fut conſidérablement augmentée en 1423. par Beuve de Vainville qui donna ſon Hôtel ſitué dans l'endroit où eſt à préſent le Collége de la Marche. Le Principal & les quatorze Bourſiers ſont à la collation de l'Archevêque de Paris qui eſt Proviſeur de ce College, où il y a exercice public.

En ſuivant la rue de la Montagne, on trouve le *Collége de Navarre*. C'eſt peut-être le mieux ſitué de toute l'Univerſité. A côté de la porte ſont les ſtatues du Roi Philippe le Bel, & de la Reine Jeanne de Navarre, ſa femme, accompagnées d'inſcriptions qui marquent que ce ſont eux qui ont fondé cette Maiſon l'an 1304. Le Roi eſt premier Bourſier de ce College & le revenu de ſa Bourſe eſt emploié à l'achat des verges pour la diſcipline ſcolaſtique. Les gens de Lettres vont tous les ans le jour de ſaint Louis entendre un Panegyrique du Roi en Latin, qui eſt pro-

noncé dans une des Sales de la Maiſon.

La Reine Jeanne en fondant cette Maiſon, l'avoit fournie de tout ce qui eſt neceſſaire à un Collége, & à une Societé de Sçavans, & n'avoit eu garde d'oublier la Bibliotheque. Comme l'Imprimerie n'étoit pas encore inventée, elle ne fut d'abord composée que de Manuſcrits dont une partie fut diſſipée dans la ſuite des temps. Après la mort de M. de Peyreſc ſa Bibliotheque aiant été apportée à Paris, le Collége de Navarre l'acheta pour rétablir & augmenter la ſienne. C'eſt auſſi dans ce Collége que l'on garde les Archives de l'Univerſité.

Le Seminaire des Trente-trois eſt vis-à-vis le Collége de Navarre : il a été fondé l'an 1653. par Claude Bernard, Prêtre, dont la charité a ſi fort éclaté dans Paris. Touché de compaſſion pour de pauvres Ecoliers qu'il viſitoit ſouvent, il réſolut d'en ramaſſer un certain nombre, & de leur procurer une vie moins dure, & des inſtructions plus ſolides & plus ſalutaires. Cette petite Communauté ne fut d'abord que de cinq Ecoliers, puis de douze, & enfin d'un plus grand nombre. M. Bernard la fixa à *trente-trois* en l'honneur des trente trois années que Jeſus Chriſt a vécu ſur la terre. Elle n'eut point de demeure fixe avant l'an 1657. Ce fut cette année

là qu'on acheta l'Hôtel d'Albiac, dont on fit le Seminaire des Trente trois sous l'autorité, jurisdiction & dépendance de l'Archevêque de Paris. Au mois d'Avril de la même année 1657. ce Seminaire obtint des Lettres Patentes du Roi, dans lesquelles il est specifié qu'il sera administré par six personnes, sçavoir trois pour le spirituel, & trois pour le temporel.

Le *College de Boncourt* est dans la rue Bordet : il fut fondé en 1353. par Pierre de Boncourt ou Beaucourt Gentilhomme de Terouenne : il fut augmenté dans la suite par la Comtesse de Pembrock, & presque rebâti par Pierre Galand, Professeur Roial & Principal de ce Collége. Il a été uni à celui de Navarre avec celui de Tournai par Lettres patentes de l'an 1638. On va du Collége de Navarre à celui de Boncourt par une communication ou espece de pont qui traverse la petite rue Clopin. Il n'y a aucun exercice.

Je quitte pour un moment cette longue rue qui change plusieurs fois de nom, pour parler de ce qu'on doit remarquer dans la rue Neuve-Saint Etienne & dans celle des Fossez de Saint Victor. Dans la premiere on trouve la *Maison de l'Abbé de Caumartin*, de l'Académie Françoise, cy-devant Evêque de Vannes, & aujourd'hui (1720.) Evêque de Blois, qui par

la

la beauté de ſon eſprit & par ſon ſçavoir fait honneur aux ſciences. Sa Bibliothéque eſt remarquable par le nombre & le choix des Livres. Elle eſt de neuf à dix mille volumes ſans compter pluſieurs manuſcrits parmi leſquels ſont les Regiſtres du Parlement depuis l'an 1364. juſqu'en 1669. en ſoixante & dix volumes, & trois gros volumes in folio de toutes les Epitaphes de Paris avec leur Blazon. On voit auſſi dans cette Bibliothéque les Inſtituts de Juſtinien imprimez à Mayence in folio ſur du vélin, l'an 1472.

La maiſon de ſaint Charles ou des *Peres de la Doctrine Chrétienne*, ou des Clercs Reguliers établis en 1628. eſt au haut de la rue des Foſſez ſaint Victor, dans l'endroit où étoit auparavant l'Hôtel de Verberie. On ne remarque ici qu'une des plus charmantes vûes qu'il y ait à Paris, & la belle Bibliotheque que feu M. Miron Docteur en Théologie de la Maiſon de Navarre, a léguée à eette Maiſon Religieuſe, à condition qu'elle ſeroit ouverte au public certains jours de la ſemaine. L'ouverture de cette Bibliotheque ſe fit le 24. de Novembre de l'an 1718. par un diſcours ſur ce ſujet qui fut prononcé par le P. Baizé Bibliothecaire, en préſence du Cardinal de Noailles, & de pluſieurs perſonnes de diſtinction.

Le *College des Ecossois* fut fondé l'an 1325. par David Evêque de Murrai en Ecosse. Jacques Beatoun, ou Bethune, dernier Archevêque de Glascow, voiant les progrès que l'hérésie faisoit dans son payis, & fuiant la persécution, ramassa toutes les Chartes de son Eglise, & se retira en France, où il fut pendant quarante ans Ambassadeur de la Reine Marie Stuart, ou du Roi Jacques son fils. Ce Prélat fit en faveur des pauvres Etudians de sa Nation, une fondation plus considerable que celle de l'Evêque de Murray, & laissa le soin & la direction de ce Collége au Pere Prieur de la Chartreuse de Paris. Ce second Fondateur mourut l'an 1603. âgé de plus de quatre-vingt ans. Le Parlement de Paris unit quelque temps après ces deux fondations, qui depuis n'ont fait qu'un même Collége. Parmi les Chartes que Jacques Beatoun apporta d'Ecosse, il y en a une qui est d'autant plus importante, qu'elle interesse la Roiale & infortunée Maison de Stuart, & qu'elle détruit absolument la calomnie que Buchanam avoit impudemment avancée contre elle. Par cette Charte, qui est datée du 12. de Janvier de l'an 1364. Robert le Senéchal second du nom, fonde à perpetuité une Chapelle dans l'Eglise de Glascow pour satisfaire à l'obli-

gation que le Pape lui avoit impoſée lorſque ſa Sainteté lui avoit accordé la diſpenſe d'épouſer Elizabeth More, nonobſtant la parenté qui étoit entre lui & elle. Il eſt dit dans cet Acte de fondation qu'il y avoit quelque temps qu'Elizabeth More étoit morte, & il eſt ſigné par Jean le Senéchal Seigneur de Kile, fils aîné & heritier de Robert, & d'Elizabeth More, lequel regna lui-même ſous le nom de Robert III. L'on voit par ce que je viens de dire, l'impudence de Buchanam, qui ſans la moindre preuve, & par conſéquent ſans raiſon, a écrit dans ſon Hiſtoire d'Ecoſſe, que Robert II. avoit épouſé en premieres noces Euphemie Roſſe, de laquelle il avoit eu Walter, David, & quelques autres enfans; & qu'après la mort de ladite Euphémie, il avoit épouſé l'an 1374. Elizabeth More, qui avoit été auparavant ſa Concubine, & de laquelle il avoit eu pluſieurs enfans avant qu'elle fût ſa femme, entr'autres Jean & Robert, dont le premier monta ſur le Trône après la mort de ſon pere, ſous le nom de Robert III. Comment Robert II. pouvoit-il épouſer en 1374. Elizabeth More, puiſque ſelon la Charte de fondation elle étoit morte avant l'an 1364? Ce fut Euphémie Roſſe que Robert II. épouſa en 1374. & par conſéquent le droit d'aîneſſe ne pouvoit

être diſputé à Jean Seigneur de Kile, puiſque dès l'an 1364. il avoit ſigné l'Acte de cette fondation.

Cette Charte fut apportée en l'Abbaye de ſaint Germain des Prez de Paris par Louis Inneſe Principal du Collége des Ecoſſois de Paris, l'an 1694. le 26. de Mai, & là aiant été examinée par Meſſieurs Hilaire Rouillé du Coudray, Camille le Tellier connu ſous le nom d'Abbé de Louvois, Euſebe Renaudot, Etienne Baluze, Honoré Caille, ſieur du Fourny, Nicolas Clement, Garde de la Bibliothéque du Roi, Jean Mabillon & Thierry Ruynart, Moines Benedictins; elle fut déclarée veritable, c'eſt-à-dire, être de celui dont elle portoit le nom, & du temps dont elle étoit datée. Après cet examen & cette déciſion on fit faire cinq copies authentiques de cette Charte, qui furent ſignées par les Sçavans que je viens de nommer. L'une fut donnée à Jacques II. Roi de la grande Bretagne, une autre à l'Egliſe Metropolitaine, & à l'Univerſité de Glaſcow, la troiſiéme à l'Abbaye de ſaint Germain des Prez, la quatriéme au Collége des Ecoſſois de Douay, & la cinquiéme au Collége des Ecoſſois de Paris pour être jointe à la Charte originale qui fait le ſujet de cet article.

Dans l'Egliſe de ce Collége on conſerve

la cervelle de Jacques II. Roi d'Angleterre dans un monument de très-bon goût que le Duc de Perth a fait ériger.

Notre-Dame de Sion est un Monastere de Chanoinesses Regulieres de l'Ordre de saint Augustin, qui sont Angloises. Ce Couvent a été fondé en 1634.

La *Maison de le Brun*, neveu du grand Peintre de ce nom, est dans la même rue & bâtie avec beaucoup d'art & de goût.

Dès qu'on est rentré dans la rue Mouftard, on rencontre le Couvent des Filles *Hospitalieres de saint Antoine de la Misericorde.* Cet Hôpital fut fondé en 1624. par Antoine Seguier Président à Mortier au Parlement de Paris, pour cent pauvres filles orphelines de Paris, qui y sont instruites depuis l'âge de six à sept ans, jusqu'à vingt.

Saint Medard vient ensuite. Cette Eglise Paroissiale est dans la censive de l'Abbaye de sainte Geneviéve. Elle étoit fort petite dans ses commencemens. Elle fut augmentée en 1586. aggrandie & embellie du grand Autel & de plusieurs Chapelles en 1615. Olivier Patru de l'Académie Françoise, & Pierre Nicole ont été inhumez dans cette Eglise.

La *rue d'Orleans* est auprès de cette Eglise, & a pris son nom d'un Hôtel que la Reine Isabelle de Baviere donna

à Louis de France Duc d'Orleans son beaufrere. Cet Hôtel, selon les Memoires de ce temps-là, étoit accompagné *de Saulsayes*, d'un Jardin rempli *de Cerisiers, de Lavande, de Romarin, de Poix, Féves, Treilles, Hayes, Choux, Porrées pour les Lapins, & de Chenevis pour les oiseaux.* Voilà la vraie image de la simplicité des mœurs de ce temps-là. Aujourd'hui un pareil Jardin seroit à peine digne d'un Commis à la Barriere.

L'*Eglise* Paroissiale *de saint Martin* est dans le Cloître de saint Marcel. Elle fut érigée en Paroisse vers l'an 1480. Depuis 1678. on y a fait des réparations considerables. La Cure est à la nomination du Chapitre de saint Marcel, & n'a rien de remarquable.

Saint Marcel ou saint Marceau est une des plus anciennes Eglises de Paris. On croit qu'elle a été fondée & dediée à saint Marcel l'an 768. par le Comte de Blayes neveu de Charlemagne, qui l'avoit fait construire sur les débris de la Chapelle de saint Clement, où saint Marcel avoit été enterré dès l'an 436. Jean de Launoy a soûtenu qu'elle avoit été l'ancienne Cathedrale de Paris. Quoi qu'il en soit, ce n'est aujourd'hui qu'une Collégiale. Pierre Lombard Evêque de Paris, connu sous le nom de *Maître des Sentences*, fut enterré

au milieu du Chœur de cette Egliſe l'an 1164.

Saint Hypolite eſt une Egliſe encore fort ancienne, puiſqu'il en eſt parlé dans la Bulle d'Adrien IV. de l'an 1158. qui confirme les poſſeſſions de l'Egliſe de ſaint Marcel. On ignore le temps auquel elle a été érigée en Paroiſſe. La Cure eſt à la nomination du Chapitre de ſaint Marcel. Le Curé de ſaint Hypolite nomme à la Cure de ſaint Jacques du Haut-Pas alternativement avec le Chapitre de ſaint Benoît.

La Maiſon des GOBELINS eſt dans la Paroiſſe de ſaint Hypolite, & preſque la derniere du Fauxbourg ſaint Marcel. Elle a pris ſon nom de *Gobelin*, fameux Teinturier de Reims, qui ſous le Regne de François premier vint établir ici une Manufacture, & y fit bâtir une maiſon appellée *la Folie-Gobelin*. Cet établiſſement réuſſit, & Gobelin laiſſa des biens conſiderables à ſes deſcendans. Leur maiſon changea de nom, & fut appellée l'*Hôtel des Gobelins*. L'un des derniers le vendit dans la ſuite à M. le Leu Conſeiller au Parlement. M. Colbert toûjours attentif à tout ce qui pouvoit contribuer à l'avantage & à la gloire du Roiaume, acheta cette maiſon, & pluſieurs autres qui lui étoient contigües, & y établit une

Manufacture qui a toûjours été très-renommée pour la teinture des laines, & pour la Fabrique des Tapisseries *de haute & basse lisse*. Pour assûrer cet établissement le Roi fit un Edit en 1667. qui lui donne une forme constante & perpetuelle. Ce fut en conséquence de cet Edit qu'on mit les armes de France sur la principale porte de cet Hôtel, & au-dessous de l'Ecu un marbre où l'on lit cette inscription, *Manufacture Roiale des Meubles de la Couronne.* Ce même Edit porte que les Manufactures seront regies sous les ordres du Surintendant des Bâtimens, & que la conduite particuliere appartiendra à une personne capable, qui aura le titre & les fonctions de *Directeur* : que le Surintendant & le Directeur sous lui, tiendront la Manufacture remplie de bons Peintres, Maîtres Tapissiers de haute lisse, Orféves, Fondeurs, Graveurs, Lapidaires, Menuisiers en ébene & en bois, Teinturiers & autres bons Ouvriers en toutes sortes d'Arts & Métiers : qu'il sera entretenu dans ladite Manufacture soixante enfans pendant cinq ans aux dépens de sa Majesté, lesquels pourront après six ans d'apprentissage, & quatre années de service, lever & tenir boutiques de Marchandises, Arts & Métiers ausquels ils auront été instruits, tant à Paris que dans les

autres Villes du Roiaume, ſans faire experience : que pour traiter favorablement les Ouvriers Etrangers emploiez dans les Manufactures ; ceux qui viendront à déceder travaillant actuellement, ſeront cenſez & reputez Regnicoles, & leurs ſucceſſions recueillies par leurs enfans & heritiers, comme s'ils étoient Sujets naturels de ſa Majeſté : Enfin que les Ouvriers de ces Manufactures jouiront de pluſieurs autres privileges & exemptions, &c. Ce fut un Tapiſſier de Bruges nommé *Jans*, qui étoit établi aux Gobelins avant que le Roi l'achetât, qui fit les premieres Tapiſſeries de haute & baſſe liſſe, qui y furent faites. On y retint ce *Jans*, & ſa famille y eſt toûjours reſtée depuis, & a toûjours excellé dans cet Art. *La haute liſſe* a pris ſon nom de ce que le métier avec lequel on la fait, eſt poſé en hauteur ; au lieu que celui de *la baſſe liſſe* eſt poſé horizontalement comme celui des Tiſſerans. La teinture des Gobelins, & ſur tout pour l'écarlate eſt renommée & recherchée par tout le monde. On fait auſſi depuis peu un vernis aux Gobelins, qui paſſe pour être celui de la Chine. Le ſieur *Dagly* Liégeois, en eſt l'Inventeur, & a été quarante ans à le trouver, ou à le perfectionner. Il obtint un privilege excluſif par Lettres Patentes du mois d

Novembre 1713. Ce vernis a même une qualité que celui de la Chine n'a pas; car on peut l'appliquer ſur des matieres ploiables telles que des étofes, de la toile & du cuir. Quelque tache qu'il s'y faſſe, on l'enleve avec une éponge, même long-temps après qu'elle s'y eſt faite.

Le Couvent des *Cordelieres* dites de ſaint Marcel, Ordre de ſaint François, eſt dans la rue de Lourcine. Il a été établi l'an 1289. & a reçû de grands biens de la Reine Marguerite femme de ſaint Louis, comme auſſi de Blanche, ſa fille, & femme de Ferdinand, fils aîné d'Alphonſe Roi de Caſtille. Cette derniere y mourut Religieuſe le 7. Juin de l'an 1322.

L'HOSPITAL GENERAL.

DU Fauxbourg S. Marcel deſcendons vers celui *de ſaint Victor*, & commençons à le parcourir par L'HÔPITAL GENERAL. Le nombre des pauvres qui étoient dans Paris en 1649. ſe trouva monter à quarante mille perſonnes. Ce peuple libertin ou tout au moins indépendant, fit penſer des perſonnes de grande vertu au deſſein de les enfermer. Le Premier Préſident de Bellievre ſe mit à la tête d'une ſi pieuſe entrepriſe, & l'on eut recours au Roi pour la faire executer. Sa Majeſté l'appuya de

son autorité, & répandit ses liberalitez sur cet établissement, qui fut ouvert le 7. de May de l'année 1657. On y en enferma deslors quatre ou cinq mille; mais depuis, le nombre s'est si fort augmenté qu'ils sont aujourd'hui près de dix mille, en y comprenant les enfans trouvez. Le Cardinal Mazarin entra aussi dans cette fondation. Il donna d'abord cent mille livres, & depuis il légua par son testament la somme de soixante mille livres pour bâtir la *Salpetriere*, qui est la principale Maison de l'Hôpital Général. C'est une quantité prodigieuse de bâtimens de differentes figures. L'Eglise est d'un forme octogone, & l'Autel se trouvant isolé, peut être vû commodément de huit côtez.

BICESTRE est un Château dans la campagne voisine, situé sur le côteau de Ville-Juif, où l'on enferme ordinairement les hommes: il a pris son nom de Jean Evêque de Wincester en Angleterre, qui en 1290. fit bâtir un château dans cet endroit qui s'appelloit auparavant *la grange aux queux*; dans la suite par corruption de Wincester le peuple l'appella le *Château de Bicestre*. Etant tombé en ruine, Jean de France Duc de Berry, y en fit bâtir un autre vers l'an 1400. on lit dans l'histoire qu'en 1411. le Duc de Berry envoya demander la permission au Duc de Bourgogne aussi bien qu'aux Bou-

chers qui pour lors étoient maîtres de Paris, & de la perſonne du Roi, de retourner en ſa Maiſon, & que la réponſe des Bouchers fut qu'il s'en donnât bien de garde, & qu'ils le lui défendoient. Ils craignirent même qu'il n'y vint malgré eux, c'eſt pourquoi ils y accoururent auſſitôt & y détruiſirent tout ce qu'ils pûrent, afin qu'il n'y pût loger. Il fut depuis rétabli & tomba encore en ruine. Louis XIII. fit bâtir en la place un ſuperbe Hôpital pour les ſoldats eſtropiez à la guerre. On les en tira ſous le Regne de Louis XIV. après que ce grand Prince eut fait bâtir l'Hôtel Royal des Invalides, & on enferma pour lors dans Biceſtre les pauvres mandians de la Ville de Paris.

La plus grande partie des petits Hôpitaux de Paris ſont réunis à l'Hôpital Général. C'eſt un ſpectacle bien édifiant que la maniere dont on ſoulage la miſere de tous ces pauvres, & rien n'eſt plus beau que l'ordre & la police qu'on y obſerve pour contenir dans le devoir & dans la ſoumiſſion un ſi grand nombre de perſonnes, la plûpart déréglées par la mauvaiſe éducation, & par la miſére.

Cet Hôpital eſt pour le ſpirituel ſous la direction d'un Recteur & de vingt-deux Prêtres; & quant au temporel ſous celle de trois chefs qui ſont l'Archevêque de Paris,

le Premier Président, & le Procureur Général du Parlement, & de vingt-six Administrateurs de differentes conditions qui prêtent serment au Parlement où ils sont reçûs, de bien & fidellement administrer le bien des pauvres ; d'un Receveur qui préte aussi serment au Parlement, & d'un Secretaire qui le prête au Bureau de la direction.

Après être sorti de l'Hôpital Général, si l'on veut rentrer dans la Ville par la ruë saint Victor, on traverse auparavant une grande Place qu'on appelle le *Marché aux Chevaux*, parce que les Mercredis & les Samedis de chaque semaine on y mêne ceux qui sont à vendre. On a placé dans cet endroit depuis quelque tems une machine pour donner l'*Estrapade* aux Soldats aux Gardes qui ont délinqué. Elle étoit auparavant sur les fossez de la porte saint Jacques.

LE JARDIN ROYAL.

LE premier objet qui se presente dans la ruë S. Victor, c'est le Jardin Royal pour les plantes médicinales. Il a été établi par l'Edit de Louis XIII. du mois de Janvier 1626. aux instances de Gui de la Brosse Medecin ordinaire de ce Monarque. Ce sçavant Medecin pensa d'abord au plus dif-

ficile, c'eſt à dire au recouvrement des fonds néceſſaires pour faire réuſſir ſon entrepriſe, & il les trouva dans la protection du Cardinal de Richelieu, du Chancelier Séguier, & de M. de Bullion Surintendant des Finances. La Broſſe s'appliqua enſuite à la clôture & à la diſpoſition du terrain, & à faire venir des plantes de toutes parts pour les y élever. Au bout de dix ans il donna au public un catologue de plus de deux mille que contenoit ce Jardin, & l'an 1640. il y en fit pour la premierefois la démonſtration publique.

Voilà l'origine véritable du Jardin Royal des plantes médicinales, & ceux-là ſe trompent qui la raportent à Henry le Grand: ce Prince à la vérité donna à Jean Robin une petite penſion, & le ſoin de cultiver à Paris dans un Jardin particulier, les plantes que quelques Voyageurs avoient apportées de nos colonies, mais ce petit établiſſement ne dura pas longtems. C'eſt ordinairement le premier Medecin du Roi qui a la direction & l'Intendance de ce Jardin: mais en 1718, après la mort de M. Poirier, elle fut donnée à M. Chirac premier Medecin de Monſeigneur le Duc d'Orleans Régent du Royaume. L'on fait gratuitement dans ce Jardin des Démonſtrations publiques pour la Botanique, la Chymie, & l'Anatomie. Celles de la *Botanique* ſe font dans

le Jardin pendant les mois de Juin & Juillet, par un Professeur qui explique publiquement plus de quatre mille plantes rangées avec methode dans des endroits appellez *Ecoles*, & dicte des Traitez de leurs proprietez dans l'Amphiteatre où se font les Operations de Chymie. Il y a aussi un Demonstrateur pour les plantes des environs de Paris, & on y méne les Ecoliers le Mercredy de chaque semaine. Les Demonstrations de *Chymie* se font en même tems par un autre Professeur & dans un Laboratoire construit exprès à l'entrée de la Cour à main gauche. Un troisiéme Professeur à des heures differentes, démontre l'*Anatomie* dans le même Amphitheatre & Laboratoire, au dessus duquel il y a un appartement disposé exprès, où l'on voit le cabinet de Joseph Pitton Tournefort, composé de quantité de choses rares, amassées dans ses differens voyages, & sur tout d'un Herbier qui comprend plus de six mille plantes.

Le Jardin est beau & spacieux, & rempli d'arbres, de plantes & d'arbustes les plus rares & les plus curieux que l'on a fait venir, pour la plûpart, des païs les plus éloignez, & que l'on cultive avec beaucoup de soin.

L'*Hôpital de la Pitié* fut fondé vers l'an 1612. & uni à l'Hôpital Général. L'on y

entretient un grand nombre de pauvres enfans des deux ſexes, & qui doivent être de Paris. On les inſtruit au travail, & les ouvrages qu'ils font contribuent à leur entretien. Pluſieurs perſonnes vont ſouvent à cet Hôpital demander des filles pour les ſervir. D'autres ſont mariées à des Artiſans. Pendant quelque tems on en a fait embarquer un nombre conſiderable pour peupler la colonie du Canada où elles ont été mariées. Cet Hôpital eſt le lieu ordinaire où les Adminiſtrateurs de l'Hôpital Général tiennent leurs aſſemblées.

L'*Abbaye de* SAINT VICTOR doit ſa fondation à Louis le Gros l'an 1113. Elle eſt chef d'une Congrégation particuliere ſous la regle de ſaint Auguſtin. La Maiſon & l'enclos ſont vaſtes. L'Egliſe n'eſt pas achevée, & ce qu'il y a de plus conſiderable eſt la Bibliotheque qui eſt nombreuſe & composée d'excellens livres. On y compte trois mille manuſcripts ; elle eſt publique trois jours de la ſemaine, le Lundy, le Mercredy & le Samedy. C'eſt à cette condition qu'Henry du Bouchet de Bournonville Conſeiller au Parlement, & Louis Couſin Préſident à la Cour des Monnoyes, ont donné leurs Bibliothéques à cette Maiſon. La Bibliotheque de S. Victor a été depuis augmentée par le legs que M. du Tralage lui a fait du plus beau recueil de Car-

tes & de Mémoires géographiques qu'il y ait peutêtre au monde. Le goût que ce sçavant homme avoit toujours eu pour cette sorte d'érudition, l'étude solide qu'il en avoit faite, & les grands secours que ses recherches & ses dépenses extraordinaires lui avoient fournis, rendoient ce recueil digne de la Bibliothéque de Louis le Grand.

Plusieurs personnes distinguées par la sainteté de vie, ou par les talens de l'esprit, ont été inhumées dans cette Abbaye. Hugues *de Saint Victor* qui mourut en 1139. Adam *de Saint Victor* mort en odeur de sainteté l'an 1177. Pierre le Mangeur *Comestor*, mort en 1186. Claude Lizet Premier Président du Parlement de Paris mort en 1554. Henry du Bouchet Conseiller au Parlement, qui donna sa Bibliothéque à cette maison & au public, mort le 23. d'Avril de l'an 1654. Louis Mainbourg, ex-Jesuite, fameux par ses écrits, & mort le 13. d'Octobre 1686. âgé de 77. ans. Ismaël Bouillaud tres sçavant dans la Mathematique, dans le Droit & dans l'Histoire, mort le 25. de Novembre 1694. Jean-Baptiste de Santeul, excellent Poëte Latin, & Chanoine Régulier de cette Abbaye, mort à Dijon le 5. Aoust 1697. à deux heures après minuit, & transporté icy dans le Cloître où il est enterré.

Interrompons la suite de la ruë S. Victor

que nous reprendrons inceſſamment, pour aller voir la Porte de S. Bernard & ce qu'il y a de remarquable ſur le Quay de la Tournelle.

LA PORTE S. BERNARD.

LA Porte de ſaint Bernard a deux ouvertures & une pile au milieu. La hauteur de cet édifice eſt de dix toiſes ſur huit de large. Elle eſt du deſſein de Blondel. Des deux bas reliefs qui occupent les faces, celui qui eſt du côté de la Ville repréſente le Roi qui diſtribue les richeſſes que la navigation apporte dans cette Ville; l'inſcription eſt conçûe en ces termes:

Ludovico Magno
Abundantia parta.
Præf. & Ædil. Poni
C. C.
Ann. R. S. H. M. DC. LXXIV.

Le bas relief qui eſt du côté du Fauxbourg nous fait voir une Divinité qui tient le gouvernail d'un Navire qui vogue à pleines voiles, & l'inſcription nous explique cette allégorie.

Ludovici Magni
Providentiæ.

Præf. & Ædil. Poni
C. C.
Anno R. S. H. M. DC. LXXIV.

Cette Porte a pris le nom de *ſaint Bernard* à cauſe de la proximité du Couvent des Bernardins.

La tour quarrée qui tient à la Porte S. Bernard & qui eſt ſur le bord de la Riviere, a fait donner le nom au Pont & au Quai de la Tournelle. J'ai déja parlé du Pont, je vais dire ſeulement un mot d'une *Communauté de Filles*, qui eſt établie dans une Maiſon de ce Quai, ſous le nom *de ſainte Genevieve*. Elle a été fondée par Marie Bonneau, veuve de Jean Jacques de Beauharnois de Miramion, Conſeiller au Parlement, Dame dont la piété a édifié toute la France, & dont le Comte de Buſſi avoit éprouvé la vertu. *

Du Quai de la Tournelle on va dans la rue des *Bernardins*. Le College & l'Egliſe de ces Religieux ont été fondez & bâtis des liberalitez du Pape Benoiſt XII. qui avoit été Religieux de l'Ordre de Cîteaux vers l'an 1335. Guillaume le Blanc Cardinal né à Toulouſe, & du même Ordre, acheva le Bâtiment en l'état qu'il eſt à preſent, y mit une Bibliothéque & y fonda ſeize Bourſes pour autant d'Etudians en

* Mémoire du Comte de Buſſi. Tome I.

Théologie, comme on le lit à l'entrée de l'Eglise sur la muraille. L'Eglise est une des plus belles Gothiques qu'il y ait en France, & elle peut être regardée comme un chef-d'œuvre en ce genre. Le pavé de cette Eglise a été relevé de cinq pieds, pour éviter les débordemens de la Riviere qui l'avoient fort endommagé en 1710. La démolition du Monastere & de l'Eglise des Religieuses de Port-Royal des Champs arrivée dans cette même année, donna occasion d'acheter la Menuiserie du Maître-Autel & les stales de ces Religieuses, que l'on a placées ici avec avantage & qui font un fort bel effet. Guillaume du Vair, Garde des Sceaux, est enterré dans cette Eglise.

On peut voir dans cette rue un Cabinet bien rempli de Livres, de Manuscrits rares, d'nn grand nombre d'Estampes des meilleurs Maîtres, rangées dans un ordre historique, & de plusieurs curiositez amassées avec grand soin par M. Barré Auditeur des Comptes.

L'Eglise de SAINT NICOLAS *du Chardonnet* a pris son nom des chardons dont étoit rempli l'endroit où elle est située. Ce ne fut d'abord qu'une petite Chapelle, mais Guillaume Evêque de Paris l'érigea en Paroisse l'an 1243. L'Eglise telle qu'on la voit aujourd'hui, fut commencée en 1656. & n'est pas encore achevée. On y voit le tom-

beau de Jerôme Bignon le prodige de ſon ſiécle pour ſon ſçavoir & ſon mérite. La Chapelle de le Brun eſt un monument très-curieux & orné avec beaucoup de goût. Le Roi par ſes Lettres Patentes du mois de Mai de l'an 1622. y établit une Communauté de Prêtres, & l'Archevêque de Paris un Séminaire l'an 1644. c'eſt le plus ancien de Paris, & il doit ſon établiſſement au zele du fameux Adrien Bourdoiſe qui le premier a jetté le plan des Séminaires qu'on a établis depuis dans tout le Royaume.

Après être ainſi rentrés dans la rue ſaint Victor, il nous reſte à voir avant que de quitter ce quartier, le COLLEGE *du Carnal le Moine*, qui fut fondé l'an 1303. par Jean le Moine Cardinal, & par André le Moine, Evêque de Noyon, & puis d'Amiens, ſon frere. Ils ſont enterrez l'un & l'autre dans la Chapelle de ce Collége, qui a cela de particulier qu'elle eſt Paroiſſiale ſous le titre de S. Remy qu'elle portoit. Le Cardinal le Moine étoit né d'une famille noble dans le Bourg de Crecy, Diocéſe d'Amiens. Il fonda le College qui porte ſon nom, peu après avoir fondé la Chapelle appellée l'*Autel des Pareſſeux*, laquelle eſt proche du Chœur en la Nef de l'Egliſe de Nôtre-Dame de Paris. Il y a exercice public dans ce College. Les trois plus habiles hommes de leur ſiecle pour les belles Lettres, ont

régenté en même tems dans cette maiſon: c'étoient Turnebe, Buchanam & Muret.

Le *Séminaire des Bons Enfans* eſt auſſi dans la rue S. Victor, & dirigé par les Prêtres de la Miſſion de S. Lazare. Il eſt toûjours rempli d'un grand nombre d'Eccléſiaſtiques. La Bibliotheque eſt plus diſtinguée par la qualité que par la quantité des livres qui la compoſent. Julien Barbé qui eſt mort Supérieur de cette maiſon, eſt celui qui a le plus travaillé à ramaſſer & à choiſir les livres qu'on y voit.

CHAPITRE XX.

XVII. QUARTIER.

DE SAINT BENOIST.

LE Quartier de ſaint Benoiſt eſt borné à l'Orient par la rue du Pavé de la Place Maubert, la Place Maubert, la Montagne de ſainte Geneviéve, les rues Bordet, Mouffetart & de Lourcine excluſivement; au Septentrion par la Riviere, y compris le petit Châtelet; à l'Occident par les rues de petit Pont, & de S. Jacques incluſivement; & au Midy par l'extrémité du Fauxbourg S. Jacques, incluſivement, juſqu'à la rue de Lourſine.

La rue du Fouarre eſt très connue dans nôtre hiſtoire. Elle a pris ſon nom de la paille ou *fouarre* qu'on y vendoit. Les Eco-

liers des Ecoles des quatre Nations bâties des deux côtez de cette rue ſe ſervoient de cette paille pour joncher les Ecoles les jours de leurs aſſemblées & actions publiques. La même choſe ſe pratiquoit aux Ecoles de Medecine pour y aſſeoir les Ecoliers, au lieu que les Régens & les Docteurs étoient aſſis dans des chaiſes. La rue du Fouarre eſt célebre dans les écrits de Dante, de Petrarque, de Papire, de Maſſon, de Rabelais, &c. les Statuts du Collége de Juſtice, faits en 1358, ordonnent que les Bourſiers de ce Collége qui au bout de ſix ans ne ſeront pas capables de ſoûtenir un Acte à la rue du Fouarre, ſeront chaſſez & privez de leur bourſe. Cette même année l'Univerſité obtint permiſſion de Charles, Régent du Royaume, de faire mettre des portes aux deux bouts de cette rue, afin qu'elle fût fermée la nuit. L'an 1362. le Roi Jean aſſigna deux arpens de bois de la Forêt de Fontainebleau pour faire ces portes. En 1535. le Parlement ordonna qu'il ſeroit mis deux barrieres, une à chaque bout de cette rue, pour empêcher que les voitures n'y paſſaſſent pendant qu'on feroit les leçons. Préſentement que les Ecoles n'y ſont plus, cette rue n'eſt remarquable que parce qu'elles y ont été. L'on y voit cependant encore la Chapelle de S. Nicolas de la Nation de Picardie, & le Collége des Allemands.

La rue de *la Bucherie* n'a rien de remarquable que l'*Ecole de Médecine*, qui fut établie vers l'an 1472. C'eſt là où cinq Profeſſeurs, trois le matin & deux l'aprés midy, font tous les jours des Leçons publiques à un grand nombre d'Etudians. Dans l'Amphitheâtre bâti en 1608. on fait auſſi tous les ans pluſieurs cours d'Anatomie, les operations de Chirurgie & de Pharmarcie Galénique & Chymique. Tous les Samedis la viſite des malades ſe fait par ſix Docteurs; les Bacheliers y aſſiſtent pour écrire ce que les Docteurs ordonnent.

Le *petit Châtelet* eſt une priſon qui eſt ordinairement bien garnie. C'eſt une eſpece de fortereſſe antique compoſée d'une groſſe maſſe de bâtiment ouverte par le milieu, qui ſervoit autrefois de porte à la Ville, & cette ouverture toute obſcure & toute étranglée qu'elle ſoit, eſt un abord des plus paſſans de Paris. On tient que ce bâtiment ayant été détruit par les Normands, il fut rebâti l'an 1369. ſous Charles V. en l'état qu'il eſt préſentement.

La *Rue ſaint Jacques* eſt le ſéjour de la plus grande partie des *Libraires*; & leurs boutiques font un des plus grands ornemens de cette rue.

L'Egliſe de *ſaint Yves* eſt dans la même rue au coin de celle des Noyers. Elle fut bâtie l'an 1348. par des Bretons & des Tourangeaux

Tourageaux qui y établirent en même tems une Confrairie. Le Prieuré de cette Eglise étoit autrefois d'un revenu considerable. Les petits sacs remplis de papiers, & qui sont appendus aux murs du Chœur de cette Chapelle, sont autant de trophées érigez en l'honneur de saint Yves par des plaideurs qui ont gagné leurs procès par l'intercession de ce saint Avocat.

La *Rue des Noyers* n'a rien de remarquable. Dans celle de *saint Jean de Beauvais* est la plus ancienne & la principale *Ecole* de la faculté de DROIT. La maison où se tient cette Ecole fut bâtie en 1464. On commença pour lors à y faire des Leçons publiques jusqu'en 1579. qu'elles furent interrompues. Le Roi les rétablit en 1679. & y fonda en 1680. une chaire pour le Droit François. De six Professeurs dont la Faculté est composée, il y en a quatre qui font ici des Leçons publiques sur le Droit.

Saint *Jean de Latran* est une Commanderie de l'Ordre de S. Jean de Jérusalem, autrement de Malte. Toute l'enceinte est un lieu privilegié comme le Temple. Dans l'Eglise, on doit remarquer le Sarcophage, ou Tombeau vuide, de Jacques de Souvré, Grand Prieur de France, & fils de Gilles de Souvré, Maréchal de France, fait par Anguiere l'aîné.

Le *College Royal* est établi, ainsi que je

l'ai déja dit, pour des Leçons publiques sur l'Hebreu, le Grec, l'Arabe, & le Syriaque. Il y a aussi des Professeurs pour l'Eloquence, la Philosophie, le Droit Canon, les Mathématiques, la Médecine, & enfin pour la Chirurgie, &c.

Le *College de Cambray* tient au College Royal, & donne le nom à *la Place de Cambray* où il est situé. Il a pris son nom de Guillaume d'Auffonne, Evêque de Cambray, qui donna sa maison pour en faire un College. On l'appelle aussi quelquefois le *College des Trois-Evêques*; parce que l'Evêque de Lengres, celui de Laon, & celui de Cambray contribuerent à sa fondation. Des six Professeurs de la Faculté de Droit, il y en a deux qui professent dans ce College, sans compter le Professeur du Droit François, dont la Chaire a été fondée par le Roi en 1680. comme je l'ai déja dit.

L'Eglise de *Saint Benoît* est dans la rue S. Jacques, & vis-à-vis la Place du College de Cambray. Elle portoit autrefois le nom de *la Trinité*, d'une ancienne Abbaye de l'Ordre de S. Benoît, que les Moines abandonnerent, & que le Roi Henri premier donna à l'Eglise de Nôtre-Dame. Elle fut érigée en Paroisse l'an 1183. C'est une Collégiale où Chopin, Cottelier, Perrault & Audran, ont été enterrez.

Le *College du Plessis* a été fondé par Geof-

froy du Pleſſis, Notaire Apoſtolique & Secretaire du Roi Philippe le Long, l'an 1322, ſous le Pontificat de Jean XXII. Le Cardinal de Richelieu, à cauſe que ce Collége portoit ſon nom, s'en déclara le Protecteur ; & laiſſa des Fonds pour le faire rebâtir comme on le voit à preſent. C'eſt une ayde de la Sorbonne, & ſemble en être les baſſes claſſes. La Maiſon en eſt grande & belle, & la diſcipline ſcolaſtique y eſt bien obſervée.

Nous avons déja parlé plus haut de la fondation du *Collége des Jeſuites.* Il nous reſte encore à dire qu'en 1641. le Cardinal de Richelieu leur donna le Collége de Marmoutier, & en 1680. ils obtinrent du Roi celui du Mans. Ces deux Colleges qui étoient dans leur voiſinage, ont ſervi à les agrandir conſidérablement ; & le Roi en prenant la qualité de leur Fondateur, leur a permis de donner à leur Maiſon le titre de COLLEGE DE LOUIS LE GRAND.

Quoique ce College ne ſoit pas de l'Univerſité, il n'en eſt pas pour cela moins fréquenté, ni moins rempli de Penſionnaires. Les Jeſuites y enſeignent la Religion & les Sciences avec beaucoup de ſuccès & de réputation. Les nouveaux bâtimens de ce grand College ſont commodes & bien bâtis. La Chapelle eſt un peu obſcure, & la Bibliotheque eſt belle & nombreuſe. Sur la

porte on lit cette inſcription *Deus ſcientiarum dominus eſt*. On dit que cette Bibliotheque eſt de quarante mille volumes. M. Fouquet laiſſa à ces Peres mille livres de rente par an pour acheter des livres. On y garde les originaux manuſcrits des Lettres de Janſenius, & l'on s'imagine aiſément que ce n'eſt pas le manuſcrit le plus négligé de cette belle Bibliotheque.

Les Tragedies qu'on y répreſente tous les ans, y attirent beaucoup de Spectateurs, & ſe font avec beaucoup d'appareil. L'on y diſtribue aux Ecoliers des prix qui contribuent à rendre leur émulation plus vive.

Les *Jacobins* ont pris ce nom ou de la maiſon que l'Univerſité leur donna, ou de la rue S. Jacques où leur Couvent eſt ſitué. S. Dominique ayant fondé l'ordre *des Freres Prêcheurs*, en envoia ſept à Paris à pluſieurs repriſes l'an 1217. Ces ſept Religieux louerent une maiſon auprès de l'Evêché, dans laquelle ils demeurerent juſqu'en 1218, que Jean Doyen de S. Quentin, & l'Univerſité de Paris, leur donnerent la maiſon de S. Jacques devant l'Egliſe de S. Etienne d'Egrès. Comme dans cette maiſon ils n'évoient point encore de Chapelle, ni de cimetiere particulier; les Benedictins qui occupoient pour lors le Couvent de *Nôtre-Dame des Vignes*, ou de *Nôtre-Dame des Champs*, leur permirent de venir dire la

Messe chez eux, d'y assister aux Offices, & d'y avoir leur sepulture, ce qui mérita à ces Benedictins des Lettres du Pape Honoré III. datées du 26. Février de l'année 1220. L'an 1221. l'Université leur donna acte par écrit de la donation qn'elle leur faisoit de la Maison de S. Jacques, à condition qu'ils reconnoîtront l'Université pour leur *Dame & Patrone* ; qu'elle seroit associée à toutes les Prieres des Religieux de ce Couvent ; que tous les ans le lendemain de la Fête de S. Nicolas, ils célebreront une grand-Messe au Maître-Autel pour la conservation de l'Université de Paris & pour celle des Maîtres & des Ecoliers ; que tous les ans le lendemain de la Purification de la Vierge, ils célebreront une autre grand-Messe pour tous ceux de cette Université qui sont décedez à Paris ; qu'ils feront à la mort de chaque Professeur, de quelque Faculté qu'il soit, un Service pareil à celui qu'ils font à la mort d'un de leurs Religieux ; que chaque Religieux Prêtre dira une Messe, & que le Prieur fera dire trois fois le Psautier pour lui ; que si ce Professeur a choisi sa sépulture dans ce Couvent, il sera inhumé dans le Chapitre, s'il est Professeur en Théologie ; & dans le Cloître, s'il est Professeur dans une des autres Facultez.

L'an 1221. le Chapitre de Nôtre-Dame leur donna la permission de célebrer le Ser-

vice divin dans leur Chapelle, & d'avoir un cimetiere particulier; mais comme cette maison étoit située dans la Paroisse de saint Benoît, le Chapitre & le Curé de cette Eglise s'y opposerent. Ce differend fut terminé par trois Commissaires que les Chanoines de Nôtre-Dame choisirent parmi eux, & lesquels déciderent que les Freres Prêcheurs seroient obligez aux cinq Fêtes annuelles de Pâques, de la Pentecôte, de la Translation de S. Benoît, de la Toussaint, & de Noel, de dire ou faire dire en chaire dans leur Chapelle, sous peine d'excommunication, *que personne ne devoit quitter sa Paroisse pour venir entendre le Service chez eux*; & qu'ils seroient tenus de payer au Curé de S. Benoît quinze sols par chacun an en deux termes, sçavoir l'un à Noel & l'autre à la S. Jean, & cinq sols au Chapitre. Par cette espece de Sentence, il n'est pas permis aux Freres Prêcheurs de ce Couvent d'avoir plus d'une cloche dont le poids est limité à trois cent livres.

S. Louis leur fit bâtir une Eglise, & un Couvent dans le lieu où étoit auparavant le Siége de la Justice & du Conseil de Ville, appellé *le parloër*, ou *le parloir aux Bourgeoix*, & sur les ruines du Château des Seigneurs de Hautefeuille, lequel étoit situé sur les murs & sur les fossez de la Ville. L'an 1256, Enguerand de Coucy 3e du

nom, ayant fait pendre trois jeunes Flamands pour avoir chassé sur ses terres, il fut condamné à dix mille livres *parisis*, & une partie de cette amende fut employée à bâtir le Cloître des Freres Prêcheurs. S. Louis qui ne se lassoit point de faire du bien à ce Couvent, lui donna en 1263. deux maisons situées dans la rue de l'Hirondelle, & un Hôpital qui étoit devant le Réfectoir de ces Religieux. Le Roi avoit acquis les unes & l'autre de Robert Sorbon, ainsi que je le dirai dans l'article de la Sorbonne. Chopin rapporte une charte de Philippe le Long, du 10. Avril de l'an 1317. par laquelle il confirme la donation que son pere Louis Hutin avoit faite aux Freres Prêcheurs, de *la porte d'Enfer & des tours & des lieux adjacens*. L'an 1366. Jeanne de Bourbon femme du Roi Charles V. fit bâtir ici quatre chambres contigües l'une à l'autre pour servir d'Infirmerie aux Freres malades, & aux Freres impotens dudit Couvent. Fauchet dit que de son tems on rebâtit le Cloître de ce Couvent, des liberalitez de Nicolas Hennequin *estimé*, dit cet Auteur, *le plus riche de nos Bourgeois de Paris*. Ce fidele & judicieux Historien ne dit point en quelle année ce Cloître fut rebâti, mais l'on apprend d'une inscription qui est posée contre un pilier, que ce fut l'an 1556.

On voit dans l'Eglise de ce Couvent plu-

ſieurs tombeaux remarquables. Premierement on trouve dans le Chœur quatre tombeaux de marbre ſur leſquels ſont couchées des figures d'albâtre.

Le premier eſt le tombeau de Philippe d'Artois Seigneur de Conches & de Domphront, & de Meun, fils de Robert Comte d'Artois, lequel trépaſſa le 11. de Septembre de l'an 1298. ici repoſe auſſi le corps de Madame Blanche ſa compagne, fille du Duc de Bretagne, décedée au bois de Vincennes le 19. de Mars de l'an 1327.

Dans le ſecond de ces tombeaux gît le cœur de Philippe Roi de Navarre,& Comte d'Evreux, qui mourut au ſiége de l'Argeſille au Royaume de Grenade le 16. de Septembre de l'an 1 3 4 3. Ici gît auſſi le cœur de Jeanne Reine de Navarre, Comteſſe d'Evreux, fille de Louis,Roi de France, fils aîné de Philippe le Bel, laquelle trépaſſa à Conflans lès Paris le 6. d'Octobre 1349.

Le tombeau de Louis de France Comte d'Evreux, frere de Philippe le Bel, mort le 19. May de l'an 1319. & de Marguerite ſa femme, fille de Philippe Comte d'Artois, morte le vingt-troiſiéme jour d'Avril de l'an 1311.

Dans le troiſiéme gît Clemence Reine de France & de Navarre,femme du Roi Louis fils du Roi Philippe le Bel, laquelle trépaſ-

ſa au Temple à Paris le 13. d'Octobre de l'an 1323.

A côté du maître-Autel à main gauche, du côté de la Chapelle du Roſaire, eſt le tombeau de Beatrix de Bourbon Reine de Boheme & Comteſſe de Luxembourg, fille de Louis de Bourbon & de Marie de Haynault, & femme de Jean Roi de Boheme, laquelle mourut le 27. Decembre de l'an 1383.

Tout auprès eſt le tombeau de Charles de France, frere de S. Louis, qui mourut l'an 1285.

Au deſſus de la porte du reveſtiaire, on voit un Cardinal à genoux devant un Crucifix. L'inſcription qu'on y lit nous apprend que ce Cardinal eſt Gui de Malſec qui mourut à Paris l'an 1311, & dont le corps fut ici mis en dépôt, juſqu'à ce qu'il fut transferé en Guyenne dans le tombeau de ſes ancêtres.

Devant le maître-Autel l'on voit la ſepulture de Humbert Dauphin de Viennois qui ayant cédé le Dauphiné à Philippe de Valois, Roi de France, ſe rendit Religieux de l'Ordre de S. Dominique, & fut Prieur de ce Couvent, puis Patriarche d'Alexandrie, & Adminiſtrateur perpetuel de l'Archevéché de Reims. Il mourut le 22. de May de l'an 1354.

Dans la Chapelle de ſaint Thomas, autre-

ment appellée la Chapelle de Bourbon, sont les tombeaux de Robert, Comte de Clermont, Seigneur de Bourbon, fils de saint Louis, & tige de la Roiale Maison de Bourbon, mort le 11. de Février 1317. de Louis Premier, Comte de Clermont & de la Marche, fils dudit Robert, lequel mourut le 22. de Janvier 1341. de Pierre premier, Grand Chambrier de France, fils dudit Louis, qui mourut le 19. de Septembre de l'an 1356. Dans la même Chapelle sont aussi les entrailles de Phillipe Roi de France qui mourut le 28. Aoust de l'an 1350.

Dans la Chapelle de Ste Anne est un tombeau de marbre surlequel sont couchéesdeux figures d'Albâtre qui representent Charles de France frere du Roi Philippe de Valois, Comte d'Alençon & du Perche,& qui fut tué à la bataille de Crecy le 26. Aoust 1346; & Marie d'Espagne sa femme, morte le 19. de Novembre 1369.

Derriere le Chœur il y a une tombe levée sur laquelle est couchée une figure d'albâtre, & autour est écrit :

Cy gît noble & puissant Seigneur Pi... de Rostrenen, Conseiller & Chambellan du Roi nôtre Sire, & Lieutenant de Monseigneur le Connestable, lequel trépassa à Paris le 21. d'Aoust l'an de grace 1440.

Jean Passerat & Georges Criton, ont été

inhumez dans la Nef. L'on voit le buste & l'épitaphe du premier à main gauche, vis-à-vis la Chapelle du Rosaire. Le buste de Criton est à côté droit de la chaire du Prédicateur. Passerat mourut l'an 1603, & Criton l'an 1611.

Fauchet, & quelques Ecrivains sans comparaison plus dignes de foi que Thevet qui les a copiez, rapportent que Jean de Mehun qui en vouloit aux Jacobins, souhaita d'être enterré chez eux, & pour cela leur léguа par son testament *son coffre fort*, avec ordre à son executeur testamentaire de ne le leur point livrer qu'il ne fut enterré. Les Jacobins n'oublierent rien pour lui faire honneur; mais ne s'étant trouvé dans ce cofre que des ardoises chargées de figures de Mathématique & d'Arithmétique, ils le déterrerent & le mirent dans la rue. Il falut que le Parlement ordonnât qu'il seroit inhumé dans leur Cloître.

La dévotion & la Confrairie du Rosaire attirent dans cette Eglise un grand concours de peuple tous les premiers Dimanches du mois. La Reine Anne d'Autriche engagea le Roi Louis XIII. à entrer dans cette Confrairie, y fit inscrire Louis XIV. son fils, quoiqu'il fut au berceau. La coûtume s'est introduite depuis ce tems-là d'y inscrire les Enfans de France peu après leur naissance. Un Religieux de S. Dominique va les re-

cevoir, & s'oblige de reciter pour eux le Rosaire.

Ce fut le Cardinal Mazarin qui fit décorer le maître-Autel de colonnes de marbre d'ordre Corinthien, & qui donna aussi le tableau qui est au dessus de la porte du Chœur. Il represente la naissance de la sainte Vierge, & passe pour être non seulement le chef d'œuvre du Valentin, mais encore pour un des plus beaux qu'il y ait en France.

Les Ecoles de S. Thomas sont à côté de l'Eglise. Elles furent commencées aux dépens du Pere Jean Binet Docteur en Théologie, & Religieux de S. Dominique, qui mourut l'an 1550. Elles furent continuées à plusieurs reprises, & l'on y fit les premieres disputes les Fêtes de la Pentecôte de l'an 1611. La chaire des Professeurs est ornée de marbre, & fut faite aux dépens de M. Zamet Abbé de Joigny. Cette sale est ornée de statues de S. Dominique, du Pape Innocent V. du Cardinal Hugues de saint Clair, d'Albert le Grand, de S. Thomas, de Pierre de la Palu Patriarche de Jerusalem, & d'un grand portrait du Cardinal Mazarin. La chaire qui a servi à S. Thomas d'Aquin, est conservée dans la Bibliothéque.

Saint *Etienne* d'Egrez, *de egressu Urbis*, est dans la même rue, & vis-à-vis des Ja-

cobins. Il y a des Auteurs qui disent que c'est la plus ancienne Eglise de Paris Il y a dans cette Eglise un Benîtier sur le bord duquel est gravé ce vers retrogradé tiré de l'Anthologie, & lequel étoit aussi autrefois sur celui de sainte Sophie de Constantinople :

Νίψον ἀνομήματα μὴ μόναν ὄψιν.

Cette Eglise donne son nom à une rue qui va droit à sainte Geneviéve. On voit dans cette rue le *College de Lizieux* ou de Torcy, fondé en 1414. par Guillaume d'Estouteville, Evêque de Lizieux, & par Estout d'Estouteville, Abbé de Fescamp son frere. C'est un des dix Colleges de l'Université où il y a exercice public.

Le *College des Cholets* est fort près de celui dont je viens de parler. Il a été fondé en 1283. par Jean Cholet, Cardinal, Légat en France, mort le 2. Aoust de l'an 1292.

Sur le portail de ce College ont lit ces quatre vers.

Belgarum me primus ager nutrivit, honorat
Roma, seni curæ fœdera pacis erant.
Religio, pietas, studiorum insignia crescunt,
Me duce quis fuerit comprobat ista domus.

Le *College de sainte Barbe* fut fondé l'an

1556 par Robert du Gast Docteur Regent en la Faculté de Droit à Paris, pour un Principal, un Procureur, & quatre Boursiers. Il paroît par le contrat de fondation, que Robert du Gast établit pour Principal de ce College *Robert Certain* pour lors Curé de saint Hilaire, & le même qui a donné son nom à un puits qu'il fit bâtir dans ce quartier, & qui subsiste encore aujourd'hui. C'est dans ce College que demeura S. Ignace de Loyola pendant qu'il étudia dans l'Université de Paris.

Dans la rue des Sept-voyes, on remarque trois Colleges : celui *de Montaigut* a été fondé par Gilles Aicelin, Archevêque de Rouen, & de l'ancienne Maison de Montaigut en Auvergne, vers l'an 1314. Il fut agrandi l'an 1398. par Pierre de Montaigut, Evêque de Laon, Cardinal & neveu de Gilles Aicelin, lequel en mourant le mit sous la conduite de Louis de Montaigut son cousin, & Evêque d'Evreux. Celui-ci fit des Statuts pour les Boursiers l'an 1392. & établit le Chapitre de Nôtre-Dame de Paris Visiteur & Réformateur de ce Collége, & lui donna le pouvoir de nommer le Principal & d'installer les Boursiers.

Les grands biens que Louis Mallet Sieur de Gravillle, & Amiral de France fit à ce Collége, porterent le Chapitre de Nôtre-Dame à ceder l'autorité qu'il avoit à Jean

Standoncht, & ce Principal la transporta bientôt après au Prieur de la Chartreuse de Paris qui en a toujours joui depuis. Ce Jean Standoncht pendant qu'il fut Principal fit des Statuts & des Reglemens pour la discipline & la maniere de vivre des Boursiers de ce Collége, qui portent des caractéres de la sainteté & de l'austerité de ses mœurs. Suivant ces Statuts non seulement les Boursiers font toujours maigre, mais même jeunent perpetuellement, à l'exception d'un petit morceau de pain qu'on leur donne le matin à déjeuner ; car ils ne goûtent jamais, & ne font le soir qu'une légere collation, avec une pomme, ou un petit morceau de fromage. Le Cardinal Georges d'Amboise, Légat *à latere* en France, & le Cardinal de Vendosme, confirmerent les Statuts & les Privileges Apostoliques de ce College, le premier, l'an 1501, & le Cardinal de Vendosme l'an 1668. Ce Collége est connu encore par les études qu'y ont fait Erasme & Calvin.

Le *Collége de Fortet* fut fondé l'an 1391, par Pierre Fortet, Chanoine de Nôtre-Dame, natif d'Aurillac dans la haute Auvergne ; & l'an 1560, il fut réparé & rebâti, comme on le peut lire sur la porte.

Le *Collége de Reims* fut fondé en 1412 par les héritiers de Guy de Roye, Archevêque de Reims, qui l'avoit ainsi ordonné. C'étoit

autrefois l'Hôtel de Bourgogne que Philippe, Comte de Nevers, & depuis Duc de Bourgogne, vendit le 12. de May 1412. à l'Archevêque de Reims ; &de là est venu que les Archevêques de Reims nomment à la Principalité de ce Collége. Le Collége de Rhetel y fut réuni par Arrêt du 4. Mars 1444.

Le *Collége de la Merci* est au bas de la rue des Sept-voyes, & tout auprès de saint Hilaire. Il fut fondé l'an 1515. par Alain d'Albret, Comte d'Evreux.

L'Eglise de *Saint Hilaire* est au-dessous du Collége de Reims entre la rue des Sept-voyes & celle des Carmes. Elle fut érigée en Paroisse en 1158. rebâtie en 1300. & reparée en 1700. comme on la voit aujourd'hui. Cette Paroisse n'est pas d'une grande étendue, cependant le College de Harcourt, qui en est assez éloigné, en releve. La Cure est à la nomination du Chapitre de saint Marcel.

Le *Collége des Lombards*, fondé en 1330, par André Ghini, né à Florence, & Evêque d'Arras, est dans la rue des Carmes. L'inscription qui est sur la porte, marque les deux differens motifs qu'on a eu en fondant & en rétablissant cette Maison.

Collegium Beatæ Mariæ Virginis,
Pro Clericis Hibernis in Academia Parisiensi

Studentibus inſtauratum, *anno* 1680.
Pro Italis fundatum, *anno* 1330.

Guillaume Poſtel enſeignoit autrefois dans le Collége des Lombards, & l'on remarque que c'étoit avec tant de célebrité, que la grande ſalle de ce Collége ne pouvant contenir la foule d'Auditeurs, Poſtel étoit obligé de les faire deſcendre dans la cour, & de leur faire leçon par une des feneſtres.

Le *Collége de Preſles* eſt au bas de la rue des Carmes. Il fut fondé par Raoul de Preſles, Confeſſeur du Roi Charles V. en 1313. & preſque en même tems que celui *de Laon*, par Guy de Laon, Tréſorier de la ſainte Chapelle du Roi, & Chanoine de Paris & de Laon. En 1339, François de Montaigut, Chanoine de Soiſſons, tranſporta ce Collége en l'Hôtel de Lyon que Gerard de Montaigut Avocat Géneral du Parlement de Paris, avoit légué par ſon teſtament de la même année aux Bourſiers de ce Collége, & où ils ſont actuellement. Le Cardinal de Dormans qui étoit Evêque de Beauvais, acheta le *College de Laon*, que les Bourſiers venoient de quitter pour aller à l'Hôtel de Lyon, & y fonda le *Collége de Beauvais* en 1370.

En remontant vers la rue des Sept-voyes, on trouve dans celle des Amandiers le *Collége des Graſſins.*

Ce Collége porte le nom de ses Fondateurs. Pierre Grassin Seigneur d'Ablon, Conseiller au Parlement de Paris, fit son testament le 16 d'Octobre de l'an 1569, par lequel après avoir élu sa sepulture dans l'Eglise Paroissiale de S. Severin à Paris, & après avoir fait plusieurs legs pieux, il veut & ordonne qu'il soit pris sur tout son bien la somme de trente mille livres tournois, pour être employée selon la disposition de Maître Thierry Grassin, Avocat au Parlement, son frere, & executeur testamentaire, & par le conseil de Messire Antoine le Cirier, Evêque d'Avranches, & son oncle maternel, en un Collége de pauvres & qu'à cette fin leur sera acheté maison en l'Université, de ladite somme, *pour y être par eux fait exercice en l'étude & service divin:* & supplie sondit frere, au cas que ladite somme de trente mille livres tournois ne suffise, y employer & y faire son aumône, ce qu'il croit qu'il fera de bon cœur; & au cas que son fils Pierre Grassin décede sans enfans, soit avant le trepas de sondit frere ou autrement, il veut & entend que sur tout son bien, outre & pardessus ladite somme de trente mille livres tournois, soit pris la somme de soixante mille livres tournois, pour être employée ainsi que dessus: à quoi il prie ledit sieur Evêque d'Avranches de tenir la main, s'il lui plaît. De plus il veut

& ordonne qu'aux bourſes dudit Collége ſoient préférez les pauvres de la Ville de Sens, & ès environs, qui ſeront préſentez par ſondit frere, & après ſa mort par Monſieur l'Archevêque de Sens, & les comptes rendus pardevant ledit ſieur Archevêque, ou ſon Commis, appellez Meſſieurs les Gens du Roi audit Sens. Pierre Graſſin, Seigneur d'Ablon & de Pomponne, & fils du précedent, ſurvêquit peu de tems à ſon pere. Il fit ſon teſtament le Lundi 7 jour de Novembre de la même année 1569, par lequel il ordonna & recommanda que le teſtament dudit ſieur Pierre Graſſin Conſeiller en la Cour ſon pere, fut accompli de point en point ſelon ſa forme & teneur, ſuppliant, & requerant Maître Thierri Graſſin ſon oncle, de tenir la main à ce qu'il fut executé en la plus grande diligence que faire ſe pourroit. De plus il donne & laiſſe par donations & legs teſtamentaires audit Collége fondé par ſondit pere, la ſomme de douze cent livres tournois une fois payée, & outre & par deſſus les trente mille livres tournois d'une part, & ſoixante mille livres, d'autre, données & léguées par ſondit pere audit Collége. Après la mort des ſieurs Pierre Graſſin pere, & de Pierre Graſſin fils, Thierry Graſſin non ſeulement ne perdit pas un moment de vûe les pieuſes intentions dont l'execution lui avoit été confiée,

mais même alla au-delà. Le 26. d'Avril de l'an 1571, il passa un contrat d'échange par lequel il donna quatre cent cinquante livres tournois de rente en neuf parties à Messire Jean Jacques de Mesmes, Seigneur des Arches, Conseiller du Roi en ses Conseils, Maître des Requêtes ordinaire de son Hôtel, & à ses cohéritiers, pour une grande maison, où présentement sont construits l'ancien corps du Collége des Grassins, & les deux maisons dans la rue des Sept voyes vis-à-vis l'Eglise de saint Hilaire, faisant partie de l'hôtel d'Albret, ladite maison acquise l'an 1527, le 6. d'Avril, de noble Seigneur Frederic de Foix, grand Ecuyer, fondé de Procuration de haut & puissant Prince Henri Roi de Navarre, par Messire Jean Jacques de Mesmes, Seigneur de Roissy, aussi Conseiller du Roi en son privé Conseil, & Maître des Requêtes de son Hôtel, pere dudit Seigneur des Arches, & cohéritiers. Thierry Grassin acheta ensuite trois maisons situées dans la rue des Amandiers, de Gillette & Isabelle de Cucurly sœurs, filles majeures usans de leurs droits, pour la somme de sept mille huit cent livres tournois. Le contrat est du premier jour de May de l'an 1571. Le 15 du même mois de la même année il acquit une autre maison avec ses appartenances, située dans le carrefour de sainte Geneviéve du

Mont, ladite acquiſition faite des héritiers de Jean Cleret, Bourgeois de Paris, moyennant la ſomme de quatre mille vingt - ſept livres dix ſols tournois; ledit ſieur Thierry Graſſin, tant comme héritier & executeur teſtamentaire des ſieurs Pierre Graſſin pere, & Pierre Graſſin fils, ſes frere & neveu, que de ſon chef, & augmentant leurs diſpoſitions, *mû comme eux d'affection envers la patrie & le païs de Sens, lieu de leur naiſſance, & à ce que ledit païs ſoit dorénavant pourvu de gens doctes, & pour la faveur des bonnes lettres*, donna de ſon bon gré, & ſans aucune contrainte, non ſeulement leſdites ſix maiſons au Principal & Bourſiers dudit Collége, mais encore deux mille huit cent cinquante-une livres, douze ſols, onze deniers, pite, tournois de rente annuelle, en vingt- ſix parties conſtituées ſur l'Hôtel de Ville de Paris. L'Acte de donation eſt du 13. Février 1578. Le même Thierry Graſſin fit un projet latin de Statuts non ſigné pour ledit Collége, par lequel il ordonne entre autres choſes qu'il y eût outre le Principal, ſix grands Bourſiers & douze petits, & que chacun des grands Bourſiers eût ſoin de deux des petits. Il fit enfin ſon teſtament le 5. Février 1584, & entre pluſieurs diſpoſitions qu'il fit, voulut que tous & chacuns les livres imprimez qui ſe trouveroient au jour de ſon deceds en la maiſon où il de-

meuroit rue ſainte Avoye, tant du feu ſieur d'Ablon ſon frere, que de ſon neveu & de lui, fuſſent pris pour en faire une *Librairie* au Collége des Graſſins pour l'inſtruction de ceux qui habiteront ledit Collége, &c. Il ordonne auſſi par ce teſtament qu'Antoinete le Rebours femme de Jean Sevin, Préſident en la Cour des Aydes, & ſa ſeule héritiere du côté maternel, achete une maiſon rue des Amandiers, joignant l'entrée du Collége des Graſſins, d'un côté, & de l'autre côté tenant aux maiſons par lui déja acquiſes de Cueurly, & qu'elle paye les droits de lods & vente, & faſſe promettre indemnité au Seigneur dont elle eſt mouvante, afin d'être ci-après tenue en main-morte par ledit Collége. Cent ans après la mort de ce dernier fondateur, c'eſt à-dire l'an 1684, & 1685, on fut obligé de reſtaurer la grand-porte de ce Collége. Il y avoit ſur l'ancienne une inſcription équivoque que l'on n'a point miſe ſur la nouvelle; elle étoit conçue en ces termes : *Le Collége des Graſſins fondé pour les pauvres de Sens*. Sur la fin du ſiécle dernier, & au commencement de celui-ci, la mauvaiſe adminiſtration du temporel de ce Collége avoit conſiderablement diminué ſes revenus & cauſé même du dérangement dans la diſcipline. Le 14 Aouſt 1705 le Parlement rendit un Arrêt ſur le requiſitoire du Pro-

cureur Géneral, par lequel il fut ordonné que les titres qui concernent l'établissement fondation & dotation du Collége des Grassins, ensemble les Statuts, Reglemens, si aucuns y ia, avec les comptes de la recette & dépense dudit Collége pendant les dix dernieres années, seront mis au Greffe de la Cour par les Principal & Procureur dudit Collége, pour, après en avoir été pris communication par mondit sieur le Procureur Général, être requis par lui ce qu'il jugera nécessaire pour le bien dudit Collége. Le 11 Mars 1707, le Parlement rendit un autre Arrêt, qui ordonna que les Statuts & titres, ensemble les comptes de l'administration des biens dudit Collége des Grassins pendant les dix dernieres années &c. seroient remis à Edme PirotDocteur de la Maison & Societé de Sorbonne, & Chanoine & Chancelier de l'Eglise & de l'Université de Paris, & à Edme Pourchot, Syndic & ancien Recteur de l'Université de Paris, & Professeur émerite en Philosophie, pour donner leurs avis sur ce qu'ils estimeroient devoir être reformé ou observé dans ledit Collége, pour y rétablir ou y maintenir l'ordre & la discipline &c. Après que lesdits sieurs Pirot & Pourchot se furent plusieurs fois transporté audit Collége, & qu'ils eurent tout consideré, examiné & disputé, ils donnerent leurs avis

ſur l'adminiſtration des biens, & ſur la diſcipline qui y doit être obſervée, & cet avis fut homologué par Arrêt du Parlement du 4 May 1710. Par cet Arrêt il eſt ordonné entre autres choſes que les douze bourſes de ce Collége qui avoient été ſuſpendues depuis quelques années, le ſeront juſqu'à l'entier payement des dettes actuellement exigibles, & au rembourſement de la rente due au ſieur Montade, &c. Pierre Graſſin Ecuyer, Seigneur d'Arcis, de Dyenville, de Mormant, & qui a hérité des ſentimens des fondateurs de ce Collége, comme de leur nom, eſt venu genereuſement en ſoûtenir l'état chancelant. Il a entrepris d'en acquitter les dettes, & y fait élever à ſes dépens douze ou quinze jeunes gens du Diocéſe de Sens, préferant toujours les Gentilshommes à ceux qui ne le ſont point.

De la rue des Amandiers on entre dans la place ou quarré de ſainte Geneviéve.

L'ABBAYE DE STE GENEVIEVE.

L'Abbaye de Sainte Geneviéve eſt le Chef lieu d'une Congrégation de Chanoines Reguliers de l'Ordre de S. Auguſtin. Elle a été fondée par le Roi Clovis, à la ſollicitation de ſainte Geneviéve & de S. Remy, l'an 499, & dédiée à S. Pierre & à S. Paul en 507. Ce Prince y mit des Chanoines qui

vivoient en commun, & fit bâtir dans l'endroit où est maintenant la Maison Abbatiale, un Palais pour s'y loger. Il fut enterré dans cette Eglise l'an 513. & la Reine Clotilde son épouse, l'an 547. Cette Eglise & les autres bâtimens essuyerent toute la fureur des Normands. On ne peut pas certainement dire par qui celle qu'on y voit aujourd'hui a été bâtie. On conjecture que c'est par le Roi Robert, mais nous n'en avons point de preuve par les paroles qu'on lit dans son obit : *Obiit Francorum Rex Robertus, qui dedit claustrum huic Ecclesiæ.* L'on peut croire qu'il en avoit fait bâtir le cloître. Ce Cloître & quelques autres édifices furent détruits sous le Regne de François I. Ces Chanoines qui vivoient en commun demeurerent dans cette Abbaye jusqu'au XII. siécle que le Pape Eugene III. étant venu en France l'an 1147, comme un jour il voulut celebrer la Messe en cette Eglise en présence du Roi Louis VII. l'histoire porte que *orta est contentio inter ipsius & Canonicorum Ecclesiæ ministros, adeo ut ad pugnos res processerit, & non solum Pontificis ministri, sed etiam ipse Rex Ludovicus, qui illos compescere voluit, à Canonicorum famulis verberatus sit.* Le Pape & le Roi furent si indignez de ce tumulte, qu'ils donnerent ordre à Suger Abbé de S. Denis, de changer l'état séculier de ladite Eglise, en régu-

lier. Le Bref du Pape portoit qu'on mettroit dans cette Abbaye douze Religieux tirez de Saint Martin des Champs, avec le Prieur de S. Pierre d'Abbeville pour être leur Abbé ; mais les Chanoines y apporterent de si grandes difficultez, que le Pape jugea plus à propos de réformer ces Chanoines par d'autres Chanoines. Suger obtint pour cette réforme douze Chanoines Réguliers de S. Victor, & Eudes ou Odon pour être leur Abbé. Tout cela se passa vers l'an 1148, & l'Abbaye prit le nom de Sainte Geneviéve qui y étoit enterrée, dès l'an 514, dans une cave qui est dessous l'Autel du Chœur. La dévotion des Parisiens pour cette Sainte leur Patrone, y attire un grand concours de peuple. Les Processions que l'on fait de la Chasse & des Reliques de cette Sainte, dans les calamitez publiques, se font avec beaucoup de pompe & de pieté. La Châsse où sont les Reliques est riche & élevée derriere l'Autel du Chœur sur quatre colonnes d'un beau marbre.

On doit remarquer le tombeau du Cardinal de la Rochefoucault. René Descartes est aussi enterré dans cette Eglise. La Sacristie est remplie d'ornemens qui sont d'une grande richesse. Les Religieux menent une vie très édifiante ; leur Maison est grande & a des beautez, & le Jardin est spacieux. La Bibliotheque est dans un beau vaisseau

& une des plus nombreuſes de Paris. Lorſque le Cardinal de la Rochefoucault Abbé Commandataire de ſainte Geneviéve de Paris, y fit venir en 1624 des Chanoines Reguliers de Saint Vincent de Senlis, ils n'y trouverent aucun livre ni manuſcrit, ni imprimé. Ainſi les PP. Fronteau & Lallemand doivent être regardez comme les fondateurs de la magnifique Bibliothéque que l'on voit préſentement ici. En pluſieurs années ils amaſſerent juſqu'à ſept ou huit mille volumes. Le P. du Molinet qui en eut enſuite la direction, acheta quantité de livres pour achever de la remplir. Il l'accompagna d'un Cabinet d'Antiquitez, & eut le bonheur de l'enrichir de ce qu'il y avoit de plus curieux & de plus rare dans celui du fameux M. Peireſc. La Bibliothéque de ſainte Geneviéve eſt devenue une des plus nombreuſes & des plus curieuſes qu'il y ait depuis l'an 1710, que Maurice le Tellier Archevêque de Reims legua la ſienne à cette Maiſon. La Bibliothéque de ce Prélat étoit un choix riche & exquis de ce qu'il y avoit de meilleur parmi les livres. Dans le Cabinet d'Antiquitez, on voit une ſuite des Monnoyes de France en or, en argent & en billon, depuis Clovis juſqu'à nôtre tems. Il y a auſſi une ſuite de quatre cent Médailles de bronze des Papes, depuis Martin V. juſqu'à Innocent XI. mais la

plûpart des premieres n'ont été frapées que dans ces derniers tems sur des coins modernes. Je ne dois pas oublier de remarquer que le *conge* étoit la principale mesure des Romains, & qu'on en voit deux dans ce Cabinet. L'un est antique, & l'autre n'est qu'une copie fidelle du *conge* antique qui est presentement à Rome au Palais Farnese, & qui du tems des Empereurs étoit gardé au Capitole. Cette copie est devenue fameuse par ce qu'en ont dit Gassendi dans la vie de Peiresc, & Dom Lancelot dans son Traité de l'Hemine.

L'Eglise Paroissiale de *Saint Etienne du Mont* doit son établissement & sa fondation à l'Eglise de S. Pierre & de S. Paul, qui porte aujourd'hui le nom de sainte Geneviéve. La protection que cette Sainte avoit accordée aux Parisiens pendant sa vie, & qu'elle leur a constamment continuée depuis sa mort, engagea plusieurs particuliers à bâtir des maisons auprès & sur le terrein de l'Eglise de S. Pierre & de S. Paul où cette Sainte étoit enterrée. Cette Eglise étoit pour lors hors des murs de Paris, & ces maisons formerent un Bourg particulier, & une Paroisse qui étoit desservie par un des Chanoines qui étoit préposé pour faire les fonctions Curiales. L'Eglise de S. Pierre & de S. Paul, & le Bourg souffrirent de grands ravages, pendant les courses des

Normands, & ne commencerent à ſe rétablir que ſous le Roi Robert qui s'en déclara le protecteur. Philippe Auguſte ayant fait clore de murs la Ville de Paris, du côté de l'Univerſité, & ayant fait faire une partie de ces murs au milieu du clos de cette Abbaye, cela diviſa ſon territoire en deux parties, l'une dans la Ville, & l'autre hors de la Ville. Ce rempart donna lieu à pluſieurs perſonnes de tous les Ordres de bâtir des maiſons dans cette partie qui étoit renfermée dans la Ville. Ce fut environ ce tems là qu'on établit les Ecoles de la rue du Fouarre, & qu'on bâtit la plûpart des Colléges qui ſont preſque tous ſur la Seigneurie de l'Abbaye de ſainte Geneviéve. L'accroiſſement de cette Paroiſſe donna lieu à une conteſtation en 1202, entre Odo Evêque de Paris, & Jean Abbé de ſainte Geneviéve, touchant les droits Epiſcopaux & Paroiſſiaux ſur la Paroiſſe, dont l'Abbé & les Religieux de ſainte Geneviéve alléguoient la poſſeſſion immémoriale. L'Evêque de Paris au contraire ſoûtenoit en avoir acquis la poſſeſſion par une Sentence d'excommunication qu'il avoit décernée contre le Bourg de ſainte Geneviéve, & à laquelle les habitans avoient acquieſcé : ce qui donna lieu à la déciſion du Pape Innocent III. qui eſt rapportée dans le chapitre *olim* ſous le titre des Décrétales, *de reſtitutione ſpoliatorum.*

Cette décision fut suivie d'une transaction qui fut passée au mois de May de l'an 1202 entre l'Evêque de Paris & l'Abbé & les Religieux de Sainte Geneviéve. Par cet Acte les Parties convinrent que l'Evêque aura tout droit Episcopal en la Paroisse du Mont : que le Curé de cette Paroisse, quoiqu'il soit Chanoine Regulier, sera presenté à l'Evêque, & prendra de lui la charge des ames : que l'Evêque ne pourra sans le consentement desdits Chanoines, bâtir aucune Eglise ou Chapelle dans le Bourg de sainte Geneviéve, ni les Chanoines sans le consentement de l'Evêque, & plusieurs autres clauses moins importantes, &c. Ce fut en conséquence de cette transaction que l'Evêque donna pour l'augmentation de cette Paroisse sa vigne *du Clos Bruneau*, & consentit que ceux qui y habitoient seroient de la Paroisse du Mont. L'Abbé de sainte Geneviéve ceda de son côté à l'Evêque de Paris la Cure de sainte Geneviéve de la Cité, dite des Ardens, & la Prébende ou Vicairie qu'il avoit dans l'Eglise de Paris. Ainsi le territoire du Clos Bruneau sur lequel sont aujourd'hui les rues *Fromenteau, de S. Jean de Latran, de saint Hilaire, de saint Jean de Beauvais, la rue Charretiere*, &c. tiennent lieu à l'Abbaye de sainte Geneviéve, de la Paroisse de sainte Geneviéve des Ardens. *Le clos Meauvoisin* appartenoit

aussi à l'Abbaye de sainte Geneviéve qui le donna en Fief en 1202 à Mathieu de Montmorency, à la charge que ceux qui bâtiroient dans ce Clos, seroient de la Paroisse du Mont. C'est sur ce Clos qu'ont été bâties les rues *de S. Julien le Pauvre, du Fouarre, des Rats, des trois Portes, de la Bucherie, & partie de la rue Galande.* Cet agrandissement du territoire de la Paroisse du Mont, rendit le peuple si nombreux, qu'il ne pouvoit plus tenir dans l'Eglise de sainte Geneviéve; ce qui fit qu'en 1221 l'on pria l'Evêque de Paris de donner son consentement pour la construction d'une nouvelle Eglise; ce fut en conséquence de ce consentement que l'Abbé & les Chanoines Reguliers bâtirent dans leur propre enclos une Eglise Paroissiale sous l'invocation de *Saint Etienne.* Elle ne fut pas bâtie comme elle se voit aujourd'hui. L'Edifice fut pour lors proportionné au tems & aux facultez de l'Abbaye, & il demeura en cet état jusqu'en 1491, qu'il fut augmenté par les Paroissiens, du côté du Chœur sur les place & bâtiment de l'Infirmerie qui furent cédez à cet effet par ladite Abbaye. L'an 1538 elle fut encore agrandie des Chapelles & de toute l'aîle de la Nef, du côté de l'Eglise de Sainte Geneviéve. En 1605, & 1606, de la Chapelle de la Communion & des Charniers. En 1609, du grand & du

petit Portail. Enfin l'an 1618, des perrons &des escaliers. Cette Eglise renferme beaucoup de choses remarquables. On estime sur tout le petit Autel du S. Sacrement, le Jubé, la chaire du Prédicateur, les vitres des charniers, & les tapisseries.

Le fameux Blaise Pascal, Eustache le Sueur, un de nos plus grands Peintres, Antoine le Maitre connu par son éloquence, Jean Racine fameux Poëte tragique, Pierre Petit, Medecin & Poëte, Barbay un des plus signalez suppôts d'Aristote, Miron Docteur de la Maison de Navarre, Jean Galois Abbé de S. Martin de Cores, de l'Académie Françoise &de celle des Sciences, Simon Pietre Medecin, &Joseph Pitton Tournefort Medecin & un des plus savans Botanistes qu'il y ait eu, sont inhumez dans cette Eglise.

La Paroisse de saint Estienne du Mont est d'une grande étendue, non seulement dans la Ville & les Fauxbourgs, mais même dans la campagne derriere les Chartreux, entre le chemin du Bourg-la-Reine &Vaugirard, & depuis le chemin de Vaugirard jusqu'à la riviere de Seine dans le territoire de Grenelle.

Revenons dans la rue S. Jacques. Les *Filles de la Visitation* ont été établies en 1626. Ce Couvent n'a rien de remarquable.

S. Jacques du Haut - Pas a été une ayde de ſaint Benoît & de S. Marcel. Elle fut bâtie en 1630, & érigée en Paroiſſe trois ans après. En 1675, elle fut rebâtie par les liberalitez de la Ducheſſe de Longueville. La Cure eſt à la nomination du Curé de S. Hippolyte, & du Chapitre de S. Benoît alternativement. Le Portail de cette Egliſe a de la beauté, & eſt d'une ordonnance réguliere. Les entrailles d'Anne Geneviéve de Bourbon, Princeſſe du Sang, Ducheſſe douairiere de Longueville, Souveraine de Neufchatel &c. ſont enterrées dans cette Egliſe. Jean du Verger de Haurane, Abbé de S. Cyran, mort en 1643, y eſt auſſi inhumé, de même que Jean Dominique Caſſini, un des plus grands Aſtronomes qu'il y ait eu, mort en 1712.

S. Magloire étoit une ancienne Abbaye de l'Ordre de ſaint Benoît, transferée de la rue S. Denis en ce lieu, en 1572. Les Religieux de cette Abbaye y reſterent juſqu'en 1620, que leur Menſe fut réunie à l'Evêché de Paris, par le Cardinal de Gondy, qui y établit un Seminaire ſous la direction des Prêtres de l'Oratoire de Jeſus. La maiſon eſt belle, en bon air, & conſidérablement augmentée. Ce Seminaire eſt très renommé, & toujours bien rempli.

L'Egliſe des *Benedictins Anglois* eſt aſſez jolie : elle a été bâtie en 1677. Le Corps

de Jacques II. Roi de la Grande Bretagne mort en 1701, y est en dépôt, de même que celui de Louise Marie Stuart sa fille, morte à S. Germain en Laye, le 18 d'Avril 1712.

L'Eglise de *Nôtre-Dame des Champs* où sont à présent les CARMELITES est fort ancienne; & la troisiéme, où l'on prétend que saint Denis Evêque de Paris a tenu son Siege, & où il fut pris. Elle a été longtems Prieuré de l'Ordre de S. Benoît, sous le Titre de *Nôtre-Dame des Vignes*, ou de *Nôtre Dame des Champs*, parce qu'elle étoit éloignée de la Ville. A l'entrée du Cimetiere contre la muraille, on voit dans une pierre quarrée une effigie de Nôtre-Dame, autrefois peinte d'or & d'argent, & fort antique, au dessous de laquelle on peut lire:

Siste Viator iter, Mariam reverenter honora,
Nam fuit hæc saxo primum depicta minori,
Quod medium spectas. At sculptam primitus, ædes,
Et Basilica tenet, tanto de nomine dicta.

Ce Couvent des Carmelites de la Réforme de sainte Thérese, est le premier que ces Religieuses ayent eu en France. Elles y furent établies par la Reine Marie de Medicis, en 1604, qui les avoit fait venir

d'Eſpagne. La Regle eſt très auſtere, & cependant la Communauté eſt des plus nombreuſes. Louiſe Françoiſe de la Baume le Blanc, Ducheſſe de la Valiere, & connue dans la Religion ſons le nom de Sœur Louiſe de la Miſericorde, morte en 1710, a pratiqué pendant trente-ſix ans toutes les auſteritez de cette Regle, d'une maniere qui a édifié tout le monde.

L'Egliſe de ce Couvent eſt ornée de pluſieurs tableaux de Stella, de Philippe de la Hire, & de Champagne. Les plus remarquables ſont l'Annonciation, par le Guide; le Feſtin de Simon le Phariſien, par le Brun; & Jeſus-Chriſt dans le déſert, ſervi par les Anges, qui eſt auſſi de le Brun. Le tableau de la Madeleine pénitente eſt du même Peintre, & eſt regardé comme un des meilleurs de cet excellent homme. La ſtatue de marbre du Cardinal de Bérule, qui eſt dans la Chapelle de la Madeleine, eſt de Sarraſin, & par conſéquent eſtimée. L'Abbé le Camus mort en 1674, Antoine Varillas, en 1696; le Duc de Montauſier en 1690, & Julie d'Angennes de Rambouillet ſa femme, morte en 1671; Marie-Anne de Bourbon, Ducheſſe de Vendôme morte au mois d'Avril de l'an 1718, ont été enſevelis dans cette Egliſe. Le cœur du Vicomte de Turenne, tué d'un coup de canon en 1675, y eſt auſſi conſervé.

LE VAL-DE-GRACE.

L'Abbaye du Val-de-Grace eſt un Monaſtere de Filles de la Réforme de S. Benoît. Elles furent transferées à Paris en 1621, du *Val-profond* près de Biévre à trois lieues de cette Ville. La Reine Anne d'Autriche les fit loger dans le vieux *Hôtel de Valois*, qui fut abbatu en 1645, pour y commencer le ſuperbe édifice que l'on voit à preſent, & qui ne fut achevé que vingt ans après. C'eſt une Maiſon des plus belles, des plus magnifiques & des plus regulieres. Elle conſiſte en pluſieurs vaſtes logemens. On entre d'abord dans un grand parvis fermé ſur le devant par une grille de fer, aux extrémitez de laquelle ſont deux pavillons quarrez. Au fond ſur ſeize degrez, s'éleve le grand Portail orné d'un portique & ſoûtenu de ſix groſſes colonnes, accompagnées de deux niches dans leſquelles ſont les Statues de ſaint Benoît, & de ſainte Scolaſtique, par Anguiere : quatre autres colonnes s'élevent au-deſſus, avec deux autres niches, & deux grandes conſoles aux extremitez : dans le fronton ſont les Armes de France & d'Eſpagne. Le Dôme eſt très élevé, bien proportionné, & determiné par une groſſe boule de bronze, ſur laquelle eſt poſée une croix qui fait le

couronnement de tout l'ouvrage. Les dedans de l'Eglise sont executez avec regularité. Le parquet est magnifique : la sculpture & les autres ornemens sont parfaitement bien travaillez. Le grand Autel est beau & décoré de six grandes colonnes de marbre rare & de divers ornemens. La coupe est peinte à fresque avec beaucoup de soin. Elle represente la gloire dont les Bienheureux jouissent dans le Ciel : & quoique l'Histoire ne fut pas le fort de Mignard, on ne peut cependant pas disconvenir qu'il ne s'en soit ici tiré avec beaucoup de succès & de gloire. Moliere a fait une description de ces peintures qui ne lui fait peutêtre pas moins d'honneur qu'elle en fait au Peintre. C'est dans cette Eglise que sont les cœurs des Princes & Princesses de la Famille Royale, qui sont morts depuis l'an 1662. ils furent d'abord déposez dans la Chapelle de sainte Scolastique, mais le 20 de Janvier de l'an 1676, ils furent transportez par ordre du Roi dans la Chapelle de sainte Anne qui est dans le dôme de cette Eglise, du côté de l'Evangile, & vis-à-vis du Chœur des Religieuses. Cette Chapelle fut tendue de drap noir depuis la voûte jusqu'en bas. Sur cette tenture il y a trois lez de velours noir chargez d'Ecussons aux Armes d'Anne d'Autriche. Le pavé est entierement couvert par un tapis de la même

étoffe. Au milieu de la Chapelle est une estrade de trois dégrez, environnée d'une balustrade, & sur laquelle se voit un tombeau couvert d'un poële de velours noir croisé de moire d'argent, bordé d'hermine, & chargé des armes en broderie d'or de la Reine Anne d'Autriche. Au dessus est un lit de parade à pentes de même étoffe enrichie de crépines d'argent, & ornée d'Ecussons aux mêmes Armes. Le fond de ce lit est croisé de moire d'argent. L'interieur du tombeau est composé de plusieurs petites *layettes* séparées & qui sont fermées à clefs. Ces layettes sont garnies en dedans les unes de velours, & les autres de satin blanc. Le cœur de chaque Prince ou Princesse est embaumé dans un cœur de plomb qui est lui-même enfermé dans un autre cœur de vermeil doré couvert d'une couronne en relief de même matiere. Ils sont posez dans les layettes sur des carreaux de velours noir, ou de moire d'argent, selon l'âge des Princes ou Princesses. Sur chaque cœur de vermeil est gravée une inscription qui fait connoître le nom du Prince, ou de la Princesse, dont le cœur y est enfermé.

Tous ces cœurs & le corps de Mademoiselle de Valois, fille aînée de Philippe Duc d'Orleans, & de Marie-Anne de Bourbon, furent transportez par ordre du Roi dans le

caveau qui eſt ſous cette Chapelle de ſainte Anne, le 17 de Janvier 1676. Le cœur d'Anne d'Autriche, & celui de Philippe de France, Duc d'Orleans, ſon fils, ſont les ſeuls qui ſont reſtez dans le tombeau qui eſt dans la Chapelle de ſainte Anne.

Les Noms des Princes & Princeſſes de la Famille Roiale, dont les cœurs repoſent dans le caveau ou dans la Chapelle de ſainte Anne de l'Abbaye Roiale du Val-de-Grace. Depuis l'année 1662.

I.

Anne Elizabeth de France, fille aînée de Louis XIV. Roi de France & de Navarre, & de la Reine Marie Thereſe d'Autriche, ſon épouſe, décedée le 30 de Décembre 1662, âgée de 43 jours. Son cœur fut apporté le 31, par Anne d'Autriche ſon ayeule, Fondatrice de cette Maiſon.

II.

Anne Marie de France fille de Louis XIV. & de Marie Thereſe ſon épouſe, décedée le 26 Décembre 1664, âgée de 41 jours. Son cœur fut apporté le 28 par Madame la Maréchale de la Mothe Houdancourt, Gouvernante des Enfans de France.

III.

Mademoiſelle d'Orleans, ſeconde fille de Philippe de France, Frere Unique du Roi, Duc d'Orleans, & d'Henriette An-

ne d'Angleterre, qui naquit le 9 Juin 1665, & mourut le même jour. Son cœur fut apporté le 24 du même mois, par Messire Henri de la Mothe Haudancourt, Archevêque d'Auch, Grand-Anmônier de la Reine Anne d'Autriche.

IV.

Anne d'Autriche Reine de France & de Navarre, épouse de Louis XIII. Mere de Louis XIV, Fondatrice de cette Maison, decedée le 20 Janvier 1666, âgée de 64 ans & 4 mois. Son cœur fut apporté le 22 par Messire Henri de la Mothe Houdancourt, Archevêque d'Auch, son grand Aumônier, accompagné des Petites-Filles de France, & des Princesses du Sang.

V.

Philippe Charles d'Orleans, Duc de Valois, fils aîné de Philippe de France, Frere Unique du Roi, Duc d'Orleans & de Henriette Anne d'Angleterre son épouse, decedé le 8 Decembre 1666, âgé de 2 ans 4 mois & 20 jours. Le lendemain son cœur fut apporté par Messire Daniel de Conac, Evêque & Comte de Valence, premier Aumônier de S. A. R. Monsieur. Monsieur le Comte de Saint-Paul faisoit les honneurs du deuil.

VI.

Henriette Anne d'Angleterre épouse de Philippe de France, Frere Unique du Roi,

Duc d'Orleans, decedée le 30 Juin 1670, âgée de 26 ans. Le 2 de Juillet ſuivant ſon cœur fut apporté par Monſieur l'Abbé de Montaigu, ſon premier Aumônier, la Princeſſe de Condé faiſant les honneurs du deuil.

VII.

Philippe Duc d'Anjou, fils de Louis XIV. & de Marie Thereſe ſon épouſe, decedé le 2 de Juillet 1671, âgé de 3 ans moins 25 jours. Le lendemain ſon cœur fut apporté par Meſſire Pierre du Cambout de Coiſlin, Evêque d'Orleans, premier Aumônier du Roi, le Duc d'Anguien faiſant les honneurs du deuil.

VIII.

Marie Thereſe de France fille de Louis XIV. & de Marie Thereſe d'Autriche ſon épouſe, decedée le premier Mars 1672, âgée de 5 ans & 2 mois. Le 3 du même mois ſon cœur fut apporté par Monſieur le Cardinal de Bouillon grand Aumônier de France, Madame la Ducheſſe de Guiſe faiſant les honneurs du deuil.

IX.

Louis François Duc d'Anjou, Fils de France, decedé le 4 de Novembre 1672, âgé de 4 mois & 22 jours. Son cœur fut apporté le 7 par Meſſire Louis Marie Armand de Simianes de Gordes, Evêque Duc de Langres, premier Aumônier de la Rei-

ne. Le Prince de la Roche-ſur-Yon accompagné du Duc d'Aumont fit les honneurs du deuil.

X.

Alexandre d'Orleans, Duc de Valois fils de Philippe de France, Frere Unique du Roi, & d'Elizabeth Charlotte Palatine, ſa ſeconde épouſe, decedé le 16 Mars 1676, âgé de 2 ans & 10 mois. Son cœur fut apporté le 18 par Meſſire Louis de la Vergne Montenard de Treſſan, Evêque du Mans, ſon premier Aumônier, le Duc d'Elbeuf faiſant les honneurs du deuil.

XI.

Marie Thereſe Infante d'Eſpagne, Reine de France & de Navarre, épouſe de Louis XIV, decedée le 30 Juillet 1683, âgée de 44 ans dix mois. Le 3 Aouſt ſuivant, ſon cœur fut apporté par Monſieur le Cardinal de Bouillon, grand Aumônier de France, accompagné des Petites-Filles de France & des Princeſſes du Sang.

XII.

Marie Anne Chrétienne Victoire de Baviere, épouſe de Louis Dauphin de France, decedée le 20 Avril 1690, âgée de 29 ans 5 mois. Le 26 ſon cœur fut apporté par Meſſire Jacques Benigne Boſſuet, Evêque de Meaux, ſon premier Aumônier. Madame de Guiſe & les deux Princeſſes de Conty firent les honneurs du deuil.

XIII.

Anne Marie Louise d'Orleans, fille de Gaston Duc d'Orleans, decedée le 5 Avril 1693, âgée de 66 ans. Le 11 son cœur fut apporté par Monsieur l'Abbé de la Combe, son premier Aumônier. Mademoiselle fille de Monsieur, Frere Unique du Roi, accompagnée de Madame la Princesse de Turenne, & de Madame la Duchesse de Ventadour, fit les honneurs du deuil.

XIV.

Mademoiselle de Valois, fille aînée de Philippe d'Orleans, Duc de Chartres, & de Marie Anne de Bourbon, decedée le 16 Octobre 1694, âgée de 10 mois. Le 19 son corps fut conduit par Messire Hardouin Roussel de Medavy, premier Aumônier de Monsieur, Frere Unique du Roi, fut apporté en cette Abbaïe. Madame la Princesse d'Elbeuf, accompagnée de Madame la Comtesse de Maré Gouvernante des Enfans de S. A. R. firent les honneurs du deuil.

XV.

Philippe de France, Duc d'Orleans, Frere Unique du Roi Louis XIV, decedé le 9 Juin 1701, âgé de 61 ans. Le 13 son cœur fut apporté par Monsieur l'Abbé de Grancé son premier Aumônier. Monsieur le Duc de Bourbon, & Monsieur le Duc de la Trimouille firent les honneurs du deuil.

XVI.

Monseigneur le Duc de Bretagne, fils aîné de Louis de France, Duc de Bourgogne, & de Marie Adelaïde de Savoye, decedé le 14 Avril 1705, âgé de 9 mois & demi. Le 16 son cœur fut apporté par Monsieur le Cardinal de Coislin, Evêque d'Orleans, grand Aumônier de France. Monsieur le Duc de Bourbon, Monsieur le Duc de Tresmes, & Madame la Duchesse de Vantadour, firent les honneurs du deuil.

XVII. & XVIII.

Marie Adelaïde de Savoye, épouse de Louis Dauphin, decedée le 12 de Fevrier 1712, âgée de 26 ans 2 mois & 6 jours.

Et Louis Dauphin, fils de Louis Dauphin, & de Marie Anne Chrestienne Victoire de Baviere, decedé le 18 de Février 1712, âgé de 29 ans 6 mois. Le 19 leurs cœurs furent apportez ensemble par Messire Chamillard, Evêque de Senlis. Madame la Princesse & Monsieur le Duc du Maine, firent les honneurs du deuil.

XIX.

Louis Dauphin, fils de Louis Dauphin, & de Marie Adelaïde de Savoye, decedé le 8 de Mars 1712, âgé de 5 ans & 2 mois. Son cœur fut apporté par Messire de Coislin, Evêque de Metz: Monsieur le Duc de Mortemar & Madame la Duchesse de Vantadour, firent les honneurs du deuil.

XX.

Charles Duc d'Alençon, fils de Charles Duc de Berry, & de Marie Louise Elizabeth d'Orleans, Duchesse de Berry, decedé le 16 Avril 1713, âgé de 21 jours : le 17 son cœur fut apporté par Messire Turgot Evêque de Séez. Madame la Marquise de Pompadour, & Monsieur le Duc de saint Agnan, firent les honneurs du deuil.

XXI.

Charles de France, Duc de Berry, fils de Louis Dauphin, & de Marie Anne Chretienne Victoire de Baviere, decedé le 4 May 1714, âgé de 27 ans 8 mois & 4 jours. Le 10 son cœur fut apporté par Messire Turgot, Evêque de Séez. Monsieur le Comte de Charollois & Monsieur le Duc de Suilly, firent les honneurs du deuil.

XXII.

Marie Louise Elizabeth, fille de Charles de France, Duc de Berry, & de Marie Louise Elizabeth d'Orleans, Duchesse de Berry, née le 16 Juin 1714, & decedée le 17. Le 18 son cœur fut apporté par Messire Turgot, Evêque de Séez. Madame la Duchesse de Saint-Simon & Madame la Marquise de Pompadour, firent les honneurs du deuil.

XXIII.

Marie Louise Elizabeth d'Orleans, Duchesse de Berry, née le 20 Aoust 1695, & morte au Château de la Muette la nuit du

20 au 21 Juillet 1719. La nuit du 22 au 23 ſon cœur fut apporté par l'Abbé de Caſtries nommé à l'Archevêché de Tours. Mademoiſelle de la Roche-ſur-Yon fit les honneurs du deuil.

Je remarquerai ici en paſſant une faute qui regne dans quelques articles de cette liſte, dans leſquels Henriette Anne Stuart eſt appellée Henriette Anne d'Angleterre: cette faute mérite d'autant plus d'être relevée que la plûpart des Hiſtoriens la commettent tous les jours. Parce que nos Rois n'ont pas de ſurnom, ils croient bonnement qu'il en eſt de même de ceux d'Angleterre, mais ils ſe trompent, & c'eſt parler très-improprement que de dire Henriette Anne d'Angleterre, au lieu d'Henriette Anne Stuart.

Outre les Cœurs de la Famille Roiale, qui ſont dans cette Egliſe, pluſieurs perſonnes de diſtinction ont été inhumées dans ce Monaſtere. Les entrailles d'Honorat de Beauvilliers, Comte de Saint-Agnan, mort à Paris en 1662, le 28 de Février, furent miſes dans un des murs de la vieille Egliſe, lequel n'a pas été abbatu. Dans le Cloître du côté du Chapitre, ſont les entrailles & l'épitaphe de Marie de Luxembourg Ducheſſe de Mercœur, morte en 1623. Dans ce même lieu ſont le corps & l'épitaphe de Jeanne de Leſcouet, veuve de Charles de

Beurges, Seigneur de Seury, & Gouverneur de Nomeni en Lorraine. Elle mourut le 21 de Janvier de l'an 1631. Le cœur de Philippe de Beurges leur fille, & femme de Charles du Cambout Baron de Pontchateau, Gouverneur de Brest, morte le Samedi 7 Juin de l'an 1636. Le cœur de César du Cambout Marquis de Coislin, Gouverneur de Brest, Colonel General des Suisses, &c. lequel fut tué au siége d'Aire en 1641, âgé de 28 ans & 9 mois. Le corps de Benedictine de Gonzague, Abbesse d'Avenay, morte en l'Hôtel de Nevers à Paris le 20 Décembre 1637. Le corps de Constance du Blé d'Uxelles, Abbesse de S. Menoux en Bourbonnois, morte à Paris le 22 Juillet de l'an 1648, âgée de 57 ans ou environ, &c.

Il ne me reste plus qu'à avertir le Lecteur que ce vaste & magnifique bâtiment a été conduit jusqu'au rez de chaussée, sur les desseins de François Mansart, & de là jusqu'en l'état où l'on le voit, par le Muet, Gabriel le Duc & du Val.

Le Couvent des *Capucins* a été bâti vers l'an 1613, & sert de Noviciat à la Province de Paris. L'enclos est spacieux, mais le bâtiment n'a rien que de fort simple. Deux tableaux de le Brun, sont ce qu'il y a de plus remarquable dans cette Eglise : l'un exprime la Présentation au Temple, &

l'autre représente l'Annonciation.

L'Abbaye de *Port Royal* est occupée par des Religieuses Bernardines de la Réforme de Cîteaux. C'est une espece de Filiation de Port-Royal des Champs, d'où on les fit venir ici en 1625, pour les établir en ce lieu qui étoit autrefois l'Hôtel de Clagni : mais la fille a succedé à la mere; & les revenus de l'Abbaye de Port Royal des Champs ont été unis à celle-ci. L'Eglise de cette Maison est petite, mais d'ailleurs parfaite. On y conserve une épine de la couronne de nôtre divin Sauveur, & une hydrie qu'on dit avoir servi aux Nôces de Cana. Le tableau de l'Autel, & les deux qui sont à côté, sont de Champagne, & très estimez. Louis de Pontis, Gentilhomme Provençal, d'une valeur, d'une probité, & d'une pieté singulieres, mort en 1670, âgé de quatre-vingt-dix ans, est enterré dans cette Eglise. C'est le même dont nous avons des *Mémoires* imprimez, qui ont été bien reçus du public.

L'OBSERVATOIRE ROYAL.

L'Observatoire Roial est une maison bâtie pour les Observations astronomiques. Elle fut commencée en 1667, & est du dessein de Claude Perrault. Cet édifice est dans le lieu le plus élevé de la Ville vers le

le Midy, afin que la vûe des Astres & sur tout des Planettes, qui toutes font leur cours vers cet endroit du Ciel, ne soit pas offusquée par les vapeurs de la Riviere, & par la fumée qui sort des maisons. Ce bâtiment est un quarré d'environ quinze toises à chaque face, avec deux tours octogones aux coins de la face du Midy. Une troisiéme tour, mais qui est quarrée, est au milieu de la face du Nord; & c'est ici qu'est l'entrée. Ces tours sont de même hauteur que le reste du bâtiment, & le comble de tout l'édifice est en terrasse. Cette maison est voutée par tout, & l'on n'y a voulu employer ni fer ni bois, on croit qu'elle a coûté plus de deux millions. La Tour orientale de la face du Midy, a deux crenaux; l'un au Midy, & l'autre au Nord. Ces crenaux marquent la Meridienne de Paris qui passe par le Louvre, & à laquelle on veut assujettir les Observations de longitude.

L'escalier est fort hardi, & la rempe de fer d'un très beau travail. Dans les appartemens, il y a une salle particuliere pour les machines & pour d'autres curiositez. On y voit un miroir ardent qui fond le plomb dès qu'il est exposé sur son foyer: Celui de la Garouste est plus grand, mais moins ardent. Le premier de ces deux miroirs fut fait à Paris par le sieur Vilette l'an

1680, & a 34 pouces de diamétre. Vilette reçut un ordre du Roi de le faire transporter à S. Germain où Sa Majesté en vit les effets avec tant de satisfaction, qu'elle lui fit donner cent pistoles pour avoir eu le plaisir de le voir, & ordonna qu'on lui prît ledit miroir, & qu'on le plaçât à l'Observatoire de Paris. Peu de tems après, Vilette assisté de ses deux fils, entreprit un miroir de cette espece qui a 43 pouces de diametre. Ce miroir étoit en 1717 à Liége chez un des fils de Vilette, qui est Ingénieur & Opticien de S. A. E. de Cologne.

Les caves sont profondes, & l'escalier par lequel on y descend, est tourné en vis & suspendu en l'air par le milieu, où il est vuide. Ce vuide en maniere de noyau, perce toutes les voutes par le moyen des ouvertures rondes, d'environ trois pieds de diametre, qu'on y a faites. Les centres de ces ouvertures étant à plomb sur le centre du vuide de l'escalier, cela forme une espece de puits de vingt-huit toises de profondeur, du fond duquel on peut voir la lumiere par ces ouvertures. On dit qu'il a été ainsi pratiqué exprès pour voir les Astres en plein jour, mais jusqu'ici personne n'en a vu, apparemment, parce qu'il n'en passe point sur le Zenith de Paris. Il sert aussi à observer les degrez d'acceleration, de la chute & descente des corps en

l'air, pour les obſervations des barometres, de plus de quatre-vingt pieds de longueur, tant avec le mercure ſeul qu'avec l'eau ſeule, &c. On a pratiqué dans ces carrieres des chambres pour éprouver ſi les grains & les fruits pourroient s'y conſerver, & pour connoître les differentes qualitez de l'air enfermé, & de l'air libre. On y a fait auſſi une infinité d'experiences pour découvrir les divers effets que produiſent les differens dégrez de l'humide, du ſec, du chaud & du froid.

Une grande eſplanade relevée en terraſſe regne au pourtour de ce bâtiment. On y voit un mats qui porte une lunette de ſoixante & dix pieds de longueur. Il n'y a que quelques années qu'on y voyoit encore une tour de charpente haute de vingt toiſes, qui ſervoit aux obſervations qu'on ne pouvoit pas faire dans la maiſon, & qui avoit ſervi à élever les eaux de la machine à Marly, avant qu'on eut élevé la tour de pierre qui y eſt à preſent.

FIN.

Additions et Corrections

Pour le premier Volume de la Defcription de Paris.

P*Age 76. ajoûtez à la note qui eſt au bas de la page*, que les rentes de l'Hôtel-de-Ville ont été depuis rétablies.

Pag. 169. lig. 7. 1718. *corrigez* 1618.

Ligne 18. mettez un point après triomphante.

P. 180. *lig.* 20. Religieux, *corrigez* Religieuſes.

P. 187. *lig.* 25. magiſſerie, *corrigez* megiſſerie.

P. 203. *lig.* 15. atre, *corrigez* patre.

P. 204. *lig.* Hameline, *corrigez* Ameline.

P. 212. *lig.* 26. du, *corrigez* de

P. 238. *lig.* 15. par M. Law, *corrigez* par le Roi.

P. 243. la Bibliotheque du Roi eſt aujourd'hui 1722. à l'Hôtel de Nevers.

P. 245. *lig.* Simon, *corrigez* Formont.

Lig. 16. M. le Hay eſt mort.

P. 256. *lig.* 12. les portraits des Rois ne ſeront qu'en buſtes, parce qu'on a changé le premier deſſein.

Ibid. lig. 24 par Vaſſé, *corrigez* par Charpentier, Montean, & Hoffeman.

P. 439. *lig.* 2. ferme, *corrigez* fermé.

